

© IDHAE

Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens – European Bar Human Rights Institute

ISBN **978-99959-970-5-2**

ISSN: **2354-4554**

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Ces avocats

assassinés, emprisonnés, persécutés

***Avocats en danger dans le
monde
2019***



INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DES AVOCATS EUROPÉENS – ISTITUTO DEI DIRITTI DELL'UOMO DEGLI AVVOCATI EUROPEI – INSTITUT FÜR MENSCHENRECHTE DER EUROPÄISCHEN ANWÄLTE – ΙΝΣΤΙΤΟΥΤΟ ΑΝΘΡΩΠΙΝΩΝ ΔΙΚΑΙΩΜΑΤΩΝ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΙΩΝ ΔΙΚΗΓΟΡΩΝ – INSTITUTO DE DERECHOS HUMANOS DE ABOGADOS EUROPEOS – INSTITUT LIDSKÝCH PRAV EVROPSKÝCH ADVOKATU – INSTYTUT ADWOKATÓW EUROPEJSKICH NA RZECZ PRAW CZŁOWIEKA – INSTITUT FOR MENNESKERETTIGHEDER AF EUROPEAEISKE ADVOKATER – ISTITUTO DE DIREITOS HUMANOS DOS ADVOGADOS EUROPEUS – EUROPEAN BAR HUMAN RIGHTS INSTITUTE

Les grands barreaux d'Europe pour la défense des droits de l'Homme

AMSTERDAM – ATHENES – BERLIN – BORDEAUX – BRUXELLES – GENEVE – LUXEMBOURG – PARIS – ROME

Ces avocats assassinés, emprisonnés, persécutés dans le monde

**Rapport 2019 de l'Observatoire mondial des violations des
droits de la défense et des droits des avocats**

AVANT-PROPOS

de

**Monsieur le Bâtonnier Issouf BAADHIO
Président de l'Union Internationale des Avocats (UIA)**

2019

par

Bertrand FAVREAU

Président de l'Institut des droits de l'Homme des Avocats Européens



Barreau
de Luxembourg IDHBP



APOCATS EUROPÉENS DÉMOCRATES
ABOGADOS DEMOCRÁTICOS EUROPEOS
EUROPAISCHE DEMOKRATISCHE RECHTSANWÄLTE
ΑΒΟΓΑΔΟΙ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟΙ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΚΟΙ
ABOGADOS EUROPEOS DEMOCRATAS
ADVOGATI EUROPEI DEMOCRATICI
EUROPESE DEMOCRATISCHE ADVOKATEN
EUROPEAN DEMOCRATIC LAWYERS



ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE



www.idhae.org

AVANT-PROPOS

ÊTRE AVOCAT !

LE DANGER EXISTENTIEL PERMANENT

Par

Le Bâtonnier Issouf Baadhio

Président de l'Union Internationale des Avocats (UIA)

Le rapport 2019 de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats dans le monde ne se distingue pas des précédentes éditions : il représente un travail considérable et admirable de la part du Bâtonnier Favreau pour mettre en lumière un nombre croissant d'avocats menacés et n'illustre malheureusement qu'une partie du drame vécu par nos confrères en danger qui sont bien plus nombreux que les quelques centaines rapportées ici.

Ce rapport constitue un outil essentiel de sensibilisation à des situations mal connues de nombreux confrères, autant que l'expression d'une forme de solidarité pour ceux qui luttent. À l'UIA, nous sommes les témoins constants du soutien que représente la plus petite trace de visibilité de l'action des avocats en danger et de la force qu'ils peuvent trouver dans toute forme de solidarité.

Les manifestations de solidarité, y compris par la seule prise de conscience des persécutions vécues, permettent de casser l'isolement créé autour des avocats défenseurs. Cet isolement est parfois le résultat de politiques de dénigrement de leur lutte, y compris de la part des organes dont la fonction même serait de les protéger et de les encourager dans la défense des droits fondamentaux de façon indiscriminée. Il n'est donc pas rare que les seules formes de soutien viennent de confrères éloignés géographiquement, voire culturellement, mais sensibilisés par la légitimité du combat en ce qu'elle répond à la raison d'être de l'avocat comme défenseur et à ses valeurs fondamentales.

A la veille des 30 ans de l'adoption des Principes de Base relatifs au rôle du barreau, il n'est pas dit que le contexte actuel aurait permis aujourd'hui l'adoption de ces principes tels qu'ils ont été formulés en 1990. Il est important de rappeler la valeur de ce texte qui, bien que non conventionnel, n'en porte pas moins des règles contraignantes au moins pour les nombreux États ayant voté son adoption.

A l'heure des travaux pour l'adoption au sein du Conseil de l'Europe d'une convention européenne pour les avocats et visant à assurer une protection plus efficace de la profession au sein des États membres, il est essentiel que tous les barreaux et organisations professionnels se mobilisent pour l'adoption d'un texte progressiste et qui ne fasse aucune concession sur les droits à protéger. Certes la tâche est peu aisée mais la sensibilisation des États du Conseil de l'Europe sur les situations de danger rencontrées par nos confrères est à la portée de nous tous, avocats et barreaux.

De même, s'il ne nous est pas toujours possible de nous engager directement auprès des confrères menacés, il est à notre portée d'acquérir ce rapport fondamental, de le lire et de le diffuser auprès de nos pairs pour que chacune de ses éditions occupe la place qui lui est due non seulement dans nos bibliothèques mais aussi dans nos esprits, afin qu'à chaque acte de défense nous pensions à ceux qui se mettent en danger pour l'honorer.

Bâtonnier Issouf Baadhio
Président de l'Union Internationale des Avocats (UIA)

A la mémoire d'Anne-Marie CIVILISE

*qui a supporté pendant de nombreuses années
la lente et fastidieuse élaboration
de ce qu'elle appelait
« l'Annuaire ! » ...
et sans la patience et l'engagement d'avocat de
laquelle cette publication n'aurait jamais existée.*

B.F.

2019

« Une escalade perceptible de la violence à l'encontre des avocats »...

Il est vrai, ainsi que le relève si justement le bâtonnier Issouf Baadhio, que cette ultime parution à plus d'un titre « ne se distingue pas des précédentes éditions ». Elle vient en marteler le message. Car, si l'on ne s'en tient qu'aux chiffres : le bilan paraît aussi triste que les années précédentes. Plus encore, si l'on y regarde de plus près, il s'assombrit considérablement. Car, en vérité, le danger se banalise et le mal progresse, dans le temps même où la prise de conscience s'est accrue.

Au moins 130 avocats ont été assassinés dans l'exercice ou en raison de leurs fonctions en 2018, chiffre suffisamment révélateur. Il s'agit là d'un minimum (qui ne demande qu'à être rectifié) et qui ne peut plus se lire qu'à l'aune des régions où le mal est endémique (au moins 33 au Mexique, 18 au Brésil, 9 au Honduras, 7 en Colombie, etc.). Et cela, même si en y ajoutant les autres pays d'Amérique Latine, on peut enregistrer là, plus de la moitié des victimes de cette comptabilité funèbre.

Plus symptomatique est le fait que l'on ne peut limiter cette hécatombe aux discours usuels sur les ravages causés par la guerre des cartels de drogue, dont on sait par exemple, qu'ils ont fait plus de 30 000 morts au Mexique en 2018, un record depuis plus de 20 ans. En effet, force est de constater que le *modus operandi*, lié au crime organisé, consistant à supprimer l'avocat de l'adversaire qui a trop bien accompli sa mission, ou son propre avocat dont les résultats ont été en-deçà de l'issue espérée ou parfois imprudemment annoncée, tend à se développer.

Si le mobile n'est pas nouveau, c'est le fait qu'il semble en progression dans des pays comme le Brésil, l'Inde ou le Pakistan, voir à Saint-Domingue aux États-Unis, qui peut interpellé. En 2018, 18 avocats ont été tués au Brésil, dont la moitié en un mois entre le 20 juin et le 21 juillet. Parmi eux les femmes ont payé un lourd tribut. Un rapport, toujours non officiellement révélé, à la suite d'une enquête organisée par l'Ordre des avocats brésiliens (OAB) afin d'identifier les causes possibles de la violence à l'encontre des avocats et d'y apporter des réponses, révèle que, depuis 2016, il y a eu 72 meurtres d'avocats au Brésil. Parmi ceux-ci, 45 ont été formellement reconnus comme étant directement liés à la pratique professionnelle. Le président actuel de la Commission nationale pour la défense des prérogatives et la valorisation de la profession d'avocat, Cássio Telles, qui a été responsable du groupe de travail, a averti : *"Ces chiffres sont absolument incroyables et alarmants"*, a-t-il averti...il y a une escalade perceptible de la violence à l'encontre des avocats". Cette vérité ne s'applique pas qu'au Brésil.

Gardons nous de nous fier aux apparences : si l'on ne compte que 12 avocats assassinés aux Philippines en 2018, c'est parce que quatre d'entre eux ont miraculeusement réchappé aux balles des sicaires. Ce sont bien 16 avocats qui y avaient été promis à la mort. Le Pakistan où plus de 100 avocats ont été assassinés depuis 2007—dont 60 pour la seule année 2016, aura connu 9 mort en 2018. Le phénomène est grandissant en Inde qui ne compte que 8 morts mais qui aurait dépassé son voisin, le Pakistan, si deux tentatives d'assassinat n'avaient pas échoué au cours de cette année.

On a déjà dit le caractère limité de cet effort statistique. Et il ne s'agit pas ici d'entrouvrir une discussion sur les chiffres ou une comparaison à connotation macabre. En outre, sauf cas exceptionnel (groupes paramilitaires), il ne s'agit pas d'imputer ici les assassinats aux États sur le territoire desquelles ils sont commis. Leur responsabilité est autre.

Le phénomène croissant qui tend à se répandre est celui de l'impunité. Au Honduras, environ 150 avocats ont été assassinés entre 2002 et 2018. Les statistiques du Barreau sont révélatrices : sur l'ensemble des meurtres dans le pays, qui a un taux d'homicides de six fois supérieures à la moyenne mondiale, le taux d'impunité de 96% mais il est de 99% dans les cas de décès d'avocats. Ce taux rejoint l'impunité en matière de crime contre les journalistes, qui atteint, selon l'Association de défense de la Presse *Article 19*, 99 % alors que le nombre de journalistes persécutés a augmenté en 2018, après trois années de baisse. Ainsi, 80 reporters ont été tués à travers le monde pour avoir exercé leur mission d'information. Ils étaient 65 un an plus tôt.

Pour le surplus des traitements dont peuvent être victimes les avocats, on serait tenté d'écrire—malheureusement—: « à l'Est rien de nouveau ». Plus que jamais, la Chine, l'Iran et bien malheureusement la après Turquie, avec des variantes quant aux moyens, rivalisent pour la conquête du titre de pays dangereux pour les avocats. Russie, Azerbaïdjan, Kazakhstan participent à n'en pas douter à l'escalade.

En Chine ce sont toujours les mêmes que l'on persécute. Cinq ans après, on s'acharne toujours sur les membres du cabinet Fengrui, dont on a supprimé la licence et empêchée les anciens membres de pouvoir exercer leur métier. Au premier rang, la dernière des victimes de la grande « Répression 709 » contre les avocats à n'avoir pas encore été jugée, Wang Quanzhang, « celui a refusé de faire des aveux », a été jugé secrètement dans les derniers jours de 2018, avant d'être condamné à quatre ans et six mois de prison pour « subversion du pouvoir de l'État » par le deuxième tribunal populaire intermédiaire de Tianjin. Dans le même temps, on martyrise ceux qu'il avait choisis pour avocats, sans avoir jamais eu le droit de les rencontrer. En janvier 2018, Yu Wensheng, a été arrêté. Comme son client, il est poursuivi à son tour pour « subversion du pouvoir de l'Etat ». Tous les anciens avocats du cabinet Fengrui (mais aussi ceux qui ont publiquement pris partie en leur faveur) sont en passe de perdre définitivement leur licence. Li Yuhang, qui en novembre 2015, avait saisi des membres du Comité des Nations unies contre la torture de la détérioration de la situation des avocats détenus depuis la « Répression 709 », notamment de Wang Yu, se plaint de mauvais traitements à la prison de Shenyang.

Désormais, défendre les droits de l'homme équivaut pour un avocat à la perte immédiate de son viatique professionnel. La défense des droits de l'homme est la première des incompatibilités avec le droit d'exercer la profession d'avocat.

« La place des avocats n'est pas en prison... »

En Iran, depuis le premier janvier 2018, la répression en série a repris contre les avocats. Ce sont au moins 13 avocats, qui ont été arrêtés, dans le cadre d'une campagne de répression visant à les empêcher de défendre toute personne – et souvent leurs confrères – poursuivie pour des motifs politiques.

Celle qui restera une des figures emblématique de la répression contre les avocats, Nasrin Sotoudeh, a été de nouveau arrêtée, en juin 2018, et conduite à la prison d'Evin. Officiellement il s'agissait pour elle de purger une peine de prison à laquelle elle aurait été condamnée à son insu. En réalité, c'était pour la contraindre à subir un nouveau procès devant le tribunal intégré à la prison d'Evin et pour lui infliger, cette fois-ci, une condamnation éliminatoire. Dans les derniers jours de l'année 2018, un simulacre de procès a été furtivement organisé. On n'en connaît bien le résultat depuis : 5 ans pour la première affaire et 33 ans et 148 coups de fouet pour la seconde. Le tribunal a augmenté de 4 années la peine totale de prison, de 29 à 33 ans, outre les cinq ans prononcés par ailleurs.

À une autre échelle, la répression iranienne anti avocats a connu d'autres victimes : Mohammad Najafi, Amirsalar Davoudi mais aussi Zeynab Taheri, Arash Keykhosravi, Ghassem Sholeh-Sadi, Masoud Javadieh, Payam Derafshan, Farokh Forouzan, Hoda Amid, Mostafa Daneshjoo, Hossein Ahmadiniaz ou encore Mostafa Tork Hamadani. Parmi eux, si Zeynab Taheri, Payam Derafshan, Farokh Forouzan Arash Keykhosravi, Ghassem Sholeh-Sadi, ou Hoda Amid ont fini par être libérés sous caution (ce qui ne les a pas exemptés d'une condamnation future à la prison), Mohammad Najafi n'a connu la liberté que quelques jours avant d'être arrêté de nouveau. Le dernier avocat arrêté en 2018, Amirsalar Davoudi, 27 ans, a été à son tour depuis condamné à 30 ans de prison et 111 coups de fouet.

Plus que jamais, il n'y a pas d'autre alternative pour les avocats iraniens que l'exil ou la prison. Malgré le climat de terreur entretenue, en février 2018, une vingtaine d'avocats ont eu le courage de publier une lettre ouverte au peuple iranien déclarant que l'emprisonnement de leur confrère, Mostafa Tork Hamedani, à la prison d'Evin, à Téhéran, constituait une violation des engagements internationaux pris par l'Iran aux principes du procès équitable. Hossein Ahmadiniaz a, quant à lui, proclamé : *"La place d'un avocat n'est pas en prison, c'est dans une salle d'audience où sont défendus les droits de la population"*. Aujourd'hui Nasrin Sotoudeh, Mostafa Daneshjoo et Amirsalar Davoudi, croupissent en prison.

Malheureusement, la Turquie occupe toujours une place de premier rang comme chaque année depuis 2016, dans ces commentaires. C'est une répression méthodique qui sans désespérer vient frapper les avocats. Certes elle existait auparavant mais depuis 2016, la répression anti Gülen en a redoublé les effets.

On le sait, le mouvement, *Fetullahçı Terör Örgütü* ou *PDY/FETÖ* – ou « l'organisation » - auquel, par un double baptême, le prédicateur a donné son prénom et le gouvernement turc sa qualité "d'organisation terroriste", a été désigné par le président Erdogan comme l'instigateur et la cheville ouvrière du coup d'État manqué du 15 juillet 2016, ce que l'« organisation », quant à elle, ne cesse de nier avec énergie, en rappelant qu'elle n'a jamais été qu'un mouvement social déployant ses activités dans l'éducation, les affaires ou la charité. Mais pour les avocats qui ont été professionnellement associés, de près ou de loin, à de quelconques organismes - qu'ils soient scolaires, financiers ou autres -ayant pu avoir des liens avec le FETÖ, entre 2003 et 2010, le tribut est lourd à payer. C'était au temps où ils étaient parfaitement légaux et à l'époque où le prédicateur, aujourd'hui exilé aux États-Unis, était l'allié et le « partenaire stratégique » obligé du président Erdogan.

Brusque retournement de situation. En dix-huit mois, le régime a dissout 34 associations d'avocats à travers la Turquie en vertu de l'état d'urgence par le décret-loi n° 677 du 22 novembre 2016. Il a arrêté et poursuivi presque tous les avocats qui en étaient membres pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. Il en faut si peu pour être arrêté et même condamné. Qu'ont-ils fait en vérité ? Il leur est le plus souvent reproché d'avoir téléchargé, sinon utilisé, ByLock, l'application de messagerie en ligne cryptée, qui aurait servi aux conjurés pour communiquer secrètement entre eux, avant et pendant la tentative de coup d'État, alors que l'application était, cryptée certes, mais librement téléchargeable à l'époque via Google Play Store ou Apple Store, et pouvait être enregistrée par curiosité, par inadvertance, ou par un proche, à l'occasion de téléchargements groupés.

Que l'on trouve des traces d'installation de ByLock, que l'on ait disposé d'un compte et que l'on ait déposé des fonds auprès de la banque Asya, jadis si libérale dans l'octroi de prêts, des bourses ou des financements pour l'enseignement, peut caractériser une « appartenance à organisation terroriste armée ». Deux témoignages, anonymes et sans visage, parfois même un seul, peuvent mener derrière les barreaux pour une quinzaine d'année. Or, on le sait, on trouve toujours un témoin, surtout lorsqu'il est lui-même poursuivi et qu'il demande à bénéficier des dispositions d'atténuation de peine prévues par la « repentance effective » et que l'on veut démontrer une bonne « collaboration » à l'enquête. De même, celui qui a d'aventure voyagé aux États-Unis, en famille ou pour affaires, devra s'exténuer à renverser la présomption qui le désigne et l'accuse, afin de tenter de prouver qu'il n'a pas au cours de son séjour rencontré, ou tenté de rencontrer, l'imam en exil, sinon la prison lui est assurée pour plusieurs années.

« Il n'y a plus d'état de droit en Turquie... »

Sans doute, dira-t-on, les accusés bénéficient-ils d'un procès, sans doute y a-t-il plusieurs audiences, des remises en liberté, et mêmes, pourquoi ne pas le dire, de nombreux acquittements. Mais beaucoup d'accusés de « terrorisme » auront beau crier qu'ils n'ont jamais correspondu avec quiconque à l'aide de ByLock, ils ne seront même pas entendus. Détenus dans des prisons de haute sécurité, le plus souvent éloignées de leur ville d'attache, ils ne seront même pas extraits de leur

cellule pour comparaître et se défendre devant une juridiction « pour des raisons de sécurité ». Ils devront alors tenter de se justifier depuis le fond de leur prison, via le procédé de vidéoconférence Segbis, en confiant leur destin aux incertitudes des cadrages ou éclairages et aux aléas techniques des transmissions électroniques. C’est sur un écran qu’ils entendront le témoin qui les accuse. Car, le plus souvent, ils ne verront pas ce témoin sans nom, apparaissant, visage flouté et voix déformée, par respect pour « sa sécurité personnelle ».

De lourdes peines se sont abattues ainsi par fournées entières sur des bataillons d’avocats. Leur durée est toujours augmentée de 50 % dès lors que l’on est en matière de « terrorisme ». Elle peut aller jusqu’à près de 20 ans, sauf réduction toujours possible en cas d’aveu et de « repentance », dans la mesure cependant où le tribunal jugerait la contrition affichée par l’accusé sincère et « effective ». Selon les données compilées par le site de veille indépendant, *The Arrested Lawyers Initiative*¹, plus 1500 avocats ont été poursuivis, près de 600 avocats placés en détention préventive tandis que près de 220 d’entre eux ont été condamnés à des peines d’emprisonnement variables mais toujours lourdes, depuis juillet 2016. Il est impossible d’en tenir la comptabilité exacte et donc d’en donner une liste exhaustive. Beaucoup demeurent inconnus et entendent le rester. Désormais, les journaux turcs ne rendent plus compte que du montant total des peines de prison prononcées lors des audiences presque quotidiennes. Les fournées des condamnés par dizaines ne comportent que des initiales. Parfois même, ils n’ont pas de nom. Ainsi, les trop nombreuses victimes dont on croisera les destins au gré de ces pages, ne donnent qu’un tableau incomplet des véritables souffrances endurées par les avocats turcs.

Répression sans mesure : l’un des rares avocats –sinon le seul– qui a osé publiquement dénoncer le caractère fictif voire inexistant des preuves utilisées contre les victimes de l’épuration, et notamment l’imposture évidente qui consiste à opposer pour preuve déterminante le simple téléchargement d’un logiciel le seul qui a élevé la voix sur les plateaux de télévision, Kemal Uçar, a immédiatement fait l’objet d’une décision d’ostracisme judiciaire lui interdisant définitivement d’intervenir dans des affaires relatives à la tentative de coup d’État. Or, on le sait aussi, ils défendaient des officiers accusés d’avoir participé à la tentative de coup d’État.

Parmi les victimes de la répression, il n’y a pas que ce qu’il convient de désigner comme les « martyrs de ByLock ». Les infortunées victimes de l’épuration anti Gülen ne constituent pas une exception. Les procès KCK ou du ÇHD sont évidemment sans lien avec le prédicateur américain proscrit, Fetullah Gülen. Mais force est de constater que les arrestations massives ont continué à frapper, de 2016 à 2018, les avocats qui défendent les opposants politiques et les sympathisants de la cause kurde dans un pays qui semble ne vouloir considérer les kurdes que comme une « minorité », alors que les kurdes sont un peuple. Ils n’ont fait que défendre leurs clients, des victimes d’abus policiers, souvent des militants kurdes et parfois sans doute des « terroristes », car leur devoir d’avocats est de les défendre.

¹ The arrested Lawyers Initiative, “Incarceration of Turkish Lawyers | Unjust Arrests et Convictions (2016-2018).” January 2019, <https://arrestedlawyers.org/2019/01/04/updated-report-incarceration-of-turkish-lawyers-unjust-arrests-and-convictions-2016-2018/>

Ces avocats n'ont pas été mieux lotis que les infortunés accusés, vrais imprudents ou faux convertis du mouvement Gülen. Même accusation, même répression. Au premier rang d'entre, Barkin Timtik, avocate du Halkin Hukuk Barosu (« Bureau des droits du peuple »—HHB), libérée le 14 septembre, replacée en détention le 15, par la même chambre du tribunal, avant d'être condamnée, en 2019 à 18 ans et 9 mois de prison. Pour les uns, comme pour les autres, c'est l'indigence des preuves qui interpelle.

Le plus souvent, c'est l'activité professionnelle quotidienne de l'avocat qui est traquée par la police et qui permet d'amasser chaque jour les preuves qui lui seront opposées : les déclarations à la presse pour la défense de clients, les écritures pour répliquer aux arguments de l'accusation, l'assistance aux obsèques de militants, parfois tués par la police, sont ainsi recensées méticuleusement pour nourrir des dossiers étiques aux seules fins d'assimiler l'avocat aux engagements et aux agissements de celui dont il défend la cause.

Là encore, malgré l'insignifiance de charges fabriquées, le processus aboutira au même résultat : la condamnation en vertu des dispositions contre le terrorisme. Le plus souvent c'est l'interdiction d'une association ou d'un groupement, par décret, dans le cadre de l'état d'urgence, qui a scellé d'avance une fois pour toutes, la condamnation future de ses membres ou sympathisants comme de ses avocats. On arrête les avocats par dizaines, et puis les avocats qu'ils ont choisis, et aussitôt après les avocats de ces avocats... On ne peut que s'associer dès lors à ce constat terrifiant d'Ulrich Schellenberg, Président du DeutschAnwaltsVerein (DAV), au cœur de l'année 2018 : *« Il n'y a plus d'état de droit en Turquie. Il n'y a pas de présomption d'innocence. Il n'y a pas de défense efficace. Il n'y a pas de système judiciaire indépendant »*. Les poursuites pénales contre les avocats semblent être devenues une politique publique et une méthode de gouvernement. Plus de 10 bâtonniers qui ont été arrêtés et condamnés. Tout cela dans un climat judiciaire délétère, parfois, après que l'un et dénoncé l'autre... avec en toile de fond l'état d'urgence et la lutte contre le terrorisme.

Il faut ici encore rappeler qu'il s'agit d'une vision minimale, à l'heure de la circulation de toute actualité en temps réel, combien de ces informations ne nous parviendront jamais ? En Iran, en Chine, en Turquie, les proches craignant l'opprobre, cache les poursuites dont peut faire l'objet un avocat de leur famille. Ce dont on parle sont toujours mais seulement ceux qui acceptent la publicité de leur détention, de leur condamnation ou de leur élimination.

En Afrique, le Cameroun et le Soudan viennent rivaliser avec l'Égypte - où Mohamed Ramadan est en prison depuis de longs mois pour s'être photographié vêtu d'un gilet jaune et où Khaled Ali n'a été condamné qu'en raison de ses velléités de se présenter aux élections présidentielles. Dans le cadre de l'État d'urgence en vigueur au Soudan, le régime de Bachar el-Béchar, toujours en place en 2018, a fait procéder, en deux vagues, entre janvier et décembre 2018, à l'arrestation d'au moins une trentaine d'avocats par le Service national du renseignement et de la sécurité (NISS). En janvier, le président du barreau du Darfour (DBA), Mohamed Abdallah al-Doma et le vice-président Saleh Mahmoud Osman, le lauréat du Prix Sakharov de 2007, ont été arrêtés pour s'être solidarisés avec le peuple qui dans la rue dénonçait la pénurie et la vie chère liée à

l'absolutisme du président qui a depuis été chassé. De nombreux avocats déjà arrêtés en janvier 2018 ont été à nouveau placés en détention en décembre.

Rien n'a été ici celé non plus sur certains autres pays qui n'étaient pas, certes, absents des évocations précédentes, loin de là, mais qui semblent traduire une volonté croissante de répression contre les avocats, surtout lorsqu'ils ont l'impudence de défendre véritablement leurs clients. A ce titre, la Russie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan se sont particulièrement signalés, cette année, y compris dans les violences physiques.

En Russie, les demandes de radiation se sont multipliées, les pressions sur les avocats se sont accrues, notamment en Crimée. En Azerbaïdjan, c'est l'existence même d'un barreau qui est en cause. Depuis 2017, le Parlement a approuvé une modification du code civil qui aboutit, selon les observateurs, à interdire à environ 8 000 avocats enregistrés interdire de représenter des clients dans n'importe quel tribunal. Les textes donnent un contrôle complet sur la profession au Présidium du barreau, mais il est inféodé à l'État. Ainsi, plusieurs avocats ont déclaré avoir été convoqués dans leurs commissariats de police locaux, où ils auraient été informés qu'ils n'étaient plus habilités à pratiquer leur profession et risquaient d'être arrêtés. Fakhraddin Mehdiyev, Asabali Mustafayev et Nemet Karimli ont été suspendus d'exercice professionnel par le barreau. Yalchin Imanov, radié. Irada Javadova qui avait voté contre la radiation de Yalchin Imanov, a été radiée à son tour. Elchin Sadigov, a été écarté de la défense de son client par le procureur général et traduit devant le Présidium du barreau.

Au Kazakhstan, le président de l'Ordre national a démissionné. Le Présidium des avocats est saisi à la chaîne de demandes de radiation par le Ministère de la Justice, notamment contre les bâtonniers des barreaux de Pavlodar et d'Aktioubinsk. Le directeur exécutif de l'Ordre national, Sergei Sizintsev, a été brutalement démis de ses fonctions en 2018, avant d'être radié en 2019.

Les défenseurs de l'autre loi

Parce que il les invoque au soutien de leurs combats, en Iran, en Turquie, en Chine ou ailleurs, les avocats connaissent bien les *Principes de base relatifs au rôle du barreau*. Et c'est bien là que se noue une dialectique cynique avec certains états qui en retournent les préceptes contre le barreau et ses membres. Pour ces États – qui ne manquent pas de le souligner –, le droit d'un avocat à comparaître devant un tribunal au nom de son client est soumis à une habilitation « *en application de la loi et de la pratique nationale* », la liberté d'expression et d'association de l'avocat ne peut s'exercer qu'à la condition d'avoir « une conduite conforme à la loi (et aux normes reconnues et à la déontologie de la profession d'avocat), de même les avocats ne sont en droit de conseiller et d'aider leurs clients que « *conformément à la loi ainsi qu'aux normes professionnelles reconnues à la déontologie* » (qui sont établies par les organes de la profession même lorsqu'ils ne sont pas indépendants) « *ou plus directement par la loi*". (Voir « Principes » 19, 25 et 26)²

² Principes de base relatifs au rôle du barreau, adoptés par le huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu à La Havane (Cuba) du 27 août au 7 septembre 1990 « Principes » 19, 23, 25 et 26.

Alors qu'elle est-elle cette loi à laquelle ils doivent se conformer pour avoir le droit d'être et de paraître avocats ? On ne le sait que trop, la loi, toute loi, peut provenir de trois sources :

- Le consentement démocratique: le peuple décide de la loi qui doit le régir. Une loi adoptée aujourd'hui peut être changée demain avec l'accord de ce peuple.
- La dictature: un dictateur impose unilatéralement sa loi au peuple qu'il gouverne. Cette loi est immuable. Personne n'a le droit de la mettre en question sous peine de s'exposer aux sanctions les plus graves.
- La révélation: un homme religieux, bénéficiant d'un certain charisme, fait croire à un groupe d'êtres humains que "Dieu" lui a révélé un message divin sacré, donc intouchable et immuable pour régir la société et personne n'a le droit de mettre cette révélation en question.

Tous ceux que nous évoquons ici ont choisi une autre loi. Au mois de novembre 2018, Nasrin Sotoudeh écrivait depuis sa prison à sa fille : « *Tout ce que j'ai fait est légal et conforme à la loi.* » Et pourtant c'est au nom de la loi a été condamné à 38 ans d'emprisonnement. Hossein Ahmadieniaz, arrêté le 15 août 2018 sur ordre du tribunal révolutionnaire de Sanandaj parce qu'il défend un militant politique kurde condamné à mort qui clame son innocence, a déclaré : « *J'ai honorablement défendu mes clients devant la loi. J'ai toujours respecté les lois de mon pays. Je ne suis pas un politicien. Je suis avocat. J'ai et je défendrai toujours mes clients en fonction de mes responsabilités professionnelles. Je n'ai violé ni la loi ni le code de conduite des avocats et je ne le ferai jamais.* » En Turquie, Ömer Kavili, a répondu à un juge en plein tribunal, le 4 octobre 2018 : « *Les avocats n'ont jamais cédé face aux despotes et à l'illégalité et vous ne les contraindrez pas à la soumission* ». En Chine, Yang Jinzhu, surnommé "la vigilance du droit sous un masque", est poursuivi pour avoir proclamé : « *Ce gouvernement ignore la loi. Le pouvoir judiciaire ignore la loi. Et quand ils voient des avocats qui défendent les droits de la personne, ils vous mettent de côté, vous ligotent, vous attachent les mains et les pieds...* ».

C'est au nom de cette loi qu'ils agissent. Serviteurs de la « vraie » loi, ils ne sont ainsi que de purs continuateurs de Montesquieu, pour qui, on le sait, « *Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi ; mais elle doit être loi parce qu'elle est juste*³ » Ainsi, condamnés à vivre dans des États « *où les lois ne sont rien, ou ne sont qu'une volonté capricieuse et transitoire du souverain* »⁴, des États, où la loi est « *un pur acte de puissance* »⁵, il entendent se référer à une autre loi.

Car le droit qu'ils prônent et qu'ils veulent défendre est un autre droit. Ni cogens, ni des gens. Ni naturel, ni flexible. Aristote et tant d'autres depuis ont exprimé exprimé la même quête : aucune justice souveraine n'est affranchie du respect de la loi universelle. Tous, en Iran, en Égypte ou en Turquie, ou en Chine, en Azerbaïdjan ou au Kazakhstan en ont appelé à un moment de leur vie, à ce droit des hommes qui veut combattre et éradiquer les actes comme les normes injustes que la férocité de certains peut engendrer à l'abri de leurs frontières. Et pour cela,

³ *Pensées*, n° 460

⁴ *L'Esprit des Lois*, XXVI, 2.

⁵ *Idem*, XIX, 14.

ils ont invoqué ces autres droits qui ont de tous temps été respectés dans ce que Vico appelait déjà, il y a deux siècles “ *un même sens commun et humain*”⁶.

Ainsi, au prix de la perte de leur profession, de leur liberté, et parfois de leur vie, ils sont un instant d’un combat sans fin, comme celui d’Œdipe contre le Sphinx, comme celui d’Antigone contre Créon. Ils sont à la source de la défense du droit donc de son existence. Rudolf von Jhering n’écrivait-il pas, il y a plus d’un siècle : “*Aussi longtemps que le droit devra s’attendre aux attaques de l’injustice – et cela durera tant que le monde existera –, il ne sera pas à l’abri de la lutte. La vie du droit est une lutte.*”⁷ Pour mener cette lutte, il faut la détermination des défenseurs et le sacrifice des combattants.

La considération pour les « avocats en danger » pour s’être louablement généralisée au cours des ans, notamment au sein d’institutions ou de barreaux qui, pour beaucoup, l’auront négligée trop longtemps, est trop communément devenue un élément de communication. Au-delà de la publicité fonctionnelle, des rivalités et des surenchères, elle démontrera une véritable prise de conscience qu’en devenant à part entière un élément de la formation pour accéder à la profession future. Elle appartient à l’essence de l’exercice professionnel. En ce sens, également, cette dernière parution ne se distingue pas de celles qui les ont précédées. Comme dans les précédentes, nous ne saurions avoir d’autres exemples à méditer, d’autres références à citer et de meilleurs modèles à suivre.



Bertrand FAVREAU

⁶ Giambattista Vico, *Science nouvelle* (1725), préface de Philippe Raynaud, Gallimard, 1993, p. 104.

⁷ Rudolf von Jhering, *La Lutte pour le droit* (*Der Kampf ums Recht*), présentation par Olivier Jouanjan, Dalloz, 2006, p. 1.

*Ces avocats persécutés
dans le monde
2018*

Ephéméride

365 jours de la vie des avocats en danger dans le monde

1^{er} janvier-31 décembre 2018

Janvier

1. UKRAINE – 1er janvier 2018: Iryna Nozdrovskaya, retrouvée morte dans une rivière près de Kiev, après avoir été menacée pour avoir demandé justice au nom d'une sœur tuée.
2. TURQUIE – 2 janvier 2018: Aysel Tuğluk, condamnée à un an et six mois d'emprisonnement au tribunal de Kandira pour s'être opposée à la loi sur les réunions et manifestations.
3. TURQUIE – 5 janvier 2018: Metin Yücel, condamné à 8 ans et 9 mois d'emprisonnement par la Chambre pénale du tribunal de Bilecik.
4. MEXIQUE – 8 janvier 2018: deux avocats criblés de balles au sortir d'une audience devant le tribunal de la prison du Nord à Tlalnepantla.
5. TURQUIE – 9 janvier 2018: Mehmet Akif Canpolat, condamné à six ans et trois mois de prison à Malatya pour avoir utilisé ByLock.
6. SOUDAN – 10 janvier 2018: Osman Hassan Salih, arrêté lors d'une manifestation pacifique contre l'augmentation des produits de première nécessité.
7. MEXIQUE – 10 janvier 2018: José Antonio Muñiz Sánchez, abattu dans son bureau de la rue Guillermo Prieto, à Salvatierra.
8. THAÏLANDE – 10 janvier 2018: Anon Nampa, traduit devant la division en charge de la lutte contre les crimes technologiques (Technology Crime Suppression Division – TCSD) de la police, pour violation des lois sur la cyber-criminalité, en vertu de la loi sur les crimes informatiques.
9. MEXIQUE – 12 janvier 2018: Everardo Romero Rancaño, abattu dans son bureau au 27 rue Reforma à Chalco, État de Mexico.
10. TURQUIE – 12 janvier 2018: Ramazan Demir, condamné 11 mois et 20 jours de prison à Istanbul pour avoir insulté le président Erdogan.
11. ARGENTINE – 14 janvier 2018: Nelson Alberto Spirito, abattu d'une balle dans la tête à son domicile d'Adrogué, à Buenos Aires.
12. IRAN – 15 janvier 2018: Mohammad Najafi, arrêté pour avoir révélé que son client mort dans un commissariat de police d'Arak ne s'était pas suicidé.
13. RUSSIE – 16 janvier 2018: Sergey Leonov, l'ancien avocat du sénateur de Bachkirie Igor Izmestyev, condamné à cinq ans de prison pour avoir demandé de l'argent pour déposer un recours devant la Cour suprême.
14. TURQUIE – 17 janvier 2018: Osman Yengil, Sedat Alp et Adnan Taşkın, condamnés à six ans et 10 mois de prison, Ömer Binali et Ersan Satılmış, condamnés à six ans et trois mois de prison à Antalya.
15. TURQUIE – 17 janvier 2018: Can Tombul, avocat de la *Plate-forme des Avocats Libertaires* (Özgürlükçü Hukukçular Platformu üyesi) et du *Cabinet d'avocats des Opprimés* (Ezilenlerin Hukuk Bürosu), arrêté à Diyarbakir.

16. SOUDAN – 17 janvier 2018: Mohamed Abdallah al-Doma, président du barreau du Darfour (DBA) et co-vice président du National Umma Party, arrêté à Omdurman.
17. INDE – 18 janvier 2018: Kanwar Bhan Arya, assassiné près de Punjabi Mohalla alors qu'il se rendait au tribunal.
18. TURQUIE – 19 janvier 2018: Serhat Doğan, ancien président de l'association d'avocats Nizam, condamné à 9 ans d'emprisonnement pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*.
19. COTE D'IVOIRE – 19 janvier 2018: Laetitia Segui, agressée dans la nuit par un chef de village à Bingerville.
20. CHINE – 19 janvier 2018: Yu Wensheng, arrêté alors qu'il accompagnait son fils à l'école.
21. RUSSIE – 20 janvier 2018: Petr Zaikin, l'avocat du chef du centre des droits de l'homme Memorial à Grozny, victime d'actes d'intimidation.
22. COLOMBIE – 22 janvier 2018: Freddy Gómez Sanclemente, assassiné dans le quartier El Porvenir de Quibdó.
23. AZERBAÏDJAN – 22 janvier 2018: Fakhraddin Mehdiyev, suspendu pour un an par le Présidium du barreau d'Azerbaïdjan, pour avoir prétendument divulgué les pièces de l'accusation contre un de ses clients auprès des médias.
24. CHINE – 23 janvier 2018: Annulation de la licence d'avocat de Sui Muqing par les autorités de la province du Guangdong.
25. AUSTRALIE – 23 janvier 2018: Ho Ledin, abattu alors qu'il était en train de prendre un café au Happy Cup, à Sydney.
- NIGÉRIA – 23 janvier 2018: Chiamaka Nwangwu, accuse la police de l'avoir rouée de coups, déshabillée et détenue dans un commissariat où elle assistait un client à Onitsha.
26. TURQUIE – 24 janvier 2018: Deniz Kurtoğlu, l'un des principaux avocats de Gaziantep, arrêté pour avoir partagé un dessin insultant le président Erdogan.
27. BOLIVIE – 24 janvier 2018: Julio César Herrera, assassiné trois balles dans la tête et 16 coups de couteau, dans son cabinet à Santa Cruz.
28. TURQUIE – 25 janvier 2018: Serkan Ulufer, fondateur de l'association des avocats Nizam, basée à Adana, condamné à 9 ans de prison pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*.
29. TURQUIE – 26 janvier 2018: Yalçın Kayaaltı, avocat au barreau d'Aydin, condamné à 9 ans de prison par le tribunal pénal d'Aydin.
30. RUSSIE – 30 janvier 2018: Valentin Karelin agressé par trois inconnus masqués à proximité de la station de métro "Krylatskoe" à Moscou.
31. TURQUIE – 31 janvier 2018: Bekir Sıddık Çelik, Oğuz Holat et Hakan Özbek, condamnés à six ans et trois mois de prison, et Ahmet Kemal Göncü à huit ans et neuf mois de prison par le tribunal pénal de Kayseri pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*.
32. SOUDAN – 31 janvier 2018: Hanan Hassan Khalifa, arrêtée à Khartoum Bahri à un poste de contrôle police / NISS alors qu'elle allait rendre visite à des détenus, à la prison Kobar.

Février

33. SOUDAN – 1er février 2018: Saleh Mahmoud Osman, vice-président du barreau du Darfour et membre du comité central du parti communiste soudanais, arrêté à son cabinet de Khartoum.
34. SOUDAN – 1er février 2018: Mohammed Al-Hafiz, arrêté par les forces de sécurité lors d'une réunion des dirigeants de l'opposition dans le quartier d'Almanshia, à Khartoum.
35. TURQUIE – 1er février 2018: Mustafa Babayigit, ancien président du district central de l'AKP, condamné à six ans et neuf mois pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*, Mikail Ünal et Osman Karataş, condamnés à six ans et trois mois par le tribunal de Kırıkkale.
36. VENEZUELA – 2 février 2018: Enrique Aristeguieta Gramcko, l'un des fondateurs de la démocratie vénézuélienne enlevé à son domicile de Caracas, par les forces de sécurité.
37. TURQUIE – 2 février 2018: Perquisition au cabinet de Kemal Aytac, animateur des protestations hebdomadaires « Justice Watch ».
38. KENYA – 2 février 2018: Arrestation et expulsion vers le Canada de Miguna Miguna.
39. MEXIQUE – 4 février 2018: Le corps de José Jairo García Oliver, disparu depuis le 30 janvier, retrouvé démembré dans un ravin à San Francisco Tlaloc, à Tlalancaleca.
40. PAKISTAN – 5 février 2018: Meurtre de Muhammad Idrees, dans le sud du Waziristan.
41. CHINE – 5 février 2018: le Bureau de la justice de Beijing annule la licence du cabinet d'avocats de Cheng Hai, affirmant que le cabinet ne s'était pas soumis à l'évaluation annuelle dans les délais.
42. PAKISTAN – 7 février 2018: Pervez Akhtar Cheema, abattu dans sa voiture en se rendant à une audience à Sheikhupura.
43. MAROC – 8 février 2018: Abdessadek el Bouchtaoui, l'avocat d'Hirak, condamné à 20 mois de prison par le tribunal de première instance d'Al Hoceima.
44. TURQUIE – 8 février 2018: Süleyman Gürkök et sa femme, Sibel Gürkök, condamnés respectivement à 8 ans et 9 mois et à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée » et 8 ans et 9 mois de prison.
45. PAKISTAN – 9 février 2018: Rizvam, sévèrement attaqué parce qu'il défendait un accusé de blasphème.
46. PHILIPPINES – 13 février 2018: Argel Joseph Cabatbat, attaqué par trois hommes armés à moto à Quezon City.
47. HONDURAS – 16 février 2018: Carlos Iván Ordóñez, abattu à 100 mètres de l'état-major des forces armées de Comayagüela.
48. PHILIPPINES – 19 février 2018: John Ungab, l'avocat de Kerwin Espinosa, tué par balles à quelques mètres du palais de justice de Cebu.
49. INDE – 20 février 2018: Upendra Nayak, arrêté par la police de Paralakhemundi.
50. TURQUIE – 20 février 2018: Ekrem Horozoğlu, avocat de Kayseri et de l'Association des avocats anatoliens (fermée en vertu de l'état d'urgence), condamné à trois ans et quatre mois d'emprisonnement par le tribunal de Kayseri, pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*.

51. PAKISTAN – 20 février 2018: Rana Ishtiaq et Owais Talib, tués lors d'une audience au palais de justice de Lahore.
52. COSTA RICA – 21 février 2018: Eduardo Enrique Lobo Madrigal, abattu devant sa femme à Jiménez de Pococí, Limón, quelques heures avant un procès.
53. AZERBAÏDJAN – 21 février 2018: Yalchin Imanov conteste devant le tribunal administratif de Ganja la décision du présidium du barreau d'Azerbaïdjan, qui l'a radié du barreau.
54. CHINE – 26 février 2018: mort mystérieuse de Li Boguang à Nankin.
55. COLOMBIE – 26 février 2018: Soneyda Figueroa Duarte, avocate et Défenseure du peuple de la ville de Putumayo, abattue dans sa maison à Puerto Asís.
56. TURQUIE – 27 février 2018: Ali Osman Turgut, membre du barreau de Kayseri et de l'Association des avocats anatoliens (fermée en vertu de l'état d'urgence), condamné à trois ans et un mois d'emprisonnement par la 2e Chambre pénale du tribunal de Kayseri, pour "*appartenance à une organisation terroriste armée*".
57. TURQUIE – 27 février 2018: Süleyman Gökten, victime de violences à la prison de Tekirdağ.
58. COLOMBIE – 28 février 2018: Cesar Augusto Maya Gómez, avocat de Cartago, tué en plein jour sur l'avenue Circunvalar de Pereira, après un rendez-vous pour une procédure de divorce.
59. MOLDAVIE – 28 février 2018: Mandat d'arrêt du tribunal de Criuleni contre Ion Cretu, l'un des avocats de Veaceslav Platon.

Mars

60. ÉGYPTTE – 1^{er} mars 2018: Ezzat Ghoneim, directeur exécutif de l'Egyptian Coordination for Rights and Freedoms (ECRF), et Azzouz Mahgoub, arrêtés par la Sécurité de l'État au Caire.
61. HONDURAS – 1er mars 2018: Saddie Karina Araque Machado, assassinée dans le quartier de San Martín de Puerto Cortés.
62. MEXIQUE – 2 mars 2018: Luis Alberto Castañeda Yañez, tué par balle alors qu'il se trouvait à l'intérieur d'un véhicule avec un autre avocat, Dario Ramírez Salazar, blessé, à Cuernavaca.
63. TURQUIE – 3 mars 2018: Kemal Uçar, arrêté alors qu'il défendait des militaires accusés de la tentative de coup d'État et interdit d'intervention dans des affaires relatives au coup d'État.
64. TURQUIE – 6 mars 2018: Fatma Çilem Ömeroğlu, condamnée à deux ans et six mois d'emprisonnement pour «*appartenance à une organisation terroriste armée*», à Adana.
65. TUNISIE – 7 mars 2018: Najet Laabidi, victime d'actes d'intimidation et d'agressions verbales de la part d'agents de la garde nationale au poste de police de Ben Arous.
66. SOUDAN – 8 mars 2018: Mohamed Abdallah al-Doma, empêché de prendre un vol à destination du Caire pour un traitement médical.
67. MEXIQUE – 9 mars 2018: Javier Huacuja Domínguez, professeur de droit de l'Université Panaméricaine, assassiné après avoir prétendument tenté de résister à une attaque dans la delegación Benito Juárez de México.

68. ARGENTINE – 9 mars 2018: Gustavo de la Fuente, menacé de mort par un ancien instructeur de la Cour fédérale emprisonné pour le vol de drogue.
69. NICARAGUA – 10 mars 2018: Harold Contreras Rivera, assassiné à Managua
70. SALVADOR – 11 mars 2018: Juan José Zelaya Rodríguez, assassiné quand il a fermé la porte de sa maison à Usulután.
71. BRÉSIL – 14 mars 2018: Marcelino Aguiar da Cunha, victime de trois coups de feu alors qu'il parlait à un client, devant chez lui à Manacapuru (à l'ouest de Manaus).
72. MEXIQUE – 15 mars 2018: Servando Nájera Ávila, avocat des conflits sociaux, abattu dans le quartier de La Virgen, à Durango.
73. TURQUIE – 16 mars 2018: Aysel Tuğluk, condamnée à 10 ans d'emprisonnement pour « direction d'une organisation terroriste ».
74. MALDIVES – 17 mars 2018: Nazim Sattar, arrêté pour avoir publié des déclarations de son client mettant en cause le président Abdulla Yameen.
75. MEXIQUE – 20 mars 2018: Ramón Arturo Morales Muro, abattu dans le voisinage du Swap Meet "Carpas Carrousel" à Tijuana.
76. NIGER – 25 mars 2018: Lirwana Abdourahmane, avocat et membre du MPC arrêté.
77. KENYA – 26 mars 2018: Nouvelle arrestation de Miguna Miguna à son arrivée à l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi avec expulsion de force à Dubaï 2 jours plus tard.
78. CHINE – 27 mars 2018: Le cabinet d'avocats Xinqiao de Beijing contraint par les autorités à licencier Zhang Kai.
79. TURQUIE – 29 mars 2018: Ayse Batumlu, condamnée à cinq mois de prison pour « propagande terroriste ».
80. TURQUIE – 29 mars 2018: Eren Keskin, condamnée à sept ans et demi de prison pour avoir publié des articles considérés comme ayant "dénigré" la nation turque et "insulté" le président Erdogan.
81. PAKISTAN – 30 mars 2018: Zainullah Khan, membre de l'association du barreau du district, tué par balle à Swabi.
82. PARAGUAY – 31 mars 2018: Hudson Silva Polvora, avocat brésilien, tué d'une balle dans la tête dans le quartier Ñandejára Puente du département d'Amambay.

Avril

83. BRÉSIL – 3 avril 2018: José Fernando Cabral de Lima, tué par balle dans un bureau de change de la galerie Ivone Mendes, dans le quartier de Ponta Verde à Maceió.
84. VIETNAM – 5 avril 2018: Nguyễn Văn Đài, condamné à 15 ans de prison et 5 ans d'assignation à résidence pour menées "*visant à renverser l'administration du peuple*".
85. AFRIQUE DU SUD – 5 avril 2018: Thamsanqa Wilson Ndwandwe, abattu devant son domicile à Durban.
86. TURQUIE – 9 avril 2018: Burcu Çelik Özkan, avocate et député du HDP, voit sa peine portée à 7 ans, 3 mois et 10 jours de prison pour "*appartenance et propagande en faveur d'une organisation terroriste armée*" et "*menaces de mort*" par la cour pénale régionale d'Erzurum.

87. MEXIQUE – 10 avril 2018: Emmanuel Vilchis, abattu dans le quartier de Cumbria, dans le centre de Cuautitlán Izcalli, dans l'État de Mexico.
88. HONDURAS – 10 avril 2018: Carlos Hernández, abattu dans son cabinet à Tela.
89. MEXIQUE – 10 avril 2018: Gerardo Romo Muñoz, abattu d'une balle dans la poitrine à l'intérieur de son bureau à Aguascalientes.
90. TURQUIE – 11 avril 2018: Suna Bilgin, secrétaire générale de la branche Dersim de l'İHD, condamnée à six ans et trois mois de prison pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*, à Tunceli.
91. CHINE – 11 avril 2018: La femme de Wang Quanzhang, Li Wenzu assignée à résidence sept jours après le début de sa marche de protestation en direction du centre de détention n° 2 de Tianjin.
92. MEXIQUE – 11 avril 2018: Omar Tejeda Flores et sa femme, abattus à Izúcar de Matamoros.
93. CAMEROUN – 13 avril 2018 : Menaces de mort contre Elvis Brown Luma Mukuna, avocat de l'OFFGO, une organisation d'agriculteurs en faveur de l'agriculture biologique et contre l'accaparement de terres, à Mbengwi.
94. INDE – 16 avril 2018: Deepika Singh Rajawat, placée sous protection policière après avoir reçu des menaces de mort.
95. MEXIQUE – 16 avril 2018: Ricardo Timshel Barrón González, exécuté à Ciudad Victoria, dans l'État de Tamaulipas
96. CHINE – 19 avril 2018: Yu Wensheng, officiellement arrêté pour *"incitation à la subversion du pouvoir de l'État"* et *"entrave au service public"* après avoir été détenu au secret depuis son arrestation.
97. ARGENTINE – 21 avril 2018: Pedro "Pilico" Cortez, l'avocat et ex-conseiller juridique Justicialista Formoseño a été abattu alors qu'il se rendait à son domicile d'Ingeniero Juarez.
98. PHILIPPINES – 22 avril 2018: Henry Joseph Herrera, tué devant sa femme et leurs deux enfants, dans une embuscade à Atimonan, Quezon
99. AZERBAÏDJAN – 23 avril 2018: Asabali Mustafayev et Nemet Karimli, suspendus pour un an par décision du Présidium du barreau d'Azerbaïdjan.
100. RUSSIE – 24 avril 2018: Le barreau de Moscou retire la licence d'avocat de Mark Feygin pour ses propos sur les réseaux sociaux.
101. CHINE – 25 avril 2018: Le Bureau de la Justice de Pékin révoque la licence d'avocat de Li Heping.
102. TURQUIE – 25 avril 2018: Akın Atalay, Mustafa Kemal Güngör et Bülent Utku, président et membres du conseil d'administration en même temps qu'avocats de la Fondation *Cumhuriyet*, condamnés pour terrorisme par le tribunal d'Istanbul respectivement à 7 ans et 3 mois, 3 ans et 9 mois et 2 ans de prison.
103. TURQUIE – 25 avril 2018: Fidel Okan, condamné à 16 mois et 20 jours de prison pour humiliation de fonctionnaire par Tribunal pénal d'Istanbul.
104. TURQUIE – 25 avril 2018: Necati Coşkun et İbrahim Bakır, accusés d'appartenir à l'Association des juristes anatoliens (AHUDER), condamnés à 6 ans 3 mois et 2 ans et 1 mois pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*, à Kayseri.
105. CHINE – 26 avril 2018: Cheng Hai et Lin Qilei, interrogés comme « témoins » contre leurs clients par la police de Tianjin, après avoir été empêchés de voir Wang Quanzhang en prison.
106. BRÉSIL – 26 avril 2018: Jonatas Fernando Venturini da Silva, assassiné par deux hommes à moto en sortant de son domicile d'Atibaia, à São Paulo.

107. QATAR – 28 avril 2018: Najib al-Nuaimi, frappé d'une interdiction de voyager.
108. INDE – 28 avril 2018: Kirit Joshi, poignardé à mort par deux hommes devant son cabinet de Town Hall Road à Jamnagar.
109. ETATS-UNIS – 29 avril 2018: Allegra Love, contrainte de quitter son domicile à Santa Fe, après des menaces de mort liées à son travail pour les immigrés.
110. MEXIQUE – 30 avril 2018: Edgar Neptali Bustamante Padilla, abattu en Miahuatlán de Porfirio Díaz.
111. INDE – 30 avril 2018: Ashish Kumar Dubey, avocat à Garhwa, victime d'une agression par les policiers chargés de le protéger.

Mai

112. MEXIQUE – 1^{er} mai 2018: José Antonio Vergara Hernández, assassiné à Bosques de Manzanilla.
113. ÉGYPTE – 2 mai 2018: Le tribunal pénal du Caire renouvelle la détention Ibrahim Metwally pour 45 jours pendant la durée de l'enquête.
114. BRÉSIL – 4 mai 2018: Armando de Oliveira Freitas, abattu dans son cabinet d'avocats, à Manaus.
115. TURQUIE – 4 mai 2018: Mehmet Cemal Acar, ancien bâtonnier du barreau Siirt, condamné à 8 ans 1 mois et 15 jours pour "*appartenance à une organisation terroriste armée*", à Siirt.
116. PHILIPPINES - 4 mai 2018 : Ramy Tagnong, un avocat exerçant les fonctions de chef du bureau des affaires juridiques de la police de Calabarzon, tué à Antipolo City.
117. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – 8 mai 2018: Evariste Kalala Kwete, enlevé à Kinshasa.
118. MEXIQUE – 8 mai 2018: Óscar Manuel Rocha Rivera, retrouvé mort à l'intérieur d'une valise dans les rues de Colonia Francisco Zarco à Durango.
119. TURQUIE – 9 mai 2018: Sibel Sevinç Deveci, arrêtée à Istanbul pour propagande en faveur de FETÖ sur son compte Twitter.
120. TURQUIE – 9 mai 2018: Muhammed İkbāl Çil, Emre Karcı, Muammer Güler et Özcan Aksoy, condamnés à 7 ans et 6 mois d'emprisonnement, Yusuf Yılmaz, Müdayi Kaplan, Hüdayi Kayhan et Mustafa Maskan à 6 ans et 3 mois de prison à Denizli.
121. BRÉSIL – 10 mai 2018: Rivelino Zarpellon, victime de harcèlement et de menaces.
122. INDE – 10 mai 2018: Rajesh Kumar Srivastava, abattu à Allahabad.
123. KAZAKHSTAN: 11 mai 2018: Demandes de radiation du Ministère de la Justice contre Valeriy et Raissa Yakubenko, batonnière du barreau d'Aktioubé, Vladimir Zolotov, bâtonnier de Pavlodar et Sergey Sizintsev, directeur de l'Ordre national des avocats.
124. MEXIQUE – 12 mai 2018: Jorge Iván Leyva Loya, assassiné dans la ville de Samalayuca.
125. INDE/CACHEMIRE – 12 mai 2018: Arrestation de Shabir Ahmad Bukhari par la Police d'État du Jammu et Cachemire.
126. ARABIE SAOUDITE – 15 mai 2018: Ibrahim al-Modeimigh, arrêté en même temps que sa cliente, militante pour le droit de conduire des femmes.

127. CHINE – 16 mai 2018: Xie Yanyi, victime de violences par la police lors de sa comparution dans la procédure de révocation de sa licence.
128. PANAMA – 16 mai 2018: Leida Montero Ruedas, assassinée a son domicile dans le quartier de San Mateo, à San José de David, province de Chiriqui.
129. VENEZUELA – 16 mai 2018: Orlando Gonzalez et Oscar Rios du Foro Penal, arrêtés à Táchira.
130. TURQUIE – 16 mai 2018: Fevzi Cem Şenocak, condamné à 10 ans et 6 mois, Yusuf Zotluoğlu à 7 ans et 6 mois, Mustafa Kemal Açıcı, Zekeriya Albayrak, Serdar Kutlu, Neşe Yıldızoğlu et Fatma Şen à 6 ans et 3 mois, Serdar Şenocak, Kemal Yıldız, Serdar Baskın, Elmas Çatar, Dilek Kütükçü et Recep Bağ à 1 an 6 mois et 22 jours par le Tribunal Correctionnel de Samsun.
131. SOUDAN – 16 mai 2018: Adil Mohamed Al-Imam, l'avocat d'une adolescente qui a tué son violeur victime de manœuvres d'intimidation de la part des services de sécurité.
132. HONDURAS – 17 mai 2018: Josué Isaac Rodríguez Hernández, abattu dans un atelier de mécanique de Monterrey.
133. INDE – 17 mai 2018: Sangeeta Sharma et Vinod Tyagi, détenues et malmenées au poste de police de Ghaziabad.
134. ÉGYPTE – 17 mai 2018: Haitham Mohamedain, enlevé à son domicile dans la nuit de jeudi à vendredi, pour appartenance à un groupe illégal.
135. MOLDAVIE – 18 mai 2018: Vitalie Taulean, agressé physiquement par deux policiers, qui lui ont frappé la tête contre le sol et l'ont amené au bureau du procureur de Chisinau pour un interrogatoire.
136. VENEZUELA – 19 mai 2018: Jairo Finol, assassiné dans le secteur de La Retirada, dans l'État de Zulia, à deux kilomètres de l'Université bolivarienne du Venezuela (UBV).
137. TURQUIE – 22 mai 2018 : Cengiz Çağlar Ayyıldız, bâtonnier du barreau de Balıkesir, condamné à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement à Balıkesir pour "appartenance à une organisation terroriste armée".
138. PHILIPPINES – 22 mai 2018 – Geronimo S. Marabe Jr, ancien procureur de la ville d'Ozamiz, devenu avocat privé, abattu alors qu'il se trouvait à bord de sa voiture à Ozamiz.
139. MEXIQUE – 22 mai 2018: Víctor Guerrero Terrazas Olivas, "enlevé" avec son fils de 15 ans, et retrouvé mort dans un chemin de Parral-Chihuahua tandis que l'adolescent a été relâché.
140. TCHAD – 22 mai 2018: Doumra Manassé, avocat à Doba, victime de tirs par des gendarmes sur sa voiture alors qu'il transportait trois clients relaxés.
141. PARAGUAY – 22 mai 2018: Lucilo Nicolás Cardozo Salina, enlevé puis abattu, incinéré et enterré à Yaguarón.
142. NICARAGUA – 23 mai 2018: Des violences exercées contre Erick Rivera Calderón par des forces paramilitaires du gouvernement.
143. IRAK – 26 mai 2018: Trois avocats qui défendent des membres d'Isis devant le tribunal pénal de Ninive arrêtés à Qayyarah au sud de Mossoul, pour terrorisme et accusés d'implication dans l'État islamique
144. MEXIQUE – 27 mai 2018: Miguel Ángel Cerpas Torres, abattu sur la route Apatzingán-Buenavista.
145. TURQUIE – 28 mai 2018: MD condamné à sept ans et six mois d'emprisonnement pour "appartenance à une organisation terroriste armée" réduit

à 1 an 6 mois 22 jours, en vertu des dispositions de la repentance effective par le Tribunal d'Adana.

146. INDE – 28 mai 2018: La résidence du président de l'Association du barreau de Shahdara, Pramod Nagar, à Bhajanpura, au nord-est de Delhi, attaquée par plusieurs dizaines de personnes avec des armes, y compris des pistolets et des lathis.

147. AZERBAÏDJAN – 29 mai 2018: Samad Rahimli, avocat et défenseur des droits de l'homme azerbaïdjanais, refusé par le comité d'admission du Présidium des Avocats d'Azerbaïdjan.

148. TURQUIE – 29 mai 2018: ÖA condamné à sept ans et six mois d'emprisonnement pour "*appartenance à une organisation terroriste armée*" réduit à 1 an 6 mois 22 jours par la 11ème section pénale du Tribunal d'Adana en vertu des dispositions de la repentance effective.

149. TURQUIE – 29 mai 2018: Erol Altintas, ancien membre du conseil de l'Ordre du Barreau de Bolu, condamné à 8 ans et 9 mois de prison par le tribunal de Bolu.

150. LETTONIE – 30 mai 2018: Martins Bunkus, abattu au volant de sa voiture dans la banlieue de Riga.

151. CHINE – 31 mai 2018: L'épouse de Yu Wensheng, Xu Yan, suivie depuis son appartement par des policiers qui l'avaient empêchée de partir en taxi en disant aux conducteurs de ne pas la prendre.

152. PAKISTAN – 31 mai 2018: Sanam Umrani, abattue à son domicile dans le district de Jacobabad.

153. HONDURAS – 31 mai 2018: Jorge Alberto Topete Vásquez, abattu alors qu'il venait de quitter la prison d'Illama, Santa Bárbara, en transportant trois membres supposés de gangs remis en liberté conditionnelle.

Juin

154. AZERBAÏDJAN – 4 juin 2018: Emin Aslan, contraint de monter dans un véhicule de l'unité de lutte contre le crime organisé du ministère de l'intérieur et condamné à 30 jour de détention.

155. INDE – 4 juin 2018: le père de Sampathkumar, avocat à Pulianthope qui fournissait des informations à la police contre un gang, abattu à Chennai.

156. PANAMA – 5 juin 2018: Miguel Guevara Ruiz, assassiné à la machette dans une ferme du secteur de Potrero Grande, à El Coco, à La Chorrera.

157. HONDURAS – 5 juin 2018: Norma Saraí Romero Zeydel, abattue alors qu'elle se rendait à son travail accompagnée de membres de sa famille.

158. INDE – 6 juin 2018: Surendra Gadling, arrêté à son domicile à Bheem Chowk, dans le nord de Nagpur.

159. PAKISTAN – 6 juin 2018: Zamin Khan Kakar, enlevé et retrouvé mort dans la région de Ziarat Cross, à Quetta, au Baloutchistan.

160. CHINE – 6 juin 2018: La licence d'avocat de Wen Donghai annulée par le Bureau de la Justice du Hunan

161. VIETNAM – 7 juin 2018: Nguyễn Văn Đài, remis en liberté et expulsé du pays.

162. INDE – 10 juin 2018: Ravi Prasad Tewari, abattu en intervenant dans un conflit immobilier à Mukundpur au sud de l'État d'Uttar Pradesh.

163. AZERBAÏDJAN – 11 juin 2018: Irada Javadova, radiée du barreau par le Présidium of the Bar Association.
164. IRAN – 13 juin 2018: Nasrin Sotoudeh, arrêtée et conduite à la prison d'Evin pour purger une peine de prison à laquelle elle aurait été condamnée en son absence.
165. BRÉSIL – 13 juin 2018: Nilson Aparecido Carreira Mônico, abattu dans son bureau à Presidente Venceslau, à l'ouest de São Paulo.
166. IRAN – 19 juin 2018: Zeinab Taheri, arrêtée et traduite devant la cour de la culture et des médias pour "*diffusion de propagande contre le régime*", "*publication de mensonges*" et "*troubles à l'ordre public*", après avoir défendu un client exécuté la veille et annoncé qu'elle avait des preuves qu'il était innocent.
167. BRÉSIL – 20 juin 2018: Kléber Martins de Araújo, abattu dans son bureau à Campos do Jordão (SP).
168. ETATS-UNIS – 20 juin 2018: Antonio B. Mari, abattu dans son cabinet à Cartersville, en Georgie, par l'adversaire de sa cliente.
169. INDE – 20 juin 2018: S. Vanchinathan and K. Hariragavan, arrêtés par la police de Chennai pour avoir défendu des manifestants en lutte contre l'extension d'une fonderie de cuivre.
170. PHILIPPINES – 21 juin 2018: Joey Galit, abattu dans sa voiture avec son agent de sécurité à Cainta, dans la province de Rizal.
171. RUSSIE – 22 juin 2018 : Viktor Fedorchenko, condamné à 4 ans de prison pour avoir demandé de l'argent pour déposer un recours à la Cour suprême.
172. MALAISIE – 24 juin 2018: Siti Kassim arrêtée.
173. HONDURAS – 25 juin 2018: Daniel Torres Herrera, atteint par trois balles alors qu'il garait son véhicule devant son cabinet à Tegucigalpa.
174. INDE – 25 juin 2018: Bachan Lal Soni abattu par l'adversaire d'un de ses clients en se rendant au tribunal.
175. BRÉSIL – 27 juin 2018: Silvia da Silva Carvalho, kidnappée avec sa secrétaire, et assassinée à Feira de Santana,
176. THAÏLANDE – 27 juin 2018: Prawet Prapanukul, avocat et militant politique condamné à 16 mois de prison.
177. AUSTRALIE – 28 juin 2018: Bernard Collaery, poursuivi pour avoir violé loi sur les services de renseignement dans un mémoire rédigé pour la défense d'un client.

Juillet

178. SOUDAN – 1^{er} juillet 2018: Nouvelle arrestation de Mohamed Abdallah al-Doma et de trois autres avocats, Gibril Hamid Hassabu, Rehab Assadiq Sharif et Rashida Al Ansari.
179. PHILIPPINES – 2 juillet 2018: Salvador Solima et son épouse, abattus dans leur maison à Barangay Guadalupe, à Cebu.
180. MEXIQUE – 3 juillet 2018: Joaquín Morales Sánchez, ancien président de l'Institut de la transparence et de l'accès à l'information de l'État de Guerrero, assassiné à son domicile à Tlapa de Comonfort.
181. TURQUIE – 4 juillet 2018: Hanifi Barış, arrêté pour ses publications sur les réseaux sociaux.

182. INDE – 4 juillet 2018: Sudha Bhardwaj, avocate auprès de la Haute court de Chattisgarh, victime d'une campagne de fausses informations et d'imputations diffamatoires de la part des médias.
183. COLOMBIE – 4 juillet 2018: Luis Fernando Medina Mendoza, abattu à Villavicencio quelques jours après avoir été menacés par un client.
184. IRAN – 6 juillet 2018: Hossein Ahmadi, cité à comparaître devant le tribunal révolutionnaire de Sanandaj, capitale de la province du Kurdistan, après avoir signé une lettre ouverte avec 154 autres avocats critiquant le système judiciaire.
185. IRAN – 8 juillet 2018: Arrestation de Mostafa Daneshjou, qui défend les membres de la minorité persécutée des derviches Gonabadi d'Iran.
186. BRÉSIL – 10 juillet 2018: Francisco Erivaldo Rodrigues, abattu par trois hommes dans son bureau à Caucaia.
187. ETATS-UNIS – 10 juillet 2018: Steven Donziger, suspendu après avoir fait condamner le géant pétrolier Chevron Corp pour la pollution dans la forêt tropicale amazonienne.
188. HONDURAS – 12 juillet 2018: Rafael Humberto González, abattu en la colonia Hábitat.
189. BRÉSIL – 12 juillet 2018: André Ambrósio Ribeiro da Silva, assassiné devant sa fille à Caruaru dans l'état de Pernambouc.
190. MEXIQUE – 14 juillet 2018: Ervey Gutiérrez Ochoa, abattu à Ciudad Obregón, Sonora.
191. MEXIQUE – 15 juillet 2018: Salvador Rentería Rentería, abattu par la police communautaire du front uni pour la sécurité et le développement de l'État de Guerrero (FUSDEG) à Tierra Colorada.
192. TURQUIE – 17 juillet 2018: Ali Aksoy, condamné à 19 ans et neuf mois d'emprisonnement pour appartenance à une organisation terroriste armée, outrage au président de la république, menaces et insultes envers le procureur par le tribunal d'Izmir.
193. BRÉSIL – 17 juillet 2018: Sérgio Beze Prates, abattu alors qu'il circulait dans sa voiture avec un client dans le quartier de São Judas Tadeu, à Goiânia.
194. BRÉSIL – 17 juillet 2018: Renato Jorge Rocha Rezerra Fini, retrouvé les mains liées, avec des traces de coups de feu à Caucaia.
195. PÉROU – 18 juillet 2018: Ernesto Castro Ríos, abattu devant la porte de son domicile à Huaral.
196. TURQUIE – 20 juillet 2018: Özge Elif Hendekçij condamnée à 7 ans et 11 mois d'emprisonnement pour "appartenance à une organisation terroriste armée" pour avoir utilisé ByLock.
197. BRÉSIL – 21 juillet 2018: Emerson Vieira, abattu devant ses filles de 8 et 12 ans, à Vila Velha.
198. KAZAKHSTAN – 24 juillet 2018: Enquête ouverte par le Bureau du Procureur général contre Bauyrzhan Azanov, pour diffusion de fausses informations sur la corruption présumée du système judiciaire.
199. IRAN – 26 juillet 2018: Mostafa Tork Hamadani, traduit devant le tribunal de la culture et des médias pour avoir critiqué l'interdiction faite aux avocats de défendre des écologistes arrêtés par le Corps des gardes de la révolution islamique (IRGC).
200. IRAN – 27 juillet 2018: Mohammad Najafi, condamné à 3 ans de prison et 74 coups de fouet par la deuxième chambre du tribunal pénal d'Arak, dans la

province de Markazi, pour "trouble à l'ordre public par des slogans " et "publication de fausses informations pour perturber l'opinion publique".

201. KENYA – 27 juillet 2018: Stephen Kariuki Mburu, drogué puis empoisonné à Nairobi.

202. INDE – 27 juillet 2018: Ajit Nayak, militant des causes environnementales devenu avocat à Dandeli, tué sur le chemin du retour à Uttara Kannada dans le Karnataka

203. SERBIE – 28 juillet 2018: Dragoslav Ognjanovic, l'avocat qui a défendu le chef de guerre serbe Slobodan Milosevic, assassiné devant son domicile à Belgrade.

204. MEXIQUE – 30 juillet 2018: Adrián José Chavarría Castillo, avocat du cartel de Tláhuac et proche du dirigeant de l'organisation, Felipe de Jesús Pérez Luna, "El Ojos" abattu dans la colonie La Turba.

205. INDE/CACHEMIRE – 31 juillet 2018: Talib Hussain, le principal témoin de l'affaire de viol suivi de meurtre commis contre une fillette de la communauté nomade Bakerwal à Kathua, arrêté à Tral.

206. TURQUIE – 31 juillet 2018: Can Tombul, avocat du Cabinet d'Avocats des Opprimés (Ezilenlerin Hukuk Bürosu), arrêté à Istanbul.

Août

207. COLOMBIE – 1er août 2018: Menaces de mort contre Abelardo de la Espriella, liées à ses critiques à l'égard du juge spécial pour la paix (JEP) créé dans le cadre des négociations entre le gouvernement et les FARC.

208. COLOMBIE – 3 août 2018: Menaces de mort contre Iván Cancino, après ses critiques contre l'Accord de paix.

209. HONDURAS – 7 août 2018: Rubén Darío Mateo Galán, avocat et dirigeant sportif, ancien président de la commission de discipline de la Fédération de football, abattu dans son bureau à San Pedro Sula.

210. TURQUIE – 8 août 2018: Mustafa Ezber, condamné à 8 ans et 9 mois d'emprisonnement à Balıkesir pour «*appartenance à une organisation terroriste armée*».

211. CHINE – 9 août 2018: Le Bureau de la justice de Beijing a décidé d'annuler la licence d'avocat Cheng Hai.

212. MEXIQUE – 12 août 2018: Óscar Carrasco Coronel, abattu à La Joya.

213. PAKISTAN – 13 août 2018: Yasir Zikyria, abattu par des inconnus à Dera Ismail Khan.

214. BRÉSIL – 13 août 2018: Joacir Montagna, tué par balle dans son propre bureau dans le centre-ville de Guaraciaba, à l'ouest de Santa Catarina.

215. BRÉSIL – 14 août 2018: Carlos Roberto Binelli, ancien président de l'Ordre des avocats brésiliens(OAB), à Espírito Santo do Pinhal, tué à l'intérieur de sa maison.

216. TURQUIE – 14 août 2018: Burak Keskin, condamné à six ans dix mois et quinze jours d'emprisonnement par la deuxième section pénale du Tribunal de Zonguldak.

217. NICARAGUA – 14 août 2018: Menaces contre Amy García Curtis, avocate des suspects poursuivis pour le meurtre du journaliste Ángel Eduardo Gahona López.

218. ETATS-UNIS – 15 août 2018: Tracy Edward Page, avocat du cabinet Thiros et Thiros à Merrillville, tué par balle dans sa maison d'Hobart en Indiana.
219. PHILIPPINES – 16 août 2018: Jan Vincent Soliven, Lenie Rocel Rocha et Romulo Bernard Alarkon, du cabinet Desierto & Desierto, arrêtés alors qu'ils assistaient à une perquisition chez un client à Manille.
220. KAZAKHSTAN – 17 août 2018: Vadim Kuramshin, libéré sur parole d'une colonie pénitentiaire à Oskemen, une ville du nord-est du Kazakhstan, après avoir purgé plus de six ans et demi de prison.
221. IRAN – 18 août 2018: Arash Keykhosravi, Ghassem Sholeh-Sadi et Masoud Javadieh, arrêtés par les forces de sécurité lors d'une manifestation pacifique en faveur d'un vote libre, équitable et transparent.
222. ZIMBABWE – 20 août 2018: Unite Saize, sévèrement battu, en accompagnant un haut responsable de MDC Alliance, qui tentait de se réfugier en Zambie.
223. PHILIPPINES – 23 août 2018: Rafael Atotubo, abattu devant sa maison à Bacolod.
224. TADJIKISTAN – 24 août 2018: Shukhrat Kudratov, libéré après avoir passé près de quatre ans derrière les barreaux pour avoir défendu une personnalité politique de l'opposition.
225. INDE – 28 août 2018: Arun Ferreira, arrêté à Mumbai et accusé de faire parti des «naxals urbains».
226. INDE – 28 août 2018: Debi Prasanna Pattnaik, agressée et battue par des policiers à Shastri Nagar, dans le quartier de Nuabazar à Cuttack.
227. NICARAGUA – 29 août 2018: Menaces contre Nelson Cortez et Boanerges Fornos, avocats des suspects poursuivis pour le meurtre du journaliste Ángel Eduardo Gahona López.
228. IRAN – 31 août 2018: Payam Derafshan et Farokh Forouzan, arrêtés alors qu'ils se trouvaient au domicile d'un autre avocat récemment emprisonné, Arash Keykhosravi, à Karaj.

Septembre

229. IRAN – 1^{er} septembre 2018: Hoda Amid, spécialisée dans la défense des droits de l'Homme et militante des droits des femmes, arrêtée, au lendemain des arrestations de Payam Derafshan et Farokh Forouzan.
230. ÉGYPTE – 4 septembre 2018: Ezzat Ghoneim et Azzouz Mahgoub, remis en liberté conditionnelle, sans être libérés pour autant.
231. AZERBAÏDJAN – 5 septembre 2018: Nouvelle procédure disciplinaire contre Elchin Sadigov, empêché de défendre de son client par le procureur général et traduit devant le présidium du barreau.
232. TURQUIE – 7 septembre 2018: Selahattin Demirtaş, condamné à quatre ans et huit mois d'emprisonnement pour des discours prononcés lors d'une célébration du nouvel an kurde (Newroz) au cours du processus de paix de 2013.
233. ARGENTINE – 8 septembre 2018: Andres Lamboy, criblé de balles à Rosario, alors qu'il laissait ses enfants à l'école.
234. RUSSIE – 9 septembre 2018: Mikhail Benyash, arrêté, battu et placé en garde à vue par la police après avoir rencontré un client qui avait participé à une manifestation pacifique à Krasnodar inculpé de rébellion.

235. BRESIL –10 septembre 2018: Valéria Lucia dos Santos, menottée lors d'une audience dans l'État de Rio de Janeiro.
236. MEXIQUE – 10 septembre 2018: Iracema Yasmín Díaz Gutiérrez, abattu dans la Colonia Benito Juárez.
237. NIGERIA – 12 septembre 2018: Olukoya Ogungbeje, arrêté et emmené par des policiers hors de la Haute Cour fédérale de Lagos.
238. INDE – 12 septembre 2018: Ashutosh Shrotiya, victime de tirs près de New Agra police station.
239. ARGENTINE – 13 septembre 2018: Alizia Beatriz Arzadum, assassinée alors qu'elle se rendait à une audience à Santa Fe.
240. INDE – 13 septembre 2018: Subhrakant Satpathy, frappé par la police à la gare de Baleswar.
241. TURQUIE – 14 septembre 2018: La 37e Chambre pénale du tribunal d'Istanbul ordonne la remise en liberté conditionnelle de Barkin Timitk, Ebru Timitk, Özgür Yilmaz, Behiç Asçi, Sükriye Erden, Selcuk Kozagacli, Engin Gökoglu, Aytac Ünsal, Süleyman Gökten, Aycan Çiçek, Naciye Demir, Ezgi Çakir, Yaprak Türkmen, Aysegül Çagatay, Yagmur Ereren et Didem Baydar Ünsal, Zehra Özdemir et Ahmet Mandaci.
242. TURQUIE – 15 septembre 2018: La 37e Chambre pénale du tribunal d'Istanbul décide après appel du Parquet, replace en détention 12 des 17 avocats libérés en raison de l'appel du parquet: Selçuk Kozağaçlı. Les avocats Behic Asci, Ahmet Mandaci, Aytac Ünsal, Aycan Çiçek et Engin Gökoglu ont été amenés dans la cellule de détention du palais de justice d'Istanbul.
243. AFRIQUE DU SUD –16 septembre 2018: Mongezi Gqoboka, retrouvé mort avec trois balles dans la tête et le cou dans sa voiture à Dundee.
244. TURQUIE – 17 septembre 2018: La Cour ordonne le placement en détention de Selçuk Kozağaçlı.
245. VENEZUELA – 19 septembre 2018: Mario Sánchez, abattu et Mario Meleán blessé, lors d'une attaque, à Cabimas.
246. ÉGYPTE –19 septembre 2018: Khaled Ali, condamné en appel à trois mois de prison avec sursis.
247. MALDIVES – 20 septembre 2018: Moosa Siraj, arrêté après avoir publié des déclarations de son client mettant en cause le président Abdulla Yameen.
248. CHINE – 20 septembre 2018: Sun Shihua, victime de mauvais traitements dans un poste de police de Guangzhou, où elle défendait un client.
249. PORTO RICO – 21 septembre 2018: Carlos Cotto Cartagena, témoin du meurtre de l'homme d'affaires Adam Anhang, retrouvé mort à Miramar, San Juan.
250. SYRIE – 22 septembre 2018: Yasser Al-Salim, arrêté à Kafr Nabl, dans le gouvernorat d'Idlib.
251. AFRIQUE DU SUD – 23 septembre 2018: arrestation de Richard Spoor, l'avocat qui défend la communauté Xolobeni contre un projet minier.
252. PHILIPPINES –24 septembre 2018: Connie del Rio Villamor, abattue à Davao del Norte, à Tagum City.
253. COLOMBIE – 24 septembre 2018: Jaime Guapi Riascos, abattu à Quintas de Salomia, au nord de Cali.
254. TURQUIE – 25 septembre 2018: Attaque au fusil à pompe et graffitis haineux contre le cabinet d'Heval Yıldız Karasu, à Eskisehir.
255. INDE – 26 septembre 2018: Sudha Bharadwaj, avocate et militante des droits civiques à Chattisgarh placé en résidence surveillée à son domicile à Badarpur, dans l'État d'Haryana.

256. PHILIPPINES –26 septembre 2018: Wilmer Donasco, victime d’une attaque par balles devant le palais de justice de Davao City.
257. HONDURAS – 27 septembre 2018: Louis Rivera Valladares, abattu dans un cabinet d’avocats, à El Progreso, Yoro.
258. PHILIPPINES –28 septembre 2018: Edel Julio Romero, abattu à Iloilo.
259. BIRMANIE/MYANMAR – 28 septembre 2018: Khin Khin Kyaw, condamnée à six mois de prison, par le tribunal de Minhla, pour perturbation dans une salle d’audience lors de sa plaidoirie en faveur des étudiants emprisonnés.
260. PHILIPPINES – 29 septembre 2018: Jason Bader Perera, victime de tirs par balles devant son cabinet, à Laoag City.
261. ZAMBIE – 29 septembre 2018: Patrick Loch Otieno Lumumba, refoulé à l’aéroport de Lusaka où allait donner une conférence sur les relations sino-africaines.
262. ISRAËL/PALESTINE – 30 septembre 2018: Salah Hamouri, un avocat franco-palestinien, libéré de prison après plus d’un an de détention administrative.

Octobre

263. MEXIQUE – 1^{er} octobre 2018: Rubén N..., abattu dans les rues de San Pablito Chiconcuac, alors qu’il se trouvait avec un client.
264. THAÏLANDE – 2 octobre 2018: Nouvelles poursuites judiciaires pour «outrage au tribunal devant le tribunal militaire de Bangkok contre Anon Nampa, qui travaille pour Thai Lawyers for Human Rights (TLHR).
265. MEXIQUE – 2 octobre 2018: Claudia Ivet, victime de menaces de mort accompagnées d’un dépôt de restes humains, devant son cabinet, à Yautepec.
266. NICARAGUA – 2 octobre 2018: Julio Montenegro, dénigré publiquement à l’audience par la présidente du tribunal pénal de première instance de Managua, et menacé d’une plainte à la Cour suprême de justice (CSJ).
267. KAZAKHSTAN– 2 octobre 2018: Sergey Sizintsev, le directeur exécutif de l’Ordre national des avocats, démis de ses fonctions à la suite de la démission du président de l’Ordre national, en désaccord avec le ministère sur la réforme des pouvoirs des barreaux en matière d’assistance judiciaire.
268. HAÏTI – 4 octobre 2018: Jerry Pétiote et Réginald Févry, agressés et humiliés par des policiers à Gérald-Bataille, puis enfermés et battus au commissariat de Delmas 33.
269. HAÏTI – 4 octobre 2018 : Cisirmond Mauril, Junior Cherette et Sylvie Jean Marie, objet de menaces de mort avec commencement d’exécution par un agent du CIMO.
270. ÉGYPTTE – 4 octobre 2018: Interdiction de voyager prononcée contre Khaled Ali, dans le cadre de l’affaire 173/2011, où il n’est intervenu que comme avocat des accusés.
271. ARGENTINE – 4 octobre 2018: Antonio Francisco Parrellada, abattu à Cruz del Cordoba, Cruz del Eje, après avoir agi en recouvrement de loyers.
272. TURQUIE – 5 octobre 2018: Ömer Kavili, avocat du groupe Yorum arrêté pour « outrage à magistrat », à l’audience où il défendait ses clients.
273. NICARAGUA – 7 octobre 2018: Óscar Noel Herrera Blandón, membre du Parti constitutionnaliste libéral (PLC) et conseiller juridique de la commune, abattu par des tirs à Wiwilí, Jinotega.

274. TURQUIE – 8 octobre 2018: Emin Baran, membre du conseil de l'Ordre du barreau de Sanliurfa, condamné à un an et neuf mois de prison pour aide et encouragement du terrorisme en raison de la détention dans son cabinet d'un journal pro-güleniste et d'un magazine pro-kurde.
275. TURQUIE – 8 octobre 2018: Yücel Akdağ, membre du barreau d'Afyonkarahisar, condamné à 10 ans d'emprisonnement par le tribunal d'Afyon pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».
276. TURQUIE – 8 octobre 2018: Büseyne Kahraman, condamnée à 1 an, 6 mois et 22 jours d'emprisonnement et libérée lors du prononcé de la sentence.
277. HAÏTI: 9 octobre 2018: Élie Diepst Augustin, giflé par un policier dans l'enceinte du Parquet lors de l'interrogatoire d'un client.
278. RUSSIE – 10 octobre 2018: le tribunal régional de Krasnodar confirme la condamnation à 40 heures de travaux forcés prononcée par le tribunal administratif contre Mikhail Benyash.
279. TURQUIE – 11 octobre 2018: Selamet Şen, condamné à six ans et trois mois de prison par le tribunal d'Ankara pour "*appartenance à une organisation terroriste armée*".
280. PÉROU 13 octobre 2018: Jenny Nolasco Tomás, abattue dans sa voiture devant son cabinet après avoir reçu des menaces de mort pendant huit mois.
281. RUSSIE – 16 octobre 2018: Vyacheslav Gimadi et Alexander Golovach, deux avocats de l'Anti-Corruption Foundation (FBK) arrêtés par le FSO.
282. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – 17 octobre 2018: Santos Cedeño Del Rosario, abattu à La Romana.
283. NIGÉRIA – 17 octobre 2018: Luqman Bello, battu et déshabillé par des policiers alors qu'il tentait d'obtenir la libération sous caution de son client.
284. TURQUIE – 17 octobre 2018: 11 condamnés à Manisa pour « *fondation et gestion d'une organisation terroriste armée* »: Haluk Bedel, Gürhan Onat, Sadettin Yılmaz: 7 ans et six mois de prison, Ali Özcel, İsa Koşar, Besim Yücel: 6 ans et 10 mois, Gökhan Çelik, Kadir Çelik, Hüseyin Azman, Yalçın Cabar: 6 ans et 3 mois, Zeynel Balkız, bâtonnier du barreau de Manisa, 2 ans et 1 mois.
285. CHINE – 18 octobre 2018: audience préliminaire dans le procès de Li Yuhan qui se plaint de mauvais traitements à la prison de Shenyang.
286. CHINE – 18 octobre 2018: poursuites disciplinaires contre Liu Zhengqing, pour non-respect de la réglementation de la prison de Mianyang, lors d'une visite à un client.
287. COLOMBIE – 19 octobre 2018: Pedro Amoroch Barragán, abattu par des tueurs à gages dans le centre-ville d'Armenia.
288. ÉGYPTTE – 20 octobre 2018: Mandats d'arrêt délivrés contre Ezzat Ghoneim et Azzouz Mahgoub, pour « non-respect des conditions de la probation ».
289. IRAN – 21 octobre 2018: Farshid Hakki, avocats et économiste, défenseur des mineurs des sans-abris et des opposants politiques assassiné.
290. INDE – 22 octobre 2018: Dayanand Ratnakar Dhokne, grièvement blessé d'une alors qu'il rentrait du tribunal de Shivajinagar où il avait rencontré un client à Pune.
291. BANGLADESH – 22 octobre 2018: Mainul Hosein, avocat et éditeur du quotidien The Daily New Nation, proche de l'opposition, arrêté à Dakha pour une poursuite en diffamation.
292. BRÉSIL – 22 octobre 2018: Nelson José Castro, abattu à Vigário Geral, dans la zone nord de Rio de Janeiro.

293. COLOMBIE – 23 octobre 2018 – Jairo Mosquera, assassiné devant la porte de sa maison à Ciudad 2000, au sud-est de Cali.
294. BRÉSIL – 25 octobre 2018: José Atanásio Lemes Neto, ancien conseiller de Jardim, abattu à à Bela Vista.
295. CAMEROUN – 27 octobre 2018: Michèle Ndoki, vice-présidente des Femmes du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), arrêtée à Douala.
296. RUSSIE / CRIMÉE – 27 octobre 2018: Lilya Hemedzhy et Edem Samedlayev, deux avocats tartares de Crimée, reçoivent un « avertissement » des forces de sécurité russes lors d'une réunion de Crimean Solidarity à Simferopol.
297. BRÉSIL – 27 octobre 2018: Wellington da Costa Souza, tué par balle dans un bar d'Anicuns, dans le centre de Goiás.
298. IRAN – 28 octobre 2018: Mohammad Najafi, arrêté et conduit à la prison d'Arak pour purger sa peine: 3 ans d'emprisonnement et 74 coups de fouet.
299. INDE – 28 octobre 2018: Sudha Bharadwaj, avocate des droits civiques à Chattisgarh placé en détention.
300. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – 30 octobre 2018: Rafael Leonidas Ovalles Santana, avocat et militant social, abattu à San Pedro de Macorís.
301. TURQUIE – 30 octobre 2018: Efkân Balaç, condamné à trois ans d'emprisonnement pour diffusion de propagande terroriste en raison de sa déclaration dans une émission télévisée diffusée en 2015.
302. AFRIQUE DU SUD – 30 octobre 2018: Pete Mihalik, abattu au Cap alors qu'il venait de déposer son fils de 9 ans à l'école.
303. MEXIQUE – 31 octobre 2018: Mauricio Ochoa Rojas, secrétaire du conseil municipal d'Apatzingán, assassiné à Uruapan.
304. MEXIQUE – 31 octobre 2018: Jonathan N., tué dans le quartier du centre-ville de Progreso, près du Mercado Central, à Acapulco.
305. MEXIQUE – 31 octobre 2018: Héctor Israel Pérez, exécuté de 10 balles sur la route Fortín-Orizaba.

Novembre

306. ÉGYPTE – 1^{er} novembre 2018: Huda Abd al-Moneim, ancienne membre du Conseil national des droits de l'homme (Hukoomi) sous le président Morsi, et Mohamed Abu Hurayrah, arrêtés à leur domicile à Nasr City, à l'est du Caire.
307. BRÉSIL – 3 novembre 2018: Marleni Fantinel Ataíde Reis, assassinée avec son mari, par un adversaire mécontent d'avoir perdu un procès à Peruíbe, côte sud de São Paulo.
308. PAKISTAN – 3 novembre 2018: Saif-ul-Mulook, l'avocat d'Asia Bibi devenu une cible après l'acquittement de sa cliente, contraint de quitter le Pakistan sous les menaces de ses propres confrères.
309. CAMEROUN – 6 novembre 2018: Maurice Kamto, ancien candidat du MRC à l'élection présidentielle et Emmanuel Simh, un des vice-présidents du MRC placé en détention pendant la prestation de serment de Paul Biya.
310. PHILIPPINES – 6 novembre 2019: Benjamin Tarug Ramos, membre fondateur de National Union of People's Lawyers (NUPL), tué par balle à Kabankalan, Negros Occidental.
311. COLOMBIE – 9 novembre 2018: Dignoris Pérez Niño, victime d'une tentative d'assassinat à Barranquilla.

312. CHINE– 9 novembre 2018: Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin, Wang Yu et son mari, Bao Longjun, menacés de perdre leur licence d'avocat après la suppression de la licence du cabinet Fengrui.
313. PARAGUAY – 12 novembre 2018: Laura Marcela Casuso, assassinée à Pedro Juan Caballero, à la frontière avec le Mato Grosso do Sul.
314. OUGANDA – 16 novembre 2018: Wilbert Muhereza, admis à l'hôpital après avoir reçu des tirs d'un agent de sécurité dans son cabinet à Kampala.
315. NIGÉRIA – 17 novembre 2018: Adeola Adebayo, secrétaire du Nigerian Bar Association (NBA), section Ikole Ekiti, kidnappée à Erio, dans l'État d'Ekiti, retrouvé mort.
316. SALVADOR – 20 novembre 2018: Luis Eleno Lazo Hernandez, abattu au volant de son véhicule à Santa Rosa de Lima, département de La Unión.
317. TURQUIE – 20 novembre 2018: Ömer Faruk Tosun, condamné à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement à Gazantep.
318. IRAN – 20 novembre 2018: Amirsalar Davoudi, arrêté par les agents de sécurité du pouvoir judiciaire.
319. TURQUIE – 20 novembre 2018: Fatma Saadet Yilmazer et Rabia Fitnat Yilmazer, condamnées à 7 ans et 6 mois d'emprisonnement pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"* par le Tribunal d'Istanbul.
320. CHINE – 20 novembre 2018: Prolongation de la procédure pénale en cours contre Yu Wensheng.
321. MEXIQUE – 21 novembre 2018: Francisco Osorio Puga, avocat de la compagnie éolienne d'Oaxaca « Acciona », tué de plusieurs coups de feu éte alors qu'il conduisait dans l'isthme de Tehuantepec.
322. FRANCE – 21 novembre 2018: Frank Berton, condamné disciplinairement pour avoir refusé une commission d'office du président de la juridiction dont il contestait l'impartialité.
323. TURQUIE – 22 novembre 2018: Filiz Ölmez, condamnée à 15 mois de prison et 9 000 LT d'amende pour avoir porté plainte contre le policier qui l'a frappée à Cizre.
324. RUSSIE – 26 novembre 2018 : Menaces contre Ramil Akhmetgaliyev.
325. TURQUIE – 26 novembre 2018: Arrestation d'Emrah Öner à Ankara et de nombreux membres du HDP pour *"propagande en faveur d'une organisation terroriste armée"*.
326. TURQUIE – 26 novembre 2018: Mehmet Işık, Hilmi Sari, Buğra Büyükeren, Mustafa Güleç, Mustafa Canbaz, Okan Gökarp, Mustafa Yelbey, Mehmet Sönmez, membres du barreau de Bursa, condamnés à une peine de 6 ans et 3 mois de prison. Ali Hasdemir et Cagatay Aygun à 1 an et 7 mois sept mois pour *"appartenance à une organisation terroriste armée"*.
327. CAMEROUN – 27 novembre 2018: Suh Fuh Ben, enlevé à Bamenda à son retour de l'Assemblée générale du barreau camerounais à Douala.
328. NIGÉRIA – 30 novembre 2018: Adesina Okeya, battu à mort par un groupe d'autodéfense, le lendemain de son admission au barreau.
329. CHINE – 30 novembre 2018: Huang Sha, un avocat de Guangzhou qui défendait les militants syndicaux du Guangdong, arrêté par la police.
330. COLOMBIE – 30 novembre 2018: Nouvelles menaces contre Daniel Ernesto Prado Albarracín, l'avocat des victimes du groupe «Les 12 Apôtres ».

Décembre

331. MADAGASCAR – 1er décembre 2018: Aly Roman Aliarivelo, tabassé par trois personnes dont une armée.
332. HONDURAS – 3 décembre 2018: Reynaldo Barahona, abattu en face de la Cour suprême de justice à Tegucigalpa.
333. MEXIQUE – 3 décembre 2018: Horacio García Vallejo, ancien avocat de Florence Cassez, abattu dans le secteur de Coyoacán, à Mexico.
334. MEXIQUE – 3 décembre 2018: Federico Nava Mundo, abattu devant les locaux du parquet, dans le quartier de Los Ángeles à Chilapa, Guerrero.
335. TURQUIE – 3 décembre 2018: Özkan Yücel, bâtonnier du barreau d'Izmir frappé en pleine audience par un gendarme lors de la reprise du procès de l'Association des Avocats Progressistes (ÇHD).
336. TURQUIE – 4 décembre 2018: Ismail Taştan, bâtonnier du barreau régional de Gümüşhane-Bayburt, condamné à 1 an, 10 mois et 15 jours d'emprisonnement pour "*appartenance à une organisation terroriste armée*" après avoir bénéficié des dispositions sur la « repentance effective ».
337. INDE – 5 décembre 2018: Jitendra Kumar Singh, un avocat de la Cour suprême de Patna, abattu près de son domicile à Rajvanshi Nagar (Patna).
338. PHILIPPINES – 5 décembre 2018: Nasser M. Laban, abattu sur la route de Cotabato City.
339. MEXIQUE – 5 décembre 2018: Jonathán Guadalupe Romero Gil, disparu sur la côte de Miguel Alemán à Acapulco.
340. TURQUIE – 5 décembre 2018: Halil İbrahim Akkaş, l'ancien président de l'Association des avocats anatoliens (AHUDER), condamné à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».
341. IRAN – 7 décembre 2018: Mostafa Daneshju (alias Daneshjoo) condamné à huit ans d'emprisonnement: cinq ans pour «rassemblement et collusion contre la sécurité nationale», deux ans pour avoir «troublé l'opinion publique» et un an pour «diffusion de propagande contre le système».
342. TURQUIE – 7 décembre 2018: Raziye Aktaş, condamné à six ans et trois mois de prison pour "*appartenance à une organisation terroriste armée*", par le tribunal d'Ankara.
343. RUSSIE/Crimée – 18 décembre 2018: Emil Kurbedinov condamné à cinq jours de détention administrative, en vertu de la loi russe sur "l'extrémisme" et menacé de radiation du barreau
344. IRAN – 9 décembre 2018: Arash Keykhosravi et Ghassem Sholeh-Sadi, condamnés à cinq ans de prison pour "*rassemblement et collusion*" et à un an d'emprisonnement pour "*diffusion de propagande contre l'État*" par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran.
345. ÉGYPTTE – 10 décembre 2018: Mohamed Ramadan arrêté et placé en détention pour quinze jours, après avoir diffusé sur sa page Facebook une photo le montrant vêtu d'un gilet jaune.
346. IRAN – 11 décembre 2018 : Mohammad Najafi, condamné à 13 ans de prison pour «collaboration avec des États ennemis lors d'interviews» (10 ans), de «propagande contre l'État» (2 ans) et «insultes envers le gouvernement» et le chef suprême» (1 an) par la première chambre du tribunal révolutionnaire d'Arak.
347. TURQUIE – 12 décembre 2018: Nuri Polat, condamné à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour "*appartenance à une organisation terroriste armée*" par le tribunal d'Istanbul.

348. RUSSIE – 12 décembre 2018: Mikhail Benyash, mis en examen par la section d'enquête du district occidental à Krasnodar pour "usage de la violence contre un représentant de l'autorité ».
349. VENEZUELA – 14 décembre 2018: Elián Alejandro Rojas Cabrera, abattu à Barcelona.
350. IRAN – 15 décembre 2018: Mohammad Najafi, condamné à un an de prison par la chambre 102 du tribunal pénal de Shazand pour «*publication de mensonges dans le cyberspace à l'aide d'un téléphone et d'un ordinateur dans l'intention de troubler l'opinion publique*».
351. KAZAKHSTAN – 16 décembre 2018: Gulnara Zhuaspaeva, arrêtée à Almaty.
352. RUSSIE/Crimée – 18 décembre 2018: le ministère de la Justice de Russie demande au barreau central de Crimée de radier Emil Kurbedinov, de la liste des avocats de Crimée.
353. FRANCE – 20 décembre 2018: Menaces de mort et de viol envers Marjane Ghaem, avocate au barreau de Mayotte.
354. PHILIPPINES – 21 décembre 2018: Erfe del Castillo, blessée dans une embuscade à Talisay, dans le Negros occidental alors que son chauffeur a été tué.
355. SOUDAN – 21 décembre 2018: Samia Argawi, de l'Alliance of Democratic Lawyers, arrêtée au commissariat de police du Nord à Khartoum, où elle assistait des manifestants étudiants interpellés.
356. SOUDAN – 22 décembre 2018: Wagdi Salih Abdu, National Consensus Forces (NCF), arrêté à Khartoum.
357. PHILIPPINES – 22 décembre 2018: Rodel Batocabe, avocat à Albay et député abattu à Albay.
358. PAKISTAN – 24 décembre 2018: Le secrétaire général du barreau local de Tank, Syed Azam Kundi, abattu par des assaillants au bazar d'Imamkhel.
359. SOUDAN – 24 décembre 2018: Nouvelle arrestation d'Osman Hassan Salih, placé en détention pour six mois, à al-Obeid.
360. TURQUIE – 24 décembre 2018: Hasan Günaydın, membre du barreau d'Istanbul et avocat du *Zaman Daily* dissous, condamné à une peine de 7 ans et 6 mois d'emprisonnement.
361. TURQUIE – 24 décembre 2018: Menaces de mort et actes d'intimidation contre Erdal Doğan.
362. SOUDAN – 25 décembre 2018, Mohamed Bagan, arrêté et détenu au secret pendant trois mois à Eldien, dans le Darfour-Est.
363. CHINE – 26 décembre 2018: procès à huis clos pour Wang Quanzhang.
364. IRAN – 30 décembre 2018: Nasrin Sotoudeh, jugée in absentia à Téhéran devant la 28e chambre du tribunal révolutionnaire présidée par le juge Mohammad Moghiseh.
365. SOUDAN – 31 décembre 2018: Bakari Gerbil, Alhadi Alfar, Mohamed Qurashi, Hatim Oushi, Mohamed Almustafa, Isamael Hassan et les avocates, Manal Khogali, Haram Othman, Iqbal Mohamed Ali, Laila Bashar, Huwida Mursal et Muna Altigani, arrêtés à Khartoum.

8
avocats
qui
ont marqué l'année
201**8**

1. PAKISTAN - 3 novembre 2018

Saif-ul-Malook

L'avocat d'Asia Bibi obligé de quitter son pays car il est devenu une cible: «Tout le monde peut maintenant me tuer»



Saif-ul-Malook, 62 ans, a pris à partir de 2014, le risque de défendre Asia Bibi, une ouvrière agricole, mère de cinq enfants, accusée depuis 2009 d'avoir insulté le prophète Mahomet et condamnée à mort en 2010. De cette condamnation à mort confirmée, Saif-ul-Malook a obtenu l'annulation par la Cour suprême le 31 octobre 2018, après qu'elle a passé 10 ans dans le couloir de la mort. "C'est le jour le plus grand et le plus heureux de ma vie" a-t-il déclaré. Au lendemain de la décision, des manifestations contre la décision ont éclaté à travers tout le pays et de nombreux groupes islamistes radicaux ont bloqué les

routes, les trains et les écoles pour protester contre le verdict et appelle à la tuer. Après trois jours de troubles, le gouvernement a accepté le 2 novembre 2018 de passer un accord avec les islamistes de Tehreek-e-Labbaik (Mouvement de dévotion au prophète), afin que soit examiné un recours en révision déposé par un religieux contre l'acquittement et pour empêcher Asia Bibi de quitter le pays.

Le jour du verdict, à Islamabad Saif-ul-Malook a été escorté par la police à la sortie du tribunal, puis a été caché par des amis. ". Aussitôt après, il a dû quitter le pays. Disposant d'un visa Schengen délivré par l'Italie, le 3 novembre 2018, il fut conduit discrètement dans un avion pour Rome puis pour La Haye. Malgré les menaces qui pèsent sur lui, Saif-ul-Malook est retourné au Pakistan pour l'audience de demande de révision qui a été finalement rejetée le 29 janvier 2019. Depuis qu'il a accepté de défendre Asia Bibi, Saif-ul-Malook bénéficiait d'une escorte de sécurité. Mais au mois d'avril 2018, ses gardes du corps lui avaient été retirés. Il avait dû déposer une requête auprès du tribunal de Lahore, pour obtenir que deux gardes du corps lui soient restitués.

Déjà en 2011, Saif-ul-Malook avait été le principal accusateur dans le procès de Mumtaz Qadri, le garde du corps qui a assassiné le gouverneur du Pendjab, Salman Taseer, qu'il était chargé de protéger. Salman Taseer soutenait alors la cause d'Asia Bibi. Le ministre des minorités, Shahbaz Bhatti, a été abattu précisément parce qu'il réclamait des modifications à la loi sur le blasphème.

Plusieurs avocats ont été au cours des ans les héros sacrifiés de la défense qu'ils ont assurée pour les chrétiens accusés de blasphème au Pakistan. Tous n'ont d'abord cessé de recevoir des menaces pour eux et leurs familles, comme très récemment, en 2017, Aneeqa Maria Anthony ou Jacqueline Sultan. D'autres avant elles, après avoir connu plusieurs attentats contre leur vie, n'ont eu d'autre recours que de quitter le pays. En 2011, Parvez Aslam Choudhry, après avoir miraculeusement échappé à plusieurs tentatives d'assassinat depuis 2006, a dû être exfiltré d'urgence et trouver asile dans un pays tiers. En 2017, ce fut au tour de Sardar Mushtaq Gill de solliciter l'asile auprès du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Rashid Rehman Khan, un avocat de Multan, lui, l'a payé de sa vie. En 2014, il a été abattu dans son bureau après avoir accepté de défendre un professeur d'université accusé de blasphème. Car au Pakistan, pour défendre il faut accepter de mourir.

2. IRAN - 13 juin 2018

Nasrin Sotoudeh

Nouvelle arrestation puis nouvelle condamnation le 11 mars 2019 à 38 années de prison et 248 coups de fouet



Le 13 juin 2018, Nasrin Sotoudeh a été arrêtée à son domicile et conduite à la prison d'Evin, officiellement pour purger une peine de cinq ans de prison à laquelle elle aurait été condamnée en son absence. Le 25 août, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention injuste et le harcèlement des autorités contre sa famille et ses amis. Son mari, Reza Khandan, a été arrêté à son tour le 4 septembre 2018. Son mari, Reza Khandan, a été arrêté à son tour, le 4 septembre 2018.

Invitée à comparaître devant la 28e section du tribunal révolutionnaire, Nasrin Sotoudeh a refusé de se faire représenter par un avocat imposé dans sa dernière affaire pour protester contre la violation des principes du procès équitable devant le tribunal révolutionnaire (pas d'accès au dossier, pas de libre choix du défenseur etc).

Depuis 2017, Nasrin Sotoudeh défendait les jeunes filles poursuivies par la justice et la police parce qu'elles refusent de porter le hijab, déclarant que: «*Les femmes de notre pays veulent que la décision de choisir leurs vêtements leur revienne*».

Le 11 mars 2019, elle a été informée du verdict prononcé par, dans deux affaires ouvertes contre elle: 5 ans pour la première affaire et 33 ans et 148 coups de fouet pour la seconde. Selon l'article 134 du Code pénal iranien, les juges peuvent infliger une peine plus élevée que celle prévue par la loi lorsque l'accusé fait l'objet de plus de trois chefs d'accusation. Le tribunal a augmenté de 4 années la peine totale de prison, de 29 à 33 ans, outre les cinq ans prononcés par ailleurs.

Reza Khandan, quant à lui, a été condamné le 23 janvier 2019 à six ans d'emprisonnement pour « propagande contre le système » et « crimes contre la sécurité nationale ». Il est également condamné à ne mener aucune activité politique pendant deux ans. Mais Reza Khandan, qui a la possibilité de faire appel, avait été libéré sous caution un mois plus tôt, le 23 décembre 2018.

Nasrin Sotoudeh a été l'avocate des journalistes et militants politiques emprisonnés après l'élection présidentielle de juin 2009. Précédemment inculpée en 2010 de «conspiration contre la sécurité nationale et propagande contre la République Islamique» et de coopération avec le Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DRHC), Nasrin Sotoudeh avait été condamnée le 11 janvier 2011, par le tribunal Révolutionnaire de Téhéran, à 11 ans de prison, radiée du barreau et interdite de sortie du territoire pour 20 ans. Sa peine a été « réduite » à six ans de prison et dix ans d'interdiction professionnelle, le 14 septembre 2011. Deux ans plus tard, le 18 septembre 2013, elle avait bénéficié d'une libération conditionnelle anticipée à la veille d'un déplacement des dirigeants iraniens aux Nations unies à New York. Le harcèlement judiciaire des autorités s'est inlassablement poursuivi contre Nasrin Sotoudeh après la restitution de sa licence d'avocat en 2015. (Voir: *Ces avocats assassinés etc. 2018*, p.204 ainsi que les pages 263 à 286 ci-après).

3. TURQUIE – 29 mars 2018

Eren Keskin

Déjà condamnée à 12 ans de prison – dont sept ans et demi pour avoir "dénigré" la nation turque et "insulté" le président dans ses articles, elle encourt jusqu'à 24 ans de prison pour diverses accusations.



Le 29 mars 2018, le tribunal d'Istanbul a condamné Eren Keskin à sept ans et demi de prison pour des articles qu'elle a publiés dans le quotidien *Özgür Gündem* ("Programme libre"), dont elle était corédactrice en chef à ce moment-là. *Özgür Gündem*, journal de gauche, a été fermé le 16 août 2016, en vertu de l'état d'urgence dans le cadre de la répression qui a frappé les dissidents après la tentative de coup d'État.

Eren Keskin a été condamnée pour avoir "dénigré la nation turque, la république, les institutions et les organes de l'État", en vertu de l'article 301 du Code pénal turc, ainsi que pour avoir "insulté le président de la République de

Turquie" en vertu de l'article 299. L'affaire est désormais en appel.

Dans une autre affaire, Eren Keskin a été condamnée à 6 mois de prison pour avoir insulté les forces de sécurité de l'État dans un article paru en 2016 dans *Özgür Gündem*, intitulé "Radical Evil". La peine d'emprisonnement a été convertie en une amende de 3000 livres turques.

Le 21 mai 2019, Eren Keskin a été, à nouveau, condamnée à 3 ans et 9 mois d'emprisonnement par la 14^{ème} Chambre pénale du tribunal d'Istanbul, pour « propagande au nom d'une organisation terroriste », dans le « procès principal » d'*Özgür Gündem* ouvert contre les membres, directeurs et rédacteurs du conseil consultatif du journal. Elle était poursuivie pour avoir accepté la fonction de « corédacteur en chef » du journal de 2013 à 2016, dans le cadre de la campagne de soutien aux membres de la rédaction emprisonnés. Le 10 octobre 2018, lors de la dixième audience, le tribunal avait levé l'interdiction de voyager.

Vice-présidente de l'IHD (İnsan Hakları Derneği, Association des Droits de l'Homme), Eren Keskin lutte depuis trente ans pour les libertés et les droits fondamentaux en Turquie. Avocate, elle a fondé *Gözaltında Cinsel Taciz ve Tecavüze Karşı Hukuki Yardım Bürosu* (Bureau d'aide juridique qui fournit des services gratuits aux personnes transgenres et aux femmes violées ou agressées sexuellement). A de nombreuses reprises elle a été arrêtée, emprisonnée et a fait l'objet de poursuites à cause de son action en faveur des droits de l'Homme. À ce jour, plus de 140 actions judiciaires ont été intentées en justice contre elle. Elle a été condamnée à payer une somme totale de 355 000 livres turques (environ 72 000 euros).

En 2018, elle a présenté sa candidature aux fonctions de bâtonnière de l'Ordre des avocats d'Istanbul.

4. VIETNAM – 5 avril 2018

Nguyễn Văn Đài

Condamné à 15 années de prison, puis expulsé du pays



Le 5 avril 2018, Nguyễn Văn Đài, 50 ans, a été condamné à 15 ans de prison et cinq ans de résidence surveillée, par un tribunal de Hanoi. Il avait été arrêté, le 16 décembre 2015, en compagnie de son assistante, Le Thu Ha, alors qu'il se rendait à une réunion sur les droits de l'Homme avec des représentants de l'Union européenne à la veille du dialogue sur les droits de l'Homme avec l'UE. Il avait été inculpé le 30 juillet 2017, plus de 19 mois après son arrestation, d'avoir *"mené des activités dans le but de renverser l'administration populaire"* en vertu de l'article

79 du Code pénal. Le Thu Ha, condamnée à neuf ans d'emprisonnement, et quatre autres condamnés ont été accusés d'appartenance à la Fraternité pour la démocratie, un groupe fondé par Nguyễn Văn Đài en 2013 afin de défendre les droits de l'homme et promouvoir les idéaux démocratiques au Vietnam. À la suite d'une campagne internationale, le 7 juin 2018, Nguyễn Văn Đài a été libéré et expulsé vers l'Allemagne, où il vit désormais en exil.

Depuis 2006, le harcèlement contre Nguyễn Văn Đài n'a jamais cessé. Dix jours avant son arrestation, le 6 décembre 2015, il avait été violemment agressé et blessé par des individus avec des matraques en fer, qu'il a décrits comme étant des policiers en civil, alors qu'il rentrait chez lui à Hanoi en taxi après une réunion sur les droits de l'Homme au Vietnam et sur la Constitution de 2013, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme de l'ONU.

Nguyễn Văn Đài, a rejoint le barreau de Hanoi en 2002 et a travaillé notamment au sein du cabinet d'avocats Thiên An. En 2004, il a assuré la défense du célèbre pasteur mennonite Nguyễn Hồng Quang. En avril 2004, avec onze confrères, il a fondé l'Association des avocats pour la justice. Puis, en novembre 2006, il a fondé le « *Comité pour les Droits de l'Homme au Vietnam* »

Il avait précédemment été arrêté le 6 mars 2007, à Hanoi, et condamné le 11 mai 2007 à cinq ans de prison ferme, par la Cour populaire de Hanoi pour « *propagande contre le gouvernement* ». En appel le 27 novembre 2007, sa peine avait été « *réduite* » à quatre ans d'emprisonnement. Le verdict était assorti d'une mesure de placement en résidence surveillée commençant à courir à partir de sa sortie de prison. Libéré de prison le 6 mars 2011, après avoir effectué, au jour près l'intégralité des quatre années de détention, il a été placé en résidence surveillée pour 4 ans, jusqu'au 6 mars 2015, qu'il venait juste d'achever lors de sa nouvelle arrestation. A la suite de sa première arrestation, en 2007, il avait été radié du barreau de Hanoi par ses confrères. Depuis n'ayant pas le droit d'exercer sa profession d'avocat et contraint de s'exprimer en tant que « *journaliste-citoyen et cyberactiviste* », il se consacrait au militantisme et donnait des cours sur les droits de l'Homme. En juin 2013, il avait publiquement dénoncé la surveillance dont il faisait l'objet à son domicile. Après s'être procuré un détecteur de micros, il avait découvert que les autorités l'écoutaient depuis une pièce attenante à son appartement, attirant ainsi l'attention sur le renforcement de la surveillance et de la censure « *physique* » à l'encontre des blogueurs vietnamiens.

5. TURQUIE - 15 septembre 2018

Barkın Timtik

Libérée le 14 septembre, replacée en détention le 15, puis condamnée le 20 mars 2019 à 18 ans et 9 mois de prison



Barkın Timtik, 36 ans avocate et membre du conseil d'administration de de l'Association des avocats progressistes (ÇHD) ainsi que du Halkın Hukuk Barosu (« Bureau des droits du peuple »—HHB), a été condamnée le 20 mars 2019 à 18 ans et 9 mois d'emprisonnement pour « création et gestion d'une organisation terroriste » lors du procès du ÇHD2. Sa sœur aînée, Ebru, a été condamnée à 13 ans et demi.

Barkın Timtik fait partie des membres du Halkın Hukuk Barosu (« Bureau des droits du peuple » qui ont été arrêtés le 12 septembre 2017, lors de descentes de police très précisément à la veille du procès de leurs deux clients, Nuriye Gülmen et Semih Özakça. Après avoir passé un an en détention, Barkın Timtik a comparu devant la 37^{ème} section du tribunal d'Istanbul. Mise en liberté comme 16 de ses coaccusés, par le tribunal le 14 septembre 2018, elle a fait l'objet dès le lendemain, d'un mandat d'arrêt du même tribunal, à la suite de l'appel du parquet. Barkın Timtik, militante active du ÇHD, avait été agressée par la police et arrêtée le 15 décembre 2016, alors qu'elle assistait à un dîner funéraire pour rendre hommage à un de ses clients, abattu par la police. Elle a été détenue au poste de police d'Esenyurt pendant quatre jours. Selon certaines informations, elle aurait été frappée au poste de police au cours de sa détention et lorsqu'elle avait été transférée d'une prison à une autre Elle n'a pas eu la possibilité d'avoir accès à ses avocats. Elle est accusée d'être membre d'une organisation terroriste et de faire une propagande pour le terrorisme. Pour l'accusation, le HHB ne serait que l'une des sous-structures du Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple (DHKP/C). Avant d'être transférée à la prison de Silivri, Barkın Timtik a salué les autres avocats en prononçant ces mots: *"Aujourd'hui, je suis particulièrement fière de faire partie de votre groupe [HHB]. Je vous aime tous et je vous prie de saluer tous les amis qui ne sont pas ici maintenant. Nous devons montrer à l'ennemi la signification de la solidarité et de la lutte. Je sais que nous allons gagner ! "* Barkın Timtik avait été libérée à l'audience du 16 février 2017.

Deux mois plus tard, le 20 avril 2017, Barkın Timtik a été à nouveau interpellée et brièvement arrêtée, lors d'une audience où elle défendait la famille de Dilek Doğan, une jeune femme tuée lors d'un raid de la police en 2015, parce qu'elle soutenait ses clients en incitant le public à ne pas quitter la salle d'audience.

Trois mois après, le 17 juillet 2017, Barkın Timtik et sa sœur Ebru, avaient à nouveau été interpellées à l'occasion d'une conférence de presse pour défendre les enseignants en grève de la faim à Ankara, dont le Bureau des droits du peuple assurait la défense.

Il ne s'agit que d'une étape dans une persécution continue. Barkın Timtik avait été précédemment emprisonnée entre le 23 janvier 2013 et le 21 mars 2014 dans le cadre du procès dit du ÇHD1, dont elle demeure également une des accusés pour « appartenance à une organisation terroriste », en raison des liens allégués du ÇHD avec le DHKP/C.

6. PHILIPPINES – 6 novembre 2018

Benjamin Tarug Ramos

Un neuvième avocat abattu aux Philippines en 2018



Benjamin Tarug Ramos, 56 ans, membre fondateur de l'Union nationale des avocats du peuple (NUPL) a été abattu le 6 novembre 2018, par deux hommes surgissant à bord d'une moto à Kabankalan, dans le Negros occidental.

Benjamin Tarug Ramos avait fait une pause devant un magasin après avoir rédigé un acte pro bono pour un client lorsqu'il a été atteint par quatre balles de revolver. Il été déclaré mort à son arrivée à l'hôpital.

Avocat «pro-bono» incontournable des paysans, des écologistes, des militants, des prisonniers politiques et des organisations de masse dans la province du Negros, il était aussi

le secrétaire général de l'Union nationale des avocats du peuple NUPL pour le chapitre du Negros Occidental.

Avant son assassinat, Benjamin Tarug Ramos avait été chargé de l'affaire «Mabinay 6», qui incluait Myles Albasin, ancienne étudiante des Philippines, arrêtée en mars 2018 avec cinq autres personnes à la suite d'un prétendu combat avec l'armée à Negros Oriental, à Mabinay. Il a été également le conseil des proches des victimes du massacre de «Sagay 9», membres de la Fédération nationale des travailleurs de la canne à sucre, exerçant l'activité de «bungkalan» à Hacienda Nene, Negros Occidental. Avant sa mort, Benjamin Ramos aurait reçu des menaces de mort dans le but de lui faire abandonner la défense des familles de victimes du massacre de «Sagay 9», a déclaré le Barreau des Philippines.

Benjamin Tarug Ramos est le dixième avocat assassiné en 2018 aux Philippines et le septième en quatre mois. Au total, douze ont été assassinés, en 2018:

1. John Ungab, le 19 février 2018 dans la province de Cebu.
2. Henry Joseph Herrera, le 22 avril 2018, à Atimonan, Quezon.
3. Ramy Tagnong, le 4 mai 2018 à Barangay Dalig, à Antipolo.
4. Geronimo S. Marabe, Jr.n le 22 mai 2018, à Ozamiz.
5. Joey Galit, le 21 juin 2018, à Cainta, dans la province de Rizal.
6. Salvador Solima et son épouse, le 2 juillet 2018, à Barangay Guadalupe.
7. Rafael Atotubo, le 23 août 2018, à Bacolod.
8. Connie del Rio Villamor, le 24 septembre 2018, à Tagum City.
9. Edel Julio Romero, le 28 septembre 2018, à Iloilo.
10. Benjamin Tarug Ramos, le 6 novembre 2018
11. Nasser M. Laban, 5 novembre 2018, sur la route de Cotabato City.
12. Rodel Batocabe, le 22 décembre 2018, à Albay.

Quatre autres avocats ont survécu à des tentatives d'assassinat en 2018: Argel Joseph Cabatbat, le 13 février, à Quezon City ; Wilmer Quiñones Donasco, le 26 septembre, à Davao City Jason Perera, le 29 septembre, à Laoag City et Erfe del Castillo, blessé 21 décembre 2018, dans une embuscade à Talisay, dans le Negros occidental.

7. IRAN - 21 novembre 2018

Abdolfattah Soltani libéré



Lorsqu'il a été libéré, le 21 novembre 2018, c'est après avoir passé 2630 jours en prison, venant s'ajouter aux 250 jours de réclusion entre juin 2005 et mars 2006. Et sans compter les 60 jours d'enfermement subis en 2009, pour avoir appelé à recompter les votes de l'élection du président Mahmoud Ahmadinejad. L'immense avocat qu'est Abdolfattah Soltani, l'un des

fondateurs avec Shirin Ebadi, du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (DRHC), aura ainsi consacré sa carrière d'avocat à défendre des prisonniers politiques avant d'en devenir un lui-même. L'épilogue heureux ne doit pas occulter la réalité des faits: il a été détenu entre le 10 septembre 2011 et le 21 novembre 2018, en situation permanente de danger de mort à la prison d'Evin.

Arrêté presque inopinément, dans les locaux du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, alors qu'il était en train d'examiner le dossier de l'un de ses clients, condamné en mars 2012 à dix-huit ans de prison et à vingt ans d'interdiction d'exercer la profession d'avocat par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran, il est présenté comme ayant « bénéficié » en appel d'une « réduction » de peine ... à 13 ans de prison. Certes on dira qu'il n'en a purgé « que » plus de sept années...

Agé de 65 ans, Abdolfattah Soltani sort de prison, brisé par le régime carcéral qu'il a subi, miné par l'aggravation de ses sévères troubles cardiaques, désormais doublés de problèmes digestifs. Sans aucun suivi de soins, il n'avait été transporté qu'en dernière extrémité dans des hôpitaux, puis replacé aussitôt en détention.

Hospitalisé de toute urgence pendant 41 jours en 2013, Abdolfattah Soltani avait obtenu pour la première fois un congé médical, en janvier 2016 pour 21 jours, mais il avait dû retourner en prison le 13 février 2016, à la suite de l'opposition aux autorités judiciaires à l'extension du congé pour convalescence. Le 3 mai 2016, il avait dû être - pour la quatrième fois en quelques mois - hospitalisé pour des douleurs thoraciques et de graves palpitations cardiaques

Selon sa fille Maedeh Soltani, son père a été privé de révision et de libération conditionnelle, au mépris de la loi iranienne accorde à chaque prisonnier trois jours de congé par mois de détention, parce qu'il « n'a pas accepté de se repentir ». La femme d'Abdolfattah Soltani a présenté presque chaque semaine des demandes de congé médical qui ont toujours refusées. Dans une déclaration publiée sur le site internet du Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR), un groupe d'experts des Nations Unies, soulignait en 2016, que les prisonniers politiques en Iran, étaient en danger de mort en détention à cause de leur état de santé et du refus continu des autorités iraniennes de leur donner accès à un traitement médical. Ils citaient notamment, Abdolfattah Soltani.

8. CHINE - 26 décembre 2018

Wang Quanzhang

Celui qui a refusé de faire des aveux, condamné à quatre ans et six mois de prison pour «subversion du pouvoir de l'État»



Dernière des victimes de la grande « Répression 709 » contre les avocats à n'avoir pas été jugée, depuis 2015, Wang Quanzhang, 43 ans, membre du cabinet d'avocats Fengrui à Pékin, a été condamné, le 28 janvier 2019, à quatre ans et six mois de prison, par le deuxième tribunal populaire intermédiaire de Tianjin.

Le 26 décembre 2018, son procès s'était déroulé à huis clos au nom du "secret d'État". La tenue même du procès n'avait pas été annoncée officiellement. La date n'en a été divulguée que par son épouse à la veille de Noël. Une

cinquantaine de policiers surveillait l'audience au tribunal de Tianjin et son épouse était assignée à résidence. Il y a eu deux interpellations, notamment d'un manifestant parce qu'il portait une pancarte "Libérez l'innocent Wang Quanzhang". En fin de journée, le tribunal avait officiellement annoncé que le procès avait bien eu lieu et que le verdict serait rendu ultérieurement.

Selon l'acte d'accusation, révélé le lendemain du procès, il était accusé d'avoir travaillé avec des étrangers pour leur fournir des rapports sur la Chine et d'avoir formé des « forces hostiles », notamment les « avocats aux pieds nus ».

Wang Quanzhang avait été placé en garde à vue, le 3 août 2015, et il était resté détenu au secret depuis. Il a dû assister impuissant, après avoir été entravé dans sa défense, au harcèlement incessant que subit par ricochet sa famille.

Malgré les nombreuses demandes faites et l'épuisement de tous les moyens légaux internes de recours et de réparation, les avocats désignés par la famille de Wang n'ont jamais pu le rencontrer. Ils ont été la cible de harcèlement et de persécution. Ainsi, les trois avocats nommés dans les premiers jours de l'affaire ont été contraints de se retirer et les autres soumis à des représailles: Le 18 juillet 2017, Yu Wensheng, a été licencié par son cabinet d'avocats sous pression du Bureau judiciaire de Pékin. La famille a alors désigné Lin Qilei et Cheng Hai, mais depuis lors malgré plusieurs dizaines de tentatives afin de lui rendre visite en détention les avocats n'ont jamais pu le rencontrer.

Depuis son arrestation, son épouse, Li Wenzu, a été constamment surveillée et détenue à plusieurs reprises. Elle a été forcée à quitter son logement plusieurs fois en raison des pressions de la police sur ses propriétaires.

Avocat depuis 2003, Wang Quanzhang est intervenu dans de nombreuses affaires de droits de l'Homme, notamment pour défendre des membres du Falun Gong, du Mouvement des nouveaux citoyens, Ni Yulan et le journaliste Qi Chonghuai. En avril 2013, la police l'a arrêté alors qu'il défendait un client devant un tribunal du Jiangsu. Il est ainsi devenu le premier avocat chinois placé en garde à vue dans une salle d'audience. En mars 2014, Wang avait subi des violences après avoir exigé la libération des avocats détenus à Jiansanjiang, province du Heilongjiang, et un mois avant son arrestation en juillet 2015, il a été battu dans un palais de justice de Shandong alors qu'il défendait son client. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2018, p. 41 et 2017, p. 151).

130 Avocat(e)s Assassiné(e)s en 2018



Et les 10 qui ont échappé à la mort

UKRAINE – 1er janvier 2018

Iryna Nozdrovskaya

Retrouvée assassinée, le 1^{er} janvier 2018, dans la rivière près de Kiev



Le premier avocat assassiné de 2018 est une femme. En Ukraine, la Police a retrouvé, le 1er janvier 2018, le corps d'Iryna Nozdrovskaya, 38 ans, avocate et militante des droits de l'Homme, portant plusieurs blessures causées par une lame, dans une rivière près du village de Demydove, dans la banlieue nord de Kiev.

La première morte de l'année 2018 avait disparu trois jours plus tôt. Iryna Nozdrovskaya avait été enlevée depuis le 29 décembre 2017. Deux jours plus tôt, elle venait de s'opposer, avec succès à la libération de

l'Homme qui avait causé la mort de sa sœur, Dmytro Rososhanskiy. Ce dernier, neveu du chef du tribunal du district de Vyshgorod, avait été condamné à sept ans de prison en mai, pour avoir tué sous l'emprise d'un état alcoolique, la sœur de Nozdrovskaya - Svitlana Sapatinskaya, âgée de 26 ans - le 30 septembre 2015.

Invoquant une loi d'amnistie après avoir purgé huit mois de sa peine, Dmytro Rososhanskiy avait demandé sa libération et l'audience s'était tenue le 27 décembre. Le 28 décembre, le juge a refusé la demande de mise en liberté et Nozdrovskaya lui en avait exprimé sa gratitude. Dans ce qui sera son dernier post sur Facebook, le 28 décembre elle a écrit: « *Le tribunal n'a pas satisfait à la demande de son défenseur. Le tueur de ma sœur célébrera le Nouvel An derrière les barreaux* », ajoutant: « *Le reste de ma vie, peu importe le temps qu'il me reste à vivre, ne suffira pas à vous remercier tous* ».

Dmytro Rososhanskiy a aussitôt fait appel. Le lendemain, le 29 décembre, la fille d'Iryna Nozdrovskaya, Anastasia, a déclaré que sa mère avait disparu et avait demandé de l'aide. Le 30 décembre, les habitants de Demydove ont organisé des recherches et la police a organisé une perquisition.

Depuis 2015, Iryna Nozdrovskaya n'avait cessé de demander justice pour sa sœur, tuée par Dmytro Rososhanskiy dans le village de Demydove de l'Oblast de Kiev, le 30 septembre 2015.

Iryna Nozdrovskaya a reçu de nombreuses menaces de mort avant et après le procès de mai. Sa fille a également été agressée par des inconnus en 2016 lors d'une attaque qui, selon Iryna Nozdrovskaya, visait à l'avertir de laisser tomber l'affaire. Quelques jours plus tôt elle avait été menacée par le père de l'homme condamné. Un député, Mustafa Nayyem a écrit sur Facebook, le 1er janvier que le père de Rososhanskiy menaçait ouvertement Iryna Nozdrovskaya pendant les audiences du tribunal, en disant qu'elle "finirait mal". Une « enquête criminelle pour meurtre a été ouverte », a rapporté le service de presse du ministère de l'Intérieur ukrainien.

Au lendemain de sa mort, des centaines de personnes, y compris des défenseurs des droits de l'Homme et des avocats, se sont rassemblées près du siège de la police nationale ukrainienne dans la rue Volodymyrska, en réclamant justice après le meurtre d'Iryna Nozdrovskaya.

PHILIPPINES – 19 février 2018

Jonah John Ungab

Abattu de deux balles dans la tête devant sa femme après une audience à quelques mètres du palais de justice de Cebu



Jonah John Ungab a été abattu de deux balles dans la tête par des assaillants non identifiés alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur de son véhicule en plein jour à Cebu, à quelques mètres du palais de justice. Son épouse, Pearl, était avec lui. John Ungab était l'avocat de Kerwin Espinosa, considéré comme le principal « baron » de la drogue dans les Visayas orientales. Le lundi 19 février au matin, la branche 23 du RTC de la ville de Cebu venait de rendre une décision déclarant Espinosa coupable d'avoir enfreint l'interdiction électorale du COMELEC. Mais Espinosa avait cependant

été acquitté du chef de possession illégale d'armes à feu.

En mars 2017, une plainte antidrogue avait été déposée par la police d'Albuera alléguant qu'Ungab était le « protecteur » d'Espinosa, parce que les chèques qu'il avait encaissés sembler démontrer qu'il avait reçu de « grosses sommes d'argent » d'Espinosa. John Ungab a toujours soutenu que ses relations avec Espinosa étaient « purement professionnelles » en sa qualité d'avocat. Le procureur de Baybay City, Leyte, a rejeté la plainte pour manque de preuve et de compétence.

John Ungab avait fondé avec un autre avocat, Rey Gealon, un cabinet spécialisé dans le domaine de l'immigration, des affaires pénales et civiles. Il avait été amené à traiter des affaires de drogue de haut niveau avant sa disparition. Outre Kerwin Espinosa, il avait pour client le seigneur de drogue Alvaro « Barok » Alvaro, qui est actuellement en détention après s'être rendu au Bureau National d'Investigation (NBI) à Bohol en juin 2016. Il a également été le conseil de l'homme d'affaires Dong Yi Shen, alias Kenneth Dong, qui était lié à la contrebande de 6,4 milliards de dollars de shabu. Il a défendu le trafiquant de drogue présumé, qui a été acquitté dans une affaire de viol par le tribunal régional de Parañaque, en novembre 2017.

Originaire de la ville de Ronda, à environ 80 km au sud-ouest de Cebu, John Ungab avait été conseiller municipal à partir de 2004 et était devenu le maire adjoint de Ronda en 2010, avant d'être réélu pour un troisième mandat en tant que vice-maire lors des élections de 2016.

PHILIPPINES – 22 avril 2018

Henry Joseph Herrera

Tué devant sa femme et leurs deux enfants dans une embuscade à Atimonan, Quezon

Henry Joseph Herrera, 33 ans, a été tué alors que sa femme et leurs deux enfants ont survécu dans une embuscade tendue par des assaillants en voiture à Atimonan, Quezon. Henry Joseph Herrera est décédé alors qu'il était transporté au centre médical de Quezon, dans la ville voisine de Lucena.

A ses activités d'avocat, Henry Joseph Herrera ajoutait celles d'expert-comptable.

PHILIPPINES – 22 mai 2018

Geronimo S. Marabe Jr.

L'ancien procureur de la ville d'Ozamiz, devenu avocat privé, abattu alors qu'il se trouvait à bord de sa voiture dans la ville d'Ozamiz.

Geronimo Marabe Jr. a été abattu par quatre individus non identifiés alors qu'il était au volant de sa voiture dans le 50ème district de Barangay, à Ozamiz.

Ancien procureur de la ville d'Ozamiz, Geronimo Maraben avait pris sa retraite en 2017 et était devenu avocat privé. Le porte-parole de la police nationale, le surintendant John Bulalacao, a déclaré que son assassinat était peut-être lié à des affaires qu'il avait traitées. Geronimo Marabe Jr. était un procureur controversé car il était soupçonné d'avoir classé sans suite les affaires concernant la famille Parojinog, que le président Rodrigo Duterte avait citée parmi les responsables prétendument impliqués dans le trafic de drogue. Selon la police, lorsque les affaires étaient classées, ce sont les policiers qui avaient été poursuivis.

Le maire de la ville d'Ozamiz, Reynaldo Parojinog et son épouse, Susan, figuraient parmi les 16 personnes tuées lors des rafles liées à la drogue organisées dans leur maison l'an dernier. L'opération a abouti à l'arrestation de la maire adjointe de la ville d'Ozamiz, Nova Parojinog-Echavez, et de son frère, Reynaldo Jr. Nova Parojinog est depuis détenu au centre de détention de PNP au Camp Crame, tandis que son frère Reynaldo Parojinog est à la prison de Quezon City. Cependant, il n'a pas été confirmé que Geronimo Marabe, devenu avocat, avait défendu les intérêts de la famille Parojinog. Les représentants de la police nient toutefois être impliqués en quoi que ce soit dans l'assassinat de Marabe, car si tel avait été le cas, croit pouvoir expliquer leur porte parole, les policiers auraient « exercé des représailles, il y a longtemps ».

Geronimo Marabe Jr. a été abattu plusieurs jours après que le procureur de Quezon City, Rogelio Velasco, ait été tué à Quezon City.

PHILIPPINES – 21 juin 2018

Joey Galit

Abattu dans sa voiture avec son agent de sécurité à Cainta

Joey Galit, 62 ans, a été abattu avec son agent de sécurité à Cainta, dans la province de Rizal. Joey Galit et son épouse venaient de quitter leur maison à bord de leur voiture quand quatre hommes ont surgi et ont tiré sur Galit. Les gardes de la subdivision ont tenté de riposter, mais les hommes armés ont également tiré touchant le gardien de la sécurité, Jesus Mateo. Joey Galit et Jesus Mateo sont morts lors de leur transfert à l'hôpital. Selon la police, Joey Galit a traité des affaires sensibles non seulement à Cainta ou dans la province de Rizal, mais aussi dans les secteurs de Romblon et Palawan.

PHILIPPINES - 4 mai 2018 : Le surintendant Ramy Tagnong, avocat exerçant les fonctions de chef du bureau des affaires juridiques de la police de Calabarzon, a été tué après avoir été pris dans une embuscade alors qu'il se trouvait à bord de son véhicule à Barangay Dalig, à Antipolo.

PHILIPPINES – 2 juillet 2018

Salvador Solima

Abattu avec son épouse dans leur maison à Barangay Guadalupe à Cebu



Salvador "Buddy" Solima, 67 ans, membre de l'IBP de la ville de Cebu, était et son épouse ont été abattus dans leur maison à Barangay Guadalupe Cebu City. Le frère cadet de Solima, Roy, a déclaré que deux hommes se sont rendus chez lui dans le village de Singson, Barangay Guadalupe, à Cebu et lui ont demandé de défendre un détenu de la prison de Cebu qui avait été arrêté pour vente de drogues interdites. Ils ont été conduits dans son bureau situé au deuxième étage de sa maison. L'avocat a annoncé qu'il facturerait des frais de 120 000 pesos et l'un des hommes a tiré sur lui. Salvador Solimas s'est effondré

sur le sol de son bureau après avoir reçu une balle dans la tête et une autre dans la poitrine. Sa femme, a essayé de se cacher dans le salon, mais les agresseurs l'ont vue et l'ont également abattue d'une balle dans la tête avant de s'enfuir à bord d'une moto.

L'avocat Jose Glenn Capanas, président du barreau intégré des Philippines (IBP) du chapitre de Cebu, a condamné l'assassinat de Solima. *«Nous sommes attristés par le fait qu'un autre frère de la profession juridique ait été abattu, quatre mois à peine après la mort d'un avocat, près de la mairie de la justice de Cebu»*, a-t-il déclaré.

Salvador Solima était intervenu dans plusieurs affaires controversées à Cebu.

En 2007, il avait défendu Joel Sumabong, un chef de gang présumé, inculpé de vol qualifié commis en 2005 dans la banque foncière à Bogo City, avant d'être finalement acquitté. Il a également obtenu la libération et l'abandon des charges visant le Norvégien Sven Erik Berger et l'infirmière philippine, Karen Castro Esdrelon, arrêtés pour le meurtre par enlèvement d'Ellah Joy Pique, âgée de 6 ans, en février 2011.

La même année, Solima a fui Cebu après avoir reçu des menaces de mort à la suite d'un conflit immobilier mettant en jeu des millions de pesos contestés par son client et un homme d'affaires. Il est finalement retourné à Cebu et a repris le traitement d'affaire pénales, notamment la défense de l'un des accusés dans la présumée agression d'un voleur à l'étalage dans l'un des grands magasins du centre-ville de Cebu. En 2016, il avait défendu un autre client reconnu coupable de double meurtre pour le meurtre et la mutilation macabres de deux femmes à Talisay City, en 2008. Il a été l'avocat d'Ermita, Felicisimo «Imok» Rupinta, capitaine du barangay de la ville de Cebu.

Salvador Solima était un ancien procureur du gouvernement, qui aurait été écarté pour abus de pouvoir, avant d'ouvrir un cabinet privé. Il est connu pour être accommodant avec ses clients. Il s'était présenté à la mairie de Cebu en 2010, mais avait été battu.

PHILIPPINES – 23 août 2018

Rafael Atotubo

Abattu devant sa maison à Bacolod.

Rafael Atotubo, 62 ans, a été abattu devant la maison qu'il louait à Bacolod par des hommes armés à moto. Blessé par balle à la tête, il a été déclaré mort à l'hôpital de Bacolod.

Rafael Atotubo - originaire de Talisay City, dans le Negros Occidental – était connu pour son militantisme contre les abus et la corruption, et poursuites interventions dans des affaires de drogue.

Le Président de la section du Negros Occidental du barreau intégré des Philippines (IBP) a déclaré qu'Atotubo acceptait de représenter les suspects de drogue devant les tribunaux, ce qui lui a valu «un grand respect» et a condamné «un acte pervers contre un membre de notre profession» qui vise à démoraliser les avocats «pour les dissuader d'accomplir leur devoir sous serment de défendre leurs clients ».

PHILIPPINES – 24 septembre 2018

Connie del Rio Villamor

Abattue à Davao del Norte, à Tagum City.



Connie del Rio-Villamor 39 ans, conduisait son forestier noir Subaru et traversait les environs de l'école primaire Manga le long de Purok Gabayan 1, Barangay Mankilam, l lorsque les assaillants à bord de deux motos l'ont doublée du côté conducteur et ont tiré plusieurs coups de feu.

La voiture a fait un tête-à-queue et a heurté une clôture de béton avant que les suspects ne s'enfuient. Transportée au centre médical régional de Davao, Connie del Rio a été déclarée morte à son arrivée.

Connie Del Rio Villamor, mariée et résidant à Purok Pagasa, village de Barangay Visayan à Tagum, était auparavant responsable des relations communautaires chez Apex Mining Corporation, dans la province de Compostela Valley. Mining Corp. Il semble qu'elle n'était plus en relation avec Apex au moment de sa mort.

Elle était également propriétaire de plusieurs entreprises à Tagum City et Maco dans la vallée de Compostela.

Le président de la section de Davao City du barreau intégré des Philippines (IBP), Rogelio Largo, a déclaré dans un communiqué: « Une attaque contre un avocat est une attaque contre la profession elle-même, car elle porte atteinte à l'indépendance des avocats. Cela démoralise également les avocats qui défendent la cause de leurs clients ou compromet la qualité de leurs services juridiques ».

Les chapitres IBP Davao del Norte et de Compostela Valley, dont Connie Del Rio Villamor était membre, ont demandé une enquête approfondie et rapide afin que les exécutants et le cerveau soient identifiés et rapidement arrêtés.

PHILIPPINES – 28 septembre 2018

Edel Julio Romero

Abattu à Iloilo



Edel Julio Romero, 50 ans, a été abattu dans une cafétéria de Barangay Culasi à Roxas City, dans l'État de Capiz, alors qu'il s'appropriait à prendre un bateau pour retourner à Manille après avoir assisté un client accusé de trafic de drogue à l'audience devant le tribunal. Il était connu pour son traitement de cas de drogue très médiatisés. Il était l'avocat de Melvin Odicta, que la Philippine Drug Enforcement Agency qualifiait de « plus important seigneur de la drogue de la province d'Iloilo » jusqu'à son assassinat avec son épouse Merriam, le 29 août 2016, par des hommes armés non identifiés à Malay.

Le 2 octobre 2016, le commissariat de police du district de Molo, dans la ville d'Iloilo, avait classé Edel Romero au quatrième rang des cibles de grande valeur. Romero avait nié toute implication dans les affaires de drogues illicites. Il a déclaré qu'il intervenait en tant que conseiller juridique de l'entreprise de taxis d'Odicta et qu'il connaissait cet homme d'affaires depuis 2004 seulement. Il a également traité des affaires controversées de meurtres et d'homicides. En 2011, sa maison à Barangay Sud San José, Molo, a été saccagée avec un lance grenade. Aux élections de mai 2010, Edel Romero s'est porté candidat au poste de conseiller municipal de la ville d'Iloilo, mais a été battu. Il s'était depuis effacé.

PHILIPPINES – 5 décembre 2018

Nasser M. Laban

Abattu sur la route de Cotabato City.

Nasser M. Laban, 48 ans, avocat et « défenseur de la paix » a été tué à l'intérieur d'une fourgonnette transportant une dizaine de passagers de Tacurong à Cotabato. Alors que la camionnette traversait un tronçon isolé de la route nationale à Barangay Meta, l'un des passagers a demandé au chauffeur de s'arrêter pour pouvoir descendre. Mais alors qu'il s'appropriait à descendre de la camionnette, il a tiré une balle sur la tête de Laban. L'homme est ensuite parti à bord d'une moto conduite par un complice qui l'attendait à cet endroit. Le chauffeur de la camionnette, a été touché par des balles perdues et se trouve dans un état critique. La famille a été surprise par l'incident, car Nasser Laban n'avait aucun ennemi connu. En tant que défenseur de la paix, Nasser M. Laban sillonnait les routes pour tenir des réunions sur la loi organique de Bangsamoro.

• **PHILIPPINES – 6 novembre 2019** : Benjamin Tarug Ramos, un des fondateurs du *National Union of People's Lawyers (NUPL)*, a été tué par balle à Kabankalan, Negros Occidental. (Voir page 47).

PHILIPPINES – 22 décembre 2018

Rodel Batocabe

Abattu de huit balles dans le corps à Albay



Rodel M. Batocabe, 52 ans, avocat et député du parti Ako Bicol (AKB) à Albay et son agent de sécurité, Orlando Diaz, ont été abattus à Albay par des hommes armés alors qu'ils participaient à une activité caritative pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Quatre hommes l'ont criblé de balles alors qu'il quittait le terrain de basket couvert de l'école primaire de Burgos à Barangay Burgos. Les hommes armés ont profité de la confusion pour s'échapper à pied. Cinq passants civils ont également été blessés dans l'attaque.

Le garde du corps est décédé sur le coup, Batocabe est décédé dans un hôpital privé de Legazpi. Batocabe avait huit blessures par balle au corps, Orlando Diaz, quant à lui, avait six blessures par balle, deux à la tête et une à la poitrine, à l'abdomen et aux deux jambes.

Rodel ne portait pas de gilet pare-balles malgré les menaces de mort qu'il avait reçues par le biais de textos anonymes. Il aurait commencé à utiliser une voiture blindée à l'épreuve des balles, il y a deux semaines.

Avocat de profession, Rodel Batocabe était membre du chapitre d'Albay du barreau intégré des Philippines (IBP). À la chambre des députés, il était le président du groupe de partis Ako Bicol, il était vice-président de trois commissions parlementaires - sur les drogues dangereuses; sur la bonne gouvernance et responsabilité publique; et sur les ressources naturelles.

Rodel M. Batocabe était le principal candidat au poste de maire de Daraga aux élections de 2019. Une prime de 50 millions de pesos - 20 millions de pesos du président Duterte - a été réunie pour toute information susceptible d'aboutir à l'arrestation des suspects.

Le barreau intégré des Philippines a demandé à la Cour suprême de mener "une enquête approfondie, rapide, impartiale et indépendante" sur les meurtres d'avocats depuis le 30 juin 2016, le jour de l'entrée en fonction du président Rodrigo Duterte. Au moins 78 avocats ont signé une pétition exhortant la Cour suprême, par l'intermédiaire du juge en chef Lucas Bersamin, à prendre des mesures pour protéger les avocats philippins dans l'exercice de leurs fonctions. Le groupe a également suggéré d'organiser un dialogue entre la Cour suprême, l'IBP, la police nationale philippine (PNP), les forces armées des Philippines, les agences gouvernementales concernées, les organisations de la société civile et d'autres groupes d'avocats pour discuter de la question de la sécurité des avocats.

La police, quant à elle, poursuit la piste de la politique locale en raison de la candidature de Batocabe à la mairie de Daraga après son dernier mandat au congrès.

INDE – 18 Janvier 2018

Kanwar Bhan Arya

Tué alors qu'il se rendait au tribunal pour avoir intenté une action de justice contre les membres d'une même famille

Kanwar Bhan Arya, 58 ans, du barreau de Panipat, a été battu à mort par cinq agresseurs alors qu'il roulait à moto avec sa femme pour se rendre au tribunal. Cinq assaillants, armés de barres de fer, les ont arrêtés près de Punjabi Mohalla. Après l'avoir frappé, ils se sont enfuis, laissant la victime qui saignait abondamment. Transporté dans un hôpital, Kanwar Bhan Arya a été déclaré mort. L'enquête a permis d'identifier les cinq suspects, des membres d'une même famille, trois frères et un de leurs parents accompagnés de son fils, en fuite. La police a révélé qu'une semaine avant les faits, Kanwar Bhan avait intenté une action en justice contre deux des membres de la famille pour avoir utilisé de faux documents dans le but de s'approprier un terrain dans la ville de Samalkha à Panipat.

Le 20 janvier la police a arrêté deux personnes liées au meurtre. Les avocats du barreau du district de Panipat ont décidé de stopper toutes leurs activités grève pour protester contre le meurtre ont également menacé de faire grève pour une durée indéterminée tant que les autres meurtriers de Kanwar Bhan encore en liberté n'étaient pas arrêtés, dénonçant le manque d'efficacité des forces de police mobilisées sur cette affaire. Les avocats du barreau de Panipat ont été rejoints par ceux du barreau de Samalkha, qui ont cessé toutes leurs activités.

INDE–28 avril 2018

Kirit Joshi

Poignardé à mort par deux hommes devant son bureau sur Town Hall Road à Jamnagar.

Kirit Joshi a été poignardé à mort devant son bureau à la tour Jyot, près de l'hôtel de ville de Jamnagar. Il était sorti de son bureau et était sur le point de monter dans sa voiture lorsque deux hommes à moto l'ont attaqué avec des couteaux.

Deux personnes de Mumbai qui auraient accompli l'assassinat de Kirit Joshi Kirit Joshi était connu pour avoir traité des affaires pénales très médiatisées, Le suspect principal, Jayesh Ranpariya alias Jayesh Patel, toujours en fuite aurait donné le contrat de meurtre à Simond qui aurait envoyé cinq autres hommes à Jamnagar, le 24 avril, quatre jours avant le meurtre, mais a ensuite demandé à trois d'entre eux de repartir. Le meurtre a été finalement exécuté par deux hommes pour un montant de 50 lakh. Tous deux ont été arrêtés.

Selon le frère de Kirit Joshi, Jayesh Patel a fait tuer l'avocat car il avait défendu un constructeur, Mehta qui avait intenté un procès contre lui en l'accusant d'avoir falsifié des documents en vue de s'approprier un terrain d'Eva Park, en 2016. Jayesh Patel a été poursuivi dans plusieurs affaires pénales et avait du purger ne longue peine de prison, car Kirit Joshi, en sa qualité d'avocat du plaignant, avait demandé à ce qu'il ne bénéficie pas d'une libération sous caution anticipée ni du tribunal de première instance de Jamnagar, ni de la Cour suprême du Gujarat et pas davantage de la Cour suprême.

INDE – 10 mai 2018

Rajesh Kumar Srivastava

Abattu à Allahabad

Le 10 mai, Rajesh Srivastava, 42 ans, avocat du tribunal de district, a été abattu par deux motards non identifiés près du passage très fréquenté du parc Manmohan, au cœur d'Allahabad, dans l'État indien d'Uttar Pradesh, alors qu'il se rendait à vélo de son lieu de résidence à Rambah au tribunal. Les assaillants lui ont tiré une balle à bout portant dans la tête.

Des avocats du tribunal de district, situé à un kilomètre à peine du lieu du meurtre, ont réagi en se livrant à une manifestation qui a tourné à la violence. Ils ont bloqué les routes en signe de protestation. Un bus public a été incendié. Les avocats de la Haute Cour d'Allahabad ont décidé une grève de protestation.

Le propriétaire d'un hôtel a été arrêté. Les deux hommes auraient eu une lors d'un conflit foncier concernant l'empiètement d'une partie de l'hôtel sur des terres.

Le gouvernement de l'État a annoncé une indemnisation de 20 lakhs pour la famille de Srivastava. Le député de Phulpur, dans le district d'Allahabad, Nagender Patel, élu du parti de l'opposition Samajwadi, a promis une indemnité de 50 lakhs.

INDE – 10 juin 2018

Ravi Prasad Tewari

Abattu en intervenant dans un conflit immobilier à Mukundpur

Ravi Prasad Tewari, 28 ans, habitant du village de Mukundpur, a été abattu dans la région de Holagarh Bazar, au sud de l'État d'Uttar Pradesh.

Avocat à Soraon Tehsil, il intervenait dans un litige foncier près de son village, et essayait de rapprocher les points de vue des parties lorsque quelqu'un a ouvert le feu et qu'une balle l'a frappé. Il a été déclaré mort dans un hôpital voisin. On ignore quelle partie au litige a fait usage d'une arme. La police a placé quatre personnes en garde à vue.

INDE – 25 juin 2018

Bachan Lal Soni

Abattu par l'adversaire d'un de ses clients en se rendant au tribunal

Bachan Lal Soni, avocat au barreau de Soraon Tehsil, a été abattu dans la région de Nawabganj, dans la banlieue d'Allahabad, après avoir reçu des menaces pour le dissuader d'intervenir dans un litige foncier,

Bachan Lal Soni avait quitté son domicile de Kaudihar à Nawabganj, pour se rendre au Tehsil. Il a été abattu à bout portant, près du village de Lehra.

Son fils, Pankaj Kumar a révélé que son père avait été menacé à deux reprises par un adversaire de son client lui demandant de se retirer du dossier concernant un différend foncier à peine de devoir en subir les conséquences.

Les avocats du tribunal de district ont organisé un barrage routier devant le bureau du SSP, en signe de protestation. Ils ont suspendu leur manifestation après que le magistrat de district leur ait assuré qu'une indemnité de 20 lakhs serait versée aux proches de l'avocat et que des poursuites seraient engagées contre l'accusé.

Bachan Lal Soni est le troisième avocat assassiné en plein jour à Allahabad, en deux mois.

INDE – 27 juillet 2018

Ajit Nayak

Un militant des causes environnementales devenu avocat à Dandeli, tué sur le chemin du retour à Uttara Kannada dans le Karnataka



Ajit Nayak 57 ans, rentrait chez lui après avoir terminé son travail lorsque des assaillants inconnus l'ont attaqué sur la route de JN. Les agresseurs ont utilisé des armes tranchantes pour l'attaquer, le laissant blessé à gauche et à droite de la tête et des oreilles, avant de prendre la fuite.

Ajit Nayak était avocat pénaliste et un militant de plusieurs causes environnementales, notamment le rajeunissement de la rivière Kali. Il était le président du Dandeli Taluk Horata Samiti, un groupement qui réclame que Dandeli

devienne un taluk indépendant en le détachant de Joida taluk. Il était aussi un militant actif du Kali Bachao Andolan, un mouvement visant à protéger la rivière Kali des barrages, de la pollution industrielle et de l'exploitation endémique de sable. Il était un acteur majeur des réformes de la réglementation immobilière et un militant anti-corruption. Il était également l'ancien président du Dandeli Block Congress Committee (conseil municipal de Dandeli) et avait dirigé le barreau de Dandeli.

Le meurtre a suscité une manifestation dans plusieurs villes du district d'Uttara Kannada. Des marches à la chandelle ont eu lieu à divers endroits en solidarité avec la victime du crime. Les barreaux de Sirsi, Karwa et Shivamogga ont boycotté les procédures judiciaires. La ville de Dandeli a été déclarée ville morte, toute la journée du samedi qui a suivi le crime.

INDE – 31 juillet 2018

Sambit Nayak

Son corps retrouvé dans la rivière Kuakhai, à la périphérie de Bhubaneswar

Sambit Nayak, 30 ans, a disparu le 28 juillet et son corps a été retrouvé le 31 juillet à Bankula sur une berge de la rivière Kuakhai.

Nayak exerçait en tant qu'avocat auprès de la Haute Cour d'Orissa et séjournait dans la région de la Cuttack Development Authority. Le barreau de la Cour suprême de l'Orissa a appelé à cesser le travail des audiences afin de protester contre le meurtre présumé et l'inaction de la police. Les avocats ont décidé de boycotter tous les travaux judiciaires jusqu'au 6 août. Le barreau a demandé une enquête appropriée sur l'incident et l'arrestation des coupables. « Pour la famille il s'agit d'un meurtre mais la police n'a toujours pas mené d'enquête appropriée sur l'affaire », a déclaré le secrétaire du barreau, Satyabrata Mohanty.

INDE – 5 décembre 2018

Jitendra Kumar Singh

Abattu près de son domicile à Rajvanshi Nagar (Patna).

Jitendra Kumar, 55 ans, avocat à la Haute Cour de Patna, a été abattu près de son bureau de Jal Parishad, à Rajvanshi Nagar (Patna) par des hommes armés non identifiés. Il était sur le point de partir pour la Haute Cour lorsque des assaillants à moto lui ont tiré dessus et se sont enfuis.

L'incident a déclenché des manifestations de colère de la part des avocats de la Haute Cour, qui ont cessé le travail et sont descendus dans la rue pour clamer leur préoccupation face à la détérioration de la loi et de l'ordre. Le comité de coordination des trois associations d'avocats a rencontré le juge en chef, AP P Sahi, et a annoncé sa décision de boycotter les travaux judiciaires pour protester contre le meurtre. Ils se sont également assis sur un dharna près de la place Ambedkar sur Bailey Road, entravant partiellement la circulation pendant un certain temps.

Le frère du défunt a porté plainte contre neuf personnes dénommées en rapport avec le meurtre. Les fonctionnaires de police qui sont intervenus sur les lieux ont attribué le meurtre à un conflit immobilier.

PAKISTAN – 7 février 2018

Pervez Akhtar Cheema

Abattu dans sa voiture en se rendant à une audience à Sheikhpura

Le 7 février 2018, Pervez Akhtar Cheema, 50 ans, membre du barreau de Ferozewala, a été abattu par deux assaillants à moto alors qu'il se rendait de son domicile de Rachna à son bureau près du tribunal, lorsque ont ouvert le feu sur lui et se sont enfuis. Il a été déclaré mort à l'hôpital de Lahore.

Selon la police de Ferozewala, l'avocat avait des ennemis au village de Muslim Dehor. Auparavant, l'inimitié avait fait trois victimes. La police a déclaré que Pervez Akhtar Cheema s'occupait de l'affaire de meurtre.

Après l'incident, le barreau de Ferozewala s'est mis en grève et a boycotté des procédures judiciaires en réclamant l'arrestation rapide des suspects. Ils ont déclaré que la police n'assurait pas leur sécurité et ont demandé aux autorités gouvernementales d'arrêter les coupables.

Le juge en chef de la Haute Cour de Lahore, Muhammad Yawar Ali, a demandé une réponse de la police. Aucune arrestation n'est intervenue à ce jour.

Il s'agit du troisième incident dans lequel un avocat a été abattu à Sheikhpura. En octobre, un avocat et sa femme ont été assassinés, tandis qu'une avocate, Aalia Shehzadi, a été abattue en mai dernier.

• **PAKISTAN – 5 février 2018:** Muhammad Idrees a été tué le 5 février 2018, par des personnes identifiées comme des militants talibans alors qu'il se trouvait à Nizam Bazar dans la boutique de son père avec son frère qui a été également blessé. Des manifestations et des actes de violence ont éclaté dans la région en réponse au meurtre. Personne n'a été arrêté.

PAKISTAN – 20 février 2018

Rana Ishtiaq et Owais Talib

Tués lors d'une audience au palais de justice de Lahore

Rana Ishtiaq et Owais Talib, deux avocats ont été tués dans les locaux d'un tribunal de Lahore, capitale de la province du Pendjab dans l'est du Pakistan. Une personne armée, Kashif Rajput, a ouvert le feu tuant sur le coup Rana Ishtiaq - qui est son cousin. Les deux hommes se seraient vivement opposés en plein tribunal dans le cadre d'un litige immobilier. Par la suite, Owais Talib a été à son tour la cible de tirs et a été conduit à l'hôpital, où il a succombé à ses blessures. Le tireur, Kashif Rajput, qui a par la suite été arrêté, serait lui aussi avocat. C'est la deuxième fois en moins d'un mois que des coups de feu ont été tirés dans l'enceinte du tribunal de Lahore.

PAKISTAN – 30 mars 2018

Zainullah Khan

Tué par balle à Swabi

Le 30 mars 2018, Zainullah Khan, un avocat de la région de Kala a été tué par balles, à Swabi, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa. Il a été abattu par des assaillants non identifiés alors qu'il rentrait chez lui. Il est mort sur le coup, et les assaillants ont pris la fuite. Les avocats de la province de Khyber Pakhtunkhwa ont condamné le meurtre de l'avocat et exigé l'arrestation immédiate des auteurs des faits. Il existe de nombreux cas d'avocats menacés et tués dans la région. En raison des menaces les autorités leur avaient accordé une autorisation de port d'armes spécifique à leurs fonctions.

PAKISTAN – 31 mai 2018

Sanam Umrani

Assassinée pour avoir défendu son frère

Sanam Umrani a été tuée par balle le 31 mai 2018 dans son domicile, dans le district de Jacobabad. Mère de trois enfants, elle défendait son frère, Waqar Umrani, accusé d'avoir tué sa femme Tahira Khoso en 2015. Waqar Umrani avait été tué quelques mois après le meurtre de sa femme et son corps avait été retrouvé dans une voiture dans la province du Baloutchistan.

Sanam Umrani avait été contrainte de se retirer de l'affaire dans laquelle son frère était le suspect principal. La police suspecte les mêmes personnes d'avoir tué Sanam Umrani et son frère. Ses assaillants l'ont poursuivie jusqu'à l'intérieur de son domicile et l'ont tuée devant ses trois enfants.

• **PAKISTAN – 6 juin 2018** : Zamin Khan Kakar a été enlevé alors qu'il se rendait sur son lieu de travail dans la région de Ziarat Cross, à Quetta, au Baloutchistan, le 6 juin 2018, et a été retrouvé mort le soir même. Il aurait été tué par balle. Les avocats de la province ont boycotté les procédures judiciaires le jour suivant afin de protester contre le meurtre de leur confrère.

PAKISTAN – 13 août 2018

Yasir Zikryia

Abattu par des inconnus à Dera Ismail Khan

Yasir Zakariya, avocat et travailleur social, a été retrouvé mort le 13 août 2018 dans sa voiture. Après enquête, la police a conclu qu'il avait été abattu. Yasir Zakariya était un membre du parti politique islamiste pakistanais, Jamaat-e-Islami. Les avocats de la province de Peshawar ont décidé d'une grève pour protester contre le meurtre de leur confrère. Ils demandent notamment au gouvernement de d'assurer une protection effective des avocats de la province. Les assassins de Yasir Zakariya n'ont toujours pas été identifiés et les avocats de la province demandent à ce que l'enquête continue afin qu'ils soient arrêtés et amenés devant la justice pakistanaise.

PAKISTAN – 24 décembre 2018

Syed Azam Kundi

Le secrétaire général du barreau du district de Tank, abattu par des assaillants à moto au bazar d'Imamkhel.



Azam Kundi se rendait comme il le faisait régulièrement de son village d'Ama Khel, dans la ressort du commissariat de Mulazai jusqu'au siège des tribunaux locaux lorsque des hommes armés ont ouvert le feu sur lui près du bazar, à Imamkhel, le tuant sur le coup.

Le meurtre d'Azam Kundi, un avocat bien connu qui était le secrétaire général du barreau du district de Tank, dans la province de Khyber Pakhtunkhwa, a déclenché un mouvement d'indignation et des manifestations de la part des avocats. Les manifestants

ont scandé des slogans contre l'administration et le chef de la police du district (DPO) qu'ils tiennent pour responsables du meurtre. Ils ont rappelé que le président de la Cour suprême de Peshawar avait écrit une lettre à l'officier de police du district de Tank, pour lui demander de prendre des mesures « afin de protéger les avocats ». Mais que la police, qui selon les membres du barreau, ne prête aucune attention aux menaces qui pèsent sur la communauté des avocats, ne leur a affecté que trois policiers, qui leur ont été retirés presque aussitôt, notamment pour les déployer dans les bureaux de vote lors de l'élection partielle du gouvernement local dans le district.

Les membres du barreau de Tank qui estiment que le DPO en ordonnant le retrait du service de sécurité de l'avocat assassiné a fourni aux assaillants la possibilité de le tuer, en ont appelé au Président de la Cour suprême du Pakistan. Ils ont menacé de lancer une campagne vigoureuse contre les hauts responsables de la police et de l'administration du district.

Selon l'Observatoire, est le 9^{ème} avocat tué au Pakistan en 2018. En 2014, treize avocats ont été tués. En 2017, dix.

IRAN – 21 octobre 2018

Farshid Hakki

Selon la police de Téhéran, il se serait auto poignardé, puis immolé par le feu alors qu'il était enfermé dans le coffre de sa voiture



Farshid Hakki, 44 ans, avocat des droits de l'homme, économiste et militant pour l'écologie et pour la justice sociale, a quitté son domicile dans le quartier de Bagh-e Faiz à Téhéran le 17 octobre 2018, à 11 heures du matin, pour ne plus jamais revenir. Le 21 octobre, au soir, la police de Téhéran a contacté sa famille en annonçant avoir trouvé le corps de Farshid Hakki brûlé dans un véhicule et l'avoir transféré au bureau du médecin légiste à Téhéran pour déterminer la cause du décès. Lorsqu'ils sont arrivés au commissariat, ils se sont rendus compte « *que sa voiture avait pris feu et avait*

brûlé [près de chez lui] et qu'un corps qui lui était attribué avait été retrouvé dans le coffre ».

Dès l'annonce de la mort, un organe de presse affilié au corps des gardes de la révolution islamique (IRGC) iranien, l'agence de presse Tasnim, a affirmé que Farshid Hakki souffrait de dépression et qu'il s'était suicidé. Sans attendre, le chef de la police de Téhéran avait déclaré aux journalistes que Hakki s'était "incendié," selon l'agence de presse Tasnim, et a annoncé que quiconque suggérerait l'idée d'un assassinat serait poursuivi en justice pour "perturbation de l'opinion publique".

Le directeur du magazine "Barresihaye Eghtesadi" (Economic Studies) dont Farshid Hakki était un conseiller éditorial, a déclaré a sur Twitter: «*Farshid Hakki a été attaqué près de son domicile par des assaillants inconnus et après avoir été poignardé plusieurs fois, son corps a été brûlé* ». Il a qualifié la mort de "meurtre horrible" et a demandé au pouvoir judiciaire iranien d'enquêter sur l'affaire.

L'avocat Mohammad Moghimi, qui connaît la victime depuis de nombreuses années, ne veut pas croire qu'il se serait auto-immolé par le feu dans le coffre de sa voiture. Il a indiqué que sa famille n'avait été témoin d'aucun signe de dépression, ajoutant qu'aucun médecin légiste n'avait publié de rapport d'autopsie et n'avait remis de conclusions finales sur les causes de la mort. De plus, selon Mohammad Moghimi «*un employé de banque près de la voiture incendiée a déclaré que l'occupant d'une Peugeot Persia blanche l'avait incendié, puis s'était échappé* » et il aurait relevé le numéro minéralogique.

Par ailleurs, d'autres témoins expliquent que le de multiples coups de couteau étaient visibles sur le corps de Farshid Hakki. Deux de ses amis déclarent que des agents des services secrets iraniens l'ont tué. Un ami explique aussi que Farshid Hakki était régulièrement suivi par des agents de la sécurité de l'État pour tenter de l'intimider: "*Même quand il voyageait, ils le suivaient.*" Il ajoute que Hakki n'était pas suicidaire: "*Il avait une cause et il se battait pour cette cause ; il était étranger au suicide.*"

Farshid Hakki luttait contre travail des enfants et pour la protection de l'environnement dans les montagnes de Zagros. Farshid Hakki était aussi candidat au conseil municipal de Téhéran.

ARGENTINE – 21 avril 2018

Pedro “Pilico” Cortéz,

L'ex-conseiller municipal abattu alors qu'il se rendait à son domicile d'Ingeniero Juarez.



Pedro Walter "Pilico" Cortéz, 52 ans, a été abattu alors qu'il se rendait à son domicile dans le quartier du 22 Viviendas de Ingeniero Juarez. Il a été intercepté par deux hommes cagoulés à quelques mètres de chez lui et l'un d'entre eux a retiré de ses vêtements une arme à feu et a tiré à six reprises le touchant à la tête et à la poitrine. Son neveu, Néstor Cortéz l'a transféré à l'hôpital central de Formosa où il est décédé.

Pedro Cortéz, qui était conseiller du parti de Cristino Mendoza, avait mis fin à son mandat pour se présenter à la mairie mais il a perdu. Néstor Cortéz a déclaré "tout le monde à Juarez sait qui est l'auteur de ce crime". Il assure qu'il y a déjà eu trois tentatives d'homicide contre son oncle et que les affaires sont en cours devant les tribunaux de Las Lomitas. Depuis 7 personnes, présumées impliquées, ont été arrêtées, dont un homme d'affaires bien connu, Gregorio "Goyo" Monzón et sa femme.

ARGENTINE – 13 septembre 2018

Alizia Beatriz Arzadum

Assassinée alors qu'elle se rendait à une audience à Santa Fe.



Alicia Beatriz Arzadum, 65 ans, a reçu une balle dans la tête alors qu'elle a quitté son domicile. Elle se rendait dans la voiture de sa fille à une audience devant les tribunaux de Santa Fe. dans le quartier Guadalupe West de la ville de Santa Fe. L'auteur du coup de feu aurait été un jeune homme cagoulé qui a tiré une balle dans le visage et s'est enfui. La balle est entrée par l'œil droit et est sortie à la hauteur de l'occipital. Hospitalisée dans un état critique, Alicia Beatriz Arzadum est décédée à l'hôpital José María Cullen.

Alicia Beatriz Arzadum, spécialisée en droit pénal et droit de la famille, avait célébré ses 25 ans d'activité au barreau lors d'une cérémonie du conseil de l'Ordre des avocats de Santa Fe le 29 août précédent. Selon la police le meurtre pourrait être lié à ses activités professionnelles mais une autre hypothèse avance que le tueur à gages ait confondu l'avocate avec sa sœur, qui lui ressemble.

• **ARGENTINE – 14 janvier 2018:** Nelson Alberto Espirito, 50 ans, a été tué alors qu'il s'apprêtait à vendre une carabine à air comprimé à la porte de son domicile à Adrogué, Buenos Aires, à son agresseur contacté via un site internet. Les enquêteurs n'excluent pas qu'il s'agisse d'un règlement de comptes puisque l'avocat avait été dénoncé pour escroqueries. un homme dans une voiture grise est descendu, a tiré et s'est enfui.

• **ARGENTINE – 4 octobre 2018:** Antonio Francisco Parellada, 61 ans, a été tué de cinq coups de feu à Cruz del Cordoba, Cruz del Eje, après une violente dispute. Il aurait réclamé le paiement d'un arriéré de loyer à un commerçant du secteur. Le meurtrier présumé est arrêté.

BOLIVIE – 24 janvier 2018

Julio César Herrera

Assassiné trois balles dans la tête et 16 coups de couteau, dans son cabinet à Santa Cruz par un débiteur de 20 000 dollars



Julio César Herrera a été retrouvé mort dans son bureau, après avoir frappé de trois coups à la tête avec un objet contondant et subi un choc hypovolémique provoqué par 16 coups de couteau au corps.

Après deux semaines de recherche intensive un ex-policier paraguayen, a été capturé dans la région de Villa Primero de Mayo ainsi que son avocate bolivienne qui avait été chargée de régulariser son séjour de deux ans dans le pays.

Le crime seait lié à une poursuite contre l'avocate pour une dette de 20 000 dollars, introduite par Julio César

Herrera, en vue de parvenir à la vente aux enchères d'une propriété pour un montant pouvant aller jusqu'à 35 000 dollars.

Après avoir vérifié le dossier de la procédure, les policiers ont découvert un acte daté du 25 janvier (lendemain du crime), qui annulait les intérêts de la dette et prévoyait un paiement échelonné du principal dont ni la signature ni le cachet, n'étaient authentiques. L'acte portait une fausse signature de l'avocat et du créancier qui a déclaré n'avoir jamais conclu d'accord et encore moins signé le document.

L'ex-policier a déclaré avoir agi seul en dégageant la responsabilité de l'avocate qui l'hébergeait en Bolivie mais les policiers estiment qu'elle pourrait être l'auteur intellectuel du crime, pour tenter de se soustraire à la saisie immobilière.

Julio César Herrera était le frère de l'ancien maire de Samaipata, Franz Herrera, et le père du modèle de l'agence "Magnífica", Andrea Herrera.

BRÉSIL – 14 mars 2018

Marcelino Aguiar da Cunha

Abattu alors qu'il parlait à un client, devant chez lui à Manacapuru



Marcelino Aguiar da Cunha, 45 ans, a été abattu par trois coups de feu alors qu'il parlait avec un client, identifié comme Cezar Alexandre Bastos, dit le Guto", devant sa maison, dans la rue Coronel Madeira, dans le centre-ville de Manacapuru (à 68 km à l'ouest de Manaus). Un individu non identifié est arrivé sur les lieux et a tiré plusieurs coups de feu. Touché par une balle dans la poitrine, Marcelino Aguiar da Cunha est décédé le lendemain dans la salle des urgences. Pendant les tirs, Augusto César le «Guto» s'est enfui en courant après avoir été touché sans gravité à l'épaule. Les

commanditaires du crime ont été interpellés en mars 2018 et le tireur qu'ils avaient salarié, âgé de 17 ans, a été arrêté le 24 septembre 2018.

BRÉSIL – 3 avril 2018***José Fernando Cabral de Lima***

Tué par balle dans un bureau de change dans le quartier de Ponta Verde à Maceió.



José Fernando Cabral de Lima, 51 ans, a été tué de deux balles dans la tête dans un bureau de change, dans le quartier de Ponta Verde à Maceió. Il était l'un des deux associés d'un bureau de change et d'un cabinet d'avocats installés conjointement dans la galerie Ivone Mendes. Le jour du crime, il devait avoir un entretien avec son associé, José Sinval, dans les locaux du bureau de change – avant l'ouverture au public – pour discuter de la dissolution de leur association. Il a été abattu par un inconnu dans ces locaux.

La police a établi que le crime avait pour cause des dettes de José Alves Sinval qui devait plus de 600 000 R \$ à Fernando Cabral. Le bureau de change aurait été choisi par José Sinval à dessein pour accréditer l'hypothèse d'un vol qualifié – version initiale étudiée par la police et bientôt rejetée. Il s'agissait d'une exécution planifiée par Jose Sinval qui avait l'intention de tuer son partenaire depuis un certain temps. Il avait 'abord trouvé des exécutants qui lui auraient demandé la somme de 50 000 \$, qu'il aurait considérée comme trop élevée. Il a ensuite embauché deux individus pour 15 000 R \$ à 30 000 R \$.

Les trois hommes – auteur intellectuel et auteurs matériels – ont été arrêtés. José Sinval qui nie toujours sa participation au crime, a été placé en détention à la prison militaire, après qu'un des membres du premier groupe de tueurs à gages, a révélé les préparatifs à la police. L'homme a déclaré avoir tenté d'avertir la victime, mais sans succès. Il avait laissé une note sur la porte de son cabinet pour le prévenir qu'une personne en qui il avait confiance le trahirait et qu'il devrait faire preuve de prudence. Le billet a été retrouvé dans le portefeuille de la victime. La section d'Alagoas du barreau brésilien (OAB/AL), par l'intermédiaire du tribunal d'éthique et de discipline (TED), a suspendu José Sinval, qui a été désigné dans l'enquête en tant qu'auteur intellectuel présumé du crime.

BRÉSIL – 26 avril 2018***Jonatas Fernando Venturini da Silva***

Assassiné en sortant de son domicile d'Atibaia, à São Paulo.



Jonatas Fernando Venturini da Silva, 32 ans, a été assassiné par deux hommes à moto, lorsqu'il quittait son domicile de Jackson Street à Atibaia, à l'intérieur de São Paulo, pour se rendre au gymnase. Sur place, les experts ont saisi neuf douilles de munitions de calibre 9 mm. Selon le journal *Atibaia Hoje*, la police suivrait une ligne principale pour élucider le crime.

BRÉSIL – 4 mai 2018***Armando de Oliveira Freitas***

Abattu dans son cabinet à Manaus



Armando de Oliveira Freitas, 79 ans, avocat et ancien député, a été abattu de trois coups de feu par un homme qui l'attendait près de son cabinet d'avocats, rue Presidente Dutra, dans le quartier de São Raimundo, à l'ouest de Manaus. Armando Freitas et son fils, Glen Wilde de Lago Freitas, également avocat, venaient à peine d'arriver sur les lieux qu'un homme armé les a approchés et a tiré trois fois, avant de s'enfuir. L'ancien député a crié: "Glen, ils m'ont tué." Selon les voisins, un homme avait passé la journée à traverser la rue, en

surveillant les mouvements du cabinet de l'avocat, au point qu'ils ont eu peur qu'il ne prépare un cambriolage à leur rencontre.

BRÉSIL – 13 juin 2018***Nilson Aparecido Carreira Mônico***

Abattu à Presidente Venceslau, dans l'ouest de São Paulo



Nilson Aparecido Carreira Mônico, 55 ans, a été abattu dans son bureau à Presidente Venceslau, dans l'ouest de São Paulo. Le tireur est entré par effraction dans le bureau, a ligoté sa secrétaire, une autre femme qui se trouvait dans le bureau et l'avocat lui-même. Il n'a pas parlé, n'a pas interrogé, n'a pas accusé et il a tiré sur la victime. Le tireur, un ancien policier, et l'instigateur du crime ont été arrêtés. Selon l'enquête, l'avocat a été tué parce qu'il défendait la veuve d'un homme tué en 2006 par un chauffeur de camion

ivre. Il avait engagé une action en justice contre le propriétaire de l'entreprise de transport qui avait abouti à la saisie d'une propriété d'une valeur de 1,5 million de R \$. L'homme d'affaires a alors engagé l'ancien officier de police pour l'abattre.

Dans une note dénonçant le crime, l'Ordem dos Advogados do Brasil (OAB) affirme que "Nilson a été tué parce qu'il agissait avec indépendance et zèle, il a joué le rôle de tout avocat diligent et honnête".

BRÉSIL – 20 juin 2018***Kleber Martins de Araújo***

Assassiné dans son bureau à Campos do Jordão à São Paulo



Kleber Martins de Araújo, 60 ans, a été abattu de cinq coups de feu dont un dans la tête, dans son bureau sur l'Avenida Brigadeiro Jordão, de Campos do Jordão.. Avocat pénaliste, il travaillait seul dans son cabinet. Les criminels portaient des casques pour ne pas être identifiés. Selon la police, le crime a les caractéristiques d'une exécution. Selon l'OAB, il semblerait que le crime soit lié à l'activité professionnelle de l'avocat. La Commission des droits de l'homme de l'OAB de

São Paulo a annoncé qu'elle suivait les enquêtes.

BRÉSIL – 27 juin 2018

Silvia da Silva Carvalho

Kidnappée avec sa secrétaire, et assassinée à Feira de Santana, dans la municipalité de Bahia en raison du « mécontentement » de clients



Silvia da Silva Carvalho, 56 ans, avocate pénaliste, a été kidnappée à Feira de Santana et retrouvée morte par balle dans la nuit du 27 juin 2018.

Le véhicule de Silva Carvalho a été suivi par quatre agresseurs masqués dans une voiture lorsqu'elle a quitté son cabinet, à 19 heures, à Feira de Santana avec sa secrétaire. Après l'avoir contrainte à s'arrêter, deux des individus ont pris le volant de sa voiture sous la menace d'un revolver et forcé la secrétaire à s'asseoir sur le siège arrière. Parvenus à Estrada do Alecrim, ils ont demandé à la secrétaire de descendre du véhicule.

Un peu plus loin, parvenus sur la petite route d'Alecrim, à Fazenda Jenipapo II, ils ont demandé à Silvia Carvalho de descendre et l'ont exécutée de cinq coups de feu. La secrétaire a été retrouvée à environ 500 mètres du lieu de l'exécution. Entendue, elle a déclaré que les agresseurs lui avaient placé une chemise sur la tête mais qu'elle avait entendu distinctement les cinq coups de feu qui avaient tué Silvia Carvalho.

Selon la police, la mort de Silvia da Silva Carvalho, est directement liée à son activité professionnelle. Elle exerçait sa profession principalement dans le domaine pénal et avait défendu des trafiquants de drogue à Feira de Santana. Selon la relation de la secrétaire, les agresseurs lui auraient reproché d'avoir perçu des honoraires et de ne pas leur avoir « procuré le résultat qu'ils attendaient ».

L'Ordre des avocats du Brésil, section de Bahia (OAB-BA) a envoyé à la presse une note de protestation en soulignant que l'assassinat d'un avocat dans l'exercice de sa profession est "une affaire très grave qui constitue une attaque non seulement contre tous les avocats, mais également contre la Justice elle-même, contre l'État de droit démocratique et contre toute la société bahianaise". L'OAB-BA section de Feira de Santana, a constitué une commission composée de 12 avocats pour suivre l'enquête.

Silvia da Silva Carvalho exerçait par ailleurs les fonctions de procureur de la mairie de Feira de Santana. Elle a également été la conseillère juridique du Secrétariat municipal à la prévention de la violence et à la promotion des droits de l'homme et au Secrétariat au développement social. Le maire et le procureur général de la ville ont déploré la mort de l'avocate, fonctionnaire et mère de famille qui, pendant de nombreuses années a défendu avec dévouement les intérêts de la municipalité.

BRÉSIL – 10 juillet 2017***Francisco Erivaldo Rodrigues***

Abattu par trois hommes dans son bureau à Caucaia.



Erivaldo Rodrigues, 53 ans, avocat et ancien conseiller municipal, a été assassiné dans son propre cabinet d'avocats situé dans le quartier de Novo Pabussu, à Caucaia, dans la région métropolitaine de Fortaleza. Il avait été officier de police civile et conseiller municipal de Caucaia entre 2005 et 2008. En 2016, il avait tenté de se faire réélire au conseil municipal de Caucaia, sous l'étiquette du Partido Comunista do Brasil, mais sans succès.

La section de l'État du Ceará de l'Ordre des Avocats a condamné le crime. Le président de l'OAB-CE, Marcelo Mota, s'est rendu au commissariat de police pour surveiller les enquêtes et apporter un soutien aux membres de la famille.

BRÉSIL – 12 juillet 2018***André Ambrósio Ribeiro Pessoa***

Assassiné devant sa fille à Caruaru dans l'état de Pernambouc



André Ambrósio Ribeiro Pessoa da Silva, 46 ans, a été exécuté dans le lotissement Itamaraty, à Caruaru, Agreste de Pernambuco dans le Haut-Moura, alors qu'il déposait sa fille âgée de dix-huit mois chez son ex-femme. Un homme s'est approché de lui et a ordonné que l'enfant soit remis à la nounou, avant de lui tirer cinq coups de feu dans la tête devant sa fille et la nounou de l'enfant. Le véhicule utilisé par le l'exécuteur de l'avocat avait une plaque clonée.

Selon un membre de la famille le crime pourrait être motivé par un litige en matière de succession concernant l'héritage du père, décédé près de 30 ans dans un accident lors d'un voyage en Italie. Sa sœur aînée aurait également été exécutée il y a 20 ans dans le quartier Boa Vista de Recife par des motocyclistes. Cependant, il semblerait que la question de l'héritage a été résolue l'année dernière.

Une autre des pistes d'enquête indique que le crime a peut-être été motivé par des problèmes professionnels, l'avocat ayant traité des problèmes de main-d'œuvre mettant en jeu des sommes importantes.

Selon la police, l'auteur des coups de feu serait le responsable du trafic de drogue à Sergipe, qui s'étaient déplacés à la suite au meurtre d'un trafiquant de drogue rival dans le cadre d'un conflit de territoire à Aracaju. L'Ordre des avocats brésiliens (OAB) a déclaré qu'il enquêterait sur le lien entre le crime commis et les pratiques professionnelles de la victime.

André Ambrósio Ribeiro da Silva était avocat spécialisé dans le droit du travail et travaillait dans le commerce.

BRÉSIL – 17 juillet 2018

Sérgio Beze Prates

Abattu alors qu'il se trouvait dans sa voiture avec un client dans le quartier de São Judas Tadeu, à Goiânia



Sérgio Beze Prates, 44 ans, avocat pénaliste a été abattu le 17 juillet alors qu'il se trouvait dans sa voiture avec un client dans le quartier de São Judas Tadeu, à Goiânia. Deux hommes sont sortis d'une voiture de luxe et ont tiré sur le véhicule avant de s'enfuir. L'avocat est mort sur le coup. Son client a été blessé.

Le client, dénommé Murillo Morais Lobo, était soupçonné d'avoir commandité en 2010 depuis le complexe pénitentiaire d'Aparecida de Goiânia une opération de trafic international de LSD, dans lequel 2 500 points de trafic de drogue avaient été saisis. En mai, le 3ème tribunal pénal de Goiânia avait ordonné son incarcération mais depuis il "circulait toujours librement", selon le rapport de la police.

BRÉSIL – 17 juillet 2018

Renato Jorge Rocha Bezerra Filho

Retrouvé mort les mains liées, à Caucaia



Renato Jorge Rocha Bezerra Filho, 35 ans, a été retrouvé mort, les mains liées, dans le quartier de Parque Soledade, à Caucaia, dans la région de Fortaleza. Il portait des traces de coups de feu sur diverses parties du corps.

Des informations qualifiées de « non officielles » ont révélé que l'avocat pénaliste aurait été assassiné par un gang criminel, auquel aurait déplu le fait que Renato Jorge Rocha Bezerra Filho ait accepté de défendre des clients d'une organisation rivale.

Le crime est le deuxième du genre, à Caucaia sept jours après le meurtre d'Erivaldo Rodrigues. L'Association des juristes de l'État de Ceará (Acriece) a déploré le meurtre de Renato. " Il s'agit du deuxième meurtre commis contre un collègue de profession en moins d'une semaine. Le crime concerne non seulement les amis et les proches du professionnel, mais également tous les avocats brésiliens ", a déclaré Amaro Lima, vice-président d'Acriece. Les avocats ont adressé à la Sécurité publique et de la défense sociale (SSPDS) et au parquet d'État une demande d'enquête sur le meurtre de deux avocats, à Caucaia. Ainsi, entre le 13 juin et le 21 juillet 2018, au moins neuf avocats ont été assassinés dans plusieurs États du Brésil en presque un mois. Les morts sont survenues dans les états de São Paulo, Espírito Santo, Goiás, Bahia, Ceará, Pernambouc et Rio Grande do Norte. La plupart des victimes étaient des avocats pénalistes et, le plus souvent, le crime était lié au travail professionnel des victimes, selon l'Ordre des Avocats du Brésil.

BRÉSIL – 21 juillet 2018

Emerson Vieira

Abattu devant ses filles de 8 et 12 ans, à Vila Velha



Emerson Vieira, 42 ans, a été abattu près de son domicile dans le quartier de Jardim Marilândia à Vila Velha, dans l'État d'Espírito Santo. Il marchait dans une rue voisine de son domicile, avec ses deux filles de 8 et 12 ans et une nièce. Il allait chercher de la paille de noix de coco pour décorer l'anniversaire de l'une de ses filles, lorsque deux hommes se sont approchés de lui et ont tiré six coups de feu (trois dans la tête dont deux tirés à bout touchant, un dans le dos, un dans la poitrine et l'autre dans le ventre).

L'enquête a été ouverte sur l'hypothèse d'un vol qualifié suivi de la mort mais selon la police il s'agirait d'une exécution. Dans le même temps, le président de l'OAB (OAB-ES), a demandé à ce que l'affaire soit rapidement élucidée.

BRÉSIL – 13 août 2018

Joacir Montagna

Tué par balle dans son propre bureau par un ancien client à Guaraciaba



Joacir Montagna, 54 ans, a été tué par balle dans son propre bureau situé dans le centre-ville, de Guaraciaba, à l'ouest de Santa Catarina. Selon des informations préliminaires, un motocycliste était entré dans le bureau sans enlever son casque. L'homme a annoncé un vol, remis deux employés et dès que l'avocat a ouvert le coffre-fort, il a tiré. Puis il s'est enfui en moto avec des comparses.

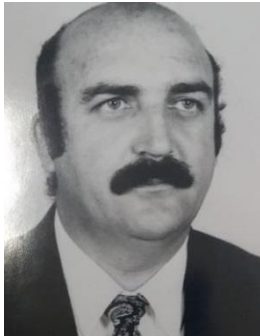
L'enquête avait été ouverte dans le cadre d'une tentative de vol. Cependant, l'OAB-SC estime qu'il s'agissait d'une exécution motivée par l'activité professionnelle de l'avocat parce que l'avocat n'avait pas répondu mais qu'il avait quand même reçu une balle dans la tête et que les criminels s'étaient enfuis sans rien prendre au bureau. L'institution a décrété un deuil de trois jours et déclaré avoir nommé un délégué pour assurer le suivi des enquêtes.

L'enquête a établi que l'auteur du crime était un ancien client de Joacir Montagna, condamné à 56 ans de prison et qui a purgé huit ans de la peine. Le client a prétendu avoir dépensé beaucoup trop d'argent dans le procès parce que l'avocat lui aurait garanti qu'il obtiendrait la liberté. Après avoir obtenu une libération conditionnelle, le client a rendu visite à son défenseur à Guaraciaba et a demandé la restitution d'une partie de l'argent versé mais Montagna aurait refusé. En représailles, le client a engagé un garçon de 23 ans et lui a offert de l'argent pour commettre le crime. Ce dernier a été arrêté et a avoué avoir tiré sur la victime.

BRÉSIL – 14 août 2018

Carlos Roberto Binelli

L'ancien président de l'OAB d'Espírito Santo abattu dans sa maison



Carlos Roberto Binelli, 65 ans, ancien président de l'Ordre des avocats du Brésil à Espírito Santo do Pinhal entre 1991 et 1993, a été tué à l'intérieur de sa maison, à Espírito Santo do Pinhal (État d'Espírito Santo). Selon la police, Carlos Binelli aurait reçu une balle dans l'abdomen. L'enquête se serait orientée vers un « vol qualifié ». Mais il n'a pas été précisé si quoi que ce soit avait été dérobé.

Selon le président de l'OAB-SP, Marcos da Costa, toutes les affaires de meurtres d'avocats sont étroitement suivies par l'Ordre. *"L'avocat défend les droits de son client et quand quelque chose se passe du fait de l'exercice de la profession, ce qui est attaqué, c'est la possibilité pour le citoyen de défendre son droit"*, a-t-il déclaré. La police militaire a arrêté le 14 août, deux suspects du meurtre.

BRÉSIL – 25 octobre 2018

José Atanásio Lemes Neto

L'ancien conseiller de Jardim, abattu à à Bela Vista

José Atanásio Lemes Neto, avocat et l'éleveur de bétail, 73 ans, a été assassiné sur sa propriété rurale de Bela Vista, entre les communes de Bela Vista et de Jardim.

L'Ordre des avocats du Brésil, section du Mato Grosso do Sul (OAB / MS) a déclaré qu'il exigeait une "enquête approfondie des autorités sur la mort de l'avocat" afin de déterminer si l'exécution était liée à la profession. Le président de l'OAB / MS, Mansour Elias Karmouche, a déclaré: *"L'OAB / MS refuse toute forme de violence contre qui que ce soit, en particulier contre un avocat. José Atanásio a rendu des services éminents à la profession et à la société du Sud-Mato Grosso »*.

José Atanásio avait été conseiller à Jardim, à 233 kilomètres de Campo Grande, et avait contribué à la création du deuxième tribunal de district.

BRÉSIL – 27 octobre 2018

Wellington da Costa Souza

Tué par balle dans un bar d'Anicuns, dans le centre de Goiás



Wellington da Costa Souza, 26 ans, a été tué par balle dans un bar d'Anicuns, dans le centre de Goiás par deux hommes à moto. Fraîchement formé, il ne s'était rendu une seule fois au commissariat d'Anicuns pour demander la remise en liberté d'un client qui avait été arrêté.

L'Ordre des avocats du Brésil- Section de Goiás (OAB-GO) a déclaré par la voie de son président, Lúcio Flávio Siqueira de Paiva, déplorer le meurtre de son jeune confrère et a demandé une *"enquête rigoureuse sur les faits et le châtiement des criminels"*.

des criminels".

BRÉSIL – 3 novembre 2018

Marleni Fantinel Ataíde Reis

Assassinée, avec son mari, par un adversaire mécontent d'avoir perdu un procès à Peruíbe, sur la côte sud de São Paulo.



Marleni Fantinel Ataíde Reis, 68 ans, et son mari, Marcio Ataíde Reis, ont été poignardés et poignardés alors qu'ils passaient le week-end à Peruíbe, sur la côte sud de São Paulo. Selon la police, le suspect était mécontent d'avoir perdu un procès dans lequel Marleni Fantinel avait agi en tant qu'avocat de la partie adverse. Cette année, au moins cinq avocats ont été assassinés dans l'État, presque toujours à cause de l'exercice de la profession.

Marleni Fantinel et son mari vivaient à Santos, mais passaient le week-end dans une ferme, sur la route Armando Cunha à Peruíbe. Le suspect armé d'un fusil de chasse, a pénétré dans la propriété et a tiré dans le dos du mari. L'avocate a tenté de s'échapper, mais l'agresseur s'est dirigé vers elle et l'a frappée de plusieurs coups de couteau. Les voisins ont appelé la police. L'avocate a été emmenée vivante à l'unité de soins d'urgence de Peruíbe avant d'être transférée à l'hôpital régional d'Itanhaém, mais elle n'a pas survécu. Avant de mourir, elle a pu donner aux policiers l'identité de l'auteur. Le suspect est en fuite.

Le mobile de l'assassinat est un petit procès perdu. Marleni Fantinel avait été contrainte de poursuivre un homme qui avait acheté à sa fille, en 2011, une Volkswagen Beetle de 1983, mais qui n'avait jamais transféré le véhicule à son nom. La précédente propriétaire ne cessait donc de recevoir les contraventions et condamnations de l'acquéreur qu'elle était obligée d'acquitter sans jamais pouvoir en obtenir le remboursement. Dès lors, la venderesse, à défaut d'obtenir un quelconque accord, a dû intenter une action en justice, en prenant pour avocat sa propre mère. En juin 2018, un juge a finalement condamné l'acquéreur indélicat à régulariser les documents de la voiture, sous peine d'une astreinte de 100 R \$ par et la condamnée à verser 2 000 R \$ à titre de dommages-intérêts pour préjudice moral. L'acquéreur n'avait cessé depuis lors d'adresser des menaces tant à la mère qu'à la fille.

L'Ordre des avocats (OAB) de Santos a qualifié l'assassinat d'affront à l'ensemble de la profession juridique : *"Lorsque vous faites taire la voix de celui qui demande justice, dans le cadre de l'exercice de sa profession, une liberté individuelle est restreinte"*, a déclaré le président de la section de l'OAB, Luiz Fernando Afonso Rodrigues.

• **BRÉSIL - 22 octobre 2018:** Nelson José Castro Weinstein, 51 ans, avocat fiscaliste dans un magasin de matériel électrique à Jardim América, a été abattu, à Vigário Geral, dans la zone nord de Rio de Janeiro. Selon la police, il aurait été victime d'une tentative de vol et aurait trop tardé à enlever sa ceinture de sécurité. L'un des bandits s'est énervé et a tiré sur la victime. La zone n'est pas considérée comme à risque en dépit de sa proximité avec la favela Vugário Geral. Il y avait un employé dans la voiture, qui n'a pas été touché. Les criminels ont fui sans rien prendre.

COLOMBIE – 22 janvier 2018***Freddy Gómez Sanclemente***

Assassiné dans le quartier El Porvenir de Quibdó



Fredy Gómez Sanclemente, 54 ans, avocat du Bureau du Médiateur régional du Chocó, a été assassiné alors qu'il conduisait une moto dans le quartier d'El Porvenir de Quibdó. Il a été intercepté par deux hommes qui ont tiré sur lui à plusieurs reprises, le tuant sur le coup.

Selon les enquêteurs, il se serait rendu à un rendez-vous avec quelqu'un où il aurait été attendu par les individus qui l'avaient abattu.

Né dans la commune de Tadó, Fredy Gómez Sanclemente était enquêteur pour le bureau du Médiateur dans la région du Chocó. Il avait également travaillé dans d'autres institutions de l'État, telles que la Caja Agraria, la Codechocó, l'Assemblée départementale et la CTI du bureau du procureur.

COLOMBIE – 26 février 2018***Soneyda Figueroa Duarte***

La Défenseure du peuple de Putumayo, abattue dans sa maison à Puerto Asís.



Soneyda Figueroa Duarte, 57 ans, avocate de profession et avocat public de la Defensoría del Pueblo de Putumayo (Défenseur du peuple de la ville de Putumayo), a été assassinée par des tirs d'arme à feu, sur le seuil de sa maison dans le quartier de Las Americas à Puerto Asís. Un tueur à gages a pénétré chez elle et l'a abattue alors qu'elle venait d'arriver en voiture avec son mari.

Soneyda Figueroa Duarte était la fille de l'ancien maire de Putumayo, Salomón Figueroa Magno, et a travaillé comme Défenseur public au bureau de la Defensoría del

Pueblo à Putumayo pendant environ 5 ans. Elle avait antérieurement été procureur de la municipalité d'Orito Putumayo en 2009. L'enquête a dû déterminer si le crime était lié à son activité de défenseur public ou à ses fonctions anciennes en tant que procureur de la municipalité d'Orito. La réponse n'a pas tardé à venir.

Le 20 septembre 2018, la police a démantelé le groupe criminel dénommé 'La Costru' à Putumayo, dans le cadre d'une opération nommée "Resplendor" en coordination avec le bureau du procureur général. Il s'est avéré que "La Costru" était impliquée dans le meurtre de 29 personnes qui avaient entravé leurs activités criminelles entre 2017 et 2018, parmi lesquels celui de Soneyda Figueroa Duarte. Le chef suprême de cette organisation criminelle, Marco Aurelio Neira, surnommé "Gallero" dans le monde du crime, avait été capturé le 1er septembre précédent.

COLOMBIE – 28 février 2018

Cesar Augusto Maya Gómez

Tué en plein jour à Pereira après un rendez-vous pour une procédure de divorce



Cesar Augusto Maya Gómez, avocat de Cartago, a été tué en plein jour, le 28 février sur l'avenue Circunvalar de Pereira après un rendez-vous pour une procédure de divorce. Avant de quitter Cartago de bonne heure à moto pour se rendre à Pereira, il a parlé à un ami notaire et lui a dit qu'il se rendait à Pereira pour conseiller un couple en instance de divorce. Il s'est rendu au rendez-vous fixé et a attendu près de l'entrée des locaux d'une étude de notaire - la Notaría Sexta. Il parlait sur son téléphone portable lorsqu'un individu s'est approché par l'arrière et a tiré à trois reprises dans la tête.

Le crime aurait pour but, entre autres choses, de faire disparaître certains documents que l'avocat avait en sa possession. La police a procédé à l'arrestation des auteurs matériels du crime. Ils ont également trouvé les papiers de la victime à l'intérieur du véhicule.

Le 8 juillet, trois personnes ont été arrêtées, deux hommes et la femme qui aurait convoqué la victime chez le notaire après l'avoir berné en invoquant une procédure de divorce. Un quatrième homme a été arrêté plus tard.

Avocat diplômé de l'Université libre de Pereira, César Augusto Maya Gómez, membre d'une famille reconnue dans le domaine politique et social à Pereira, vivait à Cartago avec son épouse et ses deux enfants.

COLOMBIE – 4 juillet 2018

Luis Fernando Medina Mendoza

Abattu à Villavicencio quelques jours après avoir été menacé par un client.



Luis Fernando Medina Mendoza était en train de traverser à un feu de signalisation dans le secteur de Los Centauros, à Villavicencio, la capitale du département de Meta, lorsque deux hommes à moto se sont approchés de lui et l'ont abattu. Lorsque les «émissaires de la mort» ont atteint le véhicule, sans un mot, ils ont ouvert le feu sur Medina, réussissant à prendre la fuite, à bord d'une moto rouge.

Luis Medina Mendoza a reçu une balle dans la poitrine et une autre au cou, ce qui aurait contraint le personnel médical à l'opérer, mais est décédé dans les locaux de la clinique Martha, où il a été transféré d'urgence. Selon l'enquête, il avait eu quelques jours auparavant, une vive discussion avec un client qui l'aurait menacé de mort.

COLOMBIE – 24 septembre 2018

Jaime Guapi Riascos

Abattu à Quintas de Salomia, au nord de Cali.



Jaime Guapi Riascos, 38 ans, a été attaqué par des hommes à moto, près de son domicile, dans le quartier de Quintas de Salomia, au nord de Cali. Il a été atteint par trois coups de feu tirés avec une arme munie d'un silencieux.

Jaime Guapi Riascos, né à Buenaventura, était avocat de profession, mais a occupé plusieurs postes publics, le dernier notamment dans l'établissement public de l'environnement, l'EPA, une entité dépendant de la commune de Buenaventura.

Il était le frère de Jair Guapi, ex-directeur technique de Deporte, de l'administration de l'ancien maire, José Félix Ocoró Minotta.

COLOMBIE – 19 octobre 2018

Pedro Amorocho Barragán

Abattu par des tueurs à gages dans le centre-ville d'Armenia



Pedro Amorocho Barragán accompagné de sa mère allait chercher son fils, après avoir assisté à une messe quand il a été obligé de s'arrêter en raison d'un embouteillage, à Armenia. Des hommes à moto qui l'avaient suivi ont alors tiré sur lui à plusieurs reprises. Il a été déclaré mort à son arrivée à la clinique. Sa mère est indemne.

Pedro Amorocho Barragán ; célèbre avocat pénaliste est originaire de Santander. Il a vécu et travaillé à Quindío pendant plusieurs années notamment au bureau du médiateur. Il avait engagé plusieurs procédures judiciaires liées à des affaires de corruption et de trafic de drogue. Il a également conseillé l'ancien gouverneur de Quindío, Sandra Paola Hurtado. Il avait le projet de se présenter à l'élection municipale de Quindío. Une somme de 20 millions de pesos été offerte pour toute information permettant de capturer les auteurs matériel et intellectuel de l'assassinat.

COLOMBIE – 23 octobre 2018

Jairo Mosquera Asprilla

Assassiné devant la porte de sa maison au sud-est de Cali.

Jairo Mosquera Asprilla, 50 ans, a été tué devant sa maison dans le quartier de Ciudad 2000, au sud-est de Cali. Il a été intercepté sur le seuil de son domicile par deux hommes à moto. Il a reçu un impact mortel se situait au niveau du cou. Il n'a pas été possible de le transférer dans un centre d'assistance.

Selon la famille, Jairo Mosquera n'avait pas reçu de menaces, ni eu de problèmes avec quiconque. Les autorités mènent l'enquête avec les caméras de sécurité du secteur afin de retrouver les responsables de l'événement.

HONDURAS – 16 février 2018

Carlos Iván Ordóñez

Abattu à 100 mètres de l'état-major des forces armées de Comayagüela.



Carlos Iván Ordóñez, 45 ans, a frappé par les balles de tireurs inconnus à Barrio Concepción de Comayagüela, devant la Banque nationale de développement agricole (BANADESA), alors qu'il venait de quitter le palais de justice au volant de sa voiture en compagnie d'un ami. Son véhicule présentait plusieurs perforations provenant d'une arme à feu de gros calibre.

Carlos Ordóñez a reçu au moins cinq blessures et malgré une intervention chirurgicale d'urgence à l'hôpital hospitalo-universitaire (HEU), il est décédé quelques heures plus tard. L'ami qui l'accompagnait a également été gravement blessé.

Carlos Iván Ordóñez était un avocat pénaliste bien connu qui offrait gratuitement des services aux personnes dans le besoin. Il défendait actuellement deux des accusés du meurtre du coordinateur de l'unité de lutte contre le blanchiment d'argent, le Procureur Orlan Arturo Chávez, surnommé el "*Fiscal de Oro*" (le Procureur d'Or) pour ses vastes connaissances en matière pénale. Le procureur Chávez avait été tué en avril 2013, alors qu'il rentrait chez lui après avoir terminé ses cours à la faculté de droit de l'UNAH.

Carlos Iván Ordóñez intervenait également dans des affaires concernant des membres et de dirigeants de gangs notamment de la Mara Salvatrucha (abrégié en MS-13). Quelques jours plus tôt, il aurait reçu un conseil de la part des autorités du ministère public ont conseillé aux justiciables de prendre des précautions pour sa sécurité ou au moins de s'éloigner du pays pendant un certain temps parce qu'il était menacé.

Son ami, l'avocat Marlon Duarte, a donné une autre version de ces faits. Le 4 février 2017, un groupe d'avocats dirigé par Marlon Duarte s'est présenté au Commissaire national aux droits de l'homme (CONADEH) pour faire rapport et demander une protection pour certains d'entre eux, car ils avaient été informés que "*les commissions du renseignement de l'État avaient planifié l'assassinat de professionnels reconnus du droit, car ils n'étaient pas satisfaits du travail qu'ils accomplissent*". Le groupe comprenait notamment Reynaldo Barahona et Carlos Iván Ordóñez, accompagnés de José María Díaz, président de l'association du barreau hondurien (CAH). A cette occasion, Carlos Iván Ordóñez s'est vu octroyer une protection policière, mais qui a dû être payée par l'ordre des avocats 24h / 24. La protection a été assurée jusqu'à ce que l'Ordre des avocats n'ait plus pu la payer, car le CAH n'a pas assez des fonds pour cela.

Selon Marlon Duarte, « *l'agence chargée du renseignement de l'État hondurien était au courant depuis huit mois du projet d'assassinat de Carlos Ordóñez par des tiers; cependant, ils n'ont jamais rien fait pour le protéger.* » Huit mois plus tôt en effet, Carlos Iván Ordóñez lui avait dit que les services de renseignements (de l'État) « *l'avait appelée pour lui dire qu'ils semblaient avoir intercepté un appel dans lequel des gens envisageaient de lui ôter la vie* ».

HONDURAS – 1er mars 2018

Saddie Karina Araque Machado

Assassinée dans le quartier de San Martín de Puerto Cortés



Saddie Karina Araque Machado, 45 ans, a été abattue à San Pedro Sula, a été abattue par des inconnus dans le quartier de La Portuaria de Puerto Cortés. Elle était originaire de Puerto Cortés et résidait dans le quartier où elle a été tuée. Saddie Araque rentrait chez elle à bord de sa moto avec sa fille, lorsque soudainement, une autre motocyclette l'accostée et un homme non identifié a ouvert le feu sur les deux femmes. La fille de l'avocate a été touchée par des balles et emmenée dans un centre médical.

Les enquêtes de police indiquent que le crime serait directement lié à son environnement de travail.

HONDURAS – 10 avril 2018

Carlos Hernández

Le défenseur des communautés opposées à la construction d'un barrage hydroélectrique abattu dans son cabinet à Tela



Carlos Hernández a été assassiné dans son propre bureau au sein de son cabinet d'avocats à Tela. Il défendait les communautés qui s'opposaient au projet de barrage hydroélectrique de la société Generación Eléctrica (INGELSA), imposée sur la rivière Jilamito. Il était plus particulièrement en charge de la défense du maire de la ville d'Arizona, Arnoldo Chacón, qui manifestait son opposition ouverte au sein de la municipalité à l'octroi des permis de construire à la société INGELSA.

Arnoldo Chacón est poursuivi pour sa participation à un camp construit par le Mouvement pour la Dignité et la Justice (MADJ), pour s'opposer au projet. Il est poursuivi, avec 4 autres membres du MADJ, du chef d'usurpation contre l'État du Honduras et la société INGELSA). Auparavant, Arnoldo Chacón avait été victime de perquisitions illégales à son domicile par les forces de sécurité de l'État, de harcèlement et de persécutions en raison de son statut de maire candidat lié aux luttes pour des biens naturels. Quatre membres du MADJ ont été tués par les forces de sécurité de l'État et les paramilitaires, dans le contexte de la crise post-électorale au Honduras. L'organisation Witness for peace a déclaré que le meurtre de Carlos Hernández est survenu dans le contexte des menaces croissantes et de violence contre les communautés où l'organisation travaille. Elle a appelé l'ambassade américaine à mener une enquête approfondie, impartiale et transparente sur les circonstances entourant le meurtre de Hernandez et à veiller à ce que son cas ne se transforme pas en un autre assassinat hondurien de grande envergure qui se termine par l'impunité », conclut l'organisation dans sa déclaration.

HONDURAS – 31 mai 2018

Jorge Alberto Topete Vásquez

Abattu alors qu'il venait de quitter la prison avec trois clients remis en liberté



Jorge Alberto Topete Vásquez, 48 ans, et les occupants de son véhicule, trois membres présumés de gangs qui venaient d'être mis en liberté conditionnelle, ont été criblés de balles à San Pedro Sula, alors qu'ils venaient de sortir du pénitencier d'Ilama, Santa Bárbara.

Après avoir purgé quatre ans et demi de prison, soit plus de la moitié d'une peine, les trois membres présumés d'un gang, qui avaient été condamnés à huit ans de prison, pour utilisation illégale d'armes interdites, ainsi que pour association illicite, venaient d'obtenir par l'intermédiaire de leur avocat, Jorge Alberto Topete Vásquez, leur mise en liberté conditionnelle. Les quatre hommes avaient quitté la prison de haute sécurité d'Ilama, à bord du véhicule de l'avocat. Ils étaient attendus sur l'autoroute ouest, par une fourgonnette qui s'est placée au milieu de la route, bloquant la circulation. Des tireurs sortis de la camionnette et d'autres sur une motocyclette, ont criblé le véhicule de balles. Tous les occupants, y compris Jorge Alberto Topete Vásquez ont été tués.

Jorge Alberto Topete appartenait à une famille d'avocats de San Pedro Sula. Il ne faisait que son travail de défenseur. Le Conseil du barreau du Honduras (CAH) a demandé qu'une enquête soit menée et que les responsables du crime soient traduits en justice.

HONDURAS – 5 juin 2018

Norma Saraí Romero Zeydel

Abattue devant son père et son fils alors qu'elle se rendait au travail.



Norma Saraí Seidel Romero, 27 ans, a été abattue sur la première avenue de Comayagüela, à Tegucigalpa. La victime conduisait son véhicule en compagnie de son fils mineur et de ses parents, lorsqu'un tireur à bord d'une moto a tiré sur elle par la fenêtre de la voiture ouverte. Norma Saraí Seidel Romero travaillait comme avocate, au service juridique du Registre national des personnes (RNP).

La présidente du barreau du Honduras (CAH), Anny Ochoa, a déploré qu'au Honduras "le fait de défendre" un citoyen puisse finir nécessairement par endeuiller la société et s'est interrogée sur le fait que « seules les levées des corps et les constatations initiales soient effectuées, abandonnant plus de 90% des crimes commis contre des avocats à une totale impunité ».

HONDURAS – 7 août 2018

Rubén Darío Mateo Galán



Rubén Darío Mateo Galán, 59 ans, a été abattu à San Pedro Sula, alors qu'il venait de rentrer du palais de justice. Une personne s'est présentée à son bureau son bureau situé au 9 avenue, aux 2 et 3 rues du quartier de Guamilito, en se faisant passer pour un chômeur à la recherche d'un emploi. Mateo Galán a essayé d'atteindre un tiroir de son bureau, où il avait une arme à feu, mais le tueur ne lui en a pas laissé le temps. Il lui a tiré une balle dans le thorax. Conduit à la clinique de Bendaña, Rubén Galán est décédé de sa blessure près du cœur.

Bien que l'agresseur se soit fait remettre des téléphones portables, la police estime que la mort de l'avocat n'est pas due à un simple vol car le meurtrier, à moto, a passé environ une heure dans une zone proche du bureau en surveillant le cabinet d'avocats et a attendu le retour de Mateo Galán du palais de justice.

Rubén Mateo Galán était l'un des avocats les plus connus de San Pedro Sula. Il a exercé à l'époque les fonctions de juge d'instance militaire et a également fait partie des tribunaux de San Pedro Sula. Il était surtout lié au monde du football et avait été président du comité de discipline de la Fédération nationale de football du Honduras (Fenafuth).

Il avait été victime d'une autre agression, 11 ans plutôt. Dans la nuit du 5 juillet 2007 il avait réchappé à des coups de feu alors qu'il était en compagnie d'un membre du bureau du procureur, qu'il sortait de son lieu de travail. À cette occasion, le procureur avait également été grièvement blessé.

HONDURAS – 12 juillet 2018

Rafael Humberto González

Abattu en la colonia Hábitat

Rafael Humberto Gonzalez Thiebaud, 67 ans, a été tué d'au moins 15 coups de feu tirés avec des fusils d'assaut dans le quartier de Villa El Porvenir, dans la région de la vallée d'Amarateca. Rafael Gonzalez était propriétaire d'une grande partie des terres qui entourent la colonie d'Habitat et avait commencé à les mettre en vente. Les autorités de police n'excluent pas l'intervention de membres de gangs, en relation avec les ventes de terres.

HONDURAS – 27 septembre 2018

Louis Rivera Valladares

Abattu dans un cabinet d'avocats à El Progreso.

Louis Rivera Valladares, 32 ans, a été abattu dans son cabinet d'avocats à El Progreso, Yoro. Deux hommes sont montés directement dans son bureau au 2^{ème} étage et ont tiré sur lui. Blessé, il a été immédiatement transféré dans une clinique située à deux rues de son bureau, mais il a été impossible de lui sauver la vie.

Ses parents étaient l'ancien député libéral, Juan Ángel Rivera Tábora et l'ancienne magistrate de la Cour suprême de justice, Blanca Valladares.

HONDURAS – 3 décembre 2018

Reynaldo Barahona

Abattu en face de la Cour suprême de justice à Tegucigalpa



Il avait demandé une protection car il figurait sur une liste des personnes à exécuter établie par les services spéciaux. Elle lui avait été refusée. La menace a été exécutée. Reynaldo Barahona, 45 ans, avocat pénaliste, a été abattu à seulement 10 mètres environ de la Cour suprême de justice (CSJ) du Honduras à Tegucigalpa et à environ 100 mètres de l'actuelle maison présidentielle, zone fortement gardée par la police et l'armée.

Selon des témoins il était dans un magasin lorsque plusieurs hommes lourdement armés portant des gilets de

la Direction des enquêtes de la police (DPI) sont sortis d'un camion CRV et ont commencé à tirer avec des armes de gros calibre. Quarante douilles de balles ont été découvertes sur les lieux.

Reynaldo Barahona faisait partie d'un groupe d'avocats qui avaient demandé la protection de l'État. Le 4 février 2017, avec d'autres avocats, Marlón Duarte, Oscar Adán Cálix, Carlos Iván Ordóñez et Martín Burdet, il avait déposé plainte auprès du Commissaire national des droits de l'homme (Conadeh) pour réclamer l'octroi des mesure de protection en raison de menaces d'élimination par les services secrets de l'État du Honduras. Ils venaient alors d'apprendre qu'une unité de renseignement avait constitué une liste d'avocats qui devaient être éliminés et ils figuraient sur la "*Liste des personnes condamnées*". Mais la protection avait été refusée par l'État hondurien. (Voir *Ces avocats assassinés, emprisonnés, persécutés* 2018, p.221).

Après Carlos Iván Ordóñez, Reynaldo Barahona est ainsi le deuxième avoat à avoir perdu la vie en 2018 après avoir vainement sollicité la protection de l'Etat.

Reynaldo Barahona exerçait la profession d'avocat depuis 20 ans dans le domaine pénal. Selon le journal *El Tiempo*, il était menacé depuis environ deux ans de la part « *d'organismes de renseignement qui sont mécontents du travail que les avocats accomplissent* ». Il avait été déjà blessé lors d'une attaque par balles dans le quartier de La Granja, à Tegucigalpa, en 2014.

Reynaldo Barahona est le dixième avocat abattu au Honduras depuis le 1er janvier 2018. Selon la présidente du Colegio de Abogados de Honduras, Anny Ochoa, qui a exigé solennellement que les avocats reçoivent la protection de l'État et une action effective pour identifier les auteurs des meurtres commis contre des professionnels du droit, 150 avocats ont été assassinés sur le territoire hondurien depuis 2004 (toutefois ces statistiques prennent en compte les juges et tous les professionnels du droit "*licenciados*"). Selon les registres tenus par le CAH de 2002 à ce jour, l'impunité dépasserait 98%, avec seulement deux condamnations et, dans la plupart des cas, des enquêtes n'indiquant jamais qui aurait pu commettre les crimes. En 2018, il y avait huit avocats décédés.

MEXIQUE – 4 février 2018

José Jairo García Oliver

Retrouvé démembré dans un ravin de San Matías Tlalancaleca

José Jairo García Oliver, 31 ans, militant du PAN (Partido Acción Nacional) en campagne électorale pour être élu au conseil local du district de Huejotzingo, a été retrouvé démembré dans un ravin à San Francisco Tlaloc, dans la commune de San Matías Tlalancaleca. Son cadavre présentait des traces de violence et il manquait des parties du corps. Ses proches avaient signalé sa disparition depuis le 30 janvier.

MEXIQUE – 2 mars 2018

Luis Alberto Castañeda Yañez

Tué par balle à l'intérieur d'un véhicule en stationnement

Deux avocats, Luis Alberto Castañeda Yañez, 29 ans, et Darío Ramírez Salazar, aurait été victimes de tirs d'armes à feu de la part d'un troisième homme alors qu'ils étaient à bord d'une voiture garée dans le quartier Alta Vista de Cuernavaca. L'homme s'est enfui dans un autre véhicule. Luis Alberto Castañeda Yañez est décédé des suites de blessures par balle à la poitrine et à l'abdomen, tandis que Ramírez Salazar, blessé, a été transporté à l'hôpital de Cuernavaca. Les experts du parquet général (FGE) ont retrouvé plusieurs douilles et ouvert une enquête afin de déterminer les motifs du meurtre.

MEXIQUE – 9 mars 2018

Javier Huacuja Domínguez

Abattu à un feu de circulation dans le quartier de San José Insurgentes de Benito Juárez



Javier Huacuja Domínguez, avocat plaquant et professeur à l'Universidad Panamericana (UP), a été assassiné dans les rues du quartier de San José Insurgentes, à Benito Juárez.

Des témoins ont indiqué que la victime se trouvait à bord de sa voiture à l'intersection de Cerrada Perpetua et de Perpetua Street, lorsque trois personnes l'ont interceptée. Il venait de laisser ses filles de quatre et sept ans à son domicile.

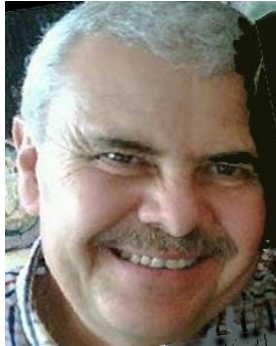
Selon les autorités, il aurait "probablement" résisté à l'assaut pour lui voler sa montre et en réponse, les participants ont probablement "actionné un pistolet" indique un communiqué officiel. Mais, son beau-frère, Fernando Molina, via son compte Facebook, s'en est pris aux "hypothèses" des autorités. Selon lui, deux choses seulement sont établies avec certitude: les assaillants ont tiré dans la tête de son beau-frère alors qu'il attendait au feu dans la rue Perpetua et les assaillants sont partis sans rien prendre.

- **MEXIQUE – 8 janvier 2018:** deux avocats criblés de balles après avoir quitté les tribunaux de la prison du Nord à Tlalnepantla, l'un d'eux a été tué.
- **MEXIQUE – 10 janvier 2018:** José Antonio Muñoz Sánchez 50 ans, abattu dans son cabinet de la rue Guillermo Prieto, à Salvatierra.
- **MEXIQUE – 12 janvier 2018:** Everardo Romero Rancaño, 39 ans, abattu dans son bureau de la rue Reforma à Chalco, État de Mexico.

MEXIQUE – 10 avril 2018

Gerardo Romo Muñoz

Abattu dans son bureau à Aguascalientes.



Gerardo Romo Muñoz, 61 ans, a été abattu dans son bureau situé à l'angle des rues de Saragosse et Alvaro Obregón dans le centre-ville d'Aguascalientes. La victime a été suivie alors qu'il se rendait à son cabinet. Il a réussi à sortir de son véhicule et à entrer dans son bureau, mais quelques instants plus tard, deux personnes non identifiées sont également entrées dans le bureau et l'ont abattu à bout portant en tirant au moins trois fois. L'une des balles a perforé la poitrine près du mamelon gauche.

L'un des responsables présumés et son complice ont été arrêtés. Il s'agit d'un ancien fonctionnaire de la police judiciaire de l'État, révoqué pour toxicomanie, déjà condamné pour agression armée. Quelques minutes plus tard, son complice a été capturé.

Gerardo Romo Muñoz, avocat et prêteur hypothécaire, a dirigé le cabinet d'avocats Romo Muñoz y Asociados et la société financière polyvalente Casa San Expedito. De manière non officielle, on a appris que Gerardo Romo Muñoz aurait pu avoir des différends avec d'autres collègues en raison de la manière dont ils exerçaient son métier et qu'il y aurait eu des confrontations verbales dans les couloirs des tribunaux.

Gerardo Romo Muñoz, avait été de 2004-2010, membre du controversé gouvernement de l'État sous la présidence de Luis Armando Reynoso Femat, qui fait actuellement l'objet de deux actions en justice pour détournement de fonds et abus de droit.

MEXIQUE – 11 avril 2018

Omar Tejeda Flores

Abattu avec son épouse à Izúcar de Matamoros



Omar Tejeda Flores, 41 ans, avocat renommé à Izúcar de Matamoros et son épouse Gilberta Camarillo, 34 ans, ont été abattus par deux hommes armés à bord d'une moto, à Izúcar de Matamoros. Selon la police, le motif serait un règlement de compte, car rien n'a été dérobé au couple.

Omar Tejeda Flores était un ancien inspecteur de Rancho Juanitos, au cours de la période 2005-2008 lorsque Filiberto Guevara était président de cette municipalité.

- **MEXIQUE – 15 mars 2018:** Servando Nájera Ávila, avocat des conflits sociaux, abattu dans le quartier de La Virgen, à Durango.
- **MEXIQUE – 20 mars 2018:** Ramón Arturo Morales Muro abattu dans le voisinage du Swap Meet "Carpas Carrousel" à Tijuana.
- **MEXIQUE – 10 avril 2018:** Emanuel Vilchis Sandoval abattu dans le quartier de Cumbria dans le centre de Cuautitlán Izcalli.

MEXIQUE – 16 avril 2018***Ricardo Timshel Barrón González***

Exécuté à Ciudad Victoria, dans l'État de Tamaulipas



Ricardo Timshel Barrón González a été exécuté dans son véhicule, dans l'État de Tamaulipas. Il a reçu des balles du côté gauche, au visage et au torse, sur le siège du conducteur.

Il exerçait seul, dans le domaine pénal, et il a notamment défendu des gardiens de la justice pénale contre les délocalisations de Cedes. Il a également défendu des personnes accusées de participation à la criminalité organisée.

MEXIQUE – 30 avril 2018***Edgar Neptali Bustamante Padilla***

Abattu à Miahuatlán de Porfirio Díaz



Edgar Neptali Bustamante Padilla, 41 ans, frappé par deux tirs d'armes à feu lors de l'agression dont il aurait été victime dans les rues de Saragosse, au centre de Miahuatlán de Porfirio Díaz.

Edgar Neptali Bustamante Padilla était aimé à Miahuatlán de Porfirio Díaz. Il était le parent d'un candidat à la mairie de la ville, a-t-on rapporté, mais la police n'a pas établi le motif de l'attaque armée qui s'est déroulée devant sa famille.

MEXIQUE – 27 mai 2018***Miguel Ángel Cerpas Torres***

Abattu sur la route Apatzingán-Buenavista.



Miguel Ángel Cerpas Torres, ancien candidat du Partido Acción Nacional - Parti de l'action nationale (PAN) au poste de maire de Buenavista, Michoacán, en 2015, a été tué alors qu'il circulait à moto sur l'autoroute de Buenavista à Apatzingán. Son corps a été retrouvé à côté d'une moto rouge sur le bord de la route. Il avait reçu une balle dans le bras droit.

Selon les enquêteurs il n'exerçait plus aucune fonction de nature politique mais se consacrait à sa profession d'avocat.

• **MEXIQUE – 1er mai 2018:** José Antonio Vergara Hernández, assassiné à Bosques de Manzanilla.

• **MEXIQUE – 8 mai 2018:** Óscar Manuel Rocha Rivera retrouvé mort à l'intérieur d'une valise dans les rues de Colonia Francisco Zarco à Durango.

MEXIQUE – 12 mai 2018

Jorge Iván Leyva Loya

Assassiné dans la ville de Samalayuca,



Jorge Iván Leyva Loya, avocat pénaliste, a été assassiné à Samalayuca, dans une rue de quartier connue sous le nom de Eye of the House. Un homme qui l'accompagnait a également été tué.

Jorge Leyva Loya venait d'assurer la défense de Vladimir Sánchez Galaviz, qui a été reconnu coupable du meurtre de deux personnes mais acquitté du crime de tentative de meurtre. Le détenu a été condamné pour chacun des deux crimes à 10 ans de prison, ainsi qu'au paiement de 730 000 230 pesos à titre de réparation. Mais Sanchez a été acquittée du crime de tentative de meurtre que le ministère public (MP) a déclaré avoir commis contre deux femmes qui accompagnaient les victimes au moment de l'attaque.

Dans une interview accordée à El Diario, à la suite du procès Leyva avait dénoncé le fait que la Cour n'ait pas correctement évalué les preuves. Parmi celles-ci figuraient les déclarations de quatre témoins et une photographie. Il a également déclaré que son client était innocent.

Sur Facebook, l'avocat a déclaré: *"Cela vaut la peine de dire à votre mère combien vous savez, combien vous préparez. Aujourd'hui, j'ai subi un revers, mais au-delà, un innocent a été condamné. Les personnes qui me connaissent connaissent mes capacités et mon engagement. Je suis extrêmement ennuyé par la décision des juges, je songe sérieusement à abandonner ma profession, à me consacrer à quoi que ce soit...."*

Avant de devenir avocat, Jorge Leyva Loya était un agent du parquet et avait été formé par l'État dans la mise en oeuvre du nouveau système pénal.

Le président du Conseil du Barreau indépendant, a déclaré que, malgré 78 assassinats d'avocats commis en deux ans, le gouverneur de Chihuahua, Javier Corral Jurado, refuse de les recevoir pour présenter des propositions en ce qui concerne le enquêtes sur ces affaires et mettre fin à l'impunité. Le représentant des avocats indépendants a déclaré qu'ils avaient demandé à rencontrer des responsables pour connaître l'état d'avancement des enquêtes sur les 78 assassinats de collègues professionnels du droit, car seuls deux cas ont été résolus.

En outre, à Ciudad Juarez, l'association des avocats pénalistes a organisé une manifestation devant les locaux du parquet général, pour demander que justice soit rendue à leur collègue Jorge Iván Leyva Loya.

S'agissant de la proposition des avocats pénalistes à Ciudad Juárez de s'armer pour se défendre contre l'inefficacité des autorités en matière de sécurité, après l'assassinat, a déclaré que le seul moyen d'arrêter ces assassinats est *"d'enquêter et sanctionner les coupables, car la violence ne peut être combattue ni par le feu, ni par l'armement"*.

MEXIQUE – 22 mai 2018

Víctor Guerrero Terrazas Olivas

Un avocat enlevé avec son fils de 15 ans, retrouvé mort dans un chemin de Parral-Chihuahua



Víctor Guerrero Terrazas Olivas, avocat "enlevé" avec son fils, a été retrouvé mort, quelques heures plus tard, sur la route de Parral-Chihuahua. Victor Terrazas Olivas conduisait sa voiture avec à ses côtés son fils de 15 ans, lorsqu'ils ont été interceptés par plusieurs hommes armés qui les ont privés de leur liberté. Dans la nuit, le mineur a été libéré par les ravisseurs, dans les rues du quartier CNOP de Parral. La police a lancé des opérations de recherche et a retrouvé le véhicule, les portières ouvertes. En poursuivant les recherches, les services du bureau du procureur ont

retrouvé le corps de la victime, au kilomètre 167 de la section de route, à l'entrée d'El Tule.. Le corps ligoté portait des traces de torture ainsi que des impacts causés par les projectiles d'une arme à feu.

Il a été établi que les assaillants utilisaient deux camions dans l'un desquels ils ont chargé de force l'avocat et son fils, puis se sont dirigés vers le rond-point Francisco Villa.

Cette disparition a semé la consternation dans la région, en raison de la notoriété de Víctor Guerrero Terrazas Olivas qui était l'avocat du groupe México dans la ville de Santa Barbara et également professeur à l'extension Parral de l'Université régionale du Nord (URN).

MEXIQUE – 3 juillet 2018

Joaquín Morales Sánchez

L'ancien président de l'Institut de la transparence et de l'accès à l'information de l'État de Guerrero assassiné à Tlapa de Comonfort.



Joaquín Morales Sánchez, 38 ans, ancien président de l'Institut de la transparence et de l'accès à l'information de l'État de Guerrero, (ITAIGRO), sous l'administration précédente, a été abattu dans sa maison à Tlapa de Comonfort.

Des hommes armés sont entrés violemment dans sa maison à deux heures du matin et l'ont abattu de 4 coups de feu. Ils sont repartis en emportant deux ordinateurs portables. Le commissaire politique du parti travailliste (PT) a Guerrero,

Victoriano Wences Real, a demandé au gouvernement de cet État d'élucider le meurtre car Joaquín Morales Sánchez apportait son concours au parti travailliste dans ses activités juridiques.

MEXIQUE – 14 juillet 2018

Ervey Gutiérrez Ochoa

Un jeune avocat de Mexicali abattu à Ciudad Obregón, Sonora.

Ervey Gutiérrez Ochoa, 29 ans, jeune avocat de Mexicali, en Basse-Californie, a été abattu à bout portant par un homme armé non identifié à son arrivée dans un centre commercial à Ciudad Obregón, dans l'État de Sonora.

Ervey Gutiérrez Ochoa, s'était rendu à Ciudad Obregón, dans l'État de Sonora, pour rendre visite à ses parents, qui vivent à Cajeme. Il avait participé à une action en justice contre la ville de San Luis Río Colorado, dans l'État de Sonora, pour le décès d'un enfant tombé au sommet de la structure métallique d'un jeu situé dans le parc Yoreme de cette ville le 5 novembre 2016. Il venait d'obtenir récemment d'un tribunal administratif de Sonora la condamnation du gouvernement municipal de San Luis Río Colorado à verser une indemnisation.

MEXIQUE – 15 juillet 2018

Salvador Rentería Rentería

Abattu par la police de l'État de Guerrero à Tierra Colorada.

Salvador Rentería Rentería a été abattu dans la rue Benito Juárez, dans le quartier de San Antonio à Tierra Colorada, capitale de la municipalité de Juan R. Escudero, apparemment par la police communautaire du Front uni pour la sécurité et le développement de l'État de Guerrero (FUSDEG).

Selon la police, l'avocat était à bord d'une voiture et aurait refusé de s'arrêter lorsqu'il en a reçu l'ordre des policiers. Ils ont tiré et l'ont tué. Plusieurs membres de la police de la police du FUSDEG auraient été à l'origine de plusieurs homicides dans cette région, mais les enquêtes n'ont pas été approfondies et les crimes demeurent obscurs, tandis que les meurtriers jouissent de l'impunité.

MEXIQUE – 10 septembre 2018

Iracema Yasmín Díaz Gutiérrez

Assassinée dans le quartier de Las Alamedas à San Nicolás

Iracema Yasmín Díaz Gutiérrez, 50 ans, a été abattue dans le quartier de Las Alamedas, à San Nicolás, par un homme qui a tiré sur elle à bout portant. L'assassin a été arrêté après une poursuite par la police à San Nicolás.

Il s'agit d'un ancien client, lié au crime organisé, libéré moins de trois mois plus tôt de la prison de Cadereyta, où il avait passé plusieurs années pour homicide qualifié.

Iracema Yasmín Díaz Gutiérrez l'avait défendu et obtenu sa libération, mais il avait réagi violemment contre elle quand il a appris qu'elle défendait les membres d'un groupe rival. Le juge n'a pas suivi les réquisitions du ministère public qui est demandé une inculpation pour crime de féminicide, en estimant que les éléments constitutifs d'un crime de ce type n'étaient pas réunis.

• **MEXIQUE – 30 juillet 2018:** Adrián José Chavarría Castillo, avocat du cartel de Tláhuac et proche du dirigeant de l'organisation, Felipe de Jesús Pérez Luna, "El Ojos", a été abattu dans le quartier de La Turba.

MEXIQUE – 12 août 2018

Óscar Carrasco Coronel

Retrouvé mort à l'intérieur d'une voiture à La Joya

Óscar Carrasco Coronel, 42 ans, a été retrouvé mort à l'arrière d'une Chevrolet noire dont les plaques étaient recouvertes de ruban noir à La Joya, à proximité de la prison de San Miguel.

Avocat de profession, il avait des liens avec des gangs du crime organisé et défendait habituellement les « narcomenudistas » (commerce de drogue illicite à petite échelle, activité exercée au Mexique depuis l'adoption de la loi sur les stupéfiants en 2009) et aurait même collaboré activement avec eux à la distribution de stupéfiants. Des versions non officielles indiquent qu'il aurait été assassiné par ses collaborateurs dans un règlement des comptes entre « narcomenudistas » en guerre pour avoir fourni des informations sur les gangs opérant dans le nord-est de Puebla.

Óscar Carrasco Coronel avait été incarcéré pour vol qualifié en 2015, à la prison de Puebla. La découverte de son corps coïncide avec l'exécution un jour plus tard de trois autres personnes dont les corps ont été retrouvés abandonnés à l'intérieur d'une voiture.

MEXIQUE – 31 octobre 2018

Mauricio Ochoa Rojas

Le secrétaire du conseil municipal d'Apatzingán, assassiné à Uruapan.



José Mauricio Ochoa Rojas, secrétaire du conseil municipal durant le gouvernement de Genro Guizar Valencia (2008-2011) à Apatzingán, a été assassiné le 31 octobre dans la ville par deux personnes à bord d'une moto sur la calle Ecuador, dans le quartier El Colorín, à Uruapan où il vivait. Avocat renommé d'Uruapan et également homme d'affaires d'un certain propriétaire de l'immeuble The Great Stop, où se trouvait le procureur général adjoint d'Uruapan, entre 2000 et 2006.

Mauricio Ochoa Rojas était très apprécié des avocats d'Uruapan et d'Apatzingán. Après avoir exercé les fonctions de secrétaire du conseil municipal, il était entré dans les rangs du Partido de la Revolución Democrática (PRD, au conseil municipal d'Apatzingán, puis il était retourné dans sa ville d'Uruapan où il continuait à travailler comme avocat plaidant et homme d'affaires.

• **MEXIQUE – 1^{er} octobre 2018:** Rubén N..., abattu dans les rues de San Pablito Chiconcuac, par deux hommes en moto alors qu'il se trouvait avec un client présumé.

• **MEXIQUE – 31 octobre 2018:** Jonathan "N", 28 ans, tué par balle dans le quartier du centre-ville de Progreso, près du Mercado Central, à Acapulco.

MEXIQUE – 31 octobre 2018

Héctor Israel Pérez

Exécuté de 10 balles sur la route Fortín-Orizaba.

Héctor Israel Pérez, 37 ans, avocat originaire d'Orizaba, a été retrouvé mort dans un ravin, au bord du chemin de Fortín Viejo-Barranca de San Miguel, à la hauteur de La Ermita. Son corps portait des traces visibles de violence et plusieurs blessures par balle. Il avait été porté disparu quelques jours auparavant. Il présentait des signes de torture il portait quatre blessures par balles au thorax et une au crâne.

MEXIQUE – 21 novembre 2018

Francisco Osorio Puga

L'avocat de la compagnie éolienne d'Oaxaca « Acciona » tué dans l'isthme de Tehuantepec.



Le corps sans vie de Francisco Osorio Puga, avocat de profession qui travaillait pour la société éolienne « Acciona » a été retrouvé sur le tronçon de route La Venta - La Ventosa, au lieu-dit La Ciénega, dans l'isthme de Tehuantepec.

MEXIQUE – 3 décembre 2018

Federico Nava Mundo

Abattu devant les locaux du parquet, dans le quartier de Los Ángeles à Chilapa, Guerrero

Federico Nava Mundo, 59 ans a été abattu devant la porte du bureau du procureur général (AMPFC) de Chilapa de Álvarez. Un homme s'est approché de lui près de l'église de St. Jude Thaddeus alors qu'il venait de quitter les locaux du parquet et a tiré sur lui à plusieurs reprises. Touché à la tête, il est mort tout près du domicile de l'ancien président de la municipalité du PRI, Sergio Dolores Flores. Sur la scène du crime ont été retrouvées cinq douilles de calibre 9 mm.

Federico Nava Mundo était l'avocat des membres du groupe connu sous le nom de « Los Rojos ». Il était aussi le directeur du Centre universitaire "Aurora Meza Andraca", qui offre la possibilité de suivre des études au niveau du baccalauréat et de la maîtrise.

• **MEXIQUE – 12 novembre 2018:** Un avocat spécialisé dans les recours d'amparos abattu dans le quartier de Xochitepec, à Xochimilco.

MEXIQUE – 3 décembre 2018

Jesús Horacio García Vallejo

L'ancien avocat de Florence Cassez, abattu dans le secteur de Coyoacán, à Mexico.

Jesús Horacio García Vallejo, 60 ans, avocat qui s'est signalé dans la défense de clients tels que l'ancien gouverneur de Quintana Roo, Mario Villanueva Madrid, Florence Cassez ou les frères Miguel et Omar Treviño Morales, dirigeants de 'Los Zetas', a été tué dans le quartier de Los Reyes, à Coyoacán.

Il se rendait à son bureau de Colonia Portales, à Benito Juárez, lorsqu'il a été accosté par deux hommes à moto, à l'angle de Eje 10 Sur Ureña et de l'Avenida Aztecas, dans le quartier Los Reyes, qui ont tiré plusieurs fois sur lui. Jesús Horacio García a été touché à la poitrine et au crâne et a perdu le contrôle de son véhicule. La voiture avait quatre impacts sur le pare-brise et un sur le montant avant droit, en plus du fait que la vitre de la porte arrière gauche était cassée par une cloison située sur la banquette arrière. L'avocat a été transféré en hélicoptère à l'hôpital de Balbuena où il est décédé quelques minutes après avoir été admis aux urgences. Selon le rapport d'enquête de la police, une caméra placée sur l'Avenida Pedro Henríquez Ureña et Aztecas, qui, quelques minutes plus tôt, était dirigée juste sur la scène du crime et qui aurait pu enregistrer le meurtre, était braquée dans une autre direction au moment des faits.

Jesús Horacio García Vallejo a été l'avocat de divers accusés dans des affaires célèbres au Mexique. Parmi eux se trouve l'ancien gouverneur de Quintana Roo, Mario Villanueva Madrid, accusé d'avoir collaboré au trafic de drogue et au blanchiment d'argent, pour lequel il avait déposé l'amparo 96/2010 devant le troisième tribunal collégial en matière pénale de l'État de Mexico. Bien qu'il ait prétendu que son client ayant déjà été jugé pour association de malfaiteurs aux États-Unis, ne pouvait être jugé deux fois pour le même crime, Villanueva a été condamné à six ans et sept mois de prison.

En 2005, Jesús Horacio García Vallejo avait participé à la défense de Florence Cassez en tant que deuxième défenseur devant le Premier tribunal unitaire en matière pénale du premier circuit. Florence Cassez a été condamnée à 60 ans de prison pour délit d'enlèvement, mais libérée en 2013 en raison d'irrégularités dans la procédure, mais García Vallejo n'était alors plus son défenseur.

Plus récemment, Jesús Horacio García Vallejo a été le défenseur des frères Miguel Ángel et Omar Treviño Morales, respectivement "El Z-40" et "Z-42", à la tête de Los Zetas. García Vallejo avait déposé plusieurs amparos pour "El Z-40" afin de mettre fin à sa détention. En dépit de cela, il a été arrêté en 2016, par la police fédérale à San Pedro Garza García à Nuevo León, puis interné à la prison d'Altiplano. Selon le bureau du procureur, le crime répond à une vengeance contre l'avocat, liée aux affaires dont il était saisi, notamment celle du Z-40. Jesús Horacio García Vallejo venait de renoncer il y a environ deux mois à la défense des dirigeants de Los Zetas.

• **MEXIQUE – 5 décembre 2018:** Jonathán Guadalupe Romero Gil, 26 ans, a disparu à 21h00 sur la côte de Miguel Alemán, à Acapulco. Quinze jours après sa disparition, les parents et amis du jeune avocat ont bloqué deux des plus importantes avenues d'Acapulco et ont protesté devant le bureau du procureur général, pour exiger qu'une enquête effective soit menée.

NICARAGUA – 10 mars 2018

Harold Contreras Rivera

Assassiné à Managua



Harold Rafael Contreras Rivera, 55 ans, a été abattu des inconnus alors qu'il se trouvait chez sa belle-mère dans le quartier d'Andres Castro, district II, à Managua. Quelques minutes après être sorti de sa voiture, il a été intercepté par un individu qui, sans dire un mot, lui a tiré une balle dans le ventre et la hanche droite, puis s'est enfui. Une des balles a percé le rein gauche et l'autre a pénétré le fessier du même côté. Harold Contreras Rivera est mort après deux jours d'agonie dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital militaire Alejandro Dávila Bolaños.

La mort du pénaliste a provoqué une forte émotion parmi les avocats, les secrétaires et les juges de Managua, où Harold Contreras Rivera exerçait sa profession depuis plus de 15 ans.

Avant de pratiquer la profession d'avocat, Harold Contreras était un agent de la Direction antidrogue de la police nationale. Au début des années 80, il était également membre de l'armée nicaraguayenne.

NICARAGUA – 7 octobre 2018

Óscar Noel Herrera Blandón

Le conseiller juridique de la commune, abattu par des tirs à Wiwilí, Jinotega.



Óscar Noel Herrera, 40 ans, conseiller juridique de la commune, serait tombé après plusieurs coups de feu tirés par le prétendu paramilitaire décédé dans la commune de Wiwilí, dans le département de Jinotega. Óscar Herrera était dans un bar connu sous le nom d'El Hoyo, lorsqu'une personne inconnue, sans dire un mot, lui a tiré dessus avec une arme à feu. Après la fusillade, Óscar Herrera a été transféré encore en vie dans le centre de santé Jorge Navarro de cette municipalité, où il est décédé plus tard.

Óscar Herrera était un membre actif du parti d'opposition, le Parti constitutionnaliste libéral (PLC). Les responsables locaux du PLC et ses proches affirment que sa mort est liée aux actions de paramilitaires qui, au cours des derniers mois, se sont attaqués de façon de plus en plus violente à des groupes et aux militants des partis opposés au gouvernement.

Le porte-parole du PLC au niveau national, Jorge Irías, a déclaré que la victime avait été menacée en raison de sa participation à des manifestations et à des actions de protestation.

PANAMA – 16 mai 2018***Leida Montero Ruedas***

Assassinée à son domicile dans le quartier de San Mateo, dans le district de David, province de Chiriqui.



Leyda Montero Ruedas, a été tuée de deux impacts de balle, par des individus venus à son domicile situé en face de la voie rapide dans le quartier de San Mateo, dans le district de David, province de Chiriqui. Les assassins sont arrivés au domicile de l'avocate et lui ont demandé si elle était bien l'avocate Leida Montero,. Dès qu'ils en ont eu confirmation, ils ont tiré une balle dans la tête et une autre dans le thorax, causant sa mort instantanée. Elle a été transportée aux urgences de l'hôpital Rafael Hernández, où les médecins ont certifié qu'elle ne présentait pas de signes vitaux.

• **PANAMA – 5 juin 2018:** Miguel Guevara Ruiz, 31 ans, a été assassiné à la machette dans une ferme du secteur d'El Coco, à La Chorrera, où il élevait des coqs de combat. Un homme qui était responsable des soins des coqs de combat a été arrêté. La victime avait participé à plusieurs procédures judiciaires, dont l'une avait trait à la défense de l'un des auteurs du meurtre de jeunes d'origine chinoise.

COSTA RICA – 21 février 2018***Eduardo Enrique Lobo Madrigal***

Abattu devant a femme à Jiménez de Pococí, Limón, quelques heures avant un procès.



Eduardo Enrique Lobo Madrigal 53 ans, a été abattu dans un quartier de Guápiles, dans l'État de Limón, par des hommes armés quelques heures avant d'intervenir dans un procès. Il venait de déposer sa secrétaire chez elle, dans le quartier d'El Molino et repartait avec sa femme lorsqu'une moto s'est approchée de son véhicule et qu'un homme sans dire un mot, a tiré plusieurs fois sur lui. Il a reçu une balle dans le visage et deux dans l'abdomen, ce qui a causé sa mort sur le coup. Sa femme n'a été blessée qu'à l'abdomen. La secrétaire quant à elle fortement choquée, a du recevoir des soins médicaux pour dépression nerveuse.

Eduardo Lobo était connu dans la région pour son activité d'avocat pénaliste. Des sources proches du journal le plus vendu au Costa Rica ont affirmé qu'il s'agirait d'un règlement de compte avant un procès qui allait s'ouvrir à San José, lors duquel Lobo devait défendre un homme nommé Esquivel, surnommé "Cundo", qui avait été arrêté en tant que membre d'un clan de narcotrafiquants et qui était un partenaire d'un dénommé "Pelleja", qui venait d'être récemment capturé à Tortuguero.

PARAGUAY – 31 mars 2018***Hudson Silva Polvora***

Un avocat brésilien, tué d'une balle dans la tête à Pedro Juan Caballero



Hudson Silva Polvora, avocat brésilien de l'État de São Paulo de 37 ans, a été retrouvé mort sur une route secondaire dans la zone rurale entre Nandejara Puente et Colonia Lorito Picada, dans la région de Pedro Juan Caballero, à la frontière avec le Paraguay. Il a reçu au moins trois coups de feu. Son corps aurait été retrouvé par des habitants au bord de la route et la police pense qu'il a été emmené sur les lieux pour être exécuté.

Hudson Silva Polvora était connu pour entretenir des relations avec des trafiquants présumés de la région frontalière de Pedro Juan Caballero, au Paraguay et de Ponta Porã, au Brésil.

PARAGUAY – 22 mai 2018***Lucilo Nicolás Cardozo Salina***

Enlevé, abattu, incinéré et enterré à Yaguarón.



Lucilo Nicolás Cardozo Salina, 54 ans, a été kidnappé à Yaguarón. Il avait quitté sa résidence de Fernando de la Mora à bord de son camion Mitsubishi Tritón, dans lequel il avait fait monter un ex-détenu, dénommé Agustín Ramón Martínez, aka le "soldat israélien". Ce dernier, avait sollicité les services de l'avocat et lui avait demandé de l'accompagner pour lui confier une affaire judiciaire à Encarnación. En cours de route, l'ex-condamné s'est arrêté sur une propriété de 28 hectares appartenant à son beau-père, dans l'entreprise Potrerito de Yaguarón. Là, Lucilo

Nicolás Cardozo Salina a été tué par balles, son corps a été brûlé avec de l'essence que le "soldat israélien" était allé acheter dans une station-service de la ville et les restes de l'avocat ont été enterrés dans un pâturage, à 150 mètres de la route, dans une excavation de 1,30 mètre de profondeur.

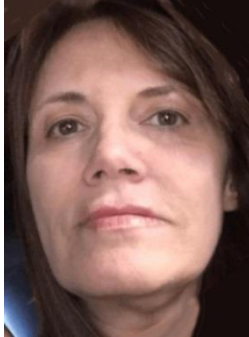
L'assassinat a été découvert grâce à la femme de l'avocat. Quelques heures après le départ de son mari, censé se rendre à Encarnación, elle avait remarqué que le véhicule avait été stationné à Yaguarón pendant presque trois heures. Puis elle a appelé son mari, mais son téléphone portable était déjà éteint. Face à cette situation, elle s'est rendue auprès de la police.

Agustín Ramón Martínez Martínez a d'abord nié avoir participé à la disparition de Lucilo Nicolás Cardozo Salina, mais il a finalement conduit la police à l'endroit où il avait été enterré. Il a déclaré qu'il était chargé de gagner la confiance de l'avocat et de le faire sortir de son domicile et qu'il l'avait livré à huit assassins installés dans deux fourgons qui les avaient suivis depuis le départ. Il a affirmé avoir été embauché par un groupe de trafiquants de drogue de Salto del Guairá, qui lui avait promis un paiement de 10 000 dollars, ce qui ne se serait apparemment pas réalisé.

PARAGUAY – 12 novembre 2018

Laura Marcela Casuso

Assassinée à Pedro Juan Caballero



Laura Marcela Casuso, 54 ans, de nationalité argentine mais résidant depuis longtemps au Paraguay et au Brésil, a été abattue par des tueurs à gages alors qu'elle sortait d'une réunion à Pedro Juan Caballero, ville frontalière entre le Paraguay et le Brésil. Un homme au visage recouvert d'un t-shirt s'est approché et, sans dire un mot, a tiré plusieurs fois sur elle avant de s'enfuir en tirant plusieurs coups de feu en l'air pour rejoindre ses complices, également masqués, qui l'attendaient dans un véhicule.

Laura Casuso ne portait pas de gilet pare-balles et a été frappée par huit balles de calibre 9 millimètres. Touchée au pancréas, aux intestins et aux reins, elle a été amenée dans un état désespéré à l'hôpital de Pedro Juan Caballero, puis dans une clinique où elle est décédée au cours d'une opération.

Laura Casuso est connue pour être l'avocate de puissants trafiquants de drogue brésiliens à la frontière avec le Paraguay, parmi lesquels Jarvis Chimenes Pavão, désigné par la police brésilienne comme l'un des plus importants fournisseurs de cocaïne au Brésil. Elle avait lutté au cours de l'année dernière contre les autorités du Paraguay pour tenter d'empêcher son extradition. Elle avait réussi à plusieurs reprises mais n'avait pu empêcher finalement en décembre dernier qu'il ne soit extradé vers le Brésil où il purge actuellement sa peine à la prison fédérale de Mossoró (RN). Depuis, elle continuait la procédure pour tenter d'éviter la confiscation de ses actifs.

Elle était aussi l'avocate du dénommé Marcelo "Piloto" Pinheiro, condamné à 26 ans de prison par la justice de Rio de Janeiro, qui est actuellement en détention, dans le groupe spécialisé de la police nationale, à Asunción, dans l'attente de son extradition. Elle aurait également défendu le trafiquant de drogue Elton Leonel Rumich da Silva, «Galã», arrêté en mars de cette année à Rio de Janeiro avec de faux documents.

Laura Casuso avait quitté l'Argentine, il y a plus de 20 ans pour s'installer à Pedro Juan Caballero, où elle était mère de trois enfants.

PÉROU – 18 juillet 2018

Ernesto Castro Ríos

Abattu en face de la chapelle de la Vierge de Guadalupe, à Huaral



Ernesto Castro Ríos, célèbre avocat de 38 ans a été agressé par deux hommes à bord d'une moto alors qu'il pénétrait dans sa maison, dans le secteur de la Vierge de la Puerta, presque en face de la paroisse Notre-Dame de Guadalupe, à Huaral. Une des balles l'a touché à la tête.

Ernesto Castro Ríos, plus connu parmi ses amis sous le nom de "Castrol", traitait plusieurs affaires sensibles à Huaral, ainsi que dans la province de Huaura.

PÉROU – 13 octobre 2018

Jenny Nolasco Tomás

“L’avocate des pauvres” de Manchay abattue devant son cabinet après avoir reçu des menaces de mort pendant huit mois.



Le 13 octobre, deux tueurs à gages sur une moto ont tué de cinq balles Jenny Nolasco Tomás, 46 ans. Ce jour-là, un appel sur son téléphone portable a forcé Jenny Nolasco à quitter son domicile pour se rendre à son cabinet d'avocats, situé au n ° 1 de l'avenue Víctor Malásquez, à Manchay. Il était 10 heures lorsqu'elle s'est garée devant le cabinet d'avocats Nolasco & Asociados, où elle avait été appelée pour y rencontrer prétendument un client. Deux hommes ont surgi à bord d'une moto et l'ont tuée alors qu'elle s'apprêtait à descendre de sa voiture.

Selon les témoins, les agresseurs ont tiré à neuf reprises et trois balles ont touché la victime à la tête. Un employé du cabinet et des voisins l'ont immédiatement transférée au centre médical de Manchay, où les médecins se sont bornés à constater sa mort. À l'intérieur du véhicule se trouvaient son portefeuille, son téléphone portable et d'autres objets personnels.

Ex-fonctionnaire de la municipalité de Lima, Jenny Nolasco, originaire de Huancayo, était arrivée il y a plus de dix ans à Manchay, un centre peuplé entre collines et zones sablonneuses à la périphérie de Lima. Elle consacrait sa pratique professionnelle à la défense des femmes victimes de violence et des victimes d'expulsions illégales à Manchay. Elle a dû ainsi affronter un gigantesque réseau dédié à l'extorsion de fonds et au trafic de terres, «Los Secos del Sur», qui bien qu'il ait été dissous par la police en mars 2018, a continué à menacer les habitants du Huertos de Manchay.

Jenny Nolasco Tomas était menacée de mort depuis huit mois mais elle n'a pas été intimidée. Elle a continué, au contraire, à défendre les familles défavorisées menacées de perdre leurs terres aux mains des trafiquants, les « *marchands de terres* ». L'enquête a révélé qu'elle était placée sous protection policière depuis août 2017 en raison de menaces à la suite d'une procédure judiciaire.

Le jour de son assassinat, des centaines de mères et des familles entières se sont rendues à son cabinet où « *l'avocate des pauvres* », comme ils l'appelaient, avait conquis l'estime de tous pour sa détermination à les défendre. Elle était mère célibataire et laissait une fille de 13 ans orpheline.

Après l'assassinat, la police a continué à surveiller son cabinet jusqu'au jeudi 18 février pour protéger les documents et les dossiers judiciaires conservés par ses clients, par crainte qu'ils ne soient volés.

SALVADOR – 11 mars 2018***Juan José Zelaya Rodríguez***

Assassiné en refermant la porte de sa maison à Usulután



Juan José Zelaya Rodríguez, 42 ans, a été assassiné au moment où il refermait la porte de sa maison du quartier El Milagro n° 2, à Usulután. Il revenait de son Cabinet lorsqu'il a été attaqué par deux hommes à moto qui ont tiré des coups de feu sans dire un mot. Selon la police, le meurtre est lié aux actions de groupes criminels.

Avocat reconnu et un homme d'affaires renommé de la ville d'Usulután, Juan José Zelaya avait été amené à défendre des membres de gangs lors de procédures judiciaires. Selon la formule des autorités, les responsables de sa mort seraient des membres de gangs "qui sont en désaccord avec le travail juridique accompli par la victime".

SALVADOR – 20 novembre 2018***Luis Eleno Lazo Hernández***

Tué dans le quartier de La Fabulosa, à Santa Rosa de Lima



Luis Eleno Lazo Hernandez, 42 ans, a été tué au volant de son véhicule dans le quartier de La Fabulosa, à Santa Rosa de Lima, dans le département de La Unión. Des individus armés l'ont intercepté alors qu'il sortait de son véhicule pour rentrer à son domicile et l'ont abattu sans dire un mot. Luis Eleno Lazo Hernández était un avocat renommé de la région de Santa Rosa de Lima. Pour les autorités le mobile du crime pourrait être une « sorte de non-conformité » des

resultats attendus par des clients dans certaines affaires dont il aurait été saisi.

VENEZUELA – 19 mai 2018***Jairo Finol***

Jairo Finol, 72 ans a été abattu de plusieurs coups de feu dans une ferme dont il était propriétaire dans le secteur de La Retirada, dans l'État de Zulia, à deux kilomètres de l'Université bolivarienne du Venezuela., plusieurs hommes armés sont entrés dans la maison et, après avoir menacé de leurs armes les membres de la famille, ils ont tiré sur Jairo Finol dans sa chambre et l'ont abattu.

• **VENEZUELA – 19 septembre 2018** : Mario Sánchez, avocat pénaliste bien connu de Cabimas, conduisait son véhicule en compagnie de son confrère, Mario Meleán, lorsque deux hommes armés à moto ont tiré sur eux, causant cinq impacts de balle sur la vitre latérale de la porte du passager, trois sur le pare-brise et trois autres sur la vitre arrière. Mario Sánchez est décédé sur le coup et Mario Meleán, grièvement blessé a pu se rendre dans une clinique de Cabimas. Selon la police il s'agissait d'une exécution sur commande et l'objectif des tueurs aurait été d'assassiner Mario Meleán.

VENEZUELA - 14 décembre 2018

Elián Alejandro Rojas Cabrera

Abattu après avoir quitté son domicile pour aller dans un gymnase

Elián Alejandro Rojas Cabrera, 31 ans, a été abattu après avoir quitté son domicile pour aller s'entraîner dans un gymnase. Deux personnes à bord d'une moto ont d'abord tiré un coup de feu sur Elián Rojas, qui a perdu le contrôle de son véhicule, et à terminer sa course dans les fourrés à proximité de la route. Puis, ils ont conduit Elián Rojas sur le siège du passager, où ils l'ont achevé. En raison de la fureur avec laquelle les criminels ont agi, les enquêteurs présumant que l'exécution a pour cause un règlement des comptes. Une source non officielle a indiqué que le meurtre serait lié à une affaire d'extorsion de fonds, qui aurait eu lieu à la prison du quartier de Puente Ayala.

PORTO RICO – 21 septembre 2018

Carlos Cotto Cartagena

L'avocat qui a identifié le meurtrier de l'homme d'affaires canadien Adam Anhang retrouvé mort à Miramar dans le district de Santurce



Carlos Cotto Cartagena, 41 ans, avocat pénaliste, a été retrouvé mort à 3h45 du matin dans State Street, devant le condominium Santa Teresa, dans le quartier de Miramar à Santurce, où il a passé la nuit, après avoir été enfermé dehors sans clé. La police a initialement signalé un meurtre à l'arme blanche, mais sans écarter la possibilité d'un décès accidentel ou d'un suicide.

Carlos Cotto Cartagena était le témoin déterminant de la défense d'Áurea Vázquez Rijos, accusée de l'assassinat de son mari, l'homme d'affaires canadien, Adam Joel Anhang, retrouvé mort à Miramar dans le district de Santurce, San Juan, Porto Rico. C'est Carlos Cotto qui a identifié Jonathan Román comme étant le meurtrier de l'homme d'affaires. Lors de son procès en 2008 devant le tribunal de San Juan, Román Rivera avait été condamné à 105 ans de prison à la suite du témoignage de Cotto Cartagena. Peu de temps après, lorsque les autorités fédérales sont intervenues dans l'affaire, l'accusé a été libéré à la suite de l'arrestation d'Alex "El Loco" Pabón, surnommé «Alex le fou», qui s'est accusé d'être l'auteur du meurtre d'Anhang Uster – dans le cadre d'un contrat avec l'épouse de l'homme d'affaires, Áurea Vázquez Rijos. Mais Carlos Cotto Cartagena a cependant semé des doutes sur les aveux d'«Alex le fou» et il s'apprêtait en tant que «témoin-clé» à se rendre à l'audience pour témoigner devant le juge fédéral de ce qu'il était à deux pas du lieu où Anhang Uster avait été tué et qu'il avait vu à une quinzaine de mètres Jonathan Román Rivera.

La nuit de sa mort, Cotto Cartagena avait partagé un verre avec un groupe d'amis, composé principalement de procureurs et d'avocats de la défense, dans le très populaire Watusi Bar, à Santurce, ce qui a également attiré l'attention au cours de l'enquête.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – 17 octobre 2018

Santos Cedeño Del Rosario

Abattu à La Romana.



Santo Cedeño del Rosario, 49 ans, a été abattu par des hommes à moto, alors qu'il se trouvait à l'intérieur d'un véhicule devant l'église de Arca de Cristo, situé dans la rue Doctor Ferry, à La Romana. Le meurtre a été commis alors qu'il allait accompagner l'un de ses enfants dans une école, au centre-ville.

Avocat et pasteur religieux, Santo Cedeño del Rosario, née à Salado de Higüey, dans la province de La Altagracia, travaillait dans le domaine juridique, en lien avec les questions d'immigration.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – 30 octobre 2018

Rafael Leonidas Ovalles Santana

Un avocat et militant social, abattu devant la maison de son père à San Pedro de Macorís



Rafael Leonidas Ovalles Santana 36 ans, avocat et militant social, abattu devant le domicile de son père dans le secteur de la Villa Velazquez à San Pedro de Macorís. Blessé par balle à cinq reprises, il a été emmené à l'hôpital Antonio Musa, où il a été impossible de lui sauver la vie. Rafael Leonidas Ovalles Santana était un avocat bien connu au Palais de justice de la ville où il s'était signalé par ses plaintes constantes au sujet d'irrégularités présumées commises dans la province. Dans une vidéo, il avait dénoncé les maux qui frappaient sa ville de San

Pedro de Macorís de manière désespérée et impuissante. Il avait stigmatisé les carences des institutions de l'État, y compris la police, et avait demandé la venue sur les lieux d'une commission d'enquête gouvernementale.

ETATS-UNIS – 20 juin 2018

Antonio B. Mari

Abattu dans son cabinet à Cartersville, en Georgie, par l'adversaire de sa cliente.



Antonio Benjamin Mari, 41 ans, d'Acworth, éminent avocat spécialisé en matière de divorce a été tué par balle dans son cabinet par le mari d'une cliente.

Chargé de défendre une dénommée Cindy Radford dans une procédure de divorce, il venait de déposer une requête les jours précédents. Le mari de sa cliente, Walter Samuel Radford s'était rendue à son cabinet avec une arme: et a tiré sur lui. Après avoir quitté les lieux, il avait appelé sa femme pour l'informer du meurtre. Il s'est ensuite rendu à la résidence de son épouse où il s'est suicidé. La femme de

Radford, Cindy, n'était pas au cabinet d'avocats au moment de la fusillade.

Antonio B. Mari est diplômée de l'Université de Géorgie et a enseigné les sciences sociales pendant dix ans dans le comté de Bartow. Il avait ouvert son cabinet d'avocats à Cartersville en 2009.

ETATS-UNIS – 15 août 2018

Tracy Edward Page

Tué par balle dans sa maison d'Hobart en Indiana.



Tracy Edward Page, «Ted» 64 ans, a été tué par balle à son domicile à Cedar Lake, dans l'Indiana, près de la région métropolitaine de Chicago.

TE Page était un avocat éminent du comté de Lake, dans l'Indiana, et un ancien juge, qui travaillait désormais comme avocat au cabinet Thiros & Thiros à Merrillville, dans l'Indiana, comme défenseur public.

Après le crime, la police a arrêté sur les lieux un homme de 83 ans, William Landske, mari de feu le sénateur Sue Landske. Il s'était rendu chez Tracy Page, accompagné de ses filles, pour récupérer des documents concernant les impôts de son épouse décédée que cette dernière aurait déposés environ trois ans plus tôt. Landske s'est apparemment mis en colère, a sorti une arme à feu de sa poche et a tiré à quatre reprises sur l'avocat. Tracy Page a été déclaré mort sur le coup. Il avait été l'ami et l'avocat du couple pendant plus de 30 ans.

Tracy Edward Page a commencé sa carrière en tant que procureur dans le comté de Lake, dans l'Indiana. Il a exercé les fonctions de magistrat à la Cour supérieure du comté de Lake de 1984 à 2000. Il a également été président de l'Association des magistrats de l'Indiana, trésorier de la Lake County Bar Association et président de la South Lake County Bar Association et a enseigné au Collège judiciaire national.. Il travaillait toujours à temps partiel en tant que juge principal itinérant, donnait des cours au Collège national de la magistrature à Reno, dans le Nevada et gérait les affaires pour le bureau du défenseur public du comté de Lake.

AFRIQUE DU SUD – 5 Avril 2018

Thamsanga Wilson Ndwandwe

Tué de huit coups de feu devant chez lui à Durban



Thamsanga Wilson Ndwandwe, 46 ans, a été tué dans l'allée de son domicile à La Lucia, alors qu'il rentrait du travail. Il a reçu huit coups de feu dans sa voiture et a été tué sur le coup. Plus de cinq cartouches vides ont été retrouvées sur les lieux. Les suspects conduisaient un véhicule Polo blanc. Rien n'a été volé.

Selon la presse locale, au moment du meurtre, Thamsanga Wilson Ndwandwe travaillait sur des affaires sensibles, notamment des cas d'indemnisations issues du RAF (Road Accident Funds), ainsi que sur certaines

affaires criminelles.

Selon l'*Independent Online*, Thamsanga Ndwandwe n'avait pas dissimulé le fait que sa tête soit mise à prix, ce qui pourrait expliquer son meurtre.

Par ailleurs, Thamsanga Wilson Ndwandwe était administrateur de trois sociétés: *Ndwandwe and Associates*, *Sheer Destiny* et *Thamzwi Trading Enterprise*, ce qui pourrait expliquer les raisons de son meurtre, notamment dans la gestion de différents conflits. L'hypothèse de l'assassinat est désormais mise en avant au vu de l'enquête menée par la police.

La police mène l'enquête en s'appuyant notamment sur une caméra de vidéo surveillance, espérant identifier les assassins qui n'ont toujours pas été arrêtés.

AFRIQUE DU SUD –16 septembre 2018

Mongezi Gqoboka

Retrouvé mort avec trois balles dans la tête et le cou dans sa voiture à Dundee

Mongezi Gqoboka, 38 ans, a été retrouvé mort dans sa voiture sur la route de Sunset Rest. Il portait trois blessures par balle à la tête et au cou. Sa ceinture de sécurité était toujours bouclée et les clés étaient sur le contact. Son téléphone portable était toujours sur lui.

De nombreuses douilles ont été retrouvées sur la scène du crime. Il y avait des dossiers sur le siège arrière de sa voiture. Selon la police, il aurait reçu une proposition de rendez-vous dans le secteur et il a été pris dans un traquenard et abattu. Plusieurs pistes sont suivies.

Membre du barreau du Kwazulu-Natal, Mongezi Gqoboka était installé à Vryheid, mais avait également un cabinet à Dundee.

AFRIQUE DU SUD – 30 octobre 2018

Pete Mihalik

Abattu au Cap alors qu'il venait de déposer son fils de 8 ans à l'école



Pete Mihalik, 50 ans, a été abattu dans sa voiture alors qu'il accompagnait ses enfants à l'école Reddam House à Sea Point, un faubourg du Cap. Son fils de huit ans a été blessé.

Les témoins ont décrit l'événement comme une véritable "exécution". Le tueur à gages déjouant la vigilance des gardes du corps de Mihalik, s'est approché de la vitre du véhicule à peine venait-il d'arriver à l'entrée de l'établissement, et a tiré sur lui à travers la vitre de la voiture. Le suspect a pu quitter les

lieux du crime en voiture.

Pete Mihalik était un avocat pénaliste renommé, connu pour représenter des personnalités telles que l'homme d'affaires Jason Rohde, accusé du meurtre de sa femme, ainsi que les chefs de gangs criminels devant les tribunaux du Cap.

En novembre 2016, un autre célèbre avocat de la ville, Noorudien Hassan, a été abattu dans sa voiture à côté de son domicile à Lansdowne, dans la banlieue du Cap, alors qu'il portait le dossier d'un homme accusé de trafic d'armes. Pete Mihalik avait travaillé en étroite collaboration avec Noorudien Hassan, et les deux avocats avaient conjointement défendu certains des suspects les plus connus de la ville. Depuis, Pete Mihalik était accompagnée de gardes du corps.

Un proche de l'avocat a déclaré au portail d'informations sud-africain News24 que "ses amis vont recueillir son sang", une déclaration qui a été interprétée comme annonçant une vengeance future.

NIGÉRIA - 17 novembre 2018

Adeola Adebayo

Le secrétaire du Nigerian Bar Association (NBA) section Ikole Ekiti, kidnappée à Erio, retrouvé mort.



Adeola Adebayo, 33 ans, ancien secrétaire de la section d'Ikole-Ekiti de la Nigerian Bar Association (NBA), a été enlevé, le 17 novembre 2018 à Erio, une petite ville de l'État d'Ekiti. Il revenait d'Osogbo, dans l'État d'Osun, avec son épouse et ses parents, après avoir assisté à une activité sociale. Il a été retrouvé mort et portait des traces de blessures par balles. Selon des informations officieuses, une rançon de 3 millions de nairas pourrait avoir été versée pour sa libération, mais ses ravisseurs l'auraient tué après avoir

reçu cet argent.

Les membres du barreau nigérian (NBA), section d'Ekiti, ont organisé une manifestation pacifique à Ado Ekiti pour condamner l'enlèvement et l'assassinat d'un membre de haut rang de la Nigerian Bar Association par des ravisseurs. Ils ont également protesté contre l'assassinat d'Adesina Okeya.

NIGÉRIA - 30 novembre 2018

Adesina Okeya

Frappé à mort par des hommes du groupe d'autodéfense, le lendemain de son admission au barreau



Adesina Okeya a été tué à Abuja, quelques heures à peine après son admission au barreau nigérian. Diplômé en droit de l'Université d'État d'Ekiti et du Yola Campus de la faculté de droit nigériane à Adamawa, il était le fils d'un homme politique influent de l'État d'Ekiti qui avait assisté à la cérémonie de son entrée au barreau avant l'incident tragique. Les membres du barreau nigérian, section d'Ekiti, ont protesté contre l'assassinat d'Adesina Okeya.

KENYA – 27 juillet 2018

Stephen Kariuki Mburu

Drogué puis empoisonné à Nairobi dans le contexte d'une vaste fraude ?



Stephen Kariuki Mburu, est décédé mystérieusement dans une maison d'hôtes à Oloitokitok le 27 juillet 2018. Le rapport d'autopsie a décelé des suites de complication cardiaque. La famille avait fait part de ses préoccupations après que le téléphone de l'avocat, qui avait disparu, soit resté allumé et éteint.

Selon Mike Sonko, le gouverneur de Nairobi, Stephen Kariuki Mburu, aurait été assassiné pour couvrir le détournement de 58 millions de shillans par d'anciens fonctionnaires du comté. Sonko a affirmé que Mburu avait été tué car il était un témoin essentiel dans l'affaire qui aurait vu des fonds de comté de la ville de Nairobi être transférés illégalement sur des comptes individuels après avoir transité par l'intermédiaire du cabinet Wachira Mburu, Mwangi & Co.

Selon le gouverneur, des gangsters armés ont été envoyés au domicile de Mburu et l'ont menacé, lui demandant d'envoyer l'argent sur le compte bancaire d'une société appartenant à George Wainaina Njogu (chef de cabinet de l'ancien gouverneur Evans Kidero) et à John Ngari. Le gouverneur Sonko a poursuivi en affirmant que Mburu avait fini par succomber à l'intimidation et avait envoyé les fonds sur le compte spécifié. Il affirme qu'après la découverte des faits, ses bénéficiaires ont élaboré un plan d'assassinat de Stephen Kariuki Mburu pour tenter de supprimer un témoin. La boisson de Mburu aurait été empoisonnée dans une maison d'hôtes à Oloitokitok ce qui aurait entraîné sa mort. L'affaire a conduit à l'arrestation de l'ancien gouverneur et de l'ancien maire.

La Law Society of Kenya (LSK) a déclaré qu'elle attendait d'autres rapports d'histologie et de toxicologie. La LSK a demandé toutefois que les autorités enquêtent sur les déclarations de Sonko.

SERBIE – 28 juillet 2018

Dragoslav Ognjanovic

L'avocat de Slobodan Milosevic assassiné devant son domicile à Belgrade.



Dragoslav Ognjanovic, 56 ans, qui fut l'un des conseils de Slobodan Milosevic, devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), à La Haye, a été assassiné devant son immeuble, rue des Combats Antifascistes, dans un quartier de Novi Beograd, à Belgrade. Son fils Petar, âgé de 26 ans, a été blessé au bras lors de l'attaque. Appelé familièrement Miša, par ses amis, il avait fait partie d'une équipe de conseillers juridiques qui pendant cinq ans ont aidé officieusement Slobodan Milosevic (qui officiellement se défendait seul) à préparer sa défense. L'ancien dirigeant serbe remis à la justice internationale en 2001, quelques mois après sa chute, devait répondre de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité pour son rôle dans les conflits qui ont provoqué la dissolution de l'ancienne Yougoslavie dans les années 1990 (130.000 morts). Slobodan Milosevic est décédé le 14 mars 2006, dans sa cellule du TPIY, à la Haye, avant d'être jugé.

Dragoslav Ognjanovic était également défenseur d'un important membre du milieu en Serbie et au Monténégro, Luka Bojovic, qui purge en Espagne une peine de 18 ans de prison pour détention d'armes. Luka Bojovic est une des principales figures d'un des deux clans du milieu originaires de Kotor, au Monténégro, qui se livrent depuis plusieurs années une guerre sans merci en Serbie et au Monténégro. La rivalité a déjà fait plusieurs morts. Un autre avocat serbe, Vladimir Zrelec, qui était l'avocat de Slobodan Saranovic, un membre important du clan rival assassiné en 2017, avait lui aussi été tué en décembre 2015, à Belgrade. Toutefois, la police a déclaré qu'elle ne faisait pas a priori de lien entre le meurtre de Dragoslav Ognjanovic et sa qualité d'ex-avocat de Milosevic ou de défenseur de Luka Bojovic.

Le président du barreau serbe, Viktor Gostiljac, a déclaré que la "profession entière" était "choquée par ce meurtre". Il a réclamé une rencontre avec les ministres de l'Intérieur et de la Justice pour parler de la sécurité des avocats en Serbie. "*Le tir contre Dragoslav Ognjanovic est un tir sur tous les avocats*", a déclaré un communiqué du barreau, qui ajoute: "*Cet assassinat n'est que le dernier d'une série d'attaques contre des avocats, dont beaucoup sont toujours non résolues*". Les barreaux de Belgrade et de Serbie ont ordonné une grève des avocats pendant une semaine en signe de deuil et de protestation et réclamé la création d'une commission d'enquête nationale constituée de représentants du ministère public, de la police et d'avocats.

AUSTRALIE – 23 janvier 2018

Ho Ledinh

Abattu alors qu'il était en train de prendre un café à Sydney



Ho Ledinh, 65 ans, avocat de Bankstown, a été abattu par un homme armé inconnu alors qu'il était en train de prendre un café au Happy Cup de Bankstown City Plaza, devant des témoins horrifiés. Il a été abattu à la manière d'une exécution. Les policiers ont dirigé l'enquête sur les clients du crime organisé de Ho Ledinh.

Deux personnes ont été accusées de son meurtre. La police a arrêté le présumé tireur Arthur Kelekolio, 38 ans à l'aéroport international de Sydney après que son passeport a déclenché

une alerte à l'aéroport lors de son embarquement sur un vol à destination de Bali. Il a été inculpé du meurtre par le tribunal central de Sydney le 14 février. Une femme, Analosa Ah Keni, a été vue alors qu'elle surveillait le meurtrier en lui remettant une veste verte et une bouteille d'eau. Elle a été arrêtée le 8 mars et accusée d'avoir commandité le crime.

Le président du Barreau de la Nouvelle-Galles du Sud, Doug Humphreys, a déclaré que la mort tragique de Ho Ledinh marquait un triste jour pour la profession et que le lien potentiel avec le travail de Ho Ledinh rappelait les dangers auxquels les avocats étaient appelés à faire face : *« Cela permet de faire comprendre aux avocats les risques auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils fournissent une représentation... Nous n'avons pas à choisir nos clients et nous fournissons une représentation à tous »* a-t-il déclaré.

LETTONIE - 30 mai 2018

Martins Bunkus

Abattu par deux hommes alors qu'il traversait une banlieue de Riga



Martins Bunkus a été abattu par deux hommes alors qu'il traversait une banlieue tranquille de Riga au petit matin. Le tueur a tiré depuis une camionnette dans laquelle les assaillants se sont enfuis.

Martins Bunkus, du cabinet Bunkus Law Office, était l'un des avocats d'Armands Rasa, le liquidateur de Trasta Komerbanka, dans le cadre de la procédure de liquidation de Trasta Komerbanka. La banque a perdu sa licence en 2016 après avoir été accusée, par les Etats-Unis

notamment, de n'avoir pas respecté les règles de lutte contre le blanchiment d'argent. La banque nie les actes répréhensibles. Les coûts de la procédure de liquidation de la banque avaient atteint près de 3 millions d'euros en six mois.

« Le meurtre de Martins Bunkus a probablement été un contrat d'assassinat lié à l'activité professionnelle de la victime », a déclaré le ministre letton de l'Intérieur Rihards Kozlovskis. *« Nous pensons que c'était un meurtre soigneusement planifié... lié au travail professionnel de la victime »*, a déclaré de son côté, un responsable de la police, aux journalistes. Martins Bunkus avait signalé des menaces de mort à la police en 2016.

Ils en ont réchappé

COLOMBIE – 9 novembre 2018

Dignoris Pérez Niño

L'avocate de la Defensoría del Pueblo victime d'une tentative d'assassinat à Barranquilla.



Dignoris Niño Pérez, 40 ans, a été attaquée alors qu'elle quittait son domicile, dans le quartier El Lucero, à Barranquilla, pour aller chercher sa voiture sur un parking. Un homme à pied qui l'attendait s'est approché et a tiré deux fois sur elle sans mot dire. L'une des balles est entrée dans la joue gauche et est sortie par l'oreille du même côté. Le tireur s'est enfui à bord d'une moto conduite par un complice.

Aux voisins qui ont accouru pour la secourir, Dignoris Pérez a eu la force de demander de ne pas la laisser mourir car elle ne voulait pas laisser ses trois enfants seuls. Rapidement emmenée à la clinique La Merced,

à Barranquilla, elle a fait l'objet d'un pronostic encourageant. Selon le rapport médical, la balle n'aurait causé que des dommages aux tissus mous, mais elle ne peut plus articuler un mot.

Dignoris Pérez Niño, en sa qualité d'avocate travaillait auprès de la Defensoría del Pueblo (bureau du Médiateur) à Barranquilla. Au moment de la tentative de meurtre, elle s'apprêtait à témoigner devant une juridiction pénale, lors du procès de Marta Elena Díaz Ospina, la dirigeante de l'Association des familles pour la douleur isolée (Afusodo), qui est poursuivie pour divers actes de fraude. Le parquet lui reproche notamment d'avoir bénéficié indûment de divers avantages et d'avoir organisé une fausse attaque contre elle afin de pouvoir bénéficier d'un services de sécurité en tant que personne menacée.

Dignoris Pérez devait être entendu comme témoin, parce que son ex-mari, l'ancien policier Eduardo Acosta Alis Cantero, s'y trouve impliqué. Ce dernier avait été révoqué une première fois pour des faits de violences commis contre Dignoris Pérez, mais avait été réintégré dans ses fonctions, en cause d'appel. Il a ensuite été révoqué définitivement pour le rôle actif qu'il avait joué dans le montage de l'attentat simulé contre Marta Elena Díaz, le 24 novembre 2016.

Par ailleurs, en 2016, Dignoris Pérez avait fait l'objet de menaces attribuées au gang des «Rastrojos». Elle avait reçu en même temps que 11 autres dirigeants sociaux, syndicalistes et défenseurs des droits de l'homme, un message anonyme lui donnant un délai de 72 heures pour quitter Barranquilla à peine d'être assassinée.

Selon les avocats qui travaillaient avec elle, Dignoris Pérez a consacré sa vie professionnelle à assister les victimes de conflit armé, à traiter des affaires de violations des droits de l'homme et à enquêter sur les violences dans les Caraïbes colombiennes. La Defensoría del Pueblo a fermement condamné l'attaque, et a fermé ses portes en signe de protestation.

ARGENTINE - 8 septembre 2018

Andrès Lamboy

Criblé de balles à Rosario, alors qu'il laissait ses enfants à l'école.



Andrès Lamboy 45 ans, a reçu dix coups de feu et a été hospitalisé dans un état grave à l'hôpital des urgences d'Alvarez. Il a été intercepté par deux hommes qui ont tiré sur lui à 25 reprises avec des armes de calibre 9 mm, dans le quartier de Fisherto, à quelques mètres de l'école, où il venait de déposer l'un de ses enfants à l'école de San Bartolomé. Atteint de multiples blessures par balle aux jambes, à la poitrine et à l'abdomen, il a été transporté à l'hôpital d'urgence Clemente Álvarez, où il a

du être opéré à trois reprises.

Andrès Lamboy avait été jusqu'en 2007, le gendre de Rubén Alberto Galvarini, le directeur de la société Sadocks, propriétaire d'un dépôt à Barracas utilisé pour préparer les expéditions d'éphédrine au Mexique. Administrateur de la société pendant cette période, il avait été entendu tant que témoin dans l'affaire de contrebande d'éphédrine, cachée dans une cargaison de 12 000 kilos de sucre pour laquelle Mario Segovia, le "roi de l'éphédrine" avait été condamné à 14 ans de prison en 2012, la même peine que celle infligée au Mexicain Juan Jesús Martínez Espinosa. En 2012, la Cour fédérale n° 2 avait condamné son ancien beau-père, Rubén Galvarini, à sept ans de prison. Andrès Lamboy n'avait pas été poursuivi parce qu'il avait quitté sa place au conseil d'administration de Sadock peu de temps avant la contrebande d'éphédrine.

HONDURAS – 25 juin 2018

Daniel Torres Herrera

Atteint par trois balles alors qu'il garait son véhicule devant son cabinet à Tegucigalpa

Daniel Torres Herrera, 64 ans, a été victime de tirs d'armes à feu alors qu'il garait son véhicule devant son bureau, situé dans le quartier de La Hoya à Tegucigalpa. Atteint de trois impacts de balle, il a été transféré à l'hôpital universitaire, où il a été opéré dans un état délicat. L'agresseur attendait l'avocat et, après l'avoir vu, s'est approché de lui et lui a tiré dessus à trois reprises, avant de prendre la fuite. Pensant qu'il avait tué sa victime, l'attaquant s'est rapidement enfui, mais il a laissé tomber sur les lieux une photo de l'avocat qu'il portait sur lui, ce qui démontre que l'attaque avait été commanditée.

Anny Belinda Ochoa, présidente de l'Association des barreaux du Honduras (CAH), a demandé aux organes de sécurité d'enquêter sur l'agression.

- **MEXIQUE – 2 mars 2018:** Dario Ramírez Salazar, a été grièvement blessé mais a survécu à des assaillants qui ont criblé de balles le véhicule dans lequel il se trouvait avec un autre avocat, Luis Alberto Castañeda Yañez, qui a été tué dans le quartier Alta Vista de Cuernavaca. (Voir page 83).

PHILIPPINES – 13 février 2018

Argel Joseph Cabatbat

Attaqué par trois hommes armés à moto à Quezon City

Argel Cabatbat a été attaqué par trois hommes, à moto alors qu'il était dans sa voiture conduite par son chauffeur en compagnie de deux passagers, à l'angle d'Edsa et de East Avenue à Quezon City. Une moto s'est approchée de leur voiture et un homme, identifié plus tard comme John Paul Napoles, a sorti une arme et ouvert le feu alors que l'avocat se baissait. Une autre moto conduite par un homme qui a ensuite été identifié comme étant un policier Awol (absent sans permission), dénommé Mark Ayeras, leur a également tiré dessus.

Argel Cabatbat a déclaré que l'un de ses compagnons qui était assis à la place du passager avant avait pris une arme dans la boîte à gants et avait riposté en tirant sur les hommes armés et que son chauffeur a percuté la moto transportant Ayeras. Ayeras et Napoles ont été conduits au centre médical East Avenue, où le policier a été déclaré mort à son arrivée. Le troisième assaillant non identifié qui s'est enfui avec l'arme utilisée par Ayeras.

Ayeras et les autres suspects pourraient avoir fait partie d'un groupe de tueurs à gages. Le mois dernier, deux motards qui ont tué deux gardiens de prison dans la ville de Muntinlupa se sont également avérés être des policiers.

Argel Cabatbat a remis à la police le pistolet de 9 mm utilisé par son compagnon pour tirer sur leurs agresseurs. Il a déclaré que l'attentat contre sa vie pourrait être lié à son travail d'avocat privé. Il avait reçu des menaces de mort en lien avec une affaire concernant un médecin à Mindanao. Le plaignant qu'il défendait contre ce médecin avait lui-même été abattu en décembre dernier.

PHILIPPINES – 26 septembre 2018

Wilmer Quiñones Donasco

Victime d'une tentative d'assassinat devant le palais de justice de Davao



Wilmer Quiñones Donasco, 44 ans, a été attaqué par deux inconnus à moto alors qu'il garait sa camionnette le long de la rue Candelaria. L'agresseur a tiré trois fois par l'arrière à bout portant sur sa cible mais il l'a raté. Donasco a été légèrement blessé par des éclats de verre sur le côté gauche de sa voiture.

L'enquête était initialement axée sur un conflit foncier impliquant "une grosse somme d'argent" qui est apparue comme un mobile possible. Mais la police examine aussi son travail en tant que conseil juridique pour la société Apex Mining Company dont Wilmer Donasco – comme Connie Villamor abattue deux jours

avant à Tagum City - étaient les deux avocats. Selon la police, Wilmer Donasco qui a survécu à la tentative d'assassinat, est le seul en mesure de nommer l'auteur potentiel qui avait un mobile pour le tuer.

Le président du barreau intégré des Philippines (IBP) de Davao, a exprimé son inquiétude face à la tentative d'assassinat de l'avocat Wilmer Donasco, perpétrée en plein jour près du palais de justice et de la police qui est «*extrêmement alarmant car il ne s'est produit que deux jours après que Connie Villamor a été assassinée en plein jour à Tagum City*».

PHILIPPINES – 29 septembre 2018

Jason Bader Perera

victime de tirs par balles devant son domicile à Laoag City



Jason Bader Perera, 36 ans, qui s'occupe principalement d'affaires de drogue a été victime de tirs par des hommes armés à moto devant son domicile à Laoag City Ilocos Norte. Il a été touché par deux balles dans le dos. Il a immédiatement couru vers sa maison située à côté de son bureau d'avocat. Sa secrétaire l'a vu et a appelé une ambulance qui l'a conduit d'urgence à l'hôpital Roque Ablan Memorial où il a repris conscience deux jours après avoir été opéré.

Jason Perera avait été le responsable juridique du gouvernement provincial d'Ilocos Norte. L'attaque contre Perera est survenue quelques semaines après que Connie Villamor a été tué par des hommes armés à moto le long de la route nationale Apokon à Davao Del Norte.

Malgré ses blessures, l'avocat Jason Perera a pu déposer, le 17 octobre 2018, son certificat de candidature au poste de conseiller municipal de Laoag City.

PHILIPPINES - 21 décembre 2018

Erfe del Castillo

Blessée dans une embuscade à Talisay, dans le Negros occidental alors que son chauffeur a été tué.



Erfe del Castillo, 44 ans, une avocate de Bacolod, a été prise dans une embuscade à l'Hacienda Nilo, à Barangay Matabang, à Talisay, dans le Negros occidental. Blessée aux bras et à la tête après avoir été touchée par des éclats de verre, elle a été conduite à l'hôpital spécialisé Dr. Pablo O. Torre à Bacolod. Son chauffeur Efren Palmares, est décédé des suites de multiples blessures par balle. Quatre douilles de balle pour un fusil M16 et huit pour un pistolet de 9 mm ont été retrouvés sur les lieux.

Erfe del Castillo venait d'arriver de Manille avec son compagnon et avait été prise en charge à l'aéroport de Bacolod-Silay par Efren Palmares. Ils suivaient la route d'accès à l'aéroport Bacolod-Silay en direction de Bacolod, lorsque des hommes armés non identifiés ont ouvert le feu sur la Porsche argentée à Barangay Matabang.

Erfe Del Castillo est l'avocate de Francis Rey Cabuga, dont le nom était apparu dans les informations concernant la controverse autour du Metro Inn Hotel à Bacolod City. Elle est le troisième avocat ciblé par des assaillants non identifiés dans le Negros, au cours des quatre derniers mois.

INDE – 22 octobre 2018

Dayanand Ratnakar Dhokne

Grièvement blessé pour un différend sur les honoraires avec un client alors qu'il rentrait du tribunal de Shivajinagar à Pune



Dayanand Ratnakar Dhokne, 45 ans, avocat pénaliste chevronné basé à Pune - une ville tentaculaire de l'État du Maharashtra, à l'ouest de l'Inde, a été blessé par balle par une personne non identifiée alors qu'il venait de sortir du tribunal de district de Shivajinagar et se rendait chez lui.

Il a immédiatement été transporté dans un état grave à l'hôpital privé de Koregaon Park où il a dû suivre un traitement à l'unité de soins intensifs.

Une plainte pour tentative de meurtre (307) en vertu du Code pénal indien (IPC) ainsi que de la loi sur les armes, a été déposée auprès du commissariat de police de Yerawada et ils enquêtent sur l'affaire avec la division de la criminalité.

Deux personnes ont été arrêtées. Un dénommé Kurumdas Kaluram Badhe, 33 ans, a justifié l'agression par le fait qu'il aurait sollicité il y a trois ans l'intervention de Dhokne pour un procès immobilier l'opposant à son oncle paternel et qu'il lui avait demandé 2 000 000 ₹ d'honoraires. Comme il ne pouvait pas payer, il aurait remis des terres à l'avocat, mais également un chèque de 2 000 000 qui auraient été encaissés par l'avocat.

À la suite de quoi, un accord était intervenu avant le procès, et le client avait demandé la restitution de la terre et de l'argent versé par chèque. Selon le client, Dayanand Dhokane lui aurait rendu la terre, mais pas l'argent.

INDE 12 septembre 2018

Ashutosh Shrotiya

Victime de tirs près de New Agra police station.

Ashutosh Shrotiya, 32 ans, a été victime de tirs devant un commissariat de police situé près du tribunal à Agra. Il a reçu une balle dans l'estomac a été emmené dans un hôpital privé pour y être traité, où il a été déclaré hors de danger. La police a affirmé avoir arrêté deux des accusés impliqués dans l'incident.

Selon des sources, les accusés qui ont été arrêtés sont les fils du directeur d'un institut qui se trouvait dans les locaux du tribunal pour assister à une audience. Le directeur se serait disputé avec des avocats dans les locaux du tribunal. Il semble qu'Ashutosh Shrotiya se soit dirigé vers le commissariat pour déposer une plainte mais qu'il a été suivi et rejoint par ses agresseurs qui ont voulu l'en empêcher en tirant sur lui.

Exprimant leur colère face à l'incident, les avocats ont imposé un blocus routier devant le tribunal civil et ont demandé une action sévère contre l'accusé.

Selon des sources, les accusés qui ont été arrêtés sont les fils du directeur d'un institut à Agra, qui se trouvait dans les locaux du tribunal pour une audience.

Morts Suspectes

CHINE – 26 février 2018

Li Boguang

Suspicion autour de la mort subite de l'avocat de Li Yuhan à Nankin



Le gouvernement chinois a annoncé le 26 février 2018 que Li Boguang, 49 ans, était mort subitement à l'hôpital PLA 81 de Nankin, dans la province orientale du Jiangsu.

Li Boguang était l'avocat de Li Yuhan et il venait de révéler, après l'avoir rencontrée, le 4 décembre 2017, les traitements douloureux et dégradants qu'elle subissait au centre de détention de Shenyang, géré par la police.

Des soupçons ont été exprimés aussitôt après l'annonce de sa mort. Officiellement, il serait mort d'ascite et d'une cirrhose du foie, après avoir fait, deux jours plus tôt, l'objet d'un diagnostic de cancer du foie.

Sa famille a déclaré qu'il était apparemment en bonne santé. « *J'ai du mal à croire cette explication* », a écrit Chen Guangcheng, l'avocat « aux pieds nus », dont Li Boguang avait été l'un des défenseurs en 2005. Il a ajouté qu'il n'avait jamais montré aucun signe de maladie

Bob Fu, fondateur de ChinaAid, a appelé le gouvernement à rendre compte de manière transparente de la mort subite. Christian Solidarity Worldwide a également estimé que la mort était "suspecte" et a réfuté le récit officiel car il était en très bonne santé avant sa mort.

Li Boguang, originaire la province centrale du Hunan, a obtenu sa maîtrise et son doctorat à l'université de Pékin et a pratiqué comme avocat au sein du cabinet An-ping de Pékin. Chrétien lui-même, Li Boguang était bien connu pour avoir défendu les chrétiens arrêtés à cause de leur pratique religieuse. Il est l'un des chrétiens chinois que l'ex-président George W. Bush a rencontré en mai 2006.

En juin 2008, Li Boguang avait été séquestré par la police dans une maison de la banlieue de Pékin pour l'empêcher de rencontrer une délégation du Congrès américain en visite en Chine.

Directeur de l'Institut de recherche Quimin, Li Boguang a conseillé les communautés agricoles lors de nombreux conflits fonciers et aidé les agriculteurs à demander une indemnisation pour les terres agricoles confisquées, notamment ceux qui ont été réinstallés dans la ville de Tangshan, dans le Hebei pour faire place au réservoir Taolinkou, situé à environ 100 km à l'est de Beijing.

En décembre 2004, il a été arrêté à Fuan où il s'était rendu pour apporter son assistance juridique à des agriculteurs dépossédés de leurs terres. Il n'avait été libéré sous caution, que le 22 janvier 2005, après 37 jours de détention.

*152 avocat(e)s
condamné (e)s
en 2018*



AZERBAÏDJAN – 4 juin 2018

Emin Aslan

Enlevé devant sa fiancée dans un véhicule l'unité de lutte contre le crime organisé du ministère de l'intérieur, et condamné à 30 jours de détention par le tribunal de district de Narimanov



Emin Aslan (ou Aslanov) a été enlevé devant sa fiancée et embarqué dans une voiture par une unité du ministère de l'Intérieur vers une direction inconnue. La voiture, dans laquelle il a été forcé de monter appartient en effet à Mehman Teymurov - officier de Bandotdel - Unité anti-crime organisé du ministère de l'Intérieur - qui est tristement célèbre pour des affaires de tortures.

Pendant plus de douze heures, le sort réservé à Emin Aslan est demeuré inconnu. Les membres de la famille ont appelé un poste de police après l'autre, mais on leur a dit que la police ne savait pas où il était détenu. Ses proches et ses amis ont commencé à rassembler des

indices et le lendemain, le Département de lutte contre le crime organisé –connue pour son usage de la torture– a été contraint de reconnaître l'arrestation d'Aslan. Ce dernier s'est vu refuser tout accès à son avocat, Elchin Sadigov.

Le 5 juin, Elchin Sadigov, a déclaré qu'Emin Aslan avait été condamné à 30 jours de détention par le tribunal de district de Narimanov pour désobéissance à la police en vertu de l'article 535.1 du Code des infractions administratives. Il était revenu en Azerbaïdjan, le 30 mai précédent, après avoir obtenu son diplôme de l'université de Syracuse aux Etats-Unis, pour épouser sa fiancée.

En tant qu'avocat des droits de l'homme, il avait exprimé avant son départ des États-Unis sa crainte d'être arrêté en Azerbaïdjan. Avant de quitter le pays, Emin Aslan été intervenu dans l'affaire de l'ONG qui a provoqué l'arrestation d'Intigam Aliyev, d'Anar Mammadli, de Rasul Jafarov et de Elchin Sadigov en 2013-2014.

Il avait notamment défendu ce dernier dans plusieurs affaires portant sur la liberté d'information et la diffamation lorsqu'il était l'un des avocats de l'Institut des droits des médias. Il avait également défendu la journaliste d'investigation, Khadija Ismayilova, poursuivie pour avoir écrit de nombreux articles sur la corruption au sein du gouvernement, en visant notamment le président Ilham Aliyev.

Libéré de prison après 30 jours de détention administrative, a été arrêté de nouveau le 17 juillet 2018 alors qu'il franchissait la frontière entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Il a alors été informé qu'il faisait l'objet d'une interdiction de voyager émanant du ministère de l'Intérieur d'Azerbaïdjan.

Titulaire d'un diplôme de premier cycle en droit de l'Université d'État de Bakou, Emin Aslan a écrit pour plusieurs publications azerbaïdjanaises sur la démocratie, les droits de l'homme, la culture et l'histoire. En 2016, a fondé la plateforme «Thinking Citizen Lab» en Géorgie. Cette initiative était axée sur une éducation alternative ciblant les Azerbaïdjanais vivant en Géorgie et servait de plate-forme intellectuelle et culturelle. Emin Aslan a également déposé de nombreuses plaintes devant la Cour européenne des droits de l'homme au nom de citoyens azerbaïdjanais.

RUSSIE/UKRAINE – 7 décembre 2018

Emil Kurbedinov

L'avocat des tartares de Crimée, en Crimée occupée, condamné à cinq jours de détention administrative, en vertu de la loi russe sur "l'extrémisme" et menacé de radiation du barreau



Emil Kurbedinov a été interpellé alors qu'il se rendait de son domicile à son bureau et a été transféré au ministère de l'Intérieur de Crimée. Il est accusé d'avoir enfreint l'article 20.3 du Code administratif de la Fédération de Russie pour une publication sur sa page Facebook. Le 7 décembre 2018, le tribunal du district de Kievsky, à Simferopol a condamné Emil Kurbedinov à cinq jours de détention administrative, en vertu de l'article 20.3 du Code administratif de Fédération de Russie pour "propagande en faveur des organisations extrémistes".

Il lui était reproché d'avoir publié sur Facebook en 2013 un symbole appartenant à une organisation «extrémiste», à savoir une photo du rassemblement du «Hizb ut-Tahrir», une organisation religieuse interdite en Russie (mais légale en Ukraine), où des drapeaux prétendument liés à l'organisation étaient arborés. Le 26 janvier 2017, Emil Kurbedinov avait déjà été jugé pour avoir affiché le même contenu, mais sur un autre réseau social, Vkontakte, et avait purgé une peine de dix jours de prison pour ces mêmes accusations. Il avait, une première fois, été condamné à dix jours de prison par le tribunal du district de Zheleznodorozhny à Simferopol pour « propagande en faveur des organisations extrémistes ».

Le 6 novembre 2018, Emil Kurbedinov s'était vu notifier un « avertissement » sur le fondement de "la prévention des activités extrémistes" dans son bureau à Simferopol, en Crimée. Un représentant du parquet de Crimée accompagné de trois hommes cagoulés, lui avait lu puis remis une notification écrite l'avertissant du « caractère délictueux de l'extrémisme ».

Le 18 décembre 2018, le ministère de la Justice de la Fédération de Russie a adressé une demande officielle au barreau central de Crimée en lui demandant de radier Emil Kurbedinov du barreau, avant le 1er mars 2019. La demande a été notifiée à l'intéressé, le 18 décembre par un courrier du ministère de la justice de la Fédération de Russie. Il est à souligner toutefois, que le 22 février 2019, le barreau central de Crimée a rejeté la demande et a maintenu l'inscription d'Emil Kurbedinov au barreau de Crimée.

Emil Kurbedinov, spécialisé dans la défense des droits de l'Homme, est l'avocat du *Mejlis*, l'Assemblée des Tatars de Crimée. Depuis l'occupation de la Crimée par la Russie, il a participé activement à la défense des Tatars de Crimée, qui sont devenus l'une des principales cibles des autorités, ainsi que des activistes de la société civile et des journalistes. Il a prêté son concours en tant qu'avocat en intervenant lors de perquisitions dans les foyers des activistes. Il a également attiré l'attention sur les violations des droits de l'homme en Crimée par la voie des médias sociaux, de conférences internationales et de rapports devant les organes internationaux des droits de l'homme.

RUSSIE - 16 janvier 2018

Sergey Leonov

5 ans de prison pour avoir demandé de l'argent pour déposer un recours contre la condamnation de son fils à la Cour suprême

Sergey Leonov était l'avocat de l'ex-sénateur de Bachkirie, Igor Izmestyev condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour sa responsabilité dans des meurtres commis par des membres du groupe criminel Kingisepp. Choisi comme avocat par la mère du détenu, il était poursuivi pour avoir demandé de l'argent pour déposer un recours en vue de faire atténuer le régime carcéral du détenu dans sa colonie pénitentiaire, à la suite de sa condamnation à perpétuité prononcée par la Cour Suprême. L'accusation a soutenu que Sergey Leonov, ainsi que Viktor Fedorchenko, un autre avocat d'Izmestyev, auraient promis à la mère du condamné de faire atténuer sa peine à vie devant la Cour suprême contre la condamnation de son fils. Etaient intervenus à la demande de la mère du condamné entre janvier et septembre 2012. Le tribunal du district de Presnensky à Moscou a reconnu Sergey Leonov coupable d'avoir « volé » 1,5 million de dollars à Tamara Izmestyeva, la mère d'Igor Izmestyev. Il a été condamné à cinq ans de prison pour avoir demandé le paiement d'honoraires en tant qu'avocat.

Toutefois, le tribunal, en tenant compte des récompenses militaires de Sergey Leonov, a prononcé une peine de 5 ans d'emprisonnement. Sergey Leonov s'est réfugié à l'étranger et a été mis sur la liste internationale des personnes recherchées.

RUSSIE – 22 juin 2018

Viktor Fedorchenko

4 ans de prison pour avoir demandé de l'argent pour déposer un recours contre la condamnation de son fils à la Cour suprême

Le 22 juin 2018, le second avocat d'Izmestyev, Viktor Fedorchenko, a été condamné par le tribunal de district Presnensky à 4 ans de prison.

En décembre 2010, le tribunal municipal de Moscou a condamné Izmestyev, ancien sénateur de Bachkirie, à la prison à vie pour avoir organisé des attentats terroristes et des meurtres.

Igor Izmestyev, ancien sénateur de Bachkirie, avait été arrêté en janvier 2007. Selon les enquêteurs, en 1992, Izmestyev aurait organisé avec 12 autres personnes une bande criminelle qui a commis plus de 20 crimes graves, dont 12 meurtres. Il était soupçonné d'avoir participé à la tentative d'assassinat d'Oural Rakhimov, fils de l'ancien président de la République de Bachkirie, Murtaza Rakhimov, et ancien PDG de la société pétrolière Bashneft.

ÉGYPTE –19 septembre 2018

Khaled Ali

Condamné en appel à trois mois de prison avec sursis pour "atteinte à la morale publique" et frappé d'une interdiction de voyager



Jugé en appel par la Cour correctionnelle de Dokki, Khaled Ali, 46 ans, a vu confirmer la peine prononcée en septembre 2017, par le tribunal de Gizeh qui l'avait déclaré coupable d'"atteinte à la morale publique" pour un geste de la main qu'il était accusé d'avoir commis. Toutefois la peine a été assortie du sursis. La confirmation lui permet de contester le jugement devant la Cour de cassation.

Il avait été condamné en première instance, le 25 septembre 2017, par le tribunal correctionnel de Gizeh, au Caire, à trois mois d'emprisonnement pour « atteinte à la morale publique ». Le tribunal avait rendu sa décision sans écouter la plaidoirie des avocats de la défense et sans autoriser un contre-interrogatoire des témoins sur l'authenticité des images vidéo présentées par l'accusation.

Khaled Ali, avocat des droits de l'Homme, ancien candidat à la présidence égyptienne en 2012, avait été arrêté dans un contexte de répression accrue contre l'opposition à l'approche de l'élection présidentielle de 2018. Les poursuites faisaient suite à une plainte déposée par un avocat pro-gouvernemental, Samir Sabry, après la publication dans la presse d'une photo dont Khaled Ali a nié l'authenticité. Selon le plaignant, la photo démontrait qu'au sortir du tribunal devant lequel il avait obtenu, en janvier 2017, l'annulation de l'accord de restitution de deux îles de la mer Rouge à l'Arabie saoudite, Khaled Ali aurait levé son majeur à l'intention des autorités égyptiennes, au lieu de faire le V de la victoire pour célébrer son succès. A la suite de la plainte, Khaled Ali avait été arrêté, le 23 mai 2017, mais il avait été libéré le lendemain, moyennant une caution de 1 000 livres égyptiennes.

Khaled Ali a dénoncé la mesure d'intimidation dont l faisait l'objet dans le seul but de l'obliger à interrompre sa campagne pour l'élection présidentielle de 2018. De fait, l'affaire en appel ayant été renvoyée fort « opportunément » par la cour de Dokki au mois de mars 2018, Khaled Ali a été contraint de renoncer alors que l'élection présidentielle était fixée au 26 mars.

Le 4 octobre 2018, à son retour de Tunisie où il avait assisté à une conférence sur "La lutte contre la corruption et son impact sur la transformation démocratique", Khaled Ali a été informé qu'une interdiction de sortie du territoire avait été prononcée à son encontre. L'interdiction de voyager qui ne lui a jamais été notifiée aurait été émise dans le cadre de l'affaire 173/2011, également connue sous le nom d '"affaire de financement extérieur d'une ONG". Or, Khaled Ali n'a jamais été impliqué ou poursuivi dans cette affaire, mais il n'était intervenu que comme avocat des accusés.

Célèbre avocat anticorruption et porte-voix du monde ouvrier, Khaled Ali, est l'ancien chef du *Centre égyptien pour les droits économiques et sociaux* (ECESR) et le cofondateur du Front de défense des manifestants d'Égypte. Membre d'un petit parti de gauche, "*Pain et Liberté*", il a été candidat à la présidentielle de 2012. (Voir: *Ces avocats assassinés, emprisonnés, persécutés*, 2018, p. 145).

IRAN – 27 août 2018

Mohammad Najafi

Condamné quatre fois à un total de **19** ans de prison.



Le 27 août 2018, Mohammad Najafi, 43 ans, avocat à Arak, la capitale de la province de Markazi, a été condamné à trois ans de prison et 74 coups de fouet pour « *trouble à l'ordre public* » et « *diffusion de fausses informations* ». Le 28 octobre 2018, la sentence a été confirmée en appel. Il a été immédiatement incarcéré à la prison d'Arak pour purger sa peine.

Le 11 décembre 2018, il a ensuite été condamné à 13 ans de prison pour « *collaboration avec des États ennemis via le transfert d'informations et d'actualités lors d'interviews* » (10 ans), de « *propagande contre l'État* » (2 ans) et « *insultes envers le gouvernement* » et le chef suprême » (1 an) par la première chambre du tribunal révolutionnaire d'Arak.

Le 15 décembre, la chambre n° 102 du tribunal pénal de Shazand a également condamné Mohammad Najafi à un an de prison pour « *publication de mensonges dans le cyberspace à l'aide d'un téléphone et d'un ordinateur dans l'intention de troubler l'opinion publique* ».

Enfin, le 15 janvier 2019, il a été transféré de la prison centrale d'Arak à la ville voisine de Shazand, pour être jugé par la chambre 102 du tribunal pénal de Shazand qui a prononcé le 22 janvier 2019 une nouvelle condamnation à deux ans de prison et une amende de quatre millions de tomans (environ 950 USD) pour avoir « *troubé l'opinion publique* », en critiquant le guide suprême Ali Khamenei. Il avait écrit dans une lettre publiée sur Facebook, le 8 septembre 2018: “M. Khamenei! Notre génération est écrasée sous vos pieds brûlants! Nos jours sont aussi noirs que ton turban. Enlevez votre cape des pays voisins. Ne dépensez pas nos ressources pour votre idéologie chiite. Nous avons suffisamment de problèmes de corruption et de corruption dans le pays. N'essayez pas d'empiéter sur les leaders mondiaux. Nous sommes figés dans le temps depuis 40 ans et luttons contre le monde en des temps sensibles, alors que beaucoup de nos pauvres ne peuvent pas se vêtir ni acheter du pain. ”

Cette dernière condamnation porte à 19 ans le nombre total d'années de prison auxquelles Mohammad Najafi a été condamné en quatre mois.

Mohammad Najafi a cependant été libéré le 28 mars 2019 mais il a été ré-arrêté le 1^{er} avril suivant. Mohammad Najafi est emprisonné à la prison centrale d'Arak.

Le 15 janvier 2018 Mohammad Najafi avait été arrêté et inculpé de huit chefs d'accusation distincts après avoir révélé aux médias que les autorités tentaient de dissimuler la véritable raison de la mort de son client, Vahid Heydari, 22 ans, un manifestant mort en détention au commissariat d'Arak entre fin décembre 2017 et début janvier 2018, en affirmant qu'il s'était suicidé, alors qu'il portait des traces de torture après sa garde à vue.

Il avait été cependant libéré, une première fois, sous caution à Arak le 17 avril 2018. Les avocats qu'il avait choisis pour le défendre, Payam Derafshan et Arash Keykhosravi, devaient être ensuite arrêtés à leur tour. (Voir: *Ces avocats assassinés, emprisonnés, persécutés*, 2018, p. 203).

IRAN - 7 décembre 2018

Mostafa Daneshjou

8 ans d'emprisonnement pour le défenseur de la minorité religieuse persécutée des derviches Gonabadi



Mostafa Daneshjou (alias Daneshjoo), avocat de la minorité religieuse persécutée des derviches Gonabadi d'Iran, a été condamné à 8 ans de prison par la 28^e chambre du tribunal de la révolution islamique. Le tribunal lui a infligé cinq ans pour «rassemblement et collusion contre la sécurité nationale» (article 610 du Code pénal islamique), deux ans pour avoir «troublé l'opinion publique» (article 698) et un an pour «diffusion de propagande contre le système» (article 500).

Il avait été arrêté le 8 juillet 2018, par des membres armés des forces de sécurité qui ont enfoncé violemment

la porte du domicile de sa mère, à Téhéran, puis l'ont appréhendé sous les yeux de cette dernière (une femme âgée), de son épouse et de leur fille. Les forces de sécurité ont présenté un mandat d'arrêt émanant de la troisième branche du bureau du procureur basé à la prison d'Evin, à Téhéran.

La mère de Mostafa Daneshjou, ainsi que sa femme et sa fille, ont été conduites à la salle d'urgence d'un hôpital en raison de blessures subies lors de l'intervention.

Les autorités n'ont pas motivé l'arrestation de Mostafa. Daneshjou. Selon *Majzooban Noor*, le site Internet d'informations de la communauté des derviches Gonabadi, l'arrestation concernerait une affaire ouverte sous la supervision directe d'Amin Nasseri, l'adjoint du procureur en chef de Téhéran.

Mostafa Daneshjou souffre de problèmes cardiaques et d'asthme, et les autorités lui refusent des soins médicaux appropriés. Le 21 juillet 2018, M. Daneshjou a été transporté à l'hôpital de Taleqani, puis est retourné en prison sans recevoir de soins. Le 13 janvier 2019, il a été emmené à l'hôpital de Baqiyatullah mais est retourné en prison sans davantage recevoir de soins. Le 22 janvier 2019, son avocat a signalé que 50% de ses poumons ne fonctionnaient plus, mais les autorités ont refusé de l'envoyer à l'hôpital.

Mostafa Daneshjou, ancien webmaster du site Internet *Majzooban Noor*, a défendu de nombreux derviches Gonabadi, depuis 2006, période où un groupe de derviches de Qom a été attaqué par l'État. Il a purgé plusieurs peines de prison toujours à titre de représailles pour ses activités en faveur des droits de l'homme.

Arrêté en 2011, il avait été condamné, en septembre 2012, avec six autres avocats de Derviche Gonabadi et ses co-gestionnaires du site *Majghoban Noor* - Hamidreza Moradi, Amir Eslami, Reza Entesari, Afshin Karampour, Farshid Yadollahi et Omid Behrouzi - à des peines de prison allant de quatre à sept ans pour «appartenance à la secte anti-sécurité derviche», «agissement contre la sécurité nationale», «propagande contre le régime» et «trouble de l'opinion publique». Il a purgé sa peine, entre 2011 et 2015, dans le quartier 350 de la prison d'Evin. Lors des précédentes poursuites, sa licence d'avocat avait été révoquée.

IRAN – 9 décembre 2018

Arash Keykhosravi et Ghassem Sholeh-Sadi

6 ans de prison pour « *rassemblement et collusion* » et « *diffusion de propagande contre l'État* » par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran



Le 10 décembre 2018, Arash Keykhosravi et Ghassem Sholeh-Sadi ont été condamnés à six ans d'emprisonnement: cinq ans pour «*rassemblement et collusion contre la sécurité nationale*» (article 610 du Code pénal islamique) et un an pour «*diffusion de propagande contre l'État* » » (article 500) par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran.

Présidée par le célèbre juge Abolghasem Salavati. Par principe, ils ont fait appel de la peine. Ghassem Sholeh Sadi a été libéré sous caution le 4 décembre.

Le 18 août 2018, Arash Keykhosravi, Ghassem Sholeh-Sadi et un troisième avocat, Masoud Javadieh avaient été arrêtés alors qu'ils manifestaient pacifiquement devant le Parlement contre la sélection de candidats aux élections législatives et en faveur d'un vote libre, équitable et transparent. Masoud Javadieh a été remis en liberté sous caution le lendemain, mais Arash Keykhosravi et Ghassem Sholeh-Sadi ont été transférés à la prison de Fashafouyeh, au sud de Téhéran, et inculpés de « *rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale* ».

Avant son arrestation, Arash Keykhosravi représentait la famille du militant écologiste et environnemental, Kavous Seyed-Emami, un irano-canadien décédé dans des circonstances suspectes dans la prison d'Evin de Téhéran, en février 2018.

Le 3 avril 2011, Ghassem Sholeh-Sadi, avocat, professeur et ancien membre du parlement, avait été condamné à un an et demi de prison et une interdiction de dix ans de pratique d'avocat et d'enseignement pour «*propagande contre le régime*» et «*insulte au Guide suprême*» en raison d'une lettre ouverte critique adressée au chef suprême de l'Iran, Ali Khamenei. Il a été libéré de prison en août 2012, au terme de sa peine de prison. En 2013, Ghassem Sholeh-Sadi s'était inscrit comme candidat indépendant pour concourir dans l'élection présidentielle iranienne.

BIRMANIE/MYANMAR – 28 septembre 2018

Khin Khin Kyaw

6 mois de prison, par le tribunal de Minhla, pour perturbation d'une audience lors de sa plaidoirie en faveur des étudiants emprisonnés



Le 28 septembre 2018, Khin Khin Kyaw, avocate à Rangoun (aujourd'hui Yangon), a été condamné à six mois de prison par le tribunal de Minhla, dans la région de Bago. Elle est persécutée pour avoir tenté de tenir les hauts responsables de la police pour responsables de la répression violente des manifestants en mars 2015.

La condamnation de Khin Khin Kyaw fait suite à un long procès qui a débuté en 2015. Elle faisait partie d'une équipe d'avocats qui assure la défense de plus de 50 étudiants détenus pour avoir participé à des manifestations pacifiques à Letpadan, dans la région de Bago, en mars 2015, afin de protester contre la loi sur l'éducation nationale du Myanmar. Au cours et après la manifestation, la police a arrêté plus de 50 étudiants. Ils ont été poursuivis des chefs «*de rassemblement illégal, d'émeutes, de sévices à l'encontre de fonctionnaires et de méfait public*». Nombre d'entre eux ont été attaqués alors qu'ils tentaient de d'avancer malgré les barrages de la police. Le même jour, des étudiants de Yangon ont organisé des manifestations en réaction à la répression, qui a également été réprimée par la police et des groupes de jeunes suscités par le gouvernement.

Le 15 septembre 2015, alors qu'elle défendait des étudiants arrêtés de manière violente lors de la manifestation de Letpadan devant le tribunal du canton de Thayawaddy, Khin Khin Kyaw a été accusée par le juge Chit Myat, qui présidait le procès initial, «*d'outrage au tribunal*» en vertu de l'article 228 du Code pénal, pour «*avoir intentionnellement insulté ou interrompu une audience publique dans une procédure judiciaire*». Sans fournir de motif, la juge Chit Myat a refusé de prendre en considération un addendum à la requête en justice déposée par Khin Khin Kyaw, en août 2015, au nom de ses clients détenus. En réponse au refus, les personnes présentes dans la salle d'audience ont accusé le juge de partialité. L'adjonction à la requête avait pour objet de mettre en cause la responsabilité de hauts responsables de la police dans la répression violente des manifestants de Letpadan. Le 8 septembre précédent, le même juge l'avait rejetée en raison d'une prétendue incompétence.

Le 14 octobre 2015, le procès de Khin Khin Kyaw, s'est ouvert devant le tribunal Thayawady. Elle a été condamnée à six mois de prison. Elle a déclaré n'avoir pas bénéficié de ses droits légaux, le tribunal lui ayant refusé l'autorisation de faire une déclaration pour se défendre. La licence d'avocate de Khin Khin Kyaw a également été révoquée.

Détenue à la prison de Tharrawaddy, elle devait être libérée en mars 2019.

MAROC – 8 février 2018

Abdessadek el Bouchtaoui

20 mois de prison pour l'avocat d'Hirak, pour ses écrits dans 114 messages sur Facebook. Deux ans en appel. Il obtient l'asile politique en France.



Abdessadek el Bouchtaoui, l'un des avocats du collectif de défense des détenus du « Hirak » du Rif, a été condamné, le 8 février 2018, à 20 mois de prison et à une amende de 500 dirhams par le tribunal de première instance d'Al Hoceima. Il avait dû comparaître le 25 janvier 2018, pour *"outrage à fonctionnaires et membres des forces publiques d'entrave à leur travail", "menaces et insultes", "mépris des décisions de justice", "incitation à la commission de délits et de crimes", "participation à l'organisation d'une manifestation non autorisée et interdite", et "appel à participer à une manifestation interdite"*.

Pendant le procès, Abdessadek el Bouchtaoui a été interrogé sur chacun de ses 114 messages sur Facebook référencés dans le dossier qui servaient de fondement à l'accusation. Les messages évoquaient l'arrestation judiciaire des activistes de Hirak, la condamnation disproportionnée des manifestants, les violations de la liberté d'expression et le recours excessif à la force à la suite des manifestations.

Abdessadek el Bouchtaoui a notamment écrit sur sa page Facebook, *« Les voix libres, les plumes libres et tout militant des droits de l'Homme sont automatiquement ciblés. C'est pour cette raison que j'ai été convoqué pour comparaître d'urgence devant la police de Tétouan »*. Il a ajouté que *« cela est en relation avec les efforts que je déploie, les déclarations que j'accorde et les posts que je publie sur ma page Facebook dans le cadre de la loi, la constitution et les conventions internationales signées pour la défense de mes frères du Rif et les détenus du Hirak populaire »*.

Après avoir fait appel du jugement, il est parti se réfugier en Europe. La Cour d'appel l'a depuis condamné à deux ans de prison ferme. Abdessadek el Bouchtaoui a obtenu l'asile politique, de manière officielle le 13 février 2019 en France où il dispose désormais d'un permis de résidence pour dix ans.

Le mouvement citoyen « Al Hirak » (mot arabe signifiant « mouvement »), à Al Hoceima, dans le Rif marocain, est accusé par le pouvoir d'être financé par l'étranger ou encore d'avoir des vues séparatistes par rapport au pouvoir central. Il est également taxé de liens avec les milieux religieux radicaux, ce que le Mouvement conteste formellement.

Abdessadek el Bouchtaoui est l'avocat qui a défendu les militants, poursuivi pour leurs manifestations à Al-Hoceima. Il est également l'avocat de la famille d'Emad El-Attabi, décédé à la suite d'affrontements entre la police et des manifestants lors de manifestations en juillet 2017 qui ont fait plus de quatre-vingts blessés. Abdessadek el Bouchtaoui a dénoncé l'usage excessif de la force contre des manifestants non violents et les restrictions à la liberté d'expression et de réunion. Il est également le co-fondateur de l'Association nationale pour les droits de l'homme au Maroc. (Voir: *Ces avocats assassinés*, etc. 2018, p. 194).

THAÏLANDE – 27 juin 2018

Prawet Prapanukul

16 mois de prison pour des messages sur son compte Facebook



Prawet Prapanukul, 58 ans, a été condamné, le 27 juin, à 16 mois de prison par le tribunal pénal de Bangkok. Il avait été l'avocat des partisans de l'ancien Premier ministre Thaksin Shinawatra. Il avait été arrêté l'année dernière pour avoir publié sur Facebook des informations sur la révolution de 1932 en Thaïlande, qui avait transformé le pays en faisant d'une monarchie absolue une monarchie constitutionnelle. Il était accusé d'avoir diffamé la monarchie et d'avoir enfreint les articles 112 (lèse-majesté) du Code pénal et 14 (3) de la loi relative aux infractions informatiques en

remettant en cause ou appelant à une modification du système de gouvernance thaïlandais.

Le tribunal de Bangkok a écarté toutes les accusations de lèse-majesté mais l'a condamné à cinq mois d'emprisonnement pour chaque acte de sédition au sens de la loi sur la sédition (article 116 du Code pénal), pour la publication de messages de son compte Facebook de nature à inciter le public à faire campagne contre le système politique thaïlandais, et à un mois supplémentaire pour avoir refusé de laisser la police prendre ses empreintes digitales. Au total, Prawet Prapanukul a été condamné à 16 mois de prison. Il a dû purger 16 mois au total et n'a été relâché qu'en août 2018.

Il avait été arrêté le matin du 29 avril 2017 par des militaires et des policiers en civil, qui n'auraient présenté aucun mandat d'arrêt. Ils ont confisqué ses appareils de communication avant de le placer en détention au 11e cercle militaire. Prawet Prapanukul n'a pas été autorisé à contacter sa famille ou son avocat et n'a eu accès à un téléphone que le 30 avril 2017 après une grève de la faim. Il a été détenu dans le camp militaire jusqu'au 3 mai 2017, date à laquelle il a été conduit par un enquêteur de la Division de la répression de la criminalité technologique devant le tribunal pénal pour qu'il soit statué sur sa détention provisoire. Le tribunal a rejeté sa demande de libération sous caution. Il a ensuite été emmené à la prison de Bangkok. À ce stade seulement, il a reçu officiellement la notification d'avoir commis 10 infractions de lèse-majesté et trois actes de sédition et d'infraction à la loi relative aux crimes liés à l'informatique.

En tant qu'avocat, Prawet Prapanukul a représenté des clients accusés de violation de l'article 112 (lèse-majesté) dans au moins deux affaires, celles de Da Torpedo et de «Jakkrawut». Il avait intenté une action en justice contre une société de crédit pour avoir prêté de l'argent à des villageois à des taux d'intérêt élevés, en violation de la loi. Prawet Prapanukul est également connu pour la publication régulière de ses opinions politiques sur Facebook. (Voir: *Ces avocats assassinés*, etc. 2018, p. 150).

- **VIETNAM – 5 avril 2018:** *Nguyễn Văn Đài* condamné à 15 ans de prison et 5 ans d'assignation à résidence pour menées "visant à renverser l'administration du peuple". (Voir page 43).

TURQUIE – 12 janvier 2018

Ramazan Demir

11 mois et 20 jours de prison pour insulte au président Erdogan et sous la menace d'une condamnation dans l'affaire dite de l'ÖHD



Le 12 janvier 2018, Ramazan Demir a été condamné à 11 mois et 20 jours de prison à pour insultes au président Erdogan. D'autres échéances le menacent.

Ramazan Demir, 38 ans, né à Şırnak, est un avocat kurde défenseur des droits de l'homme, diplômé de la Faculté de droit d'Istanbul et titulaire de diplômes en droits de l'homme de l'Université Bilgi et de l'Université Vrije à Bruxelles. Secrétaire général de *Özgürlükçü Hukukçular Derneği* – l'Association

des avocats pour la liberté (ÖHD) –il est connu pour ses interventions dans de nombreuses affaires concernant les violences policières commises lors des manifestations et pour sa participation à la défense de 44 journalistes soupçonnés d'avoir des liens avec le KCK, dans le procès dit « de la presse du KCK » qui lui a valu une poursuite pénale et une plainte disciplinaire auprès du barreau d'Istanbul. Le 16 mars 2016, Ramazan, Demir et 11 autres avocats ont été arrêtés dans le cadre d'une action menée contre l'ÖHD et contre une association rassemblant les avocats des familles de prisonniers, interdite en vertu de l'état d'urgence. Tous étaient les avocats de 46 autres avocats turcs poursuivis depuis 2012 dans le cadre d'un procès dit KCK1 et leur garde à vue avait pour objet de les empêcher de plaider pour leurs confrères, dont le procès a dû être renvoyé. Tous avaient été relâchés trois jours plus tard, à l'issue du délai de garde à vue, contre les réquisitions du Procureur par décision du tribunal. Mais sur appel du parquet, le 23 mars, une autre juridiction avait décerné un mandat d'arrêt contre 7 d'entre eux. Parmi eux, deux ont été particulièrement visés: Ramazan Demir et Ayse Acimikli qui ont été à nouveau emprisonnés cinq jours après. Leur appel a été rejeté et ils sont les deux seuls à avoir été maintenus en détention jusqu'à ce qu'une campagne internationale n'obtienne leur libération conditionnelle quatre mois plus tard, le 7 septembre 2016, après 155 jours d'incarcération. De plus, Ramazan Demir est poursuivi pour avoir présenté et publié des requêtes à la Cour européenne des droits de l'homme, notamment pour les victimes du couvre-feu dans les sous-sols à Cizre ou pour avoir invité des observateurs à son procès.

Précédemment, en juillet 2013, Ramazan Demir avait été poursuivi sur plainte du président de la juridiction, pour avoir "*insulté ou offensé une autorité publique dans l'exercice de ses fonctions*", pendant le procès dit « des journalistes du KCK. Il avait été finalement relaxé le 9 avril 2015, après avoir passé 2 années en prison.

Il est devenu l'un des avocats emblématiques de la persécution subie par le barreau en Turquie. Alternativement avocat ou accusé, il intervient dans presque tous les procès qui illustrent la répression contre les avocats, de l'affaire dite KCK1 à celle du massacre de Cizre, en passant par KCK2. Il a effectué plusieurs longs séjours en prison. (Voir: *Ces avocats assassinés*, etc. 2017, p. 135).

TURQUIE – 29 mars 2018

Ayşe Batumlu

5 mois de prison pour « incitation à commettre un crime » et toujours poursuivie pour « appartenance et propagande en faveur d'une organisation terroriste »



Ayşe Batumlu Kaya, née en 1969, avocate au barreau de Bursa depuis 1992, a été condamnée, le 29 mars 2018, à cinq mois de prison pour « incitation à commettre un crime » en vertu de la loi antiterroriste (TMK). Sa peine a également été suspendue par le tribunal.

Elle a été poursuivie alors qu'elle était rédacteur en chef d'un jour d'Özgür Gündem. A ses juges, elle a déclaré: « *En tant que personne consciente de la nécessité de lutter pour le développement des droits et des libertés, j'ai essayé de contribuer au développement des libertés autant que possible. De plus, mes 25 années de profession d'avocat m'ont également imposé l'obligation de développer les droits de l'homme, de lutter pour la suppression des obstacles. Özgür Gündem est un organe de publication où différentes opinions opposées au pouvoir politique peuvent s'exprimer depuis le jour de sa fondation et de sa tentative de publication. ... Par conséquent, j'estime que toute personne de ce pays favorable au développement des droits de la personne et de la démocratie devrait en quelque sorte faire preuve de solidarité avec ce journal et ses auteurs. ... La liberté d'expression est un droit garanti par les conventions internationales, à la fois dans nos lois, dans notre constitution et en conflit avec le droit interne. ... Et pour cette raison, le fait que nous soyons jugés est une violation des libertés qui constituent une partie très importante de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et des droits et libertés des personnes.* »

En 2016, Ayşe Batumlu, a soutenu en tant que rédactrice en chef et chroniqueuse la campagne du journal Özgür Gündem, fermé le 7 août 2016. Pour cela, elle a été poursuivie devant la 22ème Chambre Pénale du Tribunal d'Istanbul en qualité de rédacteur en chef adjoint d'Özgür Gündem pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste » en vertu de l'article 7/2 de la loi antiterroriste (TMK). Le 9 mars 2017, elle a été condamnée à 15 mois de prison Mais elle a bénéficié du sursis.

Ayşe Batumlu fait également partie des directeurs et rédacteurs du conseil consultatif d'Özgür Gündem poursuivis pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste » (parmi lesquels Eren Keskin et Nuray Özdoğan), dans l'affaire « principale » d'Özgür Gündem, Le 21 mai 2019, Ayşe Batumlu a été à nouveau condamnée à un an et trois mois avec sursis.

Ayşe Batumlu, qui a été l'une des avocates d'Abdullah Öcalan, fait partie des 50 avocats d'origine kurde arrêtés le 22 novembre 2011, pour leur appartenance présumée au KCK. Laissée en liberté provisoire, elle est accusée d'« assistance ou appartenance à une organisation terroriste » dans le procès dit des « 46 ». Il lui est notamment reproché d'avoir rencontré trois fois Öcalan en 2007-2010.

TURQUIE – 16 mars 2018

Aysel Tuğluk

10 ans d'emprisonnement pour l'ancienne co-vice-présidente du HDP



Aysel Tuğluk, 53 ans, ancienne co-vice-présidente du *Parti démocratique des peuples (Halkların Demokratik Partisi (HDP))*, ancienne députée de la circonscription de Diyarbakir, a été arrêtée le 29 décembre 2016, avec sept hommes politiques du HDP, ancré à gauche et défenseur de la minorité kurde, du DBP et du DTK (Congrès de la société démocratique, un mouvement regroupant l'ensemble des organisations politiques et culturelles kurdes).

Le 2 janvier 2018, elle a été condamnée à un an et six mois d'emprisonnement par le tribunal de

première instance de Kandira pour s'être opposée à la loi sur les réunions et manifestations.

Le 16 mars 2018, Aysel Tuğluk, a comparu devant la 17ème Chambre pénale du tribunal d'Ankara, pour « gestion d'une organisation terroriste ». L'accusation a utilisé les discours dans les médias de Tuğluk et les funérailles auxquelles elle a participé quand elle était coprésidente du *Congrès pour une société démocratique, (DTK)*, à titre de preuves à charge.

Aysel Tuğluk, dans sa défense à l'audience, a déclaré que DTK n'est pas une structure illégale, aucun moyen n'a pas appelé à la violence. L'objectif principal est de prendre la solution démocratique du problème kurde comme base de la paix et c'est une plate-forme juridique. Elle a déclaré: « *Je ne suis pas membre de l'organisation, je suis l'administrateur de l'organisation, je suis un politicien. Tout ce que je fais, c'est travailler légalement et pacifiquement. Je ne suis qu'un membre de HDP et de DTK. Lorsque je suis allé vers le public à Diyarbakir alors que j'étais candidat au Parlement en 2007, 100% des gens ont dit: «Nous ne voulons rien pour nous-mêmes, apportons la paix». Le pays est le pays de nous tous, je m'excuse également auprès du peuple turc et du peuple kurde parce que nous ne pouvons pas apporter la paix au pays. Nous devons chercher à réconcilier la paix... J'ai toujours porté cela dans mon cœur et j'ai construit tout en paix et je travaillerai pour la paix autant que possible... »*

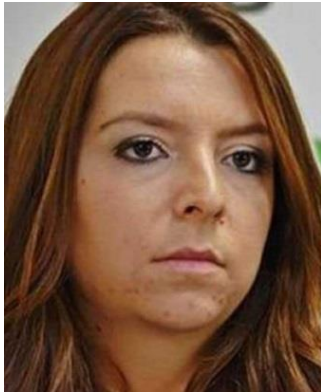
Aysel Tuğluk a été condamnée à 8 ans d'emprisonnement, augmentée de 50 % en vertu de la loi antiterroriste, soit 12 ans. Le tribunal a décidé de réduire la peine de 1/6° et a condamné Aysel Tuğluk à 10 ans d'emprisonnement ».

Née en 1965, à Elazığ, Aysel Tuğluk est diplômée, faculté de droit de l'Université d'Istanbul. Il a travaillé comme avocat indépendant. Elle a été membre du conseil d'administration de la Society and Legal Research Foundation. Elle était membre de l'Association des droits de l'homme et fondateur de l'Association des femmes patriotiques. Elle était membre fondateur et co-président du Parti de la société démocratique (DTP). Elle a été élue députée de Diyarbakır de 2007 à 2009, puis est devenue de 2011 à 2015, députée (HDP) de Van.

TURQUIE – 9 avril 2018

Burcu Çelik Özkan

7 ans, 3 mois et 10 jours de prison pour « crimes pour le compte d'une organisation illégale sans en être membre » et « menaces sous couvert du pouvoir intimidant d'une organisation illégale »



Burcu Çelik Özkan, 33 ans, député HDP de Muş, fait partie des députés HDP arrêtés avec Selahattin Demirtaş, et la coprésidente du HDP, Aysel Tuğluk. Elle a été arrêtée le 19 avril 2017 à Muş en raison du discours qu'elle avait prononcé au lendemain de sa victoire aux élections du 7 juin 2015. Elle a été poursuivie devant la 1ère Chambre pénale du tribunal de Muş. Détenue dans la prison fermée pour femmes Sincan à Ankara, Burcu Çelik Özkan, a comparu devant le tribunal pénal de Muş, le 7 octobre 2017 et a été condamnée à six ans d'emprisonnement pour «

appartenance à une organisation terroriste » «propagande en faveur d'une organisation terroriste » et « incitation publique à la haine ».

Le procureur a demandé une augmentation des peines sur le fondement de la loi antiterroriste en portant de 3 ans à 7,5 ans, la peine pour «propagande en faveur d'une organisation terroriste».

Burcu Çelik Özkan a contesté les preuves réunies contre elle et souligné que même sa participation aux obsèques était considérée comme un élément criminel alors qu'elle ne s'était rendue à des obsèques d'électeurs de sa circonscription que pour remplir des fonctions religieuses et humanitaires. Ses avocats ont d'eux-mêmes soutenu que ses discours publics être évalués dans le cadre de l'immunité accordée dans une démocratie au discours politique et a demandé la libération et l'acquittement d'Özkan.

Ses avocats ont tenté de démontrer qu'il n'y avait aucune preuve concrète au dossier et demander l'acquittement de leur cliente, la 2e Chambre criminelle de la cour régionale d'Erzurum, tout en reconnaissant qu'elle n'était pas membre d'une organisation terroriste l'a néanmoins condamnée à cinq ans de prison pour "menaces sous couvert du pouvoir intimidant d'une organisation illégale", en raison des déclarations qu'elle avait formulées à l'encontre d'agents publics, à un an et dix jours de prison pour "avoir commis des crimes pour le compte d'une organisation illégale sans en être membre " et à un an et trois mois d'emprisonnement pour " *propagande en faveur d'une organisation terroriste*". Burcu Çelik Özkan a ainsi été condamnée au total à 7 ans, 3 mois et 10 jours de prison et a été maintenue en détention.

Burcu Çelik Özkan est diplômée de la faculté de droit de l'Université Marmara. Elle faisait partie de la *Plateforme des avocats libertaires* (ÖHP). Elle a occupé le poste de chef du district de Beylikdüzü du HDP, avant d'être élue au parlement turc.

TURQUIE – 11 avril 2018

Suna Bilgin

Forcée de quitter la Turquie après avoir été condamnée à 6 ans et 3 mois de prison pour « appartenance à organisation terroriste armée »



Sur le fondement de la déclaration d'un témoin secret, une enquête a été ouverte à l'encontre de membres présumés d'une organisation armée. À la suite de l'enquête, le 11 avril 2018 la première Chambre pénale du Tribunal de Tunceli a condamné Suna Bilgin, avocate au barreau de Tunceli et militante des droits de l'homme à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée ». Suna Bilgin est la secrétaire de branche de Dersim de İnsan Hakları Derneği qui a déclaré: «Elle a toujours sacrifié la protection des droits et libertés

fondamentaux et le respect des droits de l'homme ».

Le 11 avril 2018, la section de l'IHD de Dersim a publié un communiqué de presse pour dénoncer la condamnation de sa secrétaire, Suna Bilgin, à six ans et trois mois d'emprisonnement : « *Aujourd'hui, il y a de graves problèmes structurels constitutionnels et politiques en Turquie. Une définition large du terrorisme a eu lieu en Turquie. La règle de droit n'est pas appliquée et, par conséquent, la jurisprudence de la CEDH est ignorée. En raison de l'état d'urgence, le pouvoir judiciaire est complètement sous la pression du pouvoir politique; il ne peut pas maintenir son indépendance et son impartialité. Le pouvoir politique s'est complètement retiré de la démocratie par son autoritarisme en supprimant ainsi la liberté d'expression et l'ayant presque détruite.* »

Selon, l'IHD, Suna Bilgin aurait quitté le territoire turc à la suite de sa condamnation. L'affaire est en appel devant le tribunal régional.

Glossaire des sigles

- BDP – Barış ve Demokrasi Partisi -*Parti pour la Paix et la Démocratie* (dissous en 2014.)
- DHKP-C – Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi – *Parti-Front révolutionnaire de libération du peuple*
- DTK – Demokratik Toplum Kongresi – *Congrès pour une société démocratique*, (mouvement regroupant l'ensemble des organisations politiques et culturelles kurdes)
- DTP – Demokratik Toplum Partisi – *Parti de la société démocratique* (interdit en 2009,).
- EHB – Ezilenlerin Hukuk Bürosu – *Cabinet d'avocats des Opprimés*.
- FETÖ/PDY : Fetullahçı Terör Örgütü / Paralel Devlet Yapılanması – *Organisation terroriste güleniste / structure d'État parallèle*, organisation du nom du prédicateur Fethullah Gülen.
- HHB – Halkın Hukuk Bürosu – *Bureau des droits du peuple*
- ÇHD – Çağdas Hukukçular Derneği – *Association des avocats progressistes*
- HDP – Halkların Demokratik Partisi -*Parti démocratique des peuples*
- IHD – İnsan Hakları Derneği – *Association [Ligue] des droits de l'Homme turque*
- KCK – Koma Civakên Kurdistan – *Union des communautés du Kurdistan*
- ÖHD – Özgürlükçü Hukukçular Derneği – *Association des avocats pour la liberté*
- ÖHP – Özgür Hukukçular Platformu – *Plate-forme des Avocats Libertaires* (qui fait partie des 370 organisations de société civile fermées par le décret-loi n° 677 du 22 novembre 2016 avec 33 autres associations d'avocats).

TURQUIE – 7 septembre 2018

Selahattin Demirtaş

4 ans et 8 mois d'emprisonnement pour des discours prononcés à l'occasion du nouvel an kurde



Selahattin Demirtaş, 46 ans, ancien avocat des droits de l'homme, co-président du Parti démocratique des peuples (HDP), qui rassemble des militants kurdes et de gauche. Il existe 122 enquêtes ouvertes contre lui au cours des deux dernières années. 47 d'entre elles ont entraîné l'ouverture d'un procès à son encontre, notamment pour «propagande pour une organisation terroriste», dans une vingtaine de villes de Turquie. Dans l'une d'entre elles, Selahattin Demirtaş a été acquitté, le 19 janvier 2017, par le tribunal correctionnel de Midyat, devant lequel il a comparu pour «propagande d'une organisation terroriste» pour

un discours prononcé le 9 septembre 2015, afin d'attirer l'attention sur le 6ème jour du couvre-feu à Cizre. Le 12 janvier 2018, il a comparu physiquement devant le tribunal de Bakirkoy, à Istanbul, pour « insulte » au chef de l'État, Recep Tayyip Erdoğan. A l'occasion d'un autre procès, il a été condamné le 7 septembre 2018, à quatre ans et huit mois d'emprisonnement pour des discours prononcés à l'occasion du nouvel an kurde (Newroz), qualifiés de « propagande terroriste » alors qu'ils avaient été au contraire salués par la presse internationale comme un «grand message de paix ».

Le procès « principal » de Selahattin Demirtaş pour ses liens supposés avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), considéré comme une organisation terroriste, s'est ouvert le 7 décembre 2017, 13 mois après son arrestation. Il est menacé d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 142 ans. Il a refusé de s'exprimer par vidéoconférence via le système SEGBIS depuis la prison d'Edirne, son extraction ayant été refusé « pour motifs de sécurité ».

Le 10 janvier 2018, Selahattin Demirtaş a annoncé son retrait de la vie politique. Bien qu'il ne soit plus officiellement le chef du parti, le HDP choisit Demirtaş comme candidat pour l'élection présidentielle anticipée du 24 juin 2018. Le 25 mai 2018, le HDP a demandé à la Cour constitutionnelle de le libérer, estimant qu'il est éligible et qu'il jouit encore de ses droits politiques et civiques, mais la requête a été rejetée par les tribunaux. Malgré sa situation carcérale, **il est** parvenu à tenir un « meeting téléphonique », en prononçant un discours électoral lors d'une conversation téléphonique avec sa femme Basak Demirtaş, qui l'a enregistré et diffusé ensuite sur les réseaux sociaux.

Le 20 novembre 2018, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que sa détention était de nature politique et a demandé sa libération, mais le président Erdogan, a répondu qu'aucune décision de cet ordre ne serait prise. Et il a été obéi par la justice turque. Son procès sans fin, traîne d'audiences en audiences. En prison, il a écrit un recueil de nouvelles, "Seher", traduit en français, en octobre 2018, sous le titre "L'Aurore" (éd. E.Colas).

TURQUIE – 27 décembre 2017

Mehmet Canpolat et Cüneyt Göğüş

Condamné à **12** ans de prison, il a montré au tribunal le banc des prévenus et a dit: « Un jour, le tribunal se retrouvera de ce côté-là »



La 2^{ème} chambre pénale du tribunal d'Adiyaman a condamné Mehmet Canpolat à 12 ans et 9 ans d'emprisonnement et Cüneyt Göğüş à 9 ans d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée » pour avoir utilisé l'application i-message ByLock.

Après le prononcé de la décision, Mehmet Canpolat a devisagé les juges et montré au tribunal le banc des prévenus en déclarant: « Un jour, le tribunal se retrouvera de ce côté-là ».

Mehmet Canpolat et Cüneyt Göğüş, qui avaient été arrêtés dans le cadre de l'enquête FETÖ / PDY, comparaissaient lors de la 5e audience. Ils étaient présents assistés de leurs avocats.

Mehmet Canpolat a déclaré qu'il contestait formellement les accusations d'avoir appartenu à une organisation terroriste. Il a affirmé qu'il n'avait jamais utilisé ByLock: "J'ai parlé à qui, avec qui l'ai-je utilisé, où est-ce que j'ai utilisé? Donc, je n'ai pas utilisé ce programme ByLock. Je n'ai pas de correspondant, pas d'identification, mon téléphone est verrouillé", a-t-il déclaré.

Le tribunal a condamné Mehmet Canpolat à une peine de 8 ans de prison mais a augmenté la peine de moitié, portant la condamnation à 12 ans de prison pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».

Lors de la même audience, Cüneyt Göğüş a affirmé qu'il n'était pas membre de l'organisation et a déclaré ne pas savoir pourquoi il avait été arrêté et a demandé son acquittement et sa libération. Il a ajouté: "Je suis allé à la réunion d'organisation trois ou cinq fois et je le regrette. »

Cüneyt Göğüş a été condamné à 6 ans d'emprisonnement pour la même infraction; cependant, la peine a pour lui aussi été augmentée de moitié et portée à 9 ans de prison par le tribunal d'Adiyaman.

TURQUIE – 25 avril 2018

Akın Atalay, Mustafa Kemal Güngör et Bülent Utku

7 ans et 3 mois, 3 ans et 9 mois et 2 ans de prison pour les avocats administrateurs de Cumhuriyet



Akın Atalay,
Mustafa
Kemal
Güngör et
Bülent Utku
ont été arrêté
le 4
novembre
2016 dans
l'affaire du
journal

Cumhuriyet. Il leur était reproché d'avoir dans les informations diffusées dans le journal dont ils étaient les avocats certains seulement les administrateurs, d'avoir diffusé dans les colonnes du journal des informations qui avaient pour but de tenter de légitimer des organisations illégales telles que Fetö DHKPC ou le le PKK, après 2013. La manifestation hebdomadaire "*Justice Watch*" au palais de justice de Çağlayan à Istanbul avait été créé pour protester contre l'arrestation des avocats Akın Atalay, Mustafa Kemal Güngör et Bülent Utku. Ils étaient restés en détention pendant près d'un an et n'avait été libéré que le 24 septembre 2017.

À l'issue d'un procès qui a duré 18 mois, le 25 avril 2018, 17 des 20 accusés,—dont les trois avocats mais aussi des journalistes et les responsables de la Fondation *Cumhuriyet* —ont été reconnus coupables d'actes de terrorisme par la 27e Chambre pénale du tribunal d'Istanbul et condamnés à des peines de prison. Akın Atalay, qui était l'avocat du quotidien *Cumhuriyet* mais exerçait également la fonction de président de la Fondation *Cumhuriyet* a été condamné à sept ans et trois mois d'emprisonnement. Les deux avocats membres du conseil d'administration ont été également condamnés: Mustafa Kemal Güngör, a trois ans et neuf mois, et Bülent Utku à deux ans de prison. D'autres condamnations ont frappé les 14 autres accusés dont plusieurs des journalistes du quotidien *Cumhuriyet* qui ont été condamné à sept ans et trois mois de prison

TURQUIE – 9 janvier 2018

Mehmet Akif Canpolat

6 ans et 3 mois d'emprisonnement à Malatya.



Mehmet Akif Canpolat, qui est membre du Barreau de Malatya, après avoir été détenu pendant dix mois Mehmet Akif Canpolat a comparu devant la 2ème Chambre pénale du Tribunal de Malatya dans le cadre de l'enquête sur le FETÖ. Il a assisté à l'audience et a été condamné à six ans et trois mois d'emprisonnement pour «appartenance à une organisation terroriste armée».

Canpolat, identifié par le programme de communication crypté ByLock de l'organisation, n'a pas accepté les charges retenues contre lui.

Il a trouvé le programme de communication crypté ByLock sur le téléphone qu'il utilisait, n'a accepté aucune accusation contre lui.

Canpolat, la dernière personne à être interrogée, a déclaré qu'il avait été détenu pendant dix mois et a déclaré: «*Je ne me suis pas enfui, je n'ai dissimulé aucun élément de preuve et je n'étais membre d'aucune organisation* ».

Le tribunal l'a condamné à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour «appartenance à une organisation terroriste armée». Prenant en compte le temps passé en détention, le tribunal l'a libéré, a également prononcé l'interdiction de quitter le pays

Mehmet Akif Canpolat est le 72e avocat condamné sur des charges fabriquées d'«appartenance à un organisme terroriste armé » depuis le 16 juillet 2016.

TURQUIE – 5 janvier 2018

Metin Yücel

8 ans et 9 mois d'emprisonnement à Bilecik



Metin Yücel, ancien président provincial de l'AKP à Bilecik, a été arrêté le 19 octobre 2016 dans le cadre de l'opération du département de police de Bilecik contre État parallèle (FETÖ / avec 12 personnes ont été arrêtés, dont l'ancien chef de la Chambre de commerce et d'industrie de Bilecik, Fevzi Uzun.

Le 5 janvier 2018 ils ont comparu devant la Chambre pénale du tribunal de Bilecik. Certains détenus ont assisté à l'audience par le biais du système de vidéoconférence (SEGBIS). Un à un, les accusés ont demandé l'acquittement. Metin Yücel, a été condamné à 8 ans et 9 mois d'emprisonnement, 37 accusés ont été condamnés entre 10 ans et 1 an, 6 mois et 22 jours. Un seul accusé a été acquitté.

TURQUIE – 17 janvier 2018

Adnan Taşkın, Sedat Alp, Osman Yengil, Ersan Satılmış, Ömer Binali

6 ans et 10 mois de prison et 6 ans et 3 mois de prison à Antalya.



La 2ème Chambre pénale du tribunal Antalya a condamné Adnan Taşkın, Sedat Alp, Osman Yengil ont été condamnés à six ans et 10 mois de prison, Ersan Satılmış Vice-président de l'Association des avocats progressistes (ÇHD), et Ömer Binali condamné à six ans et trois mois de prison à Antalya pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».

Le tribunal n'a pas libéré les

avocats sauf Ömer Binali et Ersan Satılmış détenus depuis septembre 2016.

Le 20 septembre 2016, à la suite de l'arrestation de plus de 20 avocats du barreau d'Antalya dans le cadre de l'enquête FETÖ d'Antalya (certains d'entre eux ayant par la suite été relâchés), le bâtonnier de l'ordre des avocats d'Antalya, Alper Tunga Bacanlı, avait fait une déclaration, soutenue par l'Association des avocats progressistes (ÇHD) pour exiger la libération des avocats arrêtés. Sedat Alp était jusqu'à une période récente le vice-président du barreau.

TURQUIE – 19 janvier 2018

Serhat Doğan

9 ans de prison pour le dernier président de l'association des avocats Nizam



Le 19 janvier 2018, la 9e Chambre pénale du tribunal d'Adana a condamné Serhat Doğan, le dernier président de l'association d'avocats Nizam, à 9 ans de prison pour « appartenance à un groupe terroriste armé ». Arrêté depuis un certain temps en raison des liens de l'association Nizam (*Nizam Hukukçular Derneği*) avec le mouvement Gülen, Serhat Doğan a comparu à l'audience où il a plaidé non coupable. Serhat Doğan a été le dernier président de *Nizam Hukukçular Derneği*, basée à Adana jusqu'à sa fermeture dissolution par décret-loi, sous le régime de l'état d'urgence, instauré après le coup d'État.

TURQUIE – 25 janvier 2018

Serkan Ulufer

9 ans de prison pour le fondateur de Nizam Lawyers Association



Arrêté peu après la tentative de coup d'État pour avoir été l'avocat d'association d'inspiration güleniste et notamment de la Bank Asya, Serkan Ulufer, était le fondateur de l'association d'avocats Nizam Lawyers Association, à Adana jusqu'à sa dissolution sous le régime d'urgence, instauré après le coup d'État. En août 2015, il s'était fait remarquer lors d'inspections de police organisée à Adana dans les écoles inspirées par le mouvement Gülen, appelé aussi parfois mouvement *Hizmet*, en tant qu'avocat des écoles préparatoires Işık,

Il avait opposé le fait qu'aucun officier de police ne peut pénétrer dans un établissement d'enseignement privé sans décision de justice, et avait déclaré que des officiers de police avaient même fait pression sur des inspecteurs lorsqu'ils ne trouvaient rien de répréhensible dans les écoles, en leur disant: « *Pourquoi ne trouvez-vous rien?* »

Serkan Ulufer a participé à l'audience devant la 11e Chambre pénale du tribunal d'Adana par l'intermédiaire du Système de vidéoconférence SEGBIS et a plaidé non coupable. Six jours après le dernier président de la *Nizam Hukukçular Derneği*, le fondateur, à son tour a été condamné à 9 ans de prison pour « appartenance à un groupe terroriste armé ».

Le régime a dissout sous le régime de l'état d'urgence 34 associations d'avocats à travers la Turquie et poursuivi presque tous les avocats qui en étaient membres

TURQUIE – 26 janvier 2018

Yalçın Kayaaltı

9 ans de prison par le tribunal pénal d'Aydın.



La 2e Chambre pénale du tribunal d'Aydın a condamné Yalçın Kayaaltı, avocat à Nazilli, à neuf ans de prison en raison de l'identité des clients qu'ils défendaient. Comme l'ont rapporté les médias locaux, il a fait l'objet des poursuites intentées dans le cadre des enquêtes menées par le Procureur général d'Aydın sur le FETÖ pour le seul fait qu'il soutenait et défendait des entreprises privées qui géraient des écoles privées et des dortoirs et qui étaient affiliées au FETÖ avant leur fermeture par décret-loi dans le cadre de l'état d'urgence.

TURQUIE – 31 janvier 2018

***Bekir Sıddık Çelik, Oğuz Holat,
Hakan Özbek et Ahmet Kemal
Göncü***

De **6** ans et **3** mois à **8** ans et **9** mois d'emprisonnement pour appartenance à « une organisation terroriste armée ».



Bekir Sıddık Çelik, Oğuz Holat et Hakan Özbek ont été condamnés à six ans et trois mois, et Ahmet Kemal Göncü a été condamné à huit ans et neuf mois de prison.

TURQUIE – Janvier 2018

***Mustafa Özmen, Kenan Mengi,
Mustafa Murat Bayoğlu et Muhammet
Sercan***

6 ans **10** mois et **3** ans et **3** mois d'emprisonnement



Mustafa Özmen et Kenan Mengi condamnés à 6 ans 10 mois d'emprisonnement et Mustafa Murat Bayoğlu et Muhammet Sercan Ust à 3 ans et 3 mois de prison par le tribunal d'Antalya.

Arrêtés en septembre 2016 en vertu de l'état d'urgence après qu'il ait été décidé de perquisitionner indistinctement de nombreux cabinets dans une opération menée contre les avocats. Les domiciles et les cabinets de 26 avocats d'Antalya, y compris ceux de Münip Ermiş, le vice-président de ÇHD, qui n'avait pas été, quant à lui, placé en détention après sa garde à vue.

TURQUIE – 1er février 2018

Mustafa Babayiğit, Mikail Ünal, Osman Karataş

6 ans et 9 mois d'emprisonnement



Mustafa Babayiğit, ancien président de district de l'AKP, Mikail Ünal et Osman Karataş ont été condamnés à des peines allant de six ans et trois mois à six ans et neuf mois d'emprisonnement par la 1^{ère}

Chambre pénale du tribunal de Kırıkkale, en marge de l'enquête sur le FETÖ.

Mustafa Babayiğit a déclaré pour sa défense que les avocats de Kırıkkale n'acceptaient pas des éléments de preuve provenant de "bavardage" et a relevé des contradictions dans les rapports ByLock. Il a déclaré qu'après 2009, il avait cessé toute relation avec cette structure et n'avait exercé aucune activité dans le cadre de l'organisation. Le tribunal a condamné Mustafa Babayiğit à six ans et neuf mois, Mikail Ünal et Osman Karataş à six ans et trois mois pour «appartenance à une organisation terroriste armée». Les autres accusés ont été libérés.

TURQUIE – 8 février 2018

Süleyman Gürkök et Sibel Gürkök

8 ans et 9 mois de prison pour le président de l'Association des avocats anatoliens (AHUDER et 6 ans et 3 mois pour sa femme



La 2ème chambre pénale du Tribunal de Kayseri a condamné Süleyman Gürkök, qui était le président de l'Association des avocats Anatoliens (*Anadolu Hukuk Derneği* (AHUDER) - fermée en vertu de l'état d'urgence par le décret du 22 novembre 2016- à huit ans et neuf mois de prison. Lors de la même audience, le tribunal a

également condamné son épouse, l'avocate Sibel Gürkök, à six ans et trois mois de prison. Les deux avocats ont été reconnus coupables d'« appartenance à une organisation terroriste armée ». Süleyman Gürkök a été maintenu en détention à la prison de Tekirdağ où il a déclaré avoir été victime de violences, le 27 février 2018.

Le 2 août 2016, 18 avocats l'association *Anadolu Hukuk Derneği* avaient été arrêtés à la suite d'allégations selon lesquelles ils seraient membres de l'organisation FETÖ.

TURQUIE – 20 février 2018

Ekrem Horozoğlu

3 ans et 4 mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée »



Ekrem Horozoğlu a comparu devant la 2ème Chambre pénale du Tribunal de Kayseri. Il a reconnu qu'il avait rencontré le dirigeant de l'organisation en Amérique où il s'était rendu en voyage touristique. Il a donné la date de cette rencontre. « Nous nous sommes rencontrés là-bas, ce soir-là. Ensuite, nous avons participé aux deux discussions en ligne. Ce voyage n'était pas planifié », a-t-il déclaré. Ekrem Horozoğlu a précisé que ses relations avec l'organisation s'étaient poursuivies jusqu'au 15 juillet.

"Malheureusement, je n'ai pas quitté cette structure avant le 15 juillet. J'ai même invité des personnes dans cette structure et je les ai emmenées en voyage. Je ne pouvais pas penser que ce serait un tort ». Il a ajouté qu'il regrettait de ne pas avoir révélé ce qu'il savait plutôt. « J'ai été cocu. Il était trop tard pour que je comprenne cela. Je suis vraiment désolé de ne pas avoir su le comprendre à l'avance. Je n'avais pas ressenti ce courage auparavant, mais aujourd'hui, j'ai le courage. Je respecte la décision que vous allez prendre. » Le tribunal a condamné Ekrem Horozoğlu à trois ans et quatre mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée », peine diminuée en considération de ses déclarations au titre de la « repentance effective ».

TURQUIE – 27 février 2018

Ali Osman Turgut

3 ans et 1 mois d'emprisonnement par la par la deuxième chambre pénale du Tribunal de Kayseri



Ali Osman Turgut, avocat au barreau de Kayseri et membre de l'Association des avocats Anatoliens (*Anadolu Hukuk Derneği* (AHUDER) (fermée en vertu de l'état d'urgence), a reconnu devant la 2ème Chambre pénale du tribunal de Kayseri, avoir utilisé le réseau de communication secret ByLock pendant cinq mois et y avoir reçu des messages religieux. Il a admis avoir pris part pendant une année à des réunions. Il a été condamné à trois ans, un mois et quinze jours d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée »

en bénéficiant d'une réduction de la peine prononcée en vertu des dispositions relatives à la « repentance effective ».

TURQUIE – 25 avril 2018

Necati Coşkun et İbrahim Bakır

6 ans 3 mois et 2 ans et 1 mois pour leur appartenance à accusés d'appartenir à l'Association des avocats Anatoliens (AHUDER)



Necati Coşkun et İbrahim Bakır ont dû comparaître devant la 2ème Chambre pénale du tribunal de Kayseri pour avoir été membre de l'Association des avocats Anatoliens (*Anadolu Hukuk Derneği* (AHUDER), fermée par décret et mise en cause dans le cadre de l'enquête FETÖ / PDY à Kayseri. Necati Coşkuna été condamné, à six mois d'emprisonnement et İbrahim Bakır à

une peine de deux ans et un mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée ». Six autres avocats, Fatih Özbek, Erhan Bahar, İsmail Yağmur, Kadir Coşkun et Mustafa Söyleyic ainsi que Mustafa Akkaş, l'avocat de l'ancien parti Fazilet et du parti Felicity, ont été acquittés pour insuffisance de preuves. Le procès Halil İbrahim Akkaş a été renvoyé à une date ultérieure « afin d'éliminer les irrégularités. »

TURQUIE – 5 décembre 2018

Halil İbrahim Akkaş

6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour l'ancien président de l'Association des avocats anatoliens (AHUDER)



Arrêté le 3 août 2016 et placé en détention avec 14 autres avocats du barreau de Kayseri, Halil İbrahim Akkaş l'ancien président de l'Association des avocats Anatoliens (*Anadolu Hukuk Derneği* (AHUDER), a comparu à son tour devant 2ème Chambre pénale du tribunal de Kayseri. Il a demandé son acquittement en contestant lien avec l'organisation FETÖ. Il a objecté qu'il n'y avait jamais eu de déclaration de l'AHUDER pour soutenir d'une quelconque manière l'organisation qui porte le nom FETÖ, entre les années 2013-2016 et qu'au demeurant

l'association n'était pas suspecte puisqu'elle n'a pas été fermée par le premier décret mais seulement par le 11ème décret. Il a d'ailleurs fait appel auprès de la Commission OHAL de la fermeture de l'association. Il a conclu: « J'ai traité 5 000 dossiers au cours de mes 23 ans de vie professionnelle. Je n'ai fait l'objet d'aucune plainte, je ne peux pas accepter d'être accusé d'appartenir à une organisation suffisamment stupide pour lancer des bombes contre le parlement ». La 2ème Chambre pénale du tribunal de Kayseri l'a condamné à 6 ans et 3 mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».

TURQUIE – 6 mars 2018

Fatma Çilem Ömeroğlu

2 ans et 6 mois d'emprisonnement pour « repentance effective » après avoir reconnu avoir utilisé ByLock



Convoquée devant à la 11ème Chambre pénale du tribunal de Adana, Fatma Çilem Ömeroğlu, qui avait déjà été reconnue comme utilisatrice de ByLock et avait choisi de faire des aveux pour bénéficier des dispositions de la « repentance effective, a déclaré:

«J'ai expliqué tout ce que je sais de manière sincère. Vous pouvez poser des questions si vous trouvez quelque chose qui manque. ... « Je ne suis intervenu dans aucun crime, je crois que j'ai donné plus d'informations que tout autre avocat sur la dissolution de l'organisation. Je demande à ne pas être punie ».

Le tribunal a condamné l'accusé à 9 ans d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée ». La peine a été réduite en raison des informations données par l'accusée sur les noms et les activités de l'organisation à 2 ans et 6 mois en vertu des dispositions relatives à la « repentance effective » en raison et de son bon comportement pendant la procédure.

Fatma Çilem Ömeroğlu est le 100ème avocat à avoir été condamné à une longue peine de prison depuis la tentative de coup d'État de juillet 2016.

TURQUIE – 4 mai 2018

Mehmet Cemal Acar

8 ans 1 mois et 15 jours pour le bâtonnier du barreau Siirt



Le bâtonnier du barreau de Siirt, Mehmet Cemal Acar, a été arrêté en même temps que 23 autres personnes, le 21 septembre 2016, en raison de ses liens supposés avec le FETÖ à Siirt. Il a été condamné à 8 ans, 1 mois et 15 jours d'emprisonnement par la 2ème Chambre pénale du tribunal de Siirt.

Deux jours avant son arrestation, le 21 septembre 2016 s'exprimant à propos de Fetullahist Terrorist Organization / FETÖ / PDY dans le journal du barreau de Siirt, Cemal Acar, avait déclaré

« Je ne crois pas qu'une structure parallèle existe en Turquie. Qu'est-ce que le parallèle? Cela signifie une structure séparée en dehors du système de l'État. Le pouvoir politique a exagéré cela. »

Il avait été libéré lors de la deuxième audience du deuxième tribunal pénal de Siirt.

TURQUIE – 9 mai 2018

Muhammed İkbâl Çil, Muammer Güler, Özcan Aksoy, Emre Karcı, Yusuf Yılmaz, Müdayi Kaplan, Hüdayi Kayhan, Mustafa Maskan

De **6** ans et **3** mois à **7** ans et **6** mois à d'emprisonnement



Dans le cadre de l'enquête sur l'organisation Fetullahçı (FETO) à Denizli, en août 2016, dix avocats membres du barreau de Denizli ont été placés en détention.

Huit d'entre

eux, Muhammed İkbâl Çil, ancien candidat à la mairie de Denizli en 2014, Muammer Güler, Özcan Aksoy, Emre Karcı, Yusuf Yılmaz, Müdayi Kaplan, Hüdayi Kayhan et Mustafa Maskan, ont été placés en détention pour « appartenance à une organisation terroriste armée » et « pour tentative d'abolir l'ordre constitutionnel de la République de Turquie » en raison de leurs liens (présumés) avec le mouvement Gülen.

Après 20 mois de détention provisoire, Muhammed İkbâl Çil, Yusuf Yılmaz, Özcan Aksoy, Emre Karcı, Mustafa Maskan, Mudaymed Kaplan, Hüdayi Kayhan, Muammer Güler, Ersan Teke, détenus au Denizli Congress and Cultural Centre, ont comparu devant la 2^{ème} chambre pénale du tribunal de Denizli.

Muhammed İkbâl Çil, Muammer Güler et Özcan Aksoy ont été condamnés à 6 ans et 6 ans et maintenus en détention.

Emre Karcı, Yusuf Yılmaz, Müdayi Kaplan, Hüdayi Kayhan et Mustafa Maskan ont été condamnés à six ans d'emprisonnement dans trois mois et libérés avec probation par le tribunal. Ils purgeront le reste de la peine si le condamné a été confirmé par la Cour de cassation.

Le tribunal, a prononcé l'acquittement de deux autres avocats, Ersan Teke et Kadir Kurucu.

TURQUIE – 16 mai 2018

Fevzi Cem Şenocak, Yusuf Zotluoğlu, Mustafa Kemal Açıcı, Zekeriya Albayrak, Serdar Kutlu, Neşe Yıldızoğlu, Fatma Şen Serdar Şenocak, Kemal Yıldız, Serdar Baskın, Elmas Çatar, Dilek Kütükçü et Recep Bağ

De **10** ans et **6** mois à **1** an et **6** mois à demi d'emprisonnement pour 13 avocats accusés d'avoir eu des liens avec le mouvement Gülen.



Arrêtés le 15 août 2016, un mois après la tentative de coup d'État pour leurs liens présumés avec le mouvement Gülen, 24 avocats ont comparu devant la 3^e Chambre pénale du Tribunal de Samsun.

La défense de Fevzi Cem Şenocak est révélatrice de ce à quoi sont confrontés les avocats

poursuivis: " Je ne connais pas l'organisation FETÖ / PDY. J'ai servi mon pays et ma nation tout au long de ma vie. Selon l'acte d'accusation, je serais l'avocat de l'organisation terroriste FETÖ / PDY de Samsun et responsable des provinces environnantes. Je suis devenu membre de KASID et j'ai donné des séminaires juridiques. C'était une organisation entièrement contrôlée par l'État. Je défends depuis des années le député du parti AK, Fuat Köktaş et l'ancien ministre de la Jeunesse et des Sports, Suat Kılıç. Je ne suis absolument pas membre de FETÖ, je ne suis membre d'aucune organisation terroriste armée. Je n'ai pas participé à ses activités. Il y a des témoins secrets. J'aurais assisté à des réunions, mais qui aurais-je rencontré ? Quelles décisions ont été prises?

" Je n'ai pas de villa de luxe, ni de voiture de luxe, mais un loyer Mon compte la Bank Asia existe depuis plus de 10 ans. Je n'ai jamais investi dans Bank Asya sous les instructions du dénommé Fetullah Gülen... "

Le 16 mai 2018 Fevzi Cem Şenocak a été condamné à 10 ans et 6 mois pour « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel, appartenance à une organisation terroriste armée », et « opposition à la loi sur la Prévention du Financement du Terrorisme ». 12 autres avocats ont été condamnés à des peines de 7 ans et 6 mois à un an et six mois d'emprisonnement: Yusuf Zotluoğlu à 7 ans et 6 mois, Mustafa Kemal Acikici, Zekeriya Albayrak, Serdar Kutlu, Nese Yıldızoglu et Fatma Sen à 6 ans et 3 mois, Serdar Şenocak, Kemal Yıldız, Serdar Baskın, Elmas Çatar, Dilek Kütükçü et Recep Bağ à 1 an 6 mois et 22 jours (ce dernier en application des dispositions sur la « repentance effective »).

TURQUIE – 22 mai 2018***Cengiz Çağlar Ayyıldız***

6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour le bâtonnier du barreau Balıkesir



Cengiz Çağlar Ayyıldız, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Balıkesir, fermé au motif de ses liens présumés avec le FETÖ, a été arrêté en février 2017. Il avait été l'un des fondateurs du Lawyer Rights Center de l'Ordre des avocats d'Istanbul et était connu pour avoir réagi à l'ordonnance d'expulsion contre le président du groupe de radiodiffusion Samanyolu, Hidayet Karaca, en déclarant: « *la presse est libre et le processus actuel a les aspects d'un coup d'État* ».

Cengiz Çağlar Ayyıldız a été condamné à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement par la 3^e Chambre pénale du Tribunal de Balıkesir.

TURQUIE – 29 mai 2018***Erol Altıntaş***

8 ans et 9 mois de prison à Bolu



Erol Altıntaş, ancien membre du conseil du barreau de Bolu, a été arrêté le 24 juillet 2016 – quelques jours après la tentative de coup d'État, -mais libéré le 5 août 2016. Toutefois, il a été ré-arêté le jour même à la suite de l'intervention du président régional de l'AKP. Il est resté en détention depuis lors.

Il lui était reproché d'avoir soutenu une société fondée pour gérer des écoles et des dortoirs sous la direction de l'imam de la province. Il a été condamné à huit ans et neuf mois de prison pour "appartenance à une organisation terroriste armée", par la Chambre pénale du tribunal de Bolu après 22 mois de détention préventive. Le tribunal a décidé de le maintenir en détention.

TURQUIE – 8 août 2018***Mustafa Ezber***

8 ans et 9 mois d'emprisonnement à Balıkesir



Arrêté le 21 juillet 2016 dans le cadre de l'enquête FETÖ / PDY menée par le parquet général d'Edremit, il lui était notamment reproché d'avoir utilisé le programme de communication ByLock utilisé par les membres de FETÖ. Mustafa Ezber a été condamné à 8 ans et 9 mois d'emprisonnement 2^eme chambre pénale du tribunal de Balıkesir.

TURQUIE – 17 juillet 2018

Ali Aksoy

19 ans et **9** mois d'emprisonnement pour appartenance à une organisation terroriste armée, outrage au président de la république, menaces et insultes envers le procureur à Izmir.



Ali Aksoy, qui avait été arrêté lors de l'enquête menée après la tentative de coup d'État de FETÖ, le 4 août 2016 par les équipes de la direction antiterroriste de la direction provinciale de la sécurité, a été condamné par la 13ème Chambre pénale du tribunal d'Izmir à un total de 19 ans et 9 mois de prison, soit 11 ans et 3 mois pour « appartenance à une organisation terroriste armée » 2 ans et 11 mois, pour « insulte au président de la République turque », 1 an et 6 mois pour menaces envers le procureur d'Izmir, et 4 ans et 1 mois pour deux « outrages distincts » envers le procureur.

Le procureur avait demandé une peine se situant entre 7 et 15 ans pour « appartenance à une organisation terroriste armée », 1 à 4 ans pour « outrage au président de la République », 1 à 2 ans (2 fois), pour « insultes » au procureur général d'Izmir, Okan Bato, 6 mois à 2 ans pour les « menaces » ainsi que 6 mois à 2 ans d'emprisonnement, également pour avoir « dénigré le gouvernement, les organes judiciaires, l'armée ou la police » et pour « propagande pour une organisation terroriste », peines à purger séparément.

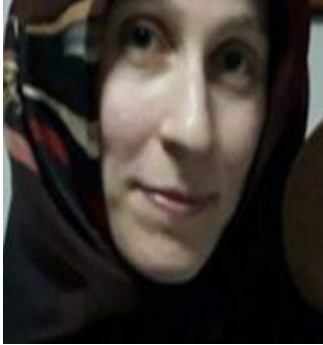
Le tribunal a décidé d'acquitter Ali Aksoy du délit de "dénigrement du gouvernement, des organes judiciaires, de l'armée ou de la police" et de « propagande pour une organisation ». Il a en outre décidé de fusionner certains des dossiers ouverts contre Aksoy avec des accusations "insultes au président, propos insultant et menaces à l'agent public".

Ali Aksoy, qui défendait des membres du FETÖ poursuivis après la tentative de coup d'État de juillet 2016, avait été condamné précédemment le 17 novembre 2016 par la 2ème Chambre pénale du tribunal d'Izmir, à trois ans d'emprisonnement pour outrage à des fonctionnaires en raison de sa déclaration à la presse dénonçant des agissements commis contre ses clients par le président de la police turque, le chef des services de renseignement de la police à Izmir et le vice- procureur d'Izmir, Okan Bato, qu'il qualifiait d'« actes d'entrave à la justice » dans ses interviews.

TURQUIE – 20 juillet 2018

Özge Elif Hendekçi

7 ans et 11 mois de prison pour avoir utilisé ByLock.



Özge Elif Hendekçi, avocate d'Istanbul, a été condamnée à 7 ans et 11 mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée » pour avoir utilisé ByLock. Le tribunal a également ordonné son maintien en détention. Selon l'acte d'accusation préparé par le parquet général d'Istanbul, Özge Hendekçi, aurait été identifiée par des témoignages comme la "sœur d'un ami" qui se servait de ByLock.

Le 27 décembre 2017, Özge Elif Hendekçi s'était rendue à la station de police de Tokat avec sa fille de trois mois, pour une convocation concernant un témoignage. Le procureur avait demandé sa mise en détention, affirmant qu'elle essayait de se soustraire à une enquête bien qu'elle se soit volontairement soumise à la convocation de la police. Özge Elif Hendekçi avait été placée en détention préventive le 29 décembre à la prison de Tokat avec sa fille de 3 mois, qui avait un passé avec elle deux jours en garde à vue.

Devant le tribunal, le parquet général d'Istanbul pour justifier le traitement qui lui avait été infligé a soutenu que l'organisation aurait donné pour instruction à ses membres d'utiliser des procédés qui relèvent d'une situation humanitaire en devenant enceinte, afin d'échapper à des poursuites ou pour en atténuer la rigueur. L'acte d'accusation indiquait ainsi qu'il avait bien été découvert qu'Özge Elif Hendekçi était enceinte lorsqu'elle avait été arrêtée, qu'elle s'était mariée le 22 janvier 2017 et qu'elle avait divorcé après un mois et demi le 10 mars 2017.

Plus de 17 000 femmes en Turquie, dont beaucoup ont de jeunes enfants, ont été emprisonnées dans des centres de détention dans le cadre de la campagne systématique d'intimidation et de persécution des critiques et des opposants. Au moins 700 enfants de moins de 6 ans ont accompagné un parent car ils n'avaient personne pour s'occuper d'eux à l'extérieur.

TURQUIE – 14 août 2018

Burak Keskin

6 ans 10 mois et 15 jours d'emprisonnement



Burak Keskin faisait partie d'un groupe de 30 avocats arrêtés à Istanbul en avril 2017. Il a contesté formellement les accusations portées contre lui en indiquant notamment qu'il n'y avait aucune preuve qu'il ait participé à des réunions de l'organisation et que l'analyse des enregistrements de la messagerie ByLock était incohérente. La 2e Chambre pénale du tribunal de Zonguldak, la condamné à six ans et dix mois et à quinze jours, pour « appartenance à une organisation terroriste

armée ».

TURQUIE – 22 novembre 2018

Filiz Ölmez

15 mois de prison et 9 000 liras turques d'amende pour avoir porté plainte contre le policier qui l'a frappée parce qu'elle prenait des photos sur les effets dévastateurs de 79 jours de couvre-feu



Le 2 mars 2016 à 7 h 30 du matin, Filiz Ölmez, avocate au barreau de Şırnak, a pris des photos dans le but d'identifier les maisons détruites après le couvre-feu de 79 jours ordonné dans le district de Cizre en décembre 2015. En 3 mois, 177 personnes sont mortes dont 25 enfants. Un policier de la police des opérations spéciales descendant d'un véhicule blindé s'est approché d'elle parce qu'elle avait un sac à dos et lui a demandé une pièce d'identité. Il l'a trainée par le bras jusqu'au véhicule blindé où il l'a forcée à monter. Après s'être

assuré de sa qualité d'avocat, il l'a brusquement jetée hors du véhicule. Filiz Ölmez a déposé plainte contre le policier dénommé, Halil Alkan pour l'avoir blessée intentionnellement. Quelques jours après l'incident, le policier s'est plaint de son côté de son côté d'avoir été insulté et menacé de mort.

Le tribunal de Cizre, le policier déclaré n'a pas contesté les affirmations de la plaignante, mais que celles-ci il avait menacé et insulté lors l'attaque. Toutefois, le policier n'a pas cité précisément de propos contenant des insultes ou des menaces.

dans la rue encombrée par des véhicules blindés n'a pu être trouvée.

A la huitième audience du procès, le tribunal de Cizre a condamné Filiz Ölmez à dix mois de prison pour "insulte à un agent public en raison de sa fonction" et à cinq mois de prison pour la "menace" alléguée, soit une peine de 15 mois et une amende de 9 000 liras turques.

Le tribunal a par ailleurs condamné le policier Alkan à une amende de 120 jours pour avoir commis le délit de "blessure intentionnelle". En raison de son abus d'autorité, le tribunal augmenta la peine à 180 jours et la réduisit à 150 jours, compte-tenu d'une réduction de 1/6^e de la peine pour "comportement positif au cours du procès". Le tribunal a converti la sanction en une amende de 3 000 TL.

Affirmant que le délit de blessures commis sur elle-même est définitivement jugé, mais que les dépositions sont contradictoires et qu'aucune enquête effective n'a été menée, Filiz Ölmez a saisi la cour d'appel. Elle plaide qu'il n'y a strictement aucune preuve contre elle et que la plainte de la police était la seule raison pour laquelle elle a été condamnée pour menaces et insultes. L'affaire sera rejugée par la Cour d'appel de Gaziantep.

Dans les districts de Cudi et de Sur, après la fin du couvre-feu, 177 funérailles de 25 enfants, dont la grande majorité des trois bâtiments et les maisons et rues avoisinantes, ont été supprimées. L'identité de 103 personnes ayant perdu la vie a été identifiée et 74 personnes ont été enterrées sans être identifiées. Le nombre total de décès était de 189. Les avocats de Cizre se battent depuis trois ans pour que les auteurs de ces morts soient retrouvés et jugés.

TURQUIE – 8 octobre 2018

Yücel Akdağ

10 ans d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste » à Afyonkarahisar



Yücel Akdağ, avocat du district de Sandikli, a été condamné à 10 ans d'emprisonnement par le tribunal correctionnel d'Afyonkarahisar (ou Afyon) pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».

Il lui était reproché d'avoir effectué un voyage aux Etats-Unis, de disposer d'un compte bancaire auprès de la Banque Asya, appartenant au mouvement güleniste, et d'avoir utilisé l'application ByLock.

Il a formellement nié être allé aux États-Unis pour rencontrer Fetullah Gülen. Il s'agissait d'un simple voyage touristique. Son compte à la Banque Asya était ouvert depuis 2005, et il n'en a retiré aucun avantage. Il a également nié être un utilisateur de ByLock. Lors de la même audience, l'avocate Büseyne Kahraman a été condamnée à 1 an, 6 mois et 22 jours d'emprisonnement.

TURQUIE – 8 octobre 2018

Büseyne Kahraman

1 an **6** mois et **22** jours d'emprisonnement et libérée lors de l'annonce de la sentence.



Büseyne Kahraman était accusée d'être un membre présumé d'une organisation terroriste armée, devant la deuxième section du tribunal correctionnel d'Afyonkarahisar. Elle avait déclaré: « *Je ne sais pas qui a installé ByLock sur mon téléphone. J'ai expliqué ce que je sais de manière sincère. J'ai rejoint le parti AK en 2014. J'ai été en charge des affaires électorales Umut Lawyers Association m'a dirigé vers le barreau. Des juges sont venus assister aux réunions de l'association et nous ont donné des leçons* ». Elle a demandé à bénéficier des dispositions de la « repentance effective » afin de bénéficier d'une diminution de la peine.

Büseyne Kahraman a été condamnée à 1 an, 6 mois et 22 jours d'emprisonnement et libérée lors du prononcé de la sentence.

TURQUIE – 8 octobre 2018

Emin Baran

1 an et 9 mois de prison pour aide et encouragement du terrorisme en raison de la détention dans son cabinet d'un journal pro-güleniste et d'un magazine pro-kurde



Emin Baran, membre du conseil de l'Ordre du barreau de Sanliurfa, a été condamné à un an et neuf mois de prison pour aide et encouragement du terrorisme. Il avait été arrêté sur le seul fondement de la découverte dans son cabinet, lors d'une perquisition de la police, d'un journal pro-güleniste et d'un magazine pro-kurde.

TURQUIE – 11 octobre 2018

Selamet Şen

6 ans et 3 mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste armée »

Son nom figurait parmi les 25 noms décryptés sur le réseau téléphonique de Mustafa Güzel. Son cas a été joint à l'affaire dite de « L'Examen écrit pour les juges judiciaires et les procureurs et les avocats » de 2012. Il a fait l'objet d'une condamnation par la 15^{ème} Chambre pénale du tribunal d'Ankara, à 6 ans et 3 mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».

TURQUIE – 7 décembre 2018

Raziye Aktaş

6 ans et 3 mois de prison pour "appartenance à une organisation terroriste armée" par la 27^{ème} chambre pénale du tribunal d'Ankara.



organisation terroriste armée".

Raziye Aktaş a comparu devant la 27^{ème} Chambre pénale du tribunal d'Ankara. Protestant de son innocence, elle a demandé son acquittement. Elle a objecté qu'elle n'avait assisté à des réunions que pendant un mois et demi, et qu'elle ne pouvait donc pas savoir que l'organisation appartenait à la mouvance güleniste (FETÖ). Par ailleurs, il n'existait aucun registre de l'organisation, ni aucune activité. Le tribunal a condamné Raziye Aktaş à six ans et trois mois d'emprisonnement pour "appartenance à une

TURQUIE – 17 octobre 2018

Zeynel Balkız, Haluk Bedel, Gürhan Onat, Sadettin Yılmaz, Ali Özcel, İsa Koşar, Besim Yücel, Gökhan Çelik, Kadir Çelik, Hüseyin Azman, Yalçın Cabar

2 ans et 1 mois de prison pour le bâtonnier du barreau de Manisa



A la suite de l'opération FETÖ / PDY à Manisa, tribunal de Manisa «fondation et gestion d'une organisation terroriste armée ».

Zeynel Balkız a demandé son acquittement en indiquant qu'il n'était pas affilié à l'organisation, qu'il n'avait pas utilisé Bylock.

Zeynel Balkız a été condamné à 2 ans et 1 mois, Ali Özcel, İsa Kosar et Besim Yücel à 6 ans et 10 mois, Gökhan Çelik, Kadir Çelik, Hüseyin Azman et Yalçın Cabar à 6 ans et 3 mois,

Haluk Bedel et Gürhan Onat et Sadettin Yılmaz ont été condamnés à 7 ans et 6 mois d'emprisonnement. Gürhan Onat et Haluk Bedel ont été placés en détention et Sadettin Yılmaz, libéré en raison de son état de santé.

TURQUIE – 18/26 novembre 2018

Mehmet Işık, Hilmi Sari, Buğra Büyükeren, Mustafa Güleç, Mustafa Canbaz, Okan Gökalp, Mustafa Yelbey, Mehmet Sönmez, Ali Hasdemir et Cagatay Aygun

De 6 ans et 3 mois à 1 an et 7 mois de prison pour appartenance à une organisation terroriste armée.



Mehmet Işık, Hilmi Sari, Buğra Büyükeren, Mustafa Güleç, Mustafa Canbaz, Okan Gökalp, Mustafa Yelbey, Mehmet Sönmez, membres du barreau de Bursa, ont été condamnés à une peine de six ans et trois mois de prison. Ali Hasdemir et Cagatay Aygun à un an et sept mois sept mois pour appartenance à une organisation terroriste armée.

TURQUIE – 20 novembre 2018

Fatma Saadet Yilmazer et Rabia Fitnat Yilmazer

*Condamnées le même jour à **7** ans et **6** mois d'emprisonnement par deux sections différentes du Tribunal d'Istanbul.*



Fatma Saadet Yilmazer et Rabia Fitnat Yilmazer, ont été arrêtées le 16 mars 2017 et officiellement placées en détention le 27 mars suivant lorsque leur père, Ali Fuat Yilmazer, l'ancien chef des renseignements de la police emprisonné a commencé à révéler des opérations clandestines dirigées par le président Erdoğan, au cours d'une audience de son procès. Fatma Saadet Yilmazer a été arrêtée à Sakarya pour être une prétendue utilisatrice de ByLock. L'autre fille d'Ali Fuat Yilmazer, l'étudiante en droit Rabia Fitnat Yilmazer, diplômée de la faculté de droit, en stage, a été arrêtée à Ankara pour avoir utilisé le programme de communication crypté, ByLock.

Les deux femmes ont été inculpées d'"appartenance à une organisation terroriste armée" non seulement pour avoir utilisé ByLock mais aussi pour avoir déposé de l'argent à la banque Asya, afin d'aider l'établissement à survivre à la suite d'une opération gouvernementale visant à faire sombrer la banque. Le gouvernement a fermé la Bank Asya en raison de ses liens avec le mouvement Gülen à la suite de la tentative de coup d'État. Il était en outre reproché à Fatma Saadet Yilmazer, d'avoir contribué à réunir des sommes importantes en vue d'organiser un service d'assistance judiciaire notamment pour les policiers poursuivis pour leur supposée allégeance à Gülen.

Pour beaucoup, l'arrestation des deux femmes avait pour objet de contraindre l'ancien chef de la police à se taire. Ali Fuat Yilmazer a été emprisonné à la fin de 2013 à la suite d'enquêtes de corruption impliquant le gouvernement du Premier ministre de l'époque, Recep Tayyip Erdoğan. Il a joué un rôle crucial dans le renseignement de la police au cours des deux premiers mandats de l'époque.

Fatma Saadet Yilmazer, inscrite au barreau de Sakarya, était l'avocate de son père, tandis que Rabia, étudiante en droit, aidait sa sœur aînée à préparer le dossier en tant que stagiaire dans le cabinet d'avocats. Le même jour les deux sœurs ont été condamnées respectivement par deux Chambres différentes - les 35^{ème} et 37^{ème} Chambres pénales du tribunal d'Istanbul - à la même peine de 7 ans et 6 mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».

Des dizaines de milliers de fonctionnaires, de policiers et d'hommes d'affaires ont été licenciés ou arrêtés pour avoir utilisé ByLock depuis la tentative de coup d'État manquée.

TURQUIE – 20 novembre 2018

Ömer Faruk Tosun

6 ans et 3 mois d'emprisonnement à Gazantiep.



Ömer Faruk Tosun, avocat à Gazantiep, avait été arrêté le 9 novembre 2016. Il lui était reproché sa qualité de membre fondateur de l'Association pour la défense de la démocratie et du droit *Gazantiep Müdafaa Demokrasi ve Hukuk Derneği*, dont un autre avocat, Ömer Kayar, était le président. L'Association pour la défense de la démocratie et du droit a fait partie des 29 associations opérant dans la ville, fermée en vertu d'un décret -loi du 23 juillet 2016 au motif qu'elles auraient des liens avec le mouvement Fetullahçı Terör Örgütü ou FETÖ/PDY. Ömer Faruk Tosun était l'avocat de l'association et aurait reçu des instructions du président de l'organisation par le programme de correspondance crypté ByLock. Il lui était reproché en outre d'avoir disposé d'un compte auprès de la banque Asya.

Ömer Faruk Tosun accompagné de son avocat a comparu à l'audience de la 8ème chambre pénale du tribunal de Gaziantep. Il a farouchement contesté les accusations et a affirmé qu'il n'était impliqué dans aucune organisation terroriste armée. Le tribunal a condamné Tosun à 6 ans et 3 mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste armée ».

TURQUIE – 4 décembre 2018

Ismail Taştan

1 an et 10 mois et 15 jours de prison pour le bâtonnier de *Gümüşhane* au bénéfice des dispositions sur la repentance effective



İsmail Taştan, bâtonnier du barreau régional de *Gümüşhane-Bayburt*, a été condamné à 1 an et 10 mois et 15 jours d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée ». Sa peine a été réduite au bénéfice des dispositions sur la « repentance effective » en raison notamment des informations qu'il aurait fournies à propos de l'organisation et de ses membres. Il a notamment témoigné sur l'identité de certains de ceux qu'il aurait rencontrés lors des réunions de l'organisation auxquels il participait.

Lors de l'audience devant le tribunal de *Gümüşhane*, l'avocat de Taştan, Ali Haydar Dereli, a contesté l'accusation d'appartenance à une organisation terroriste armée, affirmant qu'İsmail Taştan n'avait eu d'autre souci que d'aider l'État.

Sa peine a été réduite à un an, 10 mois et 15 jours d'emprisonnement avec mainlevée du contrôle judiciaire.

TURQUIE – 12 décembre 2018

Nuri Polat

6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour "appartenance à une organisation terroriste armée" à Istanbul.



Nuri Polat, le conseiller de l'ancien député du Parti du Mouvement nationaliste (MHP) et ancien candidat à la présidence, Meral Aksener, a été condamné à 6 ans et 3 mois d'emprisonnement pour "appartenance à une organisation terroriste armée" par la 37^{ème} section du tribunal d'Istanbul. Nuri Polat, avait été arrêté le 5 novembre 2017.

La 37^{ème} section du tribunal d'Istanbul a condamné Nuri Polat à 5 ans d'emprisonnement pour "appartenance à une organisation terroriste armée". La

peine augmentée a été de moitié soit 7 ans et 6 mois en raison de la participation à groupe terroriste mais a cependant été réduite à 6 ans et 3 mois pour tenir compte du comportement de l'accusé pendant la procédure. La sentence a été assortie d'un contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le pays jusqu'à décision définitive sur le fond.

Nuri Polat avait été arrêté le 5 novembre 2017 dans le cadre d'une enquête sur l'organisation de l'organisation légale de l'organisation terroriste Fetullah (FETÖ) En même temps que 29 avocats istanbouliotes dont Erdogan Soruklu pour avoir utilisé l'application mobile ByLock.

TURQUIE – 14 décembre 2018

Muhittin Köylüoğlu

Condamné à être placé dans un établissement psychiatrique pour ses troubles obsessionnels « quant aux droits de la profession d'avocat ».



Muhittin Köylüoğlu, avocat au barreau d'Istanbul, 57 ans a été poursuivi pour avoir refusé d'être fouillé à l'entrée du palais de justice d'Istanbul par des agents de sécurité privés. Il a été inculpé pour "insultes" et "résistance aux agents de sécurité privés". Devant la 2^{ème} Chambre du tribunal d'Istanbul il a revendiqué avec force « sa dignité professionnelle ». Dans son jugement, le tribunal a ordonné son « hospitalisation forcée » dans un établissement psychiatrique pour « troubles mentaux » en raison de son obsession malade « quant aux droits liés à l'exercice de la

profession d'avocat ». Saisie d'une demande d'annulation de la décision qualifiée de « Scandale » par les avocats, la 13^{ème} Chambre Pénale a rejeté le recours, le 4 janvier 2019. Le 8 janvier 2019, la police du district de Fatih s'est rendue à son cabinet pour l'emmener à l'hôpital. Mais, Muhittin Köylüoğlu ne s'y trouvait pas. Muhittin Köylüoğlu est un membre actif de nombreuses organisations juridiques et notamment du *Lawyer Rights Center* du barreau d'Istanbul. Militant des causes sociales, il a été aux côtés des travailleurs de Tuzla en grève

TURQUIE – 24 décembre 2018

Hasan Günaydın

L'avocat du Zaman Daily dissous et de Samanyolu TV condamné à 7 ans et 6 mois de prison



Hasan Günaydın, membre du barreau d'Istanbul et spécialiste du droit de la presse, était l'avocat du journal *Zaman Daily*, dissous depuis 2016 et le défenseur de la chaîne télévision Samanyolu TV. Arrêté en 2016, il était poursuivi par le Bureau des enquêtes sur le terrorisme et le crime organisé du Bureau du Procureur général d'Istanbul. L'acte d'accusation lui reprochait son activité au sein du FETO / PDY parce qu'il avait été l'avocat de nombreuses institutions, telles que le quotidien *Zaman*, désormais fermé, et de la chaîne de télévision Samanyolu.

Pour ces activités, il avait été en relation téléphonique avec ses clients via le programme de communication crypté ByLock. En outre, l'acte d'accusation indiquait que Günaydın et son épouse auraient eu un compte à la Bank Asya, en septembre 2014, dont le montant était inférieur à 5 000 liras turques et qu'il a été enregistré, en novembre 2014, une augmentation d'environ 350 à 400 000 liras turques, ce qui, selon l'accusation, correspondrait à une instruction du dirigeant du mouvement Gülen.

Lors de l'audience devant la 32ème Chambre pénale du tribunal d'Istanbul, Hasan Günaydın a sollicité son acquittement. Le tribunal l'a condamné à sept ans et six mois d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste armée ». La juridiction a refusé sa demande subsidiaire tendant à bénéficier des dispositions relatives à la « repentance effective » et n'a pas réduit la peine. Il a été toutefois libéré après avoir passé plus de deux ans en détention. Dans le cadre des obligations relatives au contrôle judiciaire, il lui est interdit de se rendre à l'étranger.

Hasan Günaydın a été notamment l'avocat du rédacteur en chef de *Zaman Newspaper*, Ekrem Dumanlı, en fuite, et de Bulent Kenesh. Au cours de l'enquête pénale, Hasan Günaydın avait révélé que *Doğan Holding* avait vendu au journal *Zaman* un terrain de 68 acres situé à Hadımköy pour la moitié de sa valeur.

TURQUIE – 29 mars 2019

Nurten Eğerciöğlu

6 ans et 8 mois de prison à Izmir



Nurten Eğerciöğlu a été condamnée le 29 mars 2019 par la 17ème chambre pénale du Tribunal d'Izmir 6 ans et 8 mois de prison pour appartenance à une organisation terroriste armée ». Les réquisitions du parquet invoqué contre elle une utilisation du programme de communication crypté de l'organisation, Bylock.

TURQUIE – 25 avril 2019

Orhan Öngöz

*Le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Trabzon condamné à **6** ans et **3** mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste armée »,*



Orhan Öngöz, désormais ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Trabzon, arrêté le 27 septembre 2016, a comparu devant la deuxième chambre pénale du tribunal de Trabzon. Selon l'accusation les perquisitions menées à son cabinet auraient démontré qu'il était un membre du mouvement Gülen, accusé d'avoir orchestré le coup d'État manqué de juillet 2016, sans que cette affirmation était été à ce jour corroborée par une preuve tangible parce qu'il aurait utilisé le programme crypté "ByLock" sous le pseudonyme de "Reisbey61" avec le mot de passe

"T1461t1461". Il aurait également effectué plusieurs dépôts auprès de la banque Asya ce qui correspondrait aux appels lancés sur la chaîne de télévision de l'organisation, Samanyolu. Il lui était également reproché d'avoir été élu bâtonnier du barreau de Trabzon en 2012, parce qu'il aurait bénéficié du soutien des membres de « l'organisation ». En outre, un témoin anonyme MB, a déposé contre l'ancien président du barreau.

Orhan Öngöz était surtout accusé par le témoignage de l'ancien bâtonnier du barreau de Gümüşhane, pour les années 2011- 2013, Ismail Taştan, qui au titre de ses actes de « repentance effective » pour obtenir une diminution de peine avait affirmé qu'il aurait assisté aux réunions de l'organisation entre 2011 et 2013. Ismail Taştan, entendu par vidéoconférence par la deuxième chambre pénale du tribunal de Trabzon le 15 janvier 2019 et avait soutenu qu'il avait assisté à quelques réunions des présidents des barreaux avec Orhan Öngöz, et qu'ils se seraient rencontrés à des réunions de la Law and Life Association à Ankara. Orhan Öngöz a toujours protesté de son innocence et contestée formellement les déclarations contradictoires de son accusateur. Il a rappelé qu'il avait été élu à la présidence du barreau après le mandat de Taştan, en 2014, et qu'il n'avait exercé aucune responsabilité au sein du barreau avant d'être élu bâtonnier, qu'il n'avait jamais rencontré Taştan auparavant, qu'il ne connaissait pas les noms des personnes qu'il a donnés et ne s'était jamais pu se rendre à la Law and Life Association dont il n'était pas membre.

Orhan Öngöz a également déclaré qu'il disposait d'un compte ouvert auprès de Bank Asya depuis 2004 et qu'il avait déposé plus de 100 000 livres turques avant 2013. Il a demandé l'audition de l'ancien directeur de succursale de Bank Asya de Trabzon ainsi que les autres participants allégués aux réunions à Ankara.

Malgré cela, le 25 avril 2019, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Trabzon a néanmoins été reconnu coupable d'« appartenance à une organisation terroriste armée » et a été condamné par la deuxième chambre pénale du tribunal de Trabzon à six ans et trois mois d'emprisonnement.

Le 4 décembre 2018, le bâtonnier de Gümüşhane avait quant à lui bénéficié des dispositions sur la « repentance effective » et n'avait été condamné qu'à 1 an et 10 mois et 15 jours de prison. (Voir p. 95).

Emprisonné (e)s en 2018



CHINE – 19 janvier 2018

Yu Wensheng

Arrêté alors qu'il accompagnait son fils à l'école.



Le 19 janvier 2018, Yu Wensheng, l'un des avocats du dernier détenu de la grande « répression 709 », Wang Quanzhang, a été arrêté par plusieurs policiers - officiellement pour « perturbation du service public » - alors qu'il quittait son immeuble à Pékin pour emmener son fils de 13 ans à l'école. Le 19 avril, l'accusation a été transformée en « *subversion du pouvoir de l'État* » et « *obstruction du service public* ». Il est détenu au secret depuis. Ni sa femme, Xu Yan, ni ses avocats, malgré 25 tentatives, n'ont été autorisés à le voir. Le 20 novembre 2018, les autorités chinoises ont déclaré que l'affaire faisait l'objet d'un complément d'enquête. Le 1er février 2019, son dossier a été transféré au tribunal populaire intermédiaire de Xuzhou dans l'attente du procès. Le procès a été repoussé à plusieurs reprises, jusqu'à ce que son épouse, Xu Yan, ait été informée le 9 mai 2019, qu'il aurait été jugé à huis clos devant le tribunal populaire intermédiaire de la ville de Xuzhou. Ainsi, depuis 2017, Yu Wensheng a-t-il connu successivement un licenciement de son cabinet d'avocats, sur ordre des autorités, la suppression de sa licence, un emprisonnement dans un lieu inconnu et un procès secret.

Le 18 juillet 2017, Yu Wensheng a été licencié par son cabinet d'avocats. Selon les explications fournies, ses confrères y auraient été contraints par le Bureau judiciaire de Pékin. Se retrouvant subitement sans travail, Yu Wensheng a essayé de mettre en place un cabinet juridique indépendant après avoir quitté son ancienne entreprise. Pour cela il a entrepris toutes les formalités, mais en vain: le 12 janvier 2018 il a reçu une lettre du bureau municipal de la justice de Pékin lui refusant l'autorisation de s'installer en vue de pratiquer la profession d'avocat. Trois jours plus tard, le 15 janvier 2018, Yu Wensheng, a reçu une autre lettre lui annonçant que sa licence d'exercice professionnel était supprimée parce qu'il n'avait pas travaillé dans un cabinet d'avocats agréé au cours des six derniers mois. Le 18 janvier 2018, à la veille des réunions des dirigeants du pays à Pékin pour évoquer notamment des modifications de la Constitution, Yu Wensheng a publié une lettre ouverte en chinois sur Twitter et Facebook, tous deux interdits par le filtre Internet de la Chine, le Great Firewall. Il y réclamait des amendements à la constitution chinoise, appelant entre autres réformes à des élections équitables et à un système de surveillance pour le Parti communiste chinois, et appelant les membres du parti à choisir au sein de plusieurs candidats plutôt que de se borner à la nomination d'un seul, le titre de président n'ayant, selon lui, "aucune signification électorale" en Chine. Le lendemain, il était arrêté.

Yu Wensheng a défendu les pétitionnaires, les militants des droits civiques et des confrères avocats comme Wang Quanzhang. En 2016, il avait fait partie d'un groupe de six avocats qui avait poursuivi le gouvernement chinois en raison de la pollution de l'air dans le pays. Il a été harcelé et intimidé par le gouvernement à plusieurs reprises, notamment lorsqu'il a été détenu pendant quatre-vingt-dix-neuf jours en 2014, déjà pour « perturbation du service public », pour avoir exprimé son soutien au mouvement Occupy Central de Hong Kong.

ÉGYPTE – 10 décembre 2018

Mohamed Ramadan

Arrêté pour une détention de quinze jours, après avoir diffusé sur sa page Facebook une photo sur laquelle on le voit arborant un gilet jaune.



Le 10 décembre, Mohamed Ramadan a été interpellé après avoir publié sur son compte Facebook une photo sur laquelle on pouvait le voir arborant un gilet jaune. La police aurait également trouvé plusieurs gilets à son domicile.

L'avocate Mahinour el-Massri a déclaré que le parquet de la ville d'Alexandrie a décidé le 11 décembre, de délivrer un mandat de dépôt à l'encontre de Mohamed Ramadan de 15 jours de prison dans l'attente d'une enquête. Elle a ajouté que les autorités considéraient la photo comme une incitation à organiser des

manifestations similaires à celles de la France. Selon un autre avocat interrogé par le site internet Mada Masr, Mohamed Ramadan est accusé d'appartenance à un groupe terroriste. On lui reproche également de s'être procuré des gilets jaunes et de détenir cinq exemplaires de cet accessoire devenu symbole de révolte.

Le parquet a ordonné son placement en détention provisoire pendant 15 jours, pendant une enquête pour plusieurs chefs d'inculpation vagues, notamment « appartenance à un groupe interdit », « diffusion de fausses informations via les réseaux sociaux » s« incitation à des troubles sociaux ». Depuis son arrestation, sa détention a été renouvelée tous les 15 jours et le ministère de l'Intérieur l'a fait transférer à la prison de Borg el Arab, le 8 janvier 2019.

Selon ses avocats, Mohamed Ramadan aurait subi des mauvais traitements en détention : il aurait eu les yeux bandés, aurait été enchaîné au sol et frappé par un gardien de la prison.

Les autorités égyptiennes ont imposé de façon informelle en décembre 2018, l'interdiction de la vente de gilets jaunes à des particuliers par crainte de contagion des manifestations françaises en Égypte, selon de nombreux commerçants installés au cœur du Caire. Sauf dérogation délivrée par la police, les gilets jaunes sont interdits à la vente en Égypte jusqu'à la fin de janvier 2019, c'est-à-dire légèrement au-delà de la date anniversaire de la révolution égyptienne du 25 janvier 2011.

En Égypte, les manifestations sont interdites. L'anniversaire de la révolution populaire qui avait conduit à la démission de Hosni Moubarak en 2011 et à une libéralisation du régime, est toujours un moment redouté par le président Abdel Fattah al-Sissi qui dirige le pays depuis 2014. Ce dernier n'hésite pas à réprimer les rassemblements parfois violemment.

Mohamed Ramadan, également connu sous le nom d'Abou Baibars, était « membre du parti politique Alliance populaire socialiste », indique le site panarabe Arabi21. Il avait déjà été condamné à dix ans de prison en 2017, puis acquitté.

TURQUIE – 4 juillet 2018

Hanifi Barış

1 an et 8 mois d'emprisonnement pour ses publications académiques consacrées à la question kurde sur les réseaux sociaux.



Le 4 juillet 2018, Hanifi Barış, membre de la *Plateforme des avocats libertaires* (ÖHP) et signataire de la Déclaration de paix, été arrêté pour avoir publié des articles sur les réseaux sociaux. Il est accusé de «*propagande terroriste*». Il a été maintenu à l'isolement pendant environ 10 jours. Le 23 juillet 2018, la 29ème Chambre pénale du tribunal d'Istanbul a confirmé la détention. La Cour a fondé sa décision sur une analyse du matériel numérique censé avoir été confisqué lors d'une présumée perquisition de son domicile et de ses biens, mais aucune fouille

de ce type n'a jamais eu lieu.

Titulaire d'un doctorat en sciences politiques, il conduit des recherches sur la question kurde. A ce titre il a partagé des articles académiques et des informations d'organes de presse de renommée internationale. Les manchettes et les sous-titres, les photos ont été publiées dans un cadre académique.

À la mi-juillet, Hanifi Barış a déposé une requête demandant son transfert dans un autre dortoir. Il a été informé qu'il serait maintenu dans une autre cellule jusqu'à ce qu'une décision finale concernant son transfert soit prise. Depuis lors, il a été maintenu à l'isolement et n'a été autorisé à se rendre dans les installations de plein air de la prison que pendant une heure par jour. Avant d'être transféré dans sa nouvelle cellule, il avait droit à 12 heures d'activité en plein air par jour.

Lors de la première audience, le 18 septembre 2018, Hanifi Barış, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire. Il également comparu 13 décembre 2018 devant le 29ème tribunal pénal supérieur d'Istanbul. Lors de l'audience, le tribunal a accepté sa demande d'octroi d'un délai pour se défendre et a renvoyé l'affaire à l'audience au 12 février 2019 et décidé de lever le contrôle judiciaire. Le 12 février 2019, la 29ème section pénale du tribunal d'Istanbul a condamné Hanifi Barış à un an et huit mois d'emprisonnement pour «*propagande terroriste*». Sa peine a été assortie du sursis pendant cinq années mais il reste soumis à une interdiction de voyager.

Il ferait toutefois l'objet d'une autre enquête pour insultes envers le président turc dans les mêmes publications sur les réseaux sociaux.

Hanifi Barış est un avocat et universitaire –notamment diplômé de l'université d'Aberdeen–qui a également travaillé dans le domaine des droits de l'homme. Il est membre d'Academics for Peace, un groupe qui a condamné la violence d'État à l'encontre de groupes kurdes et les violations persistantes par l'État turc de ses propres lois et traités internationaux, qui ont entraîné de nombreuses violations des droits de l'homme. Il a également signé la pétition pour la paix 2016, intitulée: «*Nous ne participerons pas à ce crime!*». Il a attiré l'attention du public pour avoir représenté un célèbre objecteur de conscience condamné à une peine de prison et a défendu le droit de tout citoyen de se défendre lui-même en kurde, ce qui a été refusé par le tribunal.

TURQUIE – 31 juillet 2018

Can Tombul

Suivi lors des visites à ses clients comme preuve d'appartenance à une organisation illégale»: le « Cabinet d'avocats des Opprimés »



Can Tombul, avocat qui travaille pour Ezilenlerin Hukuk Bürosu – le « *Cabinet d'avocats des Opprimés* » (EHB), a été arrêté à Kadikoy dans la soirée mardi 31 juillet à Istanbul. Tombul, quatre jours après sa détention, le bureau du procureur a été amené devant le tribunal d'Istanbul ce matin pour sa déclaration. Après quatre jours de détention, le procureur de l'enquête a saisi le tribunal pénal de paix pour lui demander d'arrêter Tombul sans avoir à recueillir de déclaration. Après l'interrogatoire, Il a été placé en détention le 3 août pour « appartenance à une organisation illégale » et

«suspicion de fuite».

À titre de preuve, comme contre Özlem Gümüştas et Sezin Uçar, sa participation aux obsèques de clients et de leurs proches, en 2013 et 2015 et une déclaration de témoin non montrée à ses avocats. Les avocats d'EHB ont assumé la responsabilité des familles des victimes du massacre de Suruç, (un attentat qui a tué, en juillet 2015, 31 militants venus participer à la reconstruction de Kobanê) dans le procès contre le directeur de la sécurité de Suruç et des officiers de police accusés du massacre. Plusieurs fois, les avocats l'EHB ont déposé des pétitions pour révéler le véritable responsable et ont essayé. Chaque année, ils accompagnent une partie des familles dans le jardin d'Amara où l'attaque a eu lieu. À la Direction de la sécurité d'Urfa, où la torture était la plus intense en détention, ils ont déposé des plaintes contre des policiers pour leurs clients qui ont été torturés. Pour cela, les avocats l'EHB sont la cible de la police.

Avocat depuis 9 ans, dont 8 ans à Ankara avant de s'installer à Diyarbakir, Can Tombul, a comparu 13 décembre 2018 devant la 35ème Chambre pénale du tribunal d'Istanbul. « *J'ai lutté contre la torture. Je me suis battu pour que justice soit rendue après les massacres de Suruç et d'Ankara et mon cabinet d'avocat ne fait pas appel à la police politique.* ». Le tribunal a rejeté l'exception d'incompétence au profit du tribunal d'Urfa et la demande de remise en liberté de Can Tombul. L'affaire est reportée au 5 février 2019.

Pour l'EHB, c'est la pratique quotidienne de l'avocat qui est érigée en délit continu. Les enquêteurs ont recensé à charge tous ses déplacements entre Ankara et Urfa, entre Urfa et Istanbul. Ils ont épié, étape par étape, les visites de Can Tombul à ses clients dans les prisons et son assistance aux gardes à vue comme constituant des agissements illégaux. Au contraire, Can Tombul soutient que cette traque n'a d'autre objet que de l'empêcher d'accomplir ses activités professionnelles, notamment dans l'affaire du massacre de Suruç, et qu'il a été soumis à des pressions et a même reçu des menaces de la part de la police d'Urfa. Le 17 janvier 2018, Can Tombul, a été arrêté sans motif dans le cadre d'une enquête menée par le bureau du procureur général d'Ankara. Il a été placé en détention pendant sept jours et libéré après un interrogatoire du procureur.

TURQUIE – 14 septembre 2018

Behic Asci, Ahmet Mandaci, Aytaç Ünsal, Aycan Çiçek, Engin Gökoğlu et Selçuk Kozagaçlı.

Libérés et ré-arrêtés lors de la première audience du procès du ÇHD



Plus d'un an après leur arrestation, la première audience a débuté le 10 septembre 2018 devant la 37ème Chambre pénale du tribunal d'Istanbul au palais de justice de Bakırköy, dans une ambiance tendue. Les avocats notamment en opposaient un refus à la décision des juges le recueillir les déclarations des accusés par l'intermédiaire du système de vidéoconférence (SEGBIS) compte tenu "des frais de déplacement, de la longueur de la route et de la sécurité". Confronté à ce refus des avocats, la 37ème Chambre pénale du tribunal d'Istanbul a décidé de faire comparaître les détenus à l'audience. Quatre jours plus tard, le 14 septembre 2018, le tribunal a ordonné la remise en liberté de tous les avocats détenus. Tous les avocats ont été libérés. Mais, le lendemain, la 37ème Chambre pénale a décidé après appel du Parquet, de

replacer en détention 12 des 17 avocats libérés. Behic Asci, Aytaç Ünsal, Aycan Çiçek, Engin Gökoğlu puis Barkin Timtik et Selçuk Kozagaçlı, ont été arrêtés et remis en détention. Le 17 septembre 2018, la Cour a ordonné le placement en détention. Six d'entre eux ont été arrêtés. Les autres ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt. L'affaire a été renvoyée au 18 mars 2019.

Subitement, interrompant les débats après deux jours d'audience, la 37ème section du tribunal d'Istanbul a prononcé les condamnations suivantes : Barkin Timtik: 18 ans et 9 mois, pour « fondation et direction d'une organisation terroriste armée » en vertu de l'article 314-1 du code pénal turc. Ebru Timtik et Özgür Yılmaz: 13 ans et demi (et mandat d'arrêt) Behiç Aşçı et Sükriye Erden (mandat d'arrêt): 12 ans Selçuk Kozagaçlı: 10 ans et 15 mois, Engin Gökoglu, Aytaç Ünsal et Süleyman Gökten (mandat d'arrêt): 10 ans 6 mois, Aycan Cicek et Naciye Demir (et mandat d'arrêt): 9 ans, Ezgi Çakır: 7 ans et 12 mois. Yaprak Türkmen, Aysegül Çagatay Yagmur Ereren et Didem Baydar Ünsal: 3 ans et 9 mois Zehra Özdemir, Ahmet Mandaci ont vu leur peine réduite à 2 ans, 13 mois et 15 jours (parce qu'ils étaient présents à l'audience le 20 mars contrairement aux autres prévenus) pour « appartenance à une organisation terroriste armée » en vertu de l'article 314-2 du code pénal turc. Les six détenus Selçuk Kozagaçlı, Engin Gökoglu, Barkin Timtik, Aycan Çiçek, Aytaç Ünsal and Behiç Aşçı restent en prison. Les autres ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt.

Le 12 septembre 2017, 16 avocats ont été arrêtés deux jours avant l'audience de leurs clients, Nuriye Gülmen et Semih Özakça, deux enseignants en grève de la faim pour protester contre leur licenciement par un décret, le 23 mai à Ankara. Barkin Timtik, Ebru Timtik, Behiç Aşçı, Didem Baydar Ünsal, Aytaç Ünsal, Ezgi Çakır, Süleyman Gökten, Aysegül Çagatay, Şukriye Erden, Engin Gökoğlu, Özgür Yılmaz, Ahmet Mandacı, Yağmur Ereren, Zehra Özdemir, Aycan Çiçek, Naciye Demir, membres de Halkın Hukuk Barosu («Cabinet des droits du Peuple»- HHB), ont été arrêtés et placés en détention. Ils ont été rejoints par deux membres du Cabinet d'avocats Umut, Oya Aslan et Günay Dağ. Puis, par Selçuk Kozagaçlı, le président de l'Association des avocats progressistes (ÇHD), et Yaprak Türkmen, membre du ÇHD, arrêtés en novembre et décembre 2017. Les avocats ont été inculpés de fondation, adhésion et direction d'une organisation terroriste en communiquant les instructions qu'ils avaient reçues des dirigeants du DHKP-C à leurs clients détenus.

Arrestations, interpellations & détentions



ARABIE SAOUDITE – 15 mai 2018

Ibrahim al-Modaimigh

Arrêté en même temps qu'une de ses clientes militante pour le droit de conduire des femmes.



Ibrahim al-Modaimigh, 80 ans, est un militant engagé en faveur des droits des femmes en Arabie saoudite. Il est notamment l'avocat de la militante Lujain al-Hathloul, détenue en 2014 après avoir tenté de rentrer en voiture en Arabie saoudite en venant des Émirats arabes unis, puis à nouveau emprisonnée, en juin 2017, sans que les raisons de son arrestation aient été clairement communiquées.

Il a été arrêté en même temps que six militantes saoudiennes arrêtées, le 15 mai, accusées de « saper l'unité nationale » et de porter « atteinte à la stabilité du pays », un mois à peine avant l'entrée en vigueur de

l'autorisation pour les femmes de conduire en Arabie saoudite.

Les six frondeuses, présentées sur les réseaux sociaux comme des « traîtresses » à la solde des « ambassades étrangères », sont représentatives de la longévité du mouvement de revendication des femmes dans le royaume. Il s'agit de femmes souvent issues de milieux aisés, diplômées, âgées de 60 à 70 ans ainsi que de deux jeunes femmes, Lujain Al-Hathloul, 28 ans, et Eman Al-Nafjan, une trentenaire, qui ont été emprisonnées à plusieurs reprises ces dernières années pour avoir bafoué l'interdiction de conduire faite aux femmes. Deux autres hommes, sympathisants de leur mouvement, ont également été incarcérés: Mohamed Rabieh, l'organisateur d'un salon littéraire, tenant du nationalisme arabe, une idéologie très peu du goût de Riyad en ces temps de rapprochement discret avec Israël et Abdelaziz Al-Meshail, un homme de médias. Après leur arrestation, des journaux soutenus par l'État ont publié en première page des images des militants emprisonnés, dont Ibrahim al-Modaimigh, les qualifiant de "traîtres".

Ce paradoxe est révélateur de la portée réelle des réformes annoncées par le prince héritier, Mohammed Ben Salman, surnommé « MBS », le fils du roi Salman. Il ne cesse d'être présenté comme un modernisateur éclairé par la presse pro-gouvernementale, mais au contraire depuis les États-Unis où il était en exil, le journaliste saoudien Jamal Khashoggi, s'est écrié: « *C'est la pure arrogance du pouvoir, "MBS" n'avait vraiment pas besoin de faire cela. Il se tire dans le pied de façon magistrale.* »

Ibrahim al-Modaimigh, avocat octogénaire, a finalement été libéré, sept mois après son placement en détention, le 24 décembre 2018, après une "sérieuse détérioration de son état de santé", a déclaré Prisoners of Conscience. Le gouvernement n'a donné aucune explication publique à son arrestation ni aux conditions de sa libération. Toutefois, la libération de Modaimigh est intervenue alors que l'Arabie saoudite était l'objet d'intenses critiques à l'échelle mondiale concernant l'assassinat de Jamal Khashoggi, dans son consulat à Istanbul le 2 octobre, qui a propulsé le royaume dans l'une de ses pires crises.

Outre Lujain al-Hathloul, Ibrahim al-Modaimigh a défendu des avocats militants des droits l'homme et notamment Walid Abu al-Khair.

BANGLADESH – 22 octobre 2018

Mainul Hosein

Arrêté pour une septième plainte en diffamation dans le district de Rangpur suite à une altercation avec une journaliste



Mainul Hosein, 78 ans, a été arrêté le 22 octobre 2018 à la suite d'une plainte en diffamation déposée dans le district de Rangpur, dans le nord du pays, par Mili Maya, militante des droits de l'homme. Cette arrestation entre après une altercation verbale lors d'une émission de télévision, le 16 octobre, au cours de laquelle Mainul Hosein aurait prononcé des propos diffamatoires à l'encontre de la journaliste Masuda Bhatti, en réponse à des questions sur ses liens supposés avec le parti Bangladesh Jamaat-e-Islami et une alliance politique

nommée Front Jatiya Okiya. Mainul Hosein a été libérée sous caution pour deux des six affaires de diffamation. Mais dans l'affaire de diffamation concernant l'émission du 16 octobre 2018, Mainul Hosein s'est vu refuser sa demande de libération. Son avocat a fait appel de cette décision en se basant sur les problèmes de santé de son client. Le 13 janvier, une ordonnance de la Haute Cour a prononcé sa mise en liberté sous caution, confirmée le 24 janvier 2019, par la Division d'appel. Mainul Hosein a été finalement libéré, 97 jours après son arrestation.

Une vague d'indignation qui a suivi cette altercation, a conduit à la mise en place de sept procès en diffamation, mettant ainsi Mainul Hosein au centre de toutes les critiques des médias et forces politiques du pays. Le gouvernement en place, par la voix de son Premier Ministre Sheikh Hasina, a justifié cette arrestation par le fait que Mainul Hosein aurait été un agent des forces pakistanaises pendant la guerre de libération du Bangladesh de 1971.

L'arrestation de Mainul Hosein a été condamnée par le parti d'opposition, le BNP (Bangladesh Nationalist Party). Pour lui, cette arrestation, au contraire de ce que dit le gouvernement, se base sur des allégations injustifiées et sur de fausses preuves, qui démontre que l'action du gouvernement est menée contre la liberté d'expression.

De fait, l'arrestation qui frappe le propriétaire d'un journal quotidien anglais s'inscrit dans un contexte de contrôle de la liberté d'expression au Bangladesh notamment au lendemain du vote de la Loi sur la sécurité digitale (Digital Security Act) en 2018. Cette loi a été dénoncée notamment par Amnesty International qui voit en celle-ci une réduction nette de la liberté d'expression au sein du pays et un renforcement des détentions des personnes prononçant des discours allant à l'encontre de l'esprit de 1971.

Mainul Hosein est un avocat et éditeur du quotidien bangladais The Daily New Nation. Il est aussi l'ancien président du comité de rédaction du Daily Ittefaq, dont le bâtiment a été bombardée en 1971 par l'armée pakistanaise. Son action ne se limite pas à ses qualités d'avocat ou de journaliste puisqu'il a aussi été conseiller juridique, conseiller en matière d'information et conseiller foncier du gouvernement intérimaire qui a dirigé le pays entre 2007 et 2008.

ÉGYPTE – 1^{er} mars 2018

Ezzat Ghoneim et Azzouz

Mahgoub

Arrêtés en mars 2018, toujours détenus, bien qu'un tribunal ait ordonné leur libération le 4 septembre.



Ezzat Ghoneim et Azzouz Mahgoub ont été arrêtés le 1^{er} mars 2018. Ezzat Ghoneim a été interrogé, le 4 mars 2018, par la Sécurité de l'État au Caire en l'absence de ses avocats, bien que ces derniers aient attendu jusqu'à 23h le 3 mars pour l'assister. Le 5 mars 2018, son avocat a indiqué qu'il a été ajouté à la liste des suspects à l'« affaire n° 441 » de 2018,

appelée l'affaire "activisme médiatique", qui concerne plusieurs journalistes égyptiens, dont Hassan El-Banna Mubarak, Mustafa Al-Aasar et Moataz Wadnan, dont les reportages d'investigation visent à dénoncer la forte corruption au sein du gouvernement égyptien. Ils sont notamment accusés d'"appartenance à une organisation illégale".

Le tribunal a ordonné la libération conditionnelle d'Ezzat Ghoneim et d'Azzouz Mahgoub, le 4 septembre, dans l'attente d'une enquête, mais les deux avocats ont été illégalement maintenus en détention jusqu'au 13 septembre 2018, date à laquelle le poste de police d'Al-Haram a refusé de les libérer. Le 13 septembre, des policiers ont annoncé à la femme d'Ezzat Ghoneim que ce dernier avait été libéré, mais ont déclaré attendre des "instructions de l'Agence pour la sécurité nationale".

Le 20 octobre 2018, un mandat d'arrêt a été lancé contre eux au motif qu'ils n'auraient pas respecté les conditions de leur probation – motif d'autant plus irrecevable qu'ils ne pouvaient d'évidence pas le faire du fait de leur disparition forcée. Leur libération avait été ordonnée le 4 septembre précédent, à condition qu'ils se présentent au commissariat de police deux fois par semaine. Or, non seulement ils n'ont jamais été effectivement libérés, mais le 14 septembre, ils ont tous deux été considérés comme privés arbitrairement de liberté. Ezzat Ghoneim a été victime de disparition forcée jusqu'au 9 février 2019, date à laquelle un juge a ordonné leur placement en détention provisoire pendant 45 jours dans l'attente de l'enquête. Ezzat Ghoneim serait actuellement détenu dans un camp des forces de sécurité sur la route du désert du Caire à Alexandrie. Le lieu de détention d'Azzouz Mahgoub reste toujours secret.

Ezzat Ghoneim est le directeur exécutif depuis 2014, de l'Egyptian Coordination for Rights and Freedoms (ECRF), une organisation qui travaille sur les détentions arbitraires, les disparitions forcées, la liberté d'expression, les négligences médicales et la torture dans les prisons. Ezzat Ghoneim et Azzouz Mahgoub, avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme au sein de cette même organisation, défendaient Mona Mahmoud Mohamed, une femme qui avait affirmé lors d'une interview à la BBC que sa fille avait été victime d'une disparition forcée.

ÉGYPTE - 19 mai 2018

Haitham Mohamedain



Haitham Mohamadain, un avocat actif en droit du travail depuis le début des années 2000, a été enlevé à son domicile dans la nuit, selon les sources de sécurité pour inculpation et appartenance à un groupe illégal.

Mokhtar Mounir et Mohamed Hanafi, deux avocats représentant Mohamedain, ont déclaré à l'agence de presse Reuters qu'il faisait l'objet d'une enquête pour "participation aux activités d'un groupe interdit" et "utilisation d'Internet pour inciter à des actes terroristes".

Le procureur n'a pas désigné le groupe interdit. Haitham Mohamedain est membre du mouvement des socialistes révolutionnaires.

En outre, ils sont accusés d'avoir organisé des manifestations non autorisées pour s'opposer à la dernière augmentation du tarif du métro du Caire.

Ce n'est que le 8 octobre 2016, – après près de six mois de détention – que le Tribunal de Gizeh au Caire a ordonné sa libération sous de strictes dispositions probatoires en attendant la fin de l'enquête.. Le 10 octobre 2018, la Cour a rejeté l'appel de l'accusation et confirmé l'ordonnance de mise en liberté. Cependant, il est demeuré détenu et n'a été libéré au poste de police d'el-Saff, situé près de son domicile, dans la banlieue de Gizeh que - vingt et un jours plus tard - le 29 octobre 2018 *. Les poursuites instaurées contre lui ont été maintenues.

Haitham Mohamedain avait été détenu au moins deux fois dans le passé.

Il avait été arrêté et placé en détention à titre préventif, le 21 avril 2016, lors de raids des forces de sécurité destinés à empêcher l'organisation, le 25 avril, d'une manifestation nationale de protestation contre le transfert à l'Arabie saoudite de la souveraineté sur les îlots de Tiran et Sanafir dans la mer Rouge.

Haitham Mohamedain avait précédemment été arrêté le 5 septembre 2013, à Suez pour appartenance à une organisation secrète et diffusion de mensonges sur l'armée, alors qu'il s'apprêtait à défendre des ouvriers des aciéries de Suez, arrêtés après un sit-in. Haitham Mohamedain avait été libéré sans caution, le 7 septembre suivant. Selon le procès-verbal d'arrestation, il aurait suscité des soupçons à cause de sa barbe et en raison de plusieurs documents trouvés sur lui lorsqu'il a été fouillé, qui contenaient des déclarations antimilitaristes. L'ordre d'enquête de la sécurité intérieure l'accuse d'appartenir à une «cellule des Frères musulmans au sein des socialistes révolutionnaires ». Le mouvement des Socialistes révolutionnaires (SR) est une organisation d'extrême gauche opposée aux Frères musulmans et à l'armée. Selon le Centre el-Nadim, les forces de l'ordre ont voulu saisir les documents figurant dans les dossiers des clients de Haitham Mohamedain.

Célèbre militant des droits des travailleurs, Haitham Mohamedain, est un avocat très connu pour avoir défendu des centaines de grévistes. Il est membre du Centre el-Nadim, une ONG égyptienne qui apporte bénévolement une aide juridique aux victimes des violations des droits de l'Homme. (Voir: *Ces avocats assassinés*, etc. 2018, p. 118).

* Haitham Mohamedain a été arrêté à nouveau le 12 mai 2019 après avoir été convoqué au commissariat de police d'el-Saff sous le prétexte de son contrôle judiciaire.

ÉGYPTE – 1er novembre 2018

Huda Abd al-Moneim

Arrêtée à leur domicile à Nasr City à l'est du Caire

Huda Abdelmoniem, avocate ancienne membre du Conseil national non gouvernemental pour les droits de l'homme (CNDH), été arrêtée par les forces de sécurité qui ont fait irruption dans son appartement et l'ont fouillé avant de l'emmener dans un lieu tenu secret. Elle avait été interdite de voyager cinq ans plus tôt après avoir pris la parole lors d'une conférence tenue en Europe sur la violence exercée les forces de sécurité contre les manifestants pro-Morsi en 2013, lorsque Mohamed Morsi a été écarté du pouvoir.

Les autorités ont également arrêté la fille du guide suprême des Frères musulmans, Khairat Al-Shater, détenue depuis juillet 2013. Khairat Al-Shater a été immédiatement arrêté après le renversement de Morsi le 3 juillet 2013. Depuis que le président Abdel Fattah Al-Sisi a pris le pouvoir à la suite d'un coup d'État militaire en 2013, il a interdit les Frères musulmans et placé des milliers de ses membres en prison.

INDE – 20 février 2018

Upendra Nayak

Arrêté par la police de Paralakhemundi



Upendra Nayak, âgé de plus de 65 ans, a été arrêté à son domicile de Badagouda Sahi à Bhubaneswar par la police de Paralakhemundi, Odisha, dans la nuit du 20 février 2018. Il a été présenté devant un magistrat judiciaire de Gajapati le 21 février, puis envoyé à la prison de R. Udaygiri. Il a été arrêté pour son rôle dans dix affaires pénales au cours desquels il a défendu avec succès un certain nombre de personnes qui ont été acquittées. Upendra Nayak est accusé de sédition, de rébellion contre

l'État et d'activités illégales, dans des affaires pour lesquelles lesquelles il était lui-même l'avocat de la défense de l'accusé.

Upendra Nayak défendait des Adivasis et des Dalits pauvres dans le district de Gajapati, en particulier dans une situation précaire. Il a défendu des tribus innocentes de Gajapati qui ont été arrêtées des opérations fictives sous le nom d'opérations anti-maoïstes. Toutefois, ce type d'arrestation, dans lequel l'État a identifié un avocat ayant la cause de son client, est en train de devenir une pratique courante dans les affaires de terrorisme ou les procès maoïstes. A l'occasion de faits antérieurs, l'Indian Association of People's Lawyers (IAPL) avait constaté au Chhattisgarh et à Madurai, que les avocats Rekha Pranganiya et A. Murugan avaient été arrêtés dans des affaires pénales dans lesquelles ils défendaient eux-mêmes d'autres accusés.

Des organisations de défense des droits de l'homme ont déclaré que l'arrestation de l'avocat Nayak constituait une tentative de créer un sentiment de peur chez les avocats afin qu'ils ne défendent aucune personne innocente impliquée dans des accusations graves telles que sédition et autres infractions contre l'État.

INDE – 6 juin 2018

Surendra Gadling

Arrêté à Bheem Chowk, dans le nord de Nagpur



La police a arrêté, à l'aube du 6 juin 2018, Surendra Gadling ainsi que quatre autres militants. Il leur est reproché d'avoir des liens avec des groupes maoïstes interdits et ils font l'objet de poursuites en vertu de la loi sur les activités illégales (prévention) - UAPA, d'avoir diffusé des tracts controversés et prononcé des discours « haineux », incitant aux violences qui ont éclaté à Bhima-Koregaon (près de Pune), dans l'ouest de l'Inde, en janvier 2018 et d'avoir une responsabilité dans les troubles Dalit à

l'échelle de l'Etat. Ils ont été conduits dans la ville de Pune.

Le 1er janvier 2018, à Bhima Koregaon, des violences avaient éclatées pendant l'"Elgar Parishad", une commémoration Dalit pour l'anniversaire d'une bataille remportée par les Dalits, il y a 200 ans, contre les Peshwas (dirigeants d'une haute caste).

Surendra Gadling est un avocat spécialisée dans la défense des droits des Dalits basée à Nagpur. Il est le secrétaire général de l'Indian Association of Peoples' Lawyers - IAPL (Association indienne des avocats du peuple).

INDE – 20 juin 2018

S. Vanchinathan et K. Hariragavan

Arrêtés par la police de Chennai pour avoir défendu des manifestants en lutte contre l'extension d'une fonderie de cuivre



S. Vanchinathan a été arrêté le 20 juin 2018, à l'aéroport de Chennai, dans le Tamil Nadu. Il est accusé d'avoir été l'instigateur des manifestations contre une fonderie de cuivre de la société Sterlite Copper dans le district de Thoothukudi et poursuivi pour "incitation à la violence" par le gouvernement de l'État, après que les manifestations anti Sterlite ont pris une tournure violente.

Avocat auprès de la Cour suprême de Madras, à Madurai et coordinateur du Conseil de protection des droits du peuple

(PRPC), S. Vanchinathan assurait la défense de manifestants arrêtés le 22 mai pour avoir brûlé des véhicules et endommagé des biens publics. Un autre avocat, K Hariragavan, a également été arrêté. Treize personnes ont été tuées par des tirs de la police les 22 et 23 mai, (le « massacre de Thoothukudi »), lors de manifestations pour inciter le gouvernement de l'État à fermer la fonderie.

Depuis plus de deux décennies, les militants de Thoothukudi accusent Sterlite de contaminer les ressources en air et en eau de la région et de causer des troubles respiratoires, des maladies de la peau, des problèmes cardiaques et de cancers. Depuis février 2018, de nombreuses manifestations ont eu lieu, contre l'extension de la fonderie.

INDE – 28 août 2018

Arun Ferreira

Assigné à résidence puis arrêté à Mumbai, pour sa participation aux commémorations des 200 ans de la bataille de Koregaon



Arun Ferreira, défenseur des droits de l'Homme de 50 ans, a été arrêté chez lui, en même temps que sa femme, le 28 août 2018 et leurs effets personnels ont été saisis par les autorités indiennes. Son arrestation est motivée notamment par sa participation aux commémorations des 200 ans de la bataille de Koregaon. Arun Ferreira avait déjà été arrêté en 2007 pour entretenir des liens étroits avec le mouvement Naxaliste, ce qui lui a valu une peine de 5 ans de prison avant d'être libéré en 2012.

L'arrestation d'Arun Ferreira sur accusation de terrorisme en lien avec une organisation maoïste après les violences induites par les événements de Koregaon en janvier 2018, est à mettre en lien avec une vague de répression contre les défenseurs des droits de l'Homme en Inde. En effet, le même jour, d'autres défenseurs des droits de l'Homme, dont Sudha Bharadwaj (voir page suivante), Vernon Gonsalves (62 ans, universitaire et écrivain), Varavara Rao (universitaire) et Gautam Navlakha (défenseur des droits de l'Homme et journaliste) ont aussi été arrêtés et pour certains, ont vu leurs domiciles perquisitionnés, comme celui du Père Stan Swamy (défenseur des droits des peuples autochtones). Ces arrestations et perquisitions sont toutes fondées sur les mêmes allégations de liens avec le mouvement maoïste Naxaliste interdit et ont été menées par les autorités indiennes dans le cadre d'une prévention de l'incitation à la violence.

L'avocat d'Arun Ferreira souligne le fait que son client n'a aucun lien avec les maoïstes et qu'il a aussi été frappé plusieurs fois au visage. En Inde, les militants qui défendent les minorités des Dalits et Adivisis sont toujours accusés d'être liés au mouvement maoïste Naxaliste parce que seul de parti communiste soutient ouvertement ces minorités.

Après avoir été à partir du 28 août 2018 assigné à résidence, Arun Ferreira a fait l'objet d'un placement en détention, en octobre 2018. Sa demande de libération sous caution, conjointe à celle de Sudha Bharadwaj et Vernon Gonsalves a été rejetée³ Concernant Gautam Navlakha, celui-ci a été libéré tandis que Varavara Rao est toujours sous résidence surveillée. Toutes ces arrestations permettent de constater un fait: l'Inde se révèle être un endroit de plus en plus dangereux pour les défenseurs des droits de l'Homme mais aussi pour tous ceux qui défendent la cause des minorités.

INDE – 28 août 2018

Sudha Bharadwaj

Avocate et militante des droits civiques à Chattisgarh arrêtée à son domicile à Badarpur, dans l'État d'Haryana.



Sudha Bharadwaj, 59 ans, a été arrêtée chez elle, le 28 août par la police de Pune, dans le cadre de l'enquête sur la manifestation de l'"Elgar Parishad" – après les violences de caste survenues à Bhima Koregoan, près de Pune, dans le Maharashtra, le jour du Nouvel An, le 31 décembre 2017. Les autorités indiennes ont saisi son ordinateur portable, son téléphone portable et des clés USB. Plusieurs autres militants ont été arrêtés au cours de la même opération.

Sudha Bharadwaj a été initialement placée en résidence surveillée, jusqu'au 27 octobre, mais le 28 octobre elle a été incarcérée dans une prison. Elle a été inculpée en vertu de la loi relative à la prévention des activités illégales et des articles 153A, 505 (1) b), 117, 120 b) et 34 de la loi pénale indienne.

Sudha Bharadwaj est considérée comme un pivot de la société civile dans le Chhattisgarh. Le Chhattisgarh détient l'un des pires records en matière de droits de l'homme en Inde et a été le cadre du déplacement massif d'Adivasis en raison de l'exploitation des ressources naturelles par des entreprises. Sudha Bharadwaj a défendu les communautés marginalisées pour lesquelles elle s'est battue sur le terrain de 1986 à 2006 en tant qu'activiste.

Après avoir constaté que la bataille remportée sur le terrain avait été perdue au cours des combats judiciaires, Sudha Bharadwaj a décidé d'étudier le droit dans un collège local et est devenue avocate. En 2005, elle a commencé à exercer auprès de la Haute Cour du Chhattisgarh, où ses interventions sont devenues emblématiques de la lutte pour le peuple. Depuis 2016, Sudha Bharadwaj poursuit sa lutte judiciaire en faveur des villageois de Ghatbarra et des zones adjacentes, à Ambikapur. Les droits forestiers des habitants Adivasi ont été sanés par le gouvernement de l'État pour faciliter l'extraction de charbon pour le groupe Adani, dans la réserve de charbon de Parsa East et de Kete Besan.

Elle a surtout formé un collectif d'avocats – dénommé *Janhit*, – qui se bat à titre bénévole, en particulier pour les travailleurs au nom des Adivasis d'Ambikapur devant la Haute Cour du Chhattisgarh, à Bilaspur.

Sudha Bharadwaj est née aux États-Unis mais a renoncé à la citoyenneté américaine à l'âge de 19 ans. Elle est une ancienne de l'IIT Kanpur. Après avoir quitté son poste d'enseignante à New Delhi, elle est venue à Chhattisgarh en 1986 pour travailler avec le leader syndical Shankar Guha Niyogi, assassiné à la demande d'un industriel local. Elle a vécu et travaillé parmi les travailleurs de Bhilai pendant plus d'une décennie avant de devenir avocate. Depuis, elle a également été membre de l'autorité en charge des services juridiques de l'État du Chhattisgarh et occupe le poste de vice-présidente de l'Association indienne des avocats du peuple (IAPL). Elle a même été nommée juge à la Haute Cour par un juge en chef, il y a quelques années.

INDE/CACHEMIRE – 12 mai 2018

Shabir Ahmad Bukhari

Arrêté «à titre préventif» par la Police d'État du Jammu et Cachemire



Shabir Ahmad Bukhari, avocat auprès de la Haute cour de Jammu et Cachemire à Srinagar et spécialiste de la défense des droits de l'Homme, a été sommé de se présenter, le 12 mai 2018, devant les services de la Police d'État du Cachemire. Il s'est volontairement présenté aux autorités de police et a disparu. Ce n'est que le 15 mai, que la police de Jammu et Cachemire a déclaré qu'elle avait procédé à son arrestation à titre préventif, « pour lui éviter de commettre une infraction » sur le fondement de l'article 107 du Code

Pénal indien. La police justifie cette mesure par le fait que Shabir Bukhari aurait participé, avant son arrestation, à une manifestation militante au nom des droits de l'Homme.

L'arrestation a entraîné une vive protestation. Le barreau de la Haute Cour de J & K a immédiatement et fermement condamné l'arrestation, qualifiée d'« injustifiée et illégale » et a décidé d'une grève de protestation en s'abstenant de comparaître devant les tribunaux, y compris la Haute Cour, en soulignant que la mesure avait pour seul objet d'empêcher l'exercice des activités de Shabir Ahmad Bukhari en tant que défenseur des droits de l'Homme. Le Secrétaire Général barreau de la Haute Cour, G.N. Shaheen, a dénoncé une entrave à la liberté de la justice.

Le Barreau de District de Budgam s'est joint à l'appel du Barreau de la Haute Cour Srinagar. L'arrestation de Shabir Ahmad Bukhari a aussi suscité des réactions politico-religieuses, notamment par la voix de Muhammad Yasin Malik, président du Front de libération du Jammu-Cachemire, qui a lui aussi condamné l'arrestation.

Les violations des droits de l'Homme au Jammu et Cachemire sont un problème récurrent. Selon la Jammu Kashmir Coalition of Civil Society (JKCCS), structure qui regroupe un ensemble d'organisations de défense des droits de l'homme, plus de 70.000 personnes sont mortes depuis le début du conflit et environ 8.000 personnes ont été portées disparues depuis l'essor de la résistance armée en 1989. Des charniers continuent d'être encore découverts aujourd'hui. Dans son rapport 2018, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a dénoncé ce qu'il appelle « l'impunité chronique pour les violations commises par les forces de sécurité » et a déclaré que la nature politique du conflit avait masqué les « souffrances indicibles » de millions de personnes.

INDE/CACHEMIRE – 31 juillet 2018

Talib Hussain

Arrêté sur des allégations de viol alors qu'il est le principal témoin du viol et du meurtre d'une fillette de la communauté Gujjar- Bakerwal



Talib Hussain, 29 ans, avocat et activiste qui appartient à la communauté nomade Bakerwal, a été arrêté à Tral, au Cachemire, à la suite d'allégations de viol sur sa belle-soeur. Il était alors le principal témoin dans l'affaire de viol suivi du meurtre d'Asifa Bano, 8 ans,, une fillette de la communauté nomade Gujjar-Bakerwal, à Kathua, en janvier 2018.

L'avocat de Talib Hussain, Mubeen Farooqi, accuse la police, et au travers de celle-ci, les autorités politiques indiennes, d'avoir cherché par tous moyens à faire taire

Talib Hussain dans l'affaire du viol et du meurtre de la fillette. En effet, depuis janvier 2018, Talib Hussain était devenu le fer-de-lance des manifestations qui ont suivi le viol et le meurtre et qui ont aggravé plus profondément le conflit entre les communautés hindoues et musulmanes au Cachemire. Il avait déjà été interpellé dans le cadre de ces manifestations et fait l'objet de manœuvre d'intimidation. Son avocat a dénoncé aussi les traitements infligés à son client (coups et blessures, actes de torture), là où la police explique que Talib Hussain aurait tenté de se suicider. Talib Hussain a été libéré sous caution le 12 octobre 2018.

L'affaire du viol et du meurtre de la fillette Gujjar-Bakerwal dont Talib Hussain est le principal témoin, est symptomatique de deux situations particulièrement cruciales en Inde: la question des musulmans indiens (nomades ou non) mais aussi le « phénomène » des viols collectifs. Talib Hussain a dénoncé depuis 2013 les mauvais traitements infligés par les autorités indiennes aux populations nomades d'obédience musulmane, les Gujjar-Bakerwal, dans une région à majorité hindoue. Ce peuple nomade se distingue par ses activités pastorales au niveau de la ligne de démarcation entre l'Inde et le Pakistan et comme toutes les communautés nomades musulmanes de cette région, il est marginalisé et méprisé. L'affaire est devenue d'autant plus sensible qu'il a été révélé que les forces de polices de même que d'anciens membres des autorités indiennes étaient impliquées dans l'affaire du viol et du meurtre qui trahit une volonté de chasser la population musulmane de cette région, en lui inspirant la peur.

L'affaire a fortement déstabilisé le pouvoir en place dans la région et a créé des tensions entre le gouvernement du Jammu, à majorité hindoue, et celui du Cachemire, à majorité musulmane. Près de 40.000 viols sont enregistrés chaque année en Inde, mais dans la région du Jammu et Cachemire, l'omerta ne fait que couvrir une réalité plus lgrave: pour les forces armées indiennes mais aussi les militants du Front de libération du Jammu et Cachemire, le viol est utilisé comme une arme de guerre.

IRAN – 19 juin 2018

Zeynab Taheri

Emprisonnée pour avoir dénoncé l'iniquité du procès de son client exécuté et réclamé un second jugement



Zeynab Taheri a été arrêtée le 19 juin 2018, le lendemain de l'exécution de son client, Mohammad Salas, un prisonnier derviche soufi de 51 ans, condamné à mort pour avoir prétendument conduit un autobus qui a tué 3 membres des forces de sécurité. Il avait été exécuté dans la nuit du 18 juin 2018. Zeynab Taheri avait vivement dénoncé l'iniquité manifeste du procès de son client et annoncé publiquement son intention de révéler des éléments clés démontrant l'innocence de Mohammad Salas condamné sur des accusations fabriquées de toutes pièces. Zeynab Taheri avait demandé en vain devant la Cour suprême l'organisation d'un nouveau procès. La semaine précédant l'exécution Zeynab Taheri avait déclaré que son client avait été contraint d'avouer sous la torture, et elle avait écrit une lettre ouverte au Guide Suprême, Ali Khamenei, pour lui demander d'intervenir dans l'affaire, mais sa lettre restée sans réponse.

À la suite de son arrestation, elle s'est retrouvée poursuivie devant le tribunal de la culture et des médias pour des accusations fabriquées, notamment de « *diffusion de propagande contre le régime* », de « *publication de mensonges* » et de « *troubles à l'opinion publique* ».

Certaines informations indiquent qu'elle a été conduite à la prison pour femmes de Shahr-e Rey (alias Gharchak), à Varamin, au sud de Téhéran, où s'entassent des centaines de femmes déclarées coupables d'infractions violentes, dans des mauvaises conditions d'hygiène. Incarcérée au secret, elle y aurait de surcroît été victime de mauvais traitements et aurait entamé une grève de la faim afin de protester contre son injuste incarcération.

Cette arrestation témoigne une nouvelle fois de la détermination des autorités iraniennes à persécuter les avocats qui dénoncent la torture et les procès iniques. Elle a été libérée sous caution le 8 août 2018 dans l'attente de son procès.

Zeynab Taheri est connue pour s'occuper de dossiers sensibles ayant trait à la sécurité nationale. Elle défend notamment l'universitaire irano-suédois Ahmadreza Djalali, condamné à mort et qui risque d'être exécuté.

IRAN – 31 août 2018

Payam Derafshan et Faroukh Forouzan

Arrêtés alors qu'ils se trouvaient au domicile d'un autre avocat récemment emprisonné, Arash Keykhosravi, à Karaj



Payam Derafshan et Faroukh Forouzan ont été arrêtés le 31 août 2018 alors qu'ils se trouvaient au domicile d'un autre avocat récemment emprisonné, Arash Keykhosravi, à Karaj, au nord-ouest de Téhéran.

Payam Derafshan était l'avocat d'Arash Keykhosravi, l'un de ses confrères qui a été arrêté par les forces de sécurité devant le Parlement d'Iran le 18 août

avec deux autres avocats, Ghassem Sholeh-Sadi et Masoud Javadieh. Après leur arrestation, Payam Derafshan avait publiquement reproché aux autorités judiciaires d'avoir traité les deux prisonniers comme des condamnés en leur menottant les mains, leur enchaînant les pieds et en leur faisant porter l'uniforme des prisonniers lors de leur transfert de la prison d'Evin au Grand Pénitencier de Téhéran. *"Les autorités ont vraiment agi de manière méchante à l'égard de deux des avocats les plus estimés du pays, simplement pour les maltraiter et les humilier"*, avait-il déclaré, tout en ajoutant: *"Vous pouvez menotter les mains et les pieds des suspects, mais seulement pour les criminels dangereux ou les prisonniers qui pourraient s'évader"*.

Payam Derafshan était plus encore, au moment de son arrestation, l'un des avocats de ses confrères, Nasrin Sotoudeh et Mohammad Najafi. Auparavant, il avait également défendu la famille de Kavous Seyed-Emami Emami, un universitaire et écologiste canadien d'origine iranienne, mort en février 2018 dans des circonstances suspectes à la prison d'Evin, après avoir été arrêté par le Corps des gardes de la révolution islamique (IRGC), le mois précédent. Il avait porté plainte contre la chaîne de télévision publique iranienne (IRIB) qui avait diffusé un film dans lequel Seyed-Emami était présenté comme un espion.

Payam Derafshan faisait partie d'un groupe d'avocats qui ont poursuivi Bijan Ghasemzadeh, interrogateur à la deuxième chambre du tribunal de la culture et des médias, pour sa décision d'interdire la populaire application de messagerie Telegram. Faroukh Forouzan, quant à lui, intervient principalement dans le domaine des droits de l'enfant.

Payam Derafshan et Faroukh Forouzan ont été libérés le 8 septembre 2018 moyennant une caution de 110 millions et 120 millions de tomans, respectivement, mais ils demeurent inculpés *«d'insultes envers les autorités judiciaires»* et sont en attente de leur jugement. La raison de leur arrestation n'est toujours pas claire.

IRAN – 26 juillet 2018/15 janvier 2019

Mostafa Tork Hamadani

Poursuivi en juillet pour avoir critiqué l'interdiction faite aux avocats de défendre des écologistes et condamné en janvier à dix mois d'emprisonnement pour avoir critiqué la clémence dont avait bénéficié l'ancien procureur Saeed Mortazavi poursuivi pour corruption



Mostafa Tork Hamadani a été cité à comparaître devant le tribunal de la culture et des médias à la suite d'une plainte déposée par le procureur adjoint de Téhéran, pour « *diffusion de propagande contre le régime* ». Les motifs invoqués dans la plainte feraient référence à des tweets sur l'affaire de Kavous Seyed-Emami et à une note concernant l'interdiction faite aux avocats de représenter des écologistes détenus. Mostafa Tork Hamadani est accusé d'avoir critiqué l'appareil judiciaire pour lui avoir interdit, ainsi qu'à d'autres avocats, de défendre des écologistes arrêtés

par le Corps des gardes de la révolution islamique (IRGC) et pour les propos tenus dans des tweets sur l'affaire de Kavous Seyed-Plusieurs autres membres de la *Persian Heritage Wildlife Foundation*, au sein de laquelle Seyed-Emami travaillait en tant que directeur général, sont toujours en détention depuis leur arrestation en janvier.

Le 11 mars 2018, lors d'une interview donné à Jamaran, Mostafa Tork Hamadani s'était plaint que le pouvoir judiciaire ait rejeté les demandes répétées des environnementalistes détenus de lui permettre de les défendre: "*chaque suspect, même le pire, a le droit de faire appel à un avocat dès son arrestation*", s'était-il borné à déclarer.

Des dizaines d'écologistes ont été arrêtés en Iran depuis janvier 2018 par l'IRGC. Selon le site d'opposition Kalame, ils ont été pris pour cibles par la CGRI pour s'être opposés à l'installation de sites de missiles sur des terres protégées. Les détenus se sont vu refuser l'accès à un conseil pendant des mois, et n'ont finalement pas été autorisés à choisir leur propre avocat.

Le 15 janvier 2019, Mostafa Tork Hamadani a été condamné par la section 1060 du tribunal pénal de Téhéran à dix mois d'emprisonnement et 40 coups de fouet pour avoir critiqué dans un entretien avec une agence de presse la peine infligée à Saeed Mortazavi, un ancien procureur iranien et ancien président de l'Organisation de la sécurité sociale iranienne (SSO), qu'il a jugée trop légère au regard des faits. La cour d'appel a ensuite réduit la peine d'Hamadani à six mois d'emprisonnement et suspendu les 40 coups de fouet pendant une période d'un an.

En 2016, Mostafa Tork Hamedani avait été le défenseur de plusieurs travailleurs de la SSO lors d'un procès qui accusaient Saeed Mortazavi de corruption alors qu'il était à la tête de l'organe de l'État entre 2011 et 2013. Mortazavi avait été déclaré coupable d'avoir détourné l'équivalent de 350 000 \$ de fonds publics mais il avait été seulement condamné à 135 coups de fouet. Mostafa Tork Hamadani n'avait même pas cité le nom de Mortazavi dans l'interview qui lui était reprochée.

IRAN – 1er septembre 2018

Hoda Amid

Militante des droits des femmes, arrêtée à son tour le lendemain des arrestations de Payam Derafshan et Faroukh Forouzan.



Hoda Amid, spécialisée dans la défense des droits des femmes, a été interpellée chez elle à Téhéran, le 1^{er} septembre 2018, au lendemain des arrestations de Payam Derafshan et de Faroukh Forouzan. Najmeh Vahedi, une militante des droits des femmes, qui se trouvait avec elle, a été également arrêtée par les *pasdaran* (gardiens de la révolution).

Hoda Amid et Najmeh Vahedi ont organisé des ateliers de formation pédagogique à l'intention des femmes pour leur permettre de s'informer de leurs droits dans les contrats de mariage. Hoda Amid a lancé une campagne intitulée « Combat pour changer le visage

masculin du Majlis [Parlement] », avant les élections législatives en février 2016 afin d'accroître la représentation des femmes au Parlement.

Hoda Amid a été libérée sous caution, le 4 novembre 2018, après avoir été incarcérée pendant 65 jours.

IRAN – 20 novembre 2018

Amirsalar Davoudi

*Condamné à **30** ans de prison et 111 coups de fouet en juin 2019*



Le 20 novembre 2018, des agents de sécurité ont perquisitionné le domicile et le bureau de Amirsalar Davoudi, 27 ans, et ont emporté certains de ses effets personnels. Il avait déjà été interrogé à plusieurs reprises et avait été averti de ne pas informer le public sur les affaires politiquement sensibles, a ajouté la source.

Le 21 janvier 2019 il a été inculpé d' "insulte au chef" (article 514 du code pénal islamique) et de "propagande contre le système" (article 500) et renvoyé devant la 15e chambre du tribunal de la révolution islamique de

Téhéran. Le 1er juin 2019, son épouse, Tannaz Kolahchian, également avocate, a annoncé sur Twitter qu'il avait été condamné à 30 ans de prison et 111 coups de fouet, notamment parce qu'il a dénoncé publiquement des violations des droits fondamentaux via sa chaîne «*Without Retouch*», créée sur l'application de messagerie mobile Telegram et accordé des interviews aux médias.

Amirsalar Davoudi, avocat et défenseur des droits civils, a défendu de nombreux défenseurs des droits de l'homme devant les tribunaux iraniens et dirige une chaîne de télégrammes pour les avocats iraniens, «*Without Retouch*», qui porte sur les droits civils. La chaîne n'a plus été mise à jour depuis son arrestation.

CHINE – 30 novembre 2018

Huang Sha

L'avocat qui défendait les travailleurs et les militants syndicaux de la province du Guangdong, arrêtés par la police.

Huang Sha, avocat de Guangzhou, a été emmené de son domicile à Putian, Shenzhen par des inconnus le 30 novembre au soir. Il conseillait et défendait d'anciens travailleurs et des militants syndicaux engagés dans une lutte syndicale dans l'usine Jasic Technology, à Shenzhen.

La détention de Huang est intervenue à la suite d'une opération de police nationale visant d'anciens ouvriers du Groupe de solidarité des travailleurs de Jasic (JWSG) et porte le nombre total de personnes détenus pour avoir soutenu le droit des travailleurs de se syndiquer à plus de 30. Le conflit de Jasic Technology a débuté en mai dernier lorsque les conditions de travail dans l'usine du district de Pingshan, à Shenzhen, se sont dégradées à un point tel que les ouvriers ont demandé l'intervention du syndicat local.

KAZAKHSTAN – 16 décembre 2018

Gulnara Zhuaspaeva

Arrêtée à Almaty

Le 16 décembre, la police d'Almaty a brièvement arrêté Gulnara Zhuaspaeva et plusieurs militants des droits de l'homme qui avaient tenté de célébrer le 27^e anniversaire de l'indépendance du pays l'ex-Union soviétique et de commémorer les victimes des mesures répressives prises par la police en 2011 et 1986. La police a réprimé une manifestation alors que des activistes tentaient de se rassembler près du monument de l'indépendance, au centre d'Almaty pour célébrer la mémoire des personnes tuées par la police lors des manifestations des pétroliers à Zhanaozen, dans l'ouest du pays, le 16 décembre 2011, ainsi que lors des manifestations anti-soviétiques de masse, à Almaty, en décembre 1986.

Les militants ont indiqué que la police avait arrêté outre Gulnara Zhuaspaeva, Bakhytzhan Toreghozhina, le chef de la fondation pour les droits de l'homme Ar.Rukh.Khaq (Dignité, Esprit, Vérité), le fondateur du journal d'opposition DAT Ermurat Bapi, des activistes de la société civile Rinat Rafkhat Erlan Qaliev, Suiyindik Aldabergenov, Geroikhan Qystaubayev et plusieurs autres. La police n'a donné aucune explication pour ces arrestations.

Après leur libération, les activistes ont déclaré que la police les avait interrogés sur leur association possible avec le mouvement d'opposition Choix démocratique du Kazakhstan (DVK) créé par Mukhtar Ablyazov, un magnat en fuite et connu pour son opposition au président Nursultan Nazarbaev.

KENYA – 2 février 2018

Miguna Miguna

Arrêté et expulsé à deux reprises malgré sa citoyenneté kenyane de naissance et des décisions de justice condamnant le gouvernement



Le 2 février 2018, Miguna Miguna a été brutalement arrêté chez lui à Nairobi et placé en détention à l'aéroport principal de Nairobi, avant d'être expulsé dans un avion à destination du Canada, dont il détient également la citoyenneté. Son passeport kényan lui a été retiré parce qu'il aurait, selon les autorités, été délivré de manière irrégulière et frauduleuse Miguna Miguna ayant caché sa citoyenneté canadienne lorsqu'il avait demandé un passeport kényan en 2009, de sorte que sa demande n'était pas valide.

Il lui est reproché d'avoir participé le 30 janvier précédent à l'organisation d'une fausse cérémonie de «prestation de serment» au cours de laquelle le candidat de l'opposition à l'élection présidentielle, Raila Odinga, avait été proclamé "président du peuple". Raila Odinga conteste le résultat du processus électoral qui n'aurait pas été, selon lui, mené de manière équitable. Sur le recours de Miguna Miguna, la Haute Cour a annulé l'expulsion, pour illégalité et a enjoint aux autorités kenyanes de l'autoriser sans conditions à entrer dans le pays. A la suite de la décision, le 26 mars, Miguna Miguna a tenté de retourner au Kenya. Il n'avait pas de passeport kényan, car il avait été saisi par des représentants du gouvernement lors de son expulsion du pays le mois précédent. À son arrivée, la police et les agents de l'immigration ont arrêté Miguna à l'aéroport en exigeant qu'il formule à nouveau une demande de citoyenneté ou qu'il sollicite un visa pour être autorisé à rentrer sur le territoire. Mais, il a refusé de remplir les formulaires et les a déchirés, affirmant qu'il était citoyen kényan de naissance et qu'il ne pouvait lui être imposé de demander le rétablissement de sa citoyenneté. Il est resté détenu pendant deux jours à l'aéroport.

Le 28 mars, la Haute Cour a déclaré que le ministre de l'Intérieur, le chef de la police nationale et le chef de l'immigration avaient agi en violation de la décision de justice et les a condamnés à une amende de 2 000 USD. Cependant, sans attendre, dans la nuit du 29 mars, les autorités kenyanes ont de nouveau expulsé Miguna Miguna, en le plaçant dans un avion cette fois à destination de Dubaï.

Le 14 décembre 2018, la Haute Cour du Kenya a rendu un jugement sur le fond par lequel elle reconnaissait que l'État avait violé le droit de Miguna Miguna à la citoyenneté par la naissance et enjoint à l'État de lui délivrer un nouveau passeport en cours de validité. La Cour a en outre estimé que la destruction de la maison de Miguna, son arrestation, sa détention au secret et son renvoi forcé du Kenya étaient illégaux et inhumains, qu'ils étaient constitutifs d'une torture physique, émotionnelle et psychologique. Elle a alloué à Miguna Miguna 7 millions de dollars à titre de dommages-intérêts pour violation de ses droits, augmenté de Ksh. 270 000 à titre de dommages-intérêts spéciaux pour la destruction de sa maison par l'État. Le tribunal a ordonné aux agents de l'État poursuivis de payer les dommages et intérêts à titre personnel.

CAMEROUN – 27 octobre 2018

Michèle Ndoki

L'avocate du leader de l'opposition (MRC) arrêtée à Douala.



Michèle Ndoki, 47 ans, avocate et première vice-présidente nationale des femmes du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) a été interpellée le 27 octobre 2018 et conduite dans les locaux de la police judiciaire à Douala. Son domicile avait été encerclé par les forces de l'ordre depuis le matin. Michelle Ndoki et 45 autres militants du MRC ont été arrêtés pour avoir manifesté pacifiquement dans les rues de Douala pour contester les résultats de l'élection présidentielle 2018. Ils

ont été traduits devant le Tribunal de Première Instance de Douala-Bonanjo, pour incitation à l'insurrection, non-respect de l'autorité administrative. Leur procès, ouvert le 6 novembre a été renvoyée au 4 décembre 2018. A cette date, le tribunal a ordonné l'arrêt des poursuites judiciaires sans autre explication et ils ont été libérés le jour même.

Le 26 janvier 2019, une nouvelle manifestation interdite par les autorités a eu lieu pour protester contre la guerre dans les régions anglophones, contre les résultats des élections présidentielles et le retrait de la Can 2019 au Cameroun. En réaction l'armée a tiré à balles réelles selon plusieurs témoignages. Maurice Kamto et 150 opposants ont été arrêtés. Michèle Ndoki, blessée de trois balles à la cuisse, avait pu se réfugier dans un lieu secret après dès sa sortie de l'hôpital le lendemain.

Au matin du 26 février 2019, elle a été à nouveau arrêtée par les forces de défense et de sécurité, alors qu'elle s'apprêtait selon une source sécuritaire, à « *quitter clandestinement le Cameroun* » en compagnie de son compagnon de nationalité canadienne, pour se rendre au Nigeria, mais l'information n'a pas été confirmée par ses proches. Elle a été transférée dans la nuit au secrétariat d'État à la défense à Yaoundé. Le 7 mars 2019, elle a été inculpée de « *rébellion en groupe* », « *hostilité contre la patrie* », « *trouble à l'ordre public* » et « *d'incitation à l'insurrection* » et écrouée à la prison principale de Yaoundé.

Le 28 février 2019, Me Charles Tchakoute Patie, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Cameroun s'est déclaré dans un communiqué, " préoccupé " par l'arrestation de Michèle Ndoki et a annoncé avoir désigné trois avocats pour sa défense mais le journal Ouest-Littoral a cité cette réaction a minima et regretté que le barreau du Cameroun n'ait pas envisagé des « actions fortes » pour la libération de celle-ci.

Michèle Ndoki, avocate de Maurice Kamto, s'était fait remarquer en octobre 2018 en plaidant la demande en annulation de l'élection devant le Conseil constitutionnel et en dénonçant des "*fraudes massives et systématiques*" dont Maurice Kamto affirme avoir été victime. Le Président de la république Paul Biya qui a été déclaré vainqueur par le Conseil constitutionnel, le 22 octobre 2018, du scrutin présidentiel avec 71,28%. Maurice Kamto est arrivé deuxième avec 14,23%. Après la proclamation des résultats, le MRC avait lancé un plan de résistance baptisé «Non au Hold-up électoral».

CAMEROUN – 6 novembre 2018

Maurice Kamto et Emmanuel Simh

Arrêtés pendant la durée de la prestation de serment de Paul Biya.



Maurice Kamto, ainsi que plusieurs autres du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) dirigeant, parmi lesquels Emmanuel Simh, le vice-président du MRC, ont été arrêtés, en fin de matinée, à Yaoundé, le 6 novembre 2018, jour de la prestation de serment de Paul Biya pour un septième mandat. Ils ont été conduits pour être interrogés dans

les locaux de la Direction de la police judiciaire (DPJ).

Maurice Kamto candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), qui revendique la victoire au scrutin présidentiel du 7 octobre, se trouvait avec plusieurs dizaines de militants au Rond-Point Nlongkak, non loin de son QG de campagne à Yaoundé, où se tenait un meeting de protestation contre la prestation de serment de Paul Biya.

Maurice Kamto s'est opposé à son assignation à surveillance à son domicile, exigeant des représentants des forces de l'ordre qu'ils lui présentent un mandat. Il a refusé de rester dans sa maison et en est sorti. Les policiers l'ont alors encerclé et empêché de circuler. Ils n'ont pas présenté de mandat. Vers 16 h 30, heure locale, les policiers ont finalement autorisés Maurice Kamto à rentrer chez lui, le laissant libre de ses mouvements. Emmanuel Simh et les autres cadres du parti arrêtés lors de la manifestation du matin ont été gardés à vue à la direction de la police judiciaire, jusqu'à la fin de la journée.

Il convient de signaler que depuis, le 28 janvier 2019, Maurice Kamto a été de nouveaux arrêté à Douala en compagnie de plusieurs cadres, sympathisants du MRC, journalistes et membres de sa famille, à la suite d'une manifestation. Il a été inculpé devant le tribunal militaire de Yaoundé, notamment «d'hostilité contre la patrie» et «d'insurrection». Depuis, Maurice Kamto est toujours détenu à la prison de Kondengui, la prison principale de Yaoundé.

NIGER – 25 mars 2018

Lirwana Abdourahmane

Arrêté avant de participer à une manifestation.



Le 25 mars 2018, Lirwana Abdourahmane et 21 autres personnes ont été arrêtées à l’occasion d’une marche organisée pour exiger l’abrogation de la loi de finance 2018. Ces arrestations sont intervenues dans la matinée alors que se préparait une journée d’action organisée par la société civile.

Deux jours plus tôt, la ville de Niamey avait publié un arrêté interdisant la marche « pour des raisons évidentes de sécurité [...] et au regard du contexte sécuritaire au Niger et dans la sous-région, et d’autres part, des récentes attaques terroristes ».

Au matin du 25 mars, les forces de sécurité avaient encerclé le siège d’AEC et les points de rassemblement afin d’empêcher les manifestants de se mobiliser. Selon Lirwana Abdourahmane, aucun mandat d’arrestation n’a été présenté au moment de leurs interpellations.

Dans la soirée du 25 mars 2018, les forces de sécurité ont encerclé le siège du MPCR et fait irruption dans les locaux de Labari (une chaîne TV) sans présenter ni notification écrite du Conseil supérieur de la communication, ni mandat. Ils souhaitaient saisir une copie du journal télévisé au cours duquel Lirwana Abdourahmane avait commenté l’interdiction de la manifestation. Face à l’opposition des journalistes, les forces de sécurité ont fermé l’accès aux locaux de la chaîne, en violation des textes régissant la liberté de la presse au Niger. Le média a dû cesser la diffusion de ses programmes jusqu’au 28 mars 2018, en dépit d’un courrier du Président du Conseil supérieur de la communication et la décision du juge des référés qui a déclaré illégale la fermeture de la chaîne et ordonné sa réouverture immédiate.

Les manifestants arrêtés ont été inculpés d’« *organisation et participation à une manifestation interdite* » et « *complicité de destruction de biens* ». Leur placement en détention a été ordonné par le juge en charge de l’affaire à Niamey le 27 mars 2018. Le même jour, ils ont été répartis dans différentes prisons à plusieurs dizaines de kilomètres de Niamey dans l’attente de leur procès. Lirwana Abdourahmane est détenu à Daïkaina, à environ 103 km de Niamey.

Il doit purger, en outre, une peine de 24 mois dont 12 avec sursis pour “outrage au magistrat par voie de parole” pour avoir déclaré que le Doyen des juges avait reçu “des pots de vin” pour les inculper et les placer dans les différentes maisons d’arrêt.

NIGÉRIA - 12 septembre 2018

Olukoya Ogungbeje

Arrêté au sein de la Haute Cour Fédérale.



Olukoya Ogungbeje a été arrêté le 12 septembre 2018 dans les locaux de la Haute Cour Fédérale à Ikoyi, Lagos. Les agents du Département des enquêtes criminelles de Panti à Yaba l'ont cerné et arrêté l'avocat alors qu'il était en train de garer sa voiture.

Olukoya Ogungbeje, venu pour avoir un entretien avec le juge Justice Muslim Hassan, a été immédiatement emmené par la police. Il a déclaré au *Premium Times* qu'il a été détenu plus de quatre heures au Département des enquêtes criminelles de Panti.

Olukoya Ogungbeje s'était retiré de l'affaire d'Evans (considéré comme "le roi des enlèvements") en juin 2018, en déclarant qu'il recevait trop de menaces. Son client, Ibrahim Kabiru avait lui aussi été arrêté au sein de la Haute Cour alors qu'il attendait l'ouverture du procès qu'il avait intenté à la police pour non respect de ses droits fondamentaux. Selon la police, Olukoya Ogungbeje a été arrêté car il n'avait plus le mandat de défendre Ibrahim Kabiru, qui aurait confié son dossier à un autre avocat, Wole Smith.

Les arrestations sont intervenues alors même qu'Olukoya Ogungbeje avait réussi à obtenir 200 millions de naira(₦) de dédommagement pour son client Kabiru en raison de l'exécution extrajudiciaire de son frère Waheed, qui avait été arrêté et détenu par la police lors d'un raid dans la zone d'Ikorodu en novembre 2015. Il n'a plus jamais été revu depuis.

Olukoya Ogungbeje et Ibrahim Kabiru interviennent également dans un autre procès contre la police pour l'enlèvement par la force et la détention de Kabiru lui-même. Dans sa déposition écrite, Kabiru soutenant qu'il avait été torturé et arrêté uniquement parce que la police ne supportait pas le fait qu'il conserve Olukoya Ogungbeje comme avocat.

Olukoya Ogungbeje est connu pour sa ténacité et sa volonté de s'impliquer dans des affaires controversées. En avril, il a déposé une requête auprès de la Haute Cour Fédérale pour demander la suspension d'une procédure de confiscation de \$43,449,947 et £27,800 trouvés dans un appartement à Ikoyi, Lagos. Lors de l'audience, le juge a rejeté la requête d'Olukoya Ogungbeje en le qualifiant « d'intrus importun et fouineur dont les demandes vont à l'encontre des lois ». De même, en 2014, il avait demandé la réinstitution de Murtala Nyako comme gouverneur de l'État d'Adamawa alors même qu'il venait d'être destitué par l'assemblée de l'État, la même année.

MALDIVES – 17 mars 2018

Nazim Sattar

Arrêté pour un tweet qui induirait le public en erreur



Nazim Sattar a été arrêté le 17 septembre 2018, alors qu'il se trouvait à côté de la Cour Pénale pour apporter son concours à des personnes arrêtées dans le cadre de l'état d'urgence convoquées pour voir statuer sur leur détention provisoire. La raison de l'arrestation de l'avocat n'a pas été révélée. Nazim Sattar est le frère et avocat de l'ancien Président Mohamed Nasheed.

Le 24 avril 2018, le tribunal pénal a décidé d'interdire à Nazim Sattar de défendre devant le tribunal le député Ahmed Mahloof, accusé par les autorités de "délivrer de fausses informations à un organisme d'application de la loi". L'éviction de l'affaire Mahloof serait justifiée selon la Cour par le fait que Nazim Sattar aurait tweeté " sur l'affaire du député Mahloof et aurait utilisé les réseaux sociaux dans le but d'"influencer" l'issue de l'affaire. Le tweet en question disait : *"les détenus ne meurent pas à la prison de Maafushi, ils sont tués. Ils sont tués parce qu'ils ne reçoivent pas les soins médicaux nécessaires. Lorsque 10 détenus meurent dans l'année, c'est un problème. Le commissaire Shiyen et le DOP Salman doivent en assumer l'entière responsabilité. Je ne sais pas combien de fois j'ai reçu cette plainte pendant mon incarcération"*.

MALDIVES – 20 septembre 2018

Moosa Siraj

Arrêté pour avoir publié des déclarations de son client mettant en cause le président Abdulla Yameen



Moosa Siraj, l'avocat de l'ancien vice-président emprisonné Ahmed Adeeb, a été arrêté le 20 septembre 2018, après que la police a perquisitionné son appartement et confisqué un disque dur, une clé USB et cinq jeux de documents. Moosa Siraj a été arrêté pour avoir tenus des propos publics, citant Ahmed Adeeb et répétant de fausses accusations contre le président Abdulla Yameen Abdul Gayoom et d'autres personnes, dans le but de leur imputer des crimes ainsi que pour avoir utilisé un langage "vulgaire" dans les déclarations.

Moosa Siraj venait de publier trois déclarations explosives de son client impliquant le président Abdulla Yameen dans un scandale de corruption de la Société de relations publiques et de marketing des Maldives (MMPRC) et l'accusant de pratiques de sorcellerie et de magie noire qui ont suscité des rumeurs autour du retrait soudain de palmiers et de la mystérieuse disparition d'un crocodile de Malé.

Toutefois, la police a décidé de ne pas engager de poursuites contre Moosa Siraj, qui a été libéré le 27 septembre après avoir été détenu pendant sept jours. La police n'a donné aucune explication sur les motifs du classement de l'affaire.

MALAISIE – 24 juin 2018

Siti Kassim

Arrêtée pour avoir prétendument enlevé son propre client d'un hôpital



Le harcèlement perpétuel des autorités contre Siti Zabedah Kasim, plus connue sous le nom de Siti Kassim, s'est poursuivi, en 2018, en Malaisie. Le 24 juin 2018, elle a été arrêtée pour avoir prétendument « enlevé » son propre client d'un hôpital et empêché la police de s'acquitter de ses fonctions. Elle a ensuite été détenue au siège de la police du district de Kajang. La police prétend avoir retrouvé et sauvé la « victime » dans un appartement à Segambut après qu'elle a été kidnappée.

Le prétexte est en fait la plainte qu'aurait déposée la mère du client, affirmant que Siti Kassim aurait enlevé la victime. Or, placée contre son gré en traitement psychiatrique à l'hôpital de Kajang, le fils de la plaignante avait fait appel à un avocat et s'était réfugiée dans un appartement. La police a décidé de forcer la porte et de le ramener à l'hôpital « afin que le traitement précédemment arrêté puisse être repris ».

La police a déposé une plainte en reprochant à Siti Kassim d'avoir provoqué un désordre dans la salle de l'hôpital parce qu'elle se serait précipitée auprès de son client malgré l'interdiction des agents de sécurité. Selon la police, elle n'aurait pas été arrêtée mais se serait rendue au poste de police « pour participer à l'enquête ». Il demeure que la police a sollicité le lendemain du tribunal son placement en détention provisoire et que le tribunal a rejeté la demande en ordonnant la libération de l'avocate.

Le commissaire de la police de Kajang a néanmoins déclaré qu'elle poursuivait l'enquête et demanderait des poursuites sur le fondement des articles 363 et 186 du Code pénal pour enlèvement et obstruction à l'accomplissement de ses fonctions par un fonctionnaire. Il a également rejeté les affirmations publiées sur les médias sociaux selon lesquelles la police n'avait pas le pouvoir d'arrêter Siti Kassim, rétorquant que les mesures prises par la police étaient conformes à la loi. Siti Kassim a pour sa part indiquée qu'elle avait pleinement coopéré avec la police dans cette affaire et qu'elle n'avait fait « qu'exercer [s]es fonctions en tant qu'avocat ».

Le 13 juin 2017, Siti Kassim avait déjà été accusé d'avoir « entravé l'action d'un fonctionnaire » en vertu de l'article 186 du Code pénal. Le 3 juillet suivant, elle avait été menacée de viol et de meurtre pour ses positions en faveur de la communauté lesbienne, gay, transgenre et bisexuelle (LGBT), selon le *New Straits Times*. Elle avait également déjà été arrêtée pour avoir prétendument entravé des forces de l'ordre religieuses parce qu'elle avait contesté la légitimité d'un raid mené par des officiers du Département des Affaires Islamiques des Territoires Fédéraux (Jawi) lors d'un concours de beauté transgenre privé. Siti Kassim s'exprime régulièrement contre les autorités islamiques ici et défend les droits d'Orang Asli. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2018, p.).

PHILIPPINES – 16 août 2018

Jan Vincent Soliven, Lenie Rocel Rocha et Romulo Bernard Alarkon

Les membres du cabinet d'avocats Desierto & Desierto, arrêtés alors qu'ils assistaient à une perquisition chez un client à Manille.



Jan Vincent Soliven, Lenie Rocel Rocha et Romulo Bernard Alarkon, du cabinet d'avocats Desierto & Desierto ont été arrêtés alors qu'ils

assistaient à une perquisition chez un client à Manille, après la découverte de 1,6 million Livres Sterling de drogue dans un bar de Makati, en août 2018.

Les forces de police les ont arrêtés car ils ne se sont pas présentés à elles, alors même qu'ils avaient déjà pris des photos et des vidéos de la perquisition. Les policiers les ont accusé d'avoir refusé de présenter leurs papiers d'identité, de s'être introduits de force dans le bar, d'avoir interféré avec la fouille, d'avoir touché des drogues saisies. Les policiers ont soutenu que les avocats n'auraient pu produire une déclaration écrite certifiant qu'ils représentaient un certain Joseph Server propriétaire du bar, que plusieurs heures après leur arrestation.

L'arrestation est devenue un sujet de conflit dans les cercles aussi bien judiciaire que policier, qui chacun de leur côté ont mis en avant les erreurs commises par les policiers ou par les avocats.

Le barreau des Philippines et le Groupe pour une Assistance Juridique Gratuite ont condamné l'arrestation des avocats. Le 17 août 2018, les trois avocats ont été libérés mais ont été poursuivis, sur la plainte des policiers, pour obstruction à la justice, résistance, désobéissance et violation d'une ordonnance de justice en pénétrant illégalement sur un périmètre délimité pour des opérations de police.

Le 22 août 2018, Doy Leachon et Salvador Belaro Jr, deux députés et anciens avocats ont demandé l'ouverture d'une enquête pour arrestation "irrégulière" qui remet sérieusement en question le respect des droits constitutionnels, notamment le droit de réunion, les droits d'un détenu quand une enquête est menée pendant sa détention et le droit à une procédure en bonne et due forme. Pour les deux députés, les trois avocats ne faisaient que leurs devoirs en tant qu'auxiliaires judiciaire de la Cour. La Commission pour la défense des droits de l'homme à quant à elle ouvert sa propre enquête.

Le 15 février 2019, le procureur de Makati a débouté les policiers pour insuffisance de preuves des chefs d'entrave à la justice, de résistance et de désobéissance, d'infraction à une ordonnance municipale par franchissement d'une ligne de police et possession de stupéfiants par la force.

MOLDAVIE- 28 février 2018

Ion Cretu

Mandat d'arrêt contre l'avocat de Veaceslav Platon



Ion Cretu, l'un des avocats de Veaceslav Platon, un ancien député et un homme d'affaires moldave qui détient des entreprises dans le secteur du sucre et des banques en Moldavie et de l'énergie atomique en Ukraine, a fait l'objet d'un mandat d'arrêt émis par le tribunal de Criuleni.

Ion Cretu a quitté le territoire de la République de Moldova le 28 février 2018, lorsqu'il a appris que le tribunal de Criuleni avait lancé un mandat d'arrêt à son encontre. Le même jour, la police l'a inscrit sur la liste des personnes recherchées,

bien que le tribunal n'ait pris cette mesure que deux mois plus tard.

Ion Cretu a été reconnu coupable de trafic d'influence dans une affaire pénale ouverte en mars 2014. Cretu plaide non coupable et prétend être persécuté pour ses activités. Il affirme que le mandat d'arrêt, la perquisition et la condamnation seraient liés au fait qu'il dispose des relevés bancaires de plusieurs entreprises impliquées dans le vol siècle, et ces documents contiennent des informations pouvant révéler une partie des bénéficiaires. À partir des chiffres d'affaires de ces sociétés, il est possible de reconstituer le chemin de l'argent volé dans le système bancaire moldave.

RUSSIE – 9 septembre 2018

Mikhail Benyash

Arrêté, battu et placé en garde à vue par la police après avoir rencontré un client et inculpé de rébellion



Mikhaïl Benyach s'est rendu à Krasnodar, pour apporter son concours professionnel à des manifestants arrêtés pour avoir participé à un rassemblement pacifique contre une réforme des retraites, au cours duquel la police avait procédé à des dizaines d'interpellations. Des policiers en civil l'ont violemment poussé pour le faire monter dans une voiture. Ils ont pris son téléphone, puis l'ont frappé dans la voiture puis au poste de police, lui occasionnant des blessures et des contusions. Une photographie de Mikhaïl Beniach prise après sa garde à vue montre clairement qu'il

présente de nombreuses écorchures et contusions à la tête..

Le 11 septembre, Mikhaïl Benyach a comparu devant un tribunal de Krasnodar, qui l'a déclaré coupable de «désobéissance à des ordres légitimes de la police» et l'a condamné à 14 jours de «détention administrative». Mikhaïl Benyach a été placé dans un centre réservé aux personnes en détention administrative.

Le 12 décembre 2018, la section d'enquête du district occidental à Krasnodar a mis en examen Mikhail Benyash pour "usage de la violence contre un représentant de l'autorité". La décision de détention administrative a été annulée à la demande du procureur.

RUSSIE – 16 octobre 2018

Vyacheslav Gimadi et Alexander Golovach

Deux avocats d'Anti-Corruption Foundation (FBK) arrêtés par le FSO.



Vyacheslav Gimadi et Alexander Golovach, fondateurs de la Fondation anti-corruption (FBK), ont été arrêté le 16 octobre 2018, par des employés du Service fédéral de sécurité (OFS) accompagnés de chiens et équipés de matériel spécial et conduits au département du MIA de Barvikhinsky. Selon l'opposition, "les avocats auraient effectué le travail habituel d'analyse en consultant les registres

publics des propriétaires de palais d'élite. Sur son compte Twitter, depuis le poste de police, Vyacheslav Gimadi a écrit: « *Nous avons été emmenés au département de police de Barvikhinsky. Les policiers ne voient pas de motifs de détention mais les agents de l'OSV leur demandent de manière convaincante de «les accuser de quelque chose».*

Trois heures plus tard, ils ont été libérés sans avoir obtenu d'explication sur les raisons de leur détention. L'ordinateur portable de Vyacheslav Gimadi a été saisi..

Aleksandr Golovach a travaillé pour un organisme de surveillance connu pour avoir publié des informations sur la richesse illégale de hauts responsables politiques et responsables russes.

La Fondation anti-corruption (FBK) est une ONG créée par le militant et chef de l'opposition Aleksei Navalny et ses partisans. L'organisation est connue pour avoir publié des rapports faisant état d'une prétendue richesse illégale d'hommes politiques et de hauts responsables russes. À de nombreuses reprises, son personnel et ses sympathisants ont été victimes d'actes d'intimidation, de harcèlement et de persécution de la part des autorités russes.

TURQUIE – 24 janvier 2018

Deniz Kurtoğlu

L'un des principaux avocats de Gaziantep, arrêté pour avoir partagé un dessin jugé insultant le président Erdogan.



Deniz Kurtoğlu, l'un des principaux avocats de Gaziantep et président du district de Sahinbey du principal parti d'opposition, le CHP, a été arrêté par les équipes de la sous-direction de la police chargées de la lutte contre le terrorisme sur les instructions du bureau du procureur, pour avoir partagé sur les médias sociaux une caricature du dessinateur allemand Marian Kamenski datant de 2015 qui aurait été considérée comme insultante pour le président Recep Tayyip Erdogan

Après avoir été soumis à un interrogatoire par la police, Deniz Kurtoğlu a comparu devant le juge dans l'après-midi et a été libéré sous contrôle judiciaire, avec interdiction de quitter le pays.

TURQUIE – 2 février 2018

Kemal Aytaç

Menace d'arrestation contre l'organisateur de « Justice Watch »



Kemal Aytaç a lu, lors de la 44e manifestation de «Justice Watch» devant le palais de justice Çağlayan d'Istanbul, le 1er février 2018, une déclaration de l'Association médicale turque (TBB) critiquant l'incursion de la Turquie dans l'enclave kurde d'Afrin en Syrie et qualifiant la guerre de "nuisible à la santé publique".

Le procureur général d'Istanbul a émis un mandat d'arrêt et le jour même, des policiers se sont rendus au domicile de Kemal Aytaç pour l'arrêter mais ne l'ont pas trouvé.

Kemal Aytaç a été convoqué au Palais de Justice de Çağlayan pour témoigner dans l'enquête le 5 février. Mais il n'a pas été arrêté : *« Le procureur adjoint m'a également dit qu'il y avait une enquête sur moi mais qu'il n'y avait pas de mandat de détention pour moi. Nous vivons vraiment dans une période de dictature, de pression. Des personnes sont arrêtées et placées en détention sans interrogatoire sous différentes excuses, leur maison fait l'objet d'une descente dans leurs maisons. »*, A déclaré Kemal Aytaç après l'interrogatoire.

Kemal Aytaç organise depuis 44 semaines des rassemblements appelés «Justice Watch» devant le palais de justice Çağlayan d'Istanbul, pour protester contre le nombre élevé de journalistes, d'avocats et d'autres personnes emprisonnées.

TURQUIE – 9 mai 2018

Sibel Sevinç Deveci

Arrêtée à Istanbul pour ses tweets jugés propagande en faveur de FETÖ sur son compte personnel Twitter.



Sibel Sevinç Deveci, avocate à Istanbul, a été arrêtée à Istanbul pour « propagande en faveur de FETÖ » sur son compte personnel Twitter. Son placement en détention est intervenu trois jours après qu'elle a écrit dans un tweet: " a rappelé que Sibel Sevinç Deveci avait publié, le 15 juillet 2016 au soir, pendant la tentative de coup d'État des tweets exprimant notamment les commentaires suivants: «Nous n'avons rien à faire dans les rues. Les soldats nous appartiennent », « Rien de mal ne vient de ce que font nos

soldats», « Ils essaient d'utiliser des soldats turcs contre nos soldats», «Ils appellent tout le monde, y compris le président, le ministre de l'Intérieur et les responsables provinciaux de l'AKP à descendre dans la rue », N'ose pas. »

Sibel Sevinç Deveci est accusé de commis par ses tweets le délit de « propagande en faveur d'une organisation terroriste » au profit du groupe Gülen,, accusé d'avoir orchestré le coup d'État manqué de juillet 2016. Le groupe est accusé d'avoir orchestré la tentative de coup d'État en 2016, mais nie toute implication dans la tentative ratée et sa responsabilité n'a été à ce jour corroborée par une preuve tangible.

TURQUIE – 3 mars 2018

Kemal Uçar

L'avocat des officiers accusés de la tentative de coup empêché de défendre ses clients parce qu'il a contesté l'utilisation de l'application ByLock comme élément à charge



Kemal Uçar, avocat au barreau d'Istanbul, qui assure la défense de certains des officiers accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'État du 15 juillet – et notamment du commandant naval de Gölcük – a été arrêté le 3 mars 2018, sur l'ordre du parquet général d'Istanbul dans le cadre d'une enquête sur le mouvement Gülen. Il a été conduit au quartier général de la police d'Istanbul et placé en détention le 5 mars. Le même jour, lui a été notifié une décision de la 3ème chambre du tribunal pénal de la paix d'Istanbul, qui a prononcé contre lui une interdiction immédiate

d'intervenir comme avocat de la défense dans les enquêtes et les poursuites dans le cadre des affaires FETÖ.

Kemal Uçar, bien connu pour ses déclarations polémiques au sujet des procès ouverts à la suite de la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016, a attiré l'attention des autorités sur lui en raison de par dénonçant sans concession les méthodes d'enquêtes et les règles d'administration de la preuve dans les affaires de l'organisation FETÖ. Il se retrouve accusé de propagande en faveur d'une organisation terroriste en raison du contenu de ses conversations téléphoniques et de ses déclarations publiques, dans lesquels il a notamment mis en cause la légalité des procès de nombreux soldats. Il a ainsi affirmé lors d'une émission de télévision que 52 des 58 cas découverts à Taksim, le soir du coup d'État n'avaient pas été tirés par des militaires, selon un rapport officiel. Ou encore, il a soutenu qu'un de ses clients, pilote de l'armée de l'air, avait été accusé d'avoir bombardé le Parlement turc au moyen d'un faux enregistrement vocal alors qu'il ne pilotait pas d'avion à réaction au moment de l'enregistrement.

Devenu un invité fréquent des plateaux de télévision après le 15 juillet, Kemal Uçar est l'un des premiers à avoir violemment contesté l'utilisation de l'application de téléphonie mobile ByLock comme élément à charge pour arrêter des personnes et pour les condamner, en démontrant que cela pouvait être utilisé comme un semblant de preuve contre n'importe qui. Kemal Uçar, a ainsi déclaré dans une émission télévisée, en février 2018, «*Ils peuvent toujours vous dire que vous utilisez ByLock et vous resterez en prison six mois, un an...* » Onze jours plus tard, il a été arrêté.

Il avait fragilisé le dogme des autorités turques qui prétendent que ByLock est un outil de communication qui ne pouvait être accessible qu'aux adeptes du mouvement Gülen

Kemal Uçar a été libéré de prison sous contrôle judiciaire, le 9 juillet 2018 après quatre mois de détention provisoire, dans l'attente de son jugement.

TURQUIE – 5 octobre 2018

Ömer Kavili

Arrêté pour « outrage à magistrat » après avoir déclaré: « Les avocats n'ont jamais cédé face aux despotes et à l'illégalité et vous ne les contraindrez pas à la soumission »



Le 4 octobre 2018, Ömer Kavili, avocat pénaliste renommé, défendait aux côtés de Nadide Özdemir, des membres du groupe musical « Yorum » devant la 28ème Chambre pénale du tribunal d'Istanbul, sur le campus de Silivri. Au cours de l'audience, le président de la 28ème section pénale du tribunal d'Istanbul, Ersin Özaslan, a pris la décision d'expulser Ömer Kavili de la salle d'audience parce qu'il se livrait à une réfutation en règle des moyens de preuves réunis contre ses clients. Mis en demeure de quitter l'audience, Ömer Kavili a alors déclaré: « *Les avocats n'ont jamais cédé face aux despotes et à l'illégalité et vous ne les contraindrez pas à la soumission* ». Les forces de police sont alors entrées en action et ont conduit Ömer Kavili hors de la salle d'audience. Lorsque Nadide Özdemir a tenté de filmer l'expulsion de son confrère, son téléphone portable a été immédiatement confisqué.

Le lendemain matin, Ömer Kavili est revenu au tribunal pour assurer la défense de ses clients, mais il a été aussitôt placé en détention en vertu d'une ordonnance du parquet de Silivri, à la suite d'une plainte du magistrat qui présidait l'audience. Après avoir été interrogé par un juge de paix pénal, il a été accusé d'avoir insulté des officiers publics et arrêté. Le juge a justifié l'expulsion en écrivant notamment que l'avocat avait « *dans sa déclaration... utilisé les mots qui peuvent être entendus dans des endroits appelés cafés...* » Sur son compte Twitter personnel, Ömer Kavili a écrit: « *Hier, on m'a fait sortir du tribunal quand je voulais voir mon client. Maintenant, mon entrée au tribunal a été interdite et j'ai été placé en détention.* »

Ömer Kavili a finalement été libéré le 6 octobre au matin. Une procédure pénale a été ouverte contre lui devant le tribunal d'Istanbul sous le numéro 2018/39 E. Ömer Kavili fait l'objet également d'une procédure pour insulte à agent public pendante devant le tribunal d'Istanbul sous le numéro 217/421 E. Ömer Kavili et Nadide Özdemir font par ailleurs l'objet d'une plainte auprès du Conseil de l'ordre du barreau d'Istanbul.

Pénaliste chevronné, toujours intraitable dans la défense des prévenus, Ömer Kavili a fait l'objet d'une vindicte particulière de la part des juges, après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016. La minutie avec laquelle il a discuté en tant qu'avocat le caractère probant des preuves opposées par l'accusation à ses clients arrêtés, lui a même valu d'être taxé de complicité avec le mouvement Gülen.

AFRIQUE DU SUD – 23 septembre 2018

Richard Spoor

Arrestation de l'avocat qui défend la communauté Xolobeni contre un projet gazier.



Richard Spoor est un avocat spécialisé dans la défense des droits de l'Homme mais aussi un militant qui défend les membres de la communauté Xolobeni en lutte contre une entreprise d'extraction de l'ilménite et d'autres minéraux lourds sur des terres situées au sud du Wild Coast Sun Casino. Depuis près de 25 ans, il est engagé dans les conflits liés aux mines sud-africaines et à l'environnement. Il est le fondateur du cabinet d'avocats sud-africain *Richard Spoor Inc. Attorneys*, spécialisé dans la défense des droits des travailleurs.

Le 23 septembre 2018, il a été arrêté dans le cadre d'une manifestation contre un projet de mine visant à extraire de l'ilménite et d'autres minéraux lourds, site exploité par une entreprise soutenue par l'Australie, la TEM (*Transworld Energy and Mineral Ressources*). Cette arrestation suit une altercation avec le ministre sud-africain des Ressources minérales Gwede Mantashe ainsi qu'avec le chef de la police, le Major Général Andre Swart, dans la région de la Wild Coast. Il a été inculpé de « désobéissance à un ordre légal de la police », en vertu de l'article 90 du *Transkeian Penal Code* de 1983. L'arrestation de Richard Spoor a été suivie par des affrontements entre manifestants et forces de police, celles-ci ayant utilisées des gaz lacrimogènes afin de disperser la foule. Richard Spoor a été libéré le jour même de son arrestation, avec un avertissement pour « incitation » et une convocation à comparaître devant la Cour de première instance de Bizana deux jours plus tard. Son affaire a été ajournée le 25 octobre. Richard Spoor a dénoncé son arrestation sur base de fausses preuves, dans un article d'*EyeWitness News*, dans lequel il condamne la volonté de museler la parole de la population locale face au projet minier encouragé par le gouvernement.

L'action de Richard Spoor dans la protection des droits des mineurs de Xolobeni s'inscrit dans une longue lutte notamment contre les entreprises minières australiennes venues s'implanter dans la région de la Wild Coast. Dière australienne, la société *Tomin*. Dans un article du *Mail & Guardian* du 26 avril 2018, il avait dénoncé l'exploitation minière dans la zone de la Wild Coast comme entravant l'accès à l'agriculture et à la nourriture de la population présente sur site.

SOUDAN - 10 janvier 2018

Osman Hassan Salih

Arrêté lors d'une manifestation contre l'augmentation du coût des produits de première nécessité puis re-arreté en décembre



Osman Hassan Salih a été arrêté par le Service national de renseignement et de sécurité (NISS), l'appareil de sécurité du gouvernement, en vertu de la loi d'urgence, le 10 janvier 2018 avec sept autres personnes de la place Alhuria à Al Obeid, dans l'État du Nord-Kordofan alors qu'elles participaient à une manifestation pacifique contre la hausse des prix des produits de première nécessité. Par la suite, Osman Hassan Salih a été amené aux bureaux du NISS à Al Obeid avec les autres individus.

Le 15 janvier 2018, le comité de sécurité d'Al Obeid a ordonné le placement en détention d'Osman Salih en vertu de la loi d'urgence pendant six mois et l'a transféré des bureaux du NISS à la prison d'Al Obeid. Deux demandes de visites de la famille ont été refusées. Osman Salih est diabétique et n'aurait eu accès à ses médicaments qu'après trois jours de détention.

Le 10 avril 2018, environ quatre jours avant la visite prévue d'un Expert indépendant de l'ONU sur le Soudan, le président Omer Hassan Al-Bashir a publié un décret présidentiel ordonnant la libération de tous les détenus politiques. 59 détenus restants ont été relâchés à cette date, y compris Osman Salih.

Le 24 décembre 2018, Osman Hassan Salih a été de nouveau arrêté à son domicile à al-Obeid, pour son implication dans une manifestation. Le 31 décembre 2018, il a été transféré à la prison de Port-Soudan, dans l'État de la Mer Rouge, et a été informé qu'il était incarcéré en vertu de la loi d'urgence pendant six mois.

Au cours de la répression intense des manifestations pacifiques du début de 2018 ont eu lieu des arrestations massives de manifestants dans le nord Kordofan le 10 janvier, et à Khartoum les 16 et 17 janvier, les 31 janvier et 6 février. Les principaux dirigeants de l'opposition ont été arrêtés ainsi que les défenseurs des droits de l'homme soupçonnés d'être impliqués dans les manifestations, avec arrestation et détention prolongée.

Plus de 150 personnes ont été arrêtées. Certaines ont été libérées soit le jour même ou quelques semaines après. Au moins 100 personnes ont été maintenues en détention prolongée. Le 18 février, après environ un mois de détention, le NISS a annoncé la libération de 80 détenus politiques. Quelques autres détenus ont été libérés plus tard en février et en mars 2018.

En décembre, le président soudanais Omar Al Bashir a imposé l'état d'urgence dans les États du Kordofan du Nord et de Kassala, parallèlement au lancement de la campagne de désarmement dans ces régions. Les politiciens et les activistes ont déclaré qu'il n'était «pas nécessaire». Osman Saleh a déclaré qu'il s'attendait à ce que le gouvernement l'utilise «pour renforcer sa répression contre les troubles publics en développement, en raison de la pénurie de pain et de carburant et de la flambée des prix».

SOUDAN - 17 janvier 2018

Mohamed Abdallah al-Doma

Le président du barreau du Darfour (DBA) et vice président du National Umma Party arrêté à Omdurman.



Le 17 janvier 2018, Mohamed Abdallah al-Doma (parfois orthographié « Aldouma »), vice-président du Parti national Umma (NUP) et président de l'Association du barreau du Darfour, a été arrêté à Omdurman. En février, son épouse, Maryam Abakar Mohamed, a déclaré avoir fait plusieurs demandes de visite mais n'avoir pas reçu de réponse de l'appareil de sécurité qui avait refusé de révéler où il se trouvait. Elle a ajouté que des informations non documentées indiquaient qu'ils l'avaient transféré à Zalingei, dans le Darfour central, puis à El Fasher, dans le

Darfour-Nord.

Le Centre pour la justice transitionnelle au Darfour a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de l'état de santé Mohamed Abdallah al-Doma, en détention car il souffre de tension artérielle. Le Centre a indiqué que selon ses informations Mohammed al-Doma et ses compagnons auraient été transférés à Khartoum, puis à la prison de Shala à el-Fasher, dans le nord du Darfour. Le Front Démocratique des Avocats (l'alliance des avocats communistes et démocrates) a appelé à la libération immédiate de tous les militants politiques.

Après que le président Omar Al Bashir eut ordonné la libération de tous les détenus politiques du pays, le 18 février 2018, le NISS autorisa une cinquantaine d'entre eux, dont Mohamed Abdallah al-Doma, à quitter la prison de Kober à Khartoum Nord.

Cependant, le 8 mars 2018, les autorités soudanaises ont empêché Mohamed al-Doma de voyager et ont saisi son passeport alors qu'il se rendait au Caire pour un traitement médical, à la suite des mauvais traitements subis en détention.

Le 1^{er} juillet 2018, Mohammed Abdallah al-Doma a été de nouveau arrêté par les forces de sécurité en même temps qu'un autre avocat du Darfour: Gibril Hamid Hassabu et deux avocates, Rehab Assadiq Sharif et Rashida al-Ansari, après avoir tenu une conférence de presse sur l'affaire du Dr Bushra Gamar, emprisonné par les forces de sécurité. Ils ont été libérés le lendemain.

À la suite des soulèvements contre la politique économique du régime soudanais le 16 janvier à Khartoum et le 17 janvier à Omdurman, les manifestations ont été dispersées par la police et les dirigeants de l'opposition ont été arrêtés par le Service national du renseignement et de la sécurité (NISS). Au cours de la dernière manifestation, à Omdurman, Mohamed Abdallah al-Doma, figurait parmi les personnes arrêtées.

SOUDAN - 1er février 2018

Saleh Mahmoud Osman

Le vice-président du barreau du Darfour arrêté à son cabinet de Khartoum.



Le 1er février 2018, les forces de sécurité du NISS ont une nouvelle fois arrêté Saleh Mahmoud Osman, vice-président du barreau du Darfour et membre de l'Association des avocats démocrates, dans son bureau de Khartoum. Il aurait d'abord été détenu au secret dans les locaux du NISS à Khartoum. Bien qu'aucune information concernant les accusations portées contre lui n'ait été divulguée, son placement en détention est intervenu après qu'il a encouragé les citoyens soudanais à revendiquer leurs droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression et la liberté de réunion, à l'encontre de plusieurs mesures

prises par l'administration du président Omar Al-Bashir. Dans les médias locaux, Osman avait, dans l'exercice de ses fonctions d'avocat et de défenseur des droits de l'homme, appelé les citoyens soudanais à faire valoir leurs droits, notamment en participant à plusieurs manifestations pacifiques organisées dans l'ensemble du pays à la suite de mesures prises par le gouvernement soudanais pour augmenter les prix des produits de base en janvier 2018.

Saleh Mahmoud Osman a été transféré à la prison de Dabak, située à 20 km au nord de Khartoum, et sa famille prétend que les autorités ont refusé de fournir des informations sur son état de santé et ont refusé toute visite à son avocat et à sa famille; Il a été libéré en même temps que plusieurs autres détenus politiques en vertu d'un décret présidentiel du 10 avril 2018, après près de 70 jours de prison.

Il avait été précédemment arrêté, en février 2004, à son domicile de Wad Medani, dans l'État de Gezira, par des membres des services de la Sécurité intérieure, qui le soupçonnaient d'entretenir des liens avec l'Armée de libération du Soudan (ALS), pour avoir appelé les autorités soudanaises à mettre fin au conflit qui ravage le pays. Il avait été remis en liberté le 4 septembre 2004 après avoir été détenu au secret la plupart du temps dans la prison de Kobe puis dans la prison de Dabak (Khartoum-Nord).

Originaire de Nyala, dans le Darfour, célèbre avocat et défenseur des droits de l'homme, Saleh Mahmoud Osman est vice-président du Barreau du Darfour, membre du réseau d'avocats de l'Organisation soudanaise contre la Torture (SOAT), membre de Democratic Lawyers Association. Il a reçu le prix Sakharov en 2007, notamment pour l'assistance judiciaire gratuite qu'il avait apportée, au Darfour (dans l'Ouest du Soudan), en 2003, à des centaines de victimes de violations des droits de l'Homme.

SOUDAN - 31 janvier 2018***Hanan Hassan Khalifa***

Arrêtée à un poste de contrôle alors qu'elle était en route pour rendre visite à des détenus, dans la prison Kobar.



Le 31 janvier 2018, Hanan Hassan Khalifa a été arrêtée à Khartoum Bahri à un poste de contrôle police du NISS dans la rue principale alors qu'elle était en route pour rendre visite à des détenus, à la prison Kobar, au nord de Khartoum. Les policiers des services de la sécurité nationale ciblaient les participantes qui se préparaient à se joindre à une manifestation organisée contre les mesures prises par le gouvernement. Elle a été conduite à la prison pour femmes d'Omdurman, à Khartoum où elle a été détenue au secret.

Hanan Hassan Khalifa a fait partie, comme Mohamed al-Doma, des détenus libérés par le NISS, le 18 février 2018, sur décision du président Omar al-Bashir.

Hanan Hassan Khalifa est une avocate spécialisée dans la défense des droits de l'homme, connue pour avoir défendu, entre autres, les droits des détenus.

SOUDAN – 21 décembre 2018***Samia Arqawi, Sumaia Isaaq, et Noon Kashkosh***

Répression de masse contre les défenseurs des droits de l'homme

Le 19 décembre 2018, des manifestations pacifiques ont éclaté à Atbara, une ville du nord du Soudan pour protester contre la détérioration rapide des conditions économiques et sociales. Les manifestations se sont propagées dans tout le pays, dénonçant les hausses de prix et exigeant la démission du président Omar Al Bashir, dans la capitale, Khartoum et à Omdurman, Um Rawaba, Gadarif, el Obeid, Wad Madani, Port Soudan, Dongola, el-Fasher. Plusieurs manifestants ont été tués et des dizaines d'autres blessés par la police anti-émeute et le NISS.

Samia Arqawi, membre de l'Alliance of Democratic Lawyers, a été arrêtée le 21 décembre 2018 au commissariat de police du Nord à Khartoum, où elle s'était rendue pour assister un groupe de manifestants étudiants arrêtés par la police à Khartoum et relâchés plus tard dans la journée. Elle avait déjà été arrêtée par le NISS, le 6 janvier 2018, lors de la manifestation contre les mesures d'austérité économique est détenue à la section NISS de la prison pour femmes d'Omdurman avant d'être libérée le 18 février 2018.

Au moins 70 femmes ont été arrêtées. Parmi elles des avocates comme Sumaia Isaaq, membre de Sudanese Women Union, Ibrahim Azrag et Noon Kashkosh arrêtées le 25 décembre.

Le 25 décembre 2018, Mohamed Bagan, a été arrêté et détenu au secret pendant trois mois à Eldien, dans le Darfour-Est.

Le 31 décembre 2018, ce fut le tour des avocates : Samia Arqawi a été à nouveau arrêtée à Atbara, dans l'État du Nil., de même que Manal Khogali, Haram Othman, Iqbal Mohamed Ali, Laila Bashar, Huwida Mursal et Muna Altigani, arrêtées à Khartoum. Bakari Gerbil, a été arrêté à la cour nord de Khartoum alors qu'il assistait des manifestants arrêtés. Alhadi Alfar, Mohamed Qurashi, Hatim Oushi, Mohamed Almustafa, Isamael Hassan, ont été également arrêtés.

SYRIE – 22 septembre 2018

Yasser al-Salim

Arrêté à Kafr Nabl, dans le gouvernorat d'Idlib



Yasser al-Salim a été arrêté à son domicile, à Kafr Nabl, dans le gouvernorat d'Idlib par des membres du Front al-Nusra et du groupe islamiste extrémiste, Tahrir al-Sham, et emmené à la prison d'al-Iqab, dans le quartier de Jabal Al-Zawiya, à environ 40 km d'Idlib.

La veille de son arrestation, il avait participé à des manifestations à Kafr Nabl, appelant à la reconnaissance des droits des Kurdes et a levé une pancarte demandant de droit pour les habitants chiites de Kefraya et de Foua de rentrer chez eux. Il a déclaré que les Kurdes faisaient partie du peuple syrien et qu'ils ne pouvaient pas être abandonnés.

Sur son compte Facebook, il avait lancé un appel à la réconciliation des communautés religieuses syriennes, une initiative que l'alliance extrémiste Tahrir al-Sham semble avoir considérée comme une volonté de réconciliation avec le régime syrien, qu'elle refuse catégoriquement. Yasser al-Salim a été libéré le 1^{er} mars 2019, après avoir passé cinq mois à la prison de Hayat.

Yasser Al-Salim avait déjà été arrêté à plusieurs reprises par Tahrir al-Sham, pour ses idées modérées, son adhésion aux principes de la révolution syrienne et son rejet de l'hégémonie des extrémistes.

VENEZUELA – 2 février 2018

Enrique Aristeguieta Gramcko

L'un des fondateurs de la démocratie vénézuélienne enlevé dans la nuit à son domicile de Caracas par les forces de sécurité



Enrique Aristeguieta Gramcko, 85 ans, éminent avocat, historien et membre actif des forces d'opposition au régime de Maduro, a été enlevé à son domicile de Caracas à 3h00 du matin, par les forces de sécurité dans la nuit du 1er au 2 février. Il a été emmené du siège du Service de renseignement national bolivarien (Sebin) à El Helicóde.

Il a été déféré devant un tribunal au soir du 2 février et remis en liberté, dans la nuit du 2 au 3 février peu avant minuit, selon un communiqué de ses avocats. L'article 231 du Code de procédure pénale organique, interdit

l'arrestation des personnes de plus de 70 ans.

Enrique Aristeguieta Gramcko est le président de la Grande Alliance nationale (*Gran Alianza Nacional GANA*) et membre du conseil d'administration de Soy Venezuela. Il a joué un rôle historique crucial dans la naissance de la démocratie vénézuélienne. Il était membre de la *Junta Patriótica* qui a mis à bas la dictature de Marcos Pérez Jiménez le 23 janvier 1958, membre du Congrès, ambassadeur dans les Caraïbes, vice-ministre des affaires intérieures, gouverneur de l'État de Nueva Esparta et président du Conseil électoral suprême.

VENEZUELA – 16 mai 2018

Orlando González et Óscar Ríos

Deux avocats membres du Foro Penal de l'état de Táchira, arrêtés.



Orlando González, le coordinateur du Foro Penal Venezolano - Forum pénal vénézuélien (FVP) dans l'État de Táchira, et Óscar Alfredo Ríos, qui est aussi un membre du Foro Penal, ont été appréhendés le 16 mai 2018, par les Fuerzas de Acciones Especiales, - les Forces d'Actions Spéciales (FAES) - dans l'État de Táchira, dans l'ouest du

Venezuela, selon les déclarations du Foro Penal Venezolano (FVP) via son compte Twitter. Dans le message publié sur le réseau social, on peut lire: "arrêtés arbitrairement par les FAES Orlando González et Oscar Rios, avocats et défenseurs actifs du Forum pénal à Táchira. Nous exigeons leur libération immédiate. " Les porte-parole du Forum pénal vénézuélien ont déclaré qu'ils avaient également dénoncé officiellement l'arrestation des deux avocats auprès des instances internationales.

Le fait que plusieurs organisations de défense des droits de l'homme au Venezuela accusent le FAES de centaines d'exécutions extrajudiciaires au cours des deux dernières années justifie la préoccupation des défenseurs des droits civils pour la sécurité d'Orlando González et d'Oscar Rios.

Le Venezuela a été signalé à maintes reprises par les organes de l'ONU comme un pays où étaient pratiquées les détentions arbitraires. L'année dernière, les dirigeants de l'opposition, Leopoldo Lopez et Antonio Ledezma, ont été arrêtés à leur domicile au milieu de la nuit et détenus au secret, et de nombreux autres sont toujours détenus.

• **IRAK – 26 mai 2018:** Trois avocats qui défendent des membres de l'État islamique poursuivis devant le tribunal pénal de Ninive, ont été arrêtés à Qayyarah, au sud de Mossoul, et poursuivis pour terrorisme et implication dans l'État islamique.

Attentats, Violences & Mauvais traitements



CHINE – 20 septembre 2018

Sun Shihua

Menacée de poursuites après avoir été déshabillée, battue et détenue dans un poste de police de Guangzhou, où elle défendait un client.



Sun Shihua, la femme de Sui Muqing, elle aussi avocate à Guangzhou depuis 18 ans, s'est rendue, le 20 septembre 2018, au commissariat de police de Hualin dans le district de Liwan, dans la province méridionale du Guangdong, avec la femme d'un de ses clients arrêté pour déposer une demande de libération conditionnelle en faveur du détenu. Le fonctionnaire présent a refusé de la recevoir et lui a enjoint d'adresser la demande par courrier postal. Lorsqu'elle a demandé le nom du responsable de la police, celui-ci s'est mis à crier: « Elle attaque la police ! », en appelant un groupe de policiers qui s'est emparé d'elle. Elle a été saisie à la gorge, pour l'empêcher de crier, puis ceinturée et elle a perdu connaissance. Revenue à elle, elle a été forcée à se déshabiller afin de permettre la recherche "d'armes cachées". La cliente a été relâchée vers 17h30 après avoir été interrogée, mais Sun Shihua est restée illégalement détenue par la police. Son mari, Sui Muqing a appelé à plusieurs reprises la police s'informer de l'incident, mais a été menacée de détention pour ingérence dans le travail de la police. Sun Shihua a ensuite dû subir un interrogatoire pendant six heures et a finalement été relâchée au milieu de la nuit. Une personne présente dans le commissariat, Zhang Wuzhou, a filmé les violences avec son téléphone mais la police s'est emparée d'elle, a voulu également la déshabiller avant de prendre l'appareil et de détruire des enregistrements. Le poste de police de Hualin a nié que l'incident se soit produit. Sun Shihua, a voulu porter plainte. Mais, lorsqu'elle s'est présentée avec ses avocats, le département de police de Liwan lui a signifié qu'elle avait été punie pour avoir "perturbé l'ordre public". Les autorités l'ont menacé d'une "sanction". Elle a depuis porté plainte contre la police, malgré les menaces de nouvelles "punitions". Le poste de police est équipé de vidéosurveillance et Sun Shihua demande que les enregistrements soient rendus publics.

Selon Tan Yongpei, un avocat des droits de l'homme qui a créé le *China Lawyers' Club* dans la région du Guangxi, le comportement de la police serait une mesure de rétorsion ou de vengeance contre Sui Muqing dont la licence a été révoquée en janvier 2018, après qu'il a ignoré les mises en garde officielles de ne pas se charger d'affaires politiquement sensibles. Sui Muqing aurait toujours qualifié les services de police de Guangzhou de "bandits" et d'"organisation criminelle".

La situation de Sui Muqing en tant qu'avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme privé de sa licence, affecte gravement les conditions d'exercice professionnel de Sun Shihua, qui risque à tout moment d'être définitivement renvoyée de son cabinet d'avocats. (Voir p.220).

CHINE – 18 octobre 2018

Li Yuhuan

Victime de mauvais traitements au Centre de détention de Shenyang.



Interpellée le 9 octobre 2017, avant d'être formellement inculpée, le 15 novembre suivant, pour «*incitation aux querelles et provocation de troubles*», Li Yuhuan, 61 ans, est incarcérée depuis au Centre de détention n° 1 de Shenyang (province de Liaoning). Elle souffre de multiples problèmes de santé avec notamment: arythmie et complications telles que palpitations thoraciques et tremblements, maladie coronarienne, hyperthyroïdie, gastrite érosive aiguë (inflammation de l'estomac avec lésions dans les muqueuses

et ulcères) une ischémie cérébrale. En mars 2017, antérieurement à son incarcération, Li Yuhuan avait dû recevoir un traitement médical et subir une intervention chirurgicale en raison de l'aggravation de ses maladies.

Dès le 9 novembre 2017, lors de la première visite d'un avocat, Lin Qilei, elle avait déclaré qu'elle aurait été torturée et maltraitée en détention. Par la suite, elle a renouvelé ses doléances de privation de soins médicaux.

Au cours de l'été 2018, son dossier a été transmis au procureur général ouvrant la voie à son procès. Le 18 octobre 2018, elle a été convoquée devant un tribunal pour une audience préliminaire. La veille de l'audience, le 17 octobre, Li a pu donner aux deux avocats, Ma Wei et Wu Li, qui se sont rendus auprès d'elle, plusieurs informations sur ses conditions de détention. Elle devait suivre un traitement pour une maladie cardiaque et une gastrite. Elle était également maltraitée par ses compagnons de cellule; À la fin du mois de septembre, Li avait adressé une plainte aux autorités pénitentiaires pour dénoncer les mauvais traitements qu'elle subissait.

Lors de l'audience préliminaire, les avocats ont obtenu communication du dossier et présenté de nouveaux éléments de preuve. Des témoins ont également comparu. Le président du tribunal n'aurait fourni aucune justification pour expliquer la lenteur des poursuites mais aurait déclaré que l'affaire débiterait dès la semaine suivante. Les avocats ont demandé au juge de déplacer l'audience dans une salle d'audience plus grande pour permettre à davantage d'observateurs d'assister au procès, mais le juge leur a répondu qu'il n'y avait pas de salle d'audience disponible. Depuis, ses avocats ont tenté de contact avec le tribunal pour connaître les motifs du retard de l'ouverture du procès. Ils n'ont pas eu de réponse.

L'avocat qui lui a rendu visite début mars 2019, a découvert que Li avait dû être emmenée d'urgence à l'hôpital avant le Nouvel An lunaire pour des examens de son estomac et pour son hyperthyroïdie, sans en connaître les résultats. On ignore si elle a été autorisée à voir des spécialistes. Elle a présenté plusieurs demandes de libération pour raisons médicales, mais elles ont toutes été rejetées sans raison.

Son arrestation, selon son avocat, Lin Qilei serait intervenu en représailles de son soutien aux avocats victimes de la «Répression 709». Il ne lui est pas pardonné d'avoir défendu Wang Yu, qui fut l'une des principales cibles de la répression. En novembre 2015, elle avait alerté des membres du Comité des Nations unies contre la torture sur la détérioration de la situation des avocats détenus depuis la «Répression 709».

INDE – 30 avril 2018

Ashish Kumar Dubey

Agressé par les policiers chargés de le protéger.

Ashish Kumar Dubey, avocat au tribunal de Garhwa, a accusé les policiers de Garhwa de l'avoir agressé uniquement parce qu'il avait pris une photo d'un embouteillage.

La police du district a rétorqué dans un communiqué de presse en indiquant que Ashish Dubey, se serait placé au milieu de la route pour filmer en vidéo les véhicules circulant et aurait refusé de se retirer de la route et de filmer. Les policiers auraient été contraints d'user de la force pour qu'il se retire de la chaussée et qu'il les suive au poste de police. Selon Dubey, il aurait été agressé avec une malveillance intentionnelle par les policiers de Garhwa, car il défendait un auxiliaire de justice des services juridiques du district, qui avait déposé plainte pour harcèlement sexuel de la part d'un officier de justice. De nombreux tribunaux, dont une Haute Cour, ont décidé de se mettre en grève contre cette violence envers un avocat.

INDE – 17 mai 2018

Sangeeta Sharma et Vinod Tyagi

Deux avocates malmenées au poste de police de Ghaziabad.

Sangeeta Sharma, une avocate de Delhi, qui défendait un client dans une affaire à Ghaziabad aux côtés de Vinod Tyagi, avocat au tribunal du district, aurait été privée de liberté pendant plus de quatre heures au poste de police de Sihani Gate, dans la nuit du 16 au 17 mai. Son confrère, Vinod Tyagi, aurait été lui-même brutalisé par des policiers.

Sangeeta Sharma et Vinod Tyagi s'étaient rendu au poste de police de Sihani Gate, vers 18 heures. Le duo aurait été renvoyés du poste de police après 22h30..

Une plainte a été déposée au commissariat de police de Sihani Gate le 18 mai. L'enquête n'a été ouverte qu'après que de nombreux avocats eurent rencontré le chef de la police de Ghaziabad, Vaibhav Krishna, pour se plaindre de ce qu'aucune affaire n'avait été enregistré malgré le dépôt de la plainte.

INDE – 28 mai 2018

Pramod Nagar

La résidence de Pramod Nagar, le président du barreau de Shahdara, à Bhajanpura, a été attaquée à coups de pistolets et de lathis. Plusieurs coups de feu ont été tirés sur sa maison par un groupe de 40 à 50 personnes. Le motif officiel retenu serait une simple incivilité des manifestants en réponse à sa demande de cesser de faire du tapage devant sa résidence, au cours de la nuit.

Le comité de coordination des barreaux du tribunal de district de Delhi n'a pas partagé cette analyse et a appelé à une grève pour exiger une action contre les coupables. La grève a touché les tribunaux de district de Patiala House, Tis Hazari, Saket, Rohini, Karkardooma et Dwarka.

INDE – 28 août 2018

Debi Prasanna Pattnaik

Agressé et battu par des policiers à Shastri Nagar, dans le quartier de Nuabazar à Cuttack.

Debi Prasanna Pattnaik a été agressée près du marché aux poissons de Nayabazar et battu par des policiers à Shastri Nagar, dans le ressort de la police de Chauhiaganj, à Cuttack. Elle a été accusée d'avoir provoqué des blessures à une petite fille et une personne âgée sur une moto après les avoir heurté légèrement alors qu'elle était au volant de sa voiture. Des habitants en colère ont voulu s'en prendre à Pattnaik et l'ont malmené. La police est arrivée sur les lieux et a tenté de secourir l'avocat. Cependant, une bagarre a éclaté et les policiers auraient porté des coups à Debi Prasanna Pattnaik avec des lathi et l'aurait emmené de force au poste de police. Grièvement blessé lors de l'attaque, Debi Prasanna Pattnaik a été admise au à l'hôpital pour y être soignée. Deux plaintes ont été déposées- l'une au nom de l'avocate et l'autre contre lui..

L'incident a provoqué la colère des avocats qui ont bloqué les routes et incendié des pneus près du tribunal. Un véhicule de la salle de contrôle de la police a été incendié lors d'une manifestation de protestation de la High Court Bar Association La High Court Bar Association de l'État, a appelé toutes les associations du barreau à une grève afin de protester contre l'agression policière visant un avocat. Les avocats du tribunal d'Orissa se sont mis en grève illimitée Ils ont demandé conjointement avec d'autres barreaux, l'arrestation de cinq personnes impliqués dans l'agression, y compris des membres du personnel de la police.

INDE – 13 septembre 2018:

Subhrakant Satpathy

Frappé par la police à la gare de Balasore.

Subhrakant Satpathy a été le témoin d'actes de brutalité de policiers de Balasore contre un vieil homme alors qu'il se trouvait à la gare pour accompagner un parent. Lorsqu'il a tenté de s'interposer les policiers se sont retournés contre lui et il a fait à son tour l'objet de brutalités.

À la suite de ce nouvel acte de violence contre un avocat, une requête a été déposée par l'avocat de la Cour suprême et activiste des droits de l'homme, Radhakanta Tripathy, auprès de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). Cette dernière a demandé le 10 octobre 2018, au directeur général de la police (DGP) et au secrétaire en chef, d'établir un rapport sur les mesures qui avaient été prises après les agressions « présumées » de la police contre les avocats, Debi Prasanna Pattnaik, à Cuttack et Subhrakant Satpathy, à Balasore.

Dans sa requête l'avocat a souligné que les brutalités policières récurrentes soulevaient de graves problèmes de garantie des droits de l'homme, aucune mesure n'ayant été prise à l'encontre des policiers, l'État n'ayant aucunement fourni des soins médicaux gratuits ou annoncé le versement d'une indemnité. Il a demandé à la Commission d'inviter le gouvernement de l'État à prendre des mesures contre les policiers ainsi qu'à verser une indemnité de 10 lakhs lakh à chacun des avocats blessés.

PAKISTAN – 9 février 2018

Rizvam

Attaqué alors qu'il défendait un accusé de blasphème.

Rizvam, qui défend un chrétien accusé de blasphème contre lequel une fatwa a été lancée, en 2017 a été physiquement agressé par le procureur dans la salle d'audience. L'avocat général ne s'est pas contenté de déclarations verbales pour réfuter les arguments de l'avocat de la défense, il s'est pris physiquement à lui. Il l'a tellement frappé dans la salle d'audience que d'autres avocats présents ont dû s'interposer.

Quand Rizvam a été attaqué, le juge présidait l'audience de l'affaire de blasphème, a fermé les yeux et est discrètement sorti de la salle d'audience.

Rizvam, gravement blessé à l'œil gauche et au nez, a dû être conduit à l'hôpital. Il n'a pas définitivement perdu la vue, mais il en a temporairement perdu l'usage d'un de ses yeux. Rizvam a depuis pu quitter l'hôpital. Il prévoit néanmoins de continuer à défendre son client dans cette affaire de blasphème.

Selon les observateurs, une telle situation ne serait pas rare dans les salles d'audience pakistanaises. En fait, certaines situations sont devenues si tendues que des personnes ont été assassinées devant le tribunal même où justice était censée leur être rendue.

NICARAGUA – 23 mai 2018

Erick Rivera Calderón

« Brutalement attaqué » par des forces paramilitaires du gouvernement

Erick Rivera Calderón, membre de l'Unión Nacional de Abogados y Notarios de Nicaragua (Unanic), a été "brutalement attaqué" par des forces paramilitaires du gouvernement, lorsqu'il a participé à une manifestation pacifique sur un tronçon de route qui traverse la municipalité de Yalagüina, dans le département de Madriz. Il a été blessé à l'avant-bras droit par un mortier à un barrage.

Dans la délégation de police de la municipalité d'Ocotol, le commissaire n'a pas voulu signer le récépissé de la plainte afin d'ouvrir une enquête. Des informations ont été diffusées à la presse selon lesquelles Erick Rivera se serait auto-blessé. Un communiqué de l'Unanic a précisé qu'Erick Rivera n'avait à aucun moment emporté du mortier.

L'avocat blessé avait reçu des menaces de mort quelques jours auparavant pour sa participation aux manifestations de la population réclamant le rétablissement de la démocratie au Nicaragua.

BRÉSIL – 10 septembre 2018

Valéria Lucia dos Santos

Menottée et arrêtée à l'audience pour avoir demandé communication des pièces de l'adversaire



Valéria Lucia dos Santos, 48 ans, a été arrêtée et menottée lors d'une audience devant le 3ème tribunal civil de Duque de Caxias, à la Baixada Fluminense, dans l'État de Rio de Janeiro. L'audience de conciliation était tenue par une juge non professionnelle, appelée selon la loi, à siéger dans les tribunaux spéciaux et pour des audiences de conciliation.

Selon Valéria Lucia dos Santos, la juge avait commencé l'audience de façon hostile: parce que son client, comme

elle, était noir, le juge lui a demandé si elle était « sa sœur ».

À défaut de conciliation, Valeria dos Santos a demandé à avoir communication des moyens du défendeur - un opérateur téléphonique - dans l'affaire. Le juge a rejeté la demande en déclarant aussitôt que les débats étaient clos. Valeria dos Santos a demandé à appeler le délégué de l'Ordre des avocats du Brésil de Rio de Janeiro (OAB-RJ). La juge a alors ordonné à la police de l'arrêter. Elle a été menottée et traînée par le bras hors de la salle d'audience jusque dans le hall. Lorsque le délégué de l'OAB-RJ est arrivé, il a fait ôter les menottes par les policiers.

Trois vidéos devenues virales de l'incident ont circulé sur les réseaux sociaux. Dans l'une d'entre elles, Valeria dos Santos est assise dans la salle d'audience à côté de son client et informe la juge qu'elle se retirera uniquement lorsque le représentant de l'OAB se présentera. La juge lui répond que l'audience était terminée et qu'elle devait sortir. Dans une autre vidéo, Valeria dos Santos est assise par terre, menottée par la police militaire.

Les images ont provoqué l'indignation générale des avocats. Le président du Comité du barreau brésilien (OAB-RJ), Luciano Bandeira, a déclaré: « *Un avocat, dans l'exercice de sa profession, arrêté et menotté dans une salle d'audience, c'est inconcevable et un affront à la primauté du droit, un affront à la loi brésilienne, un affront aux droits de la défense* ».

A la demande de l'OAB, l'audience a été annulée et une nouvelle audience a été tenue le lendemain par le président de la juridiction, Luiz Alfredo Carvalho Júnior. L'OAB a réclamé qu'une sanction soit prononcée contre la police militaire et la juge. Mais après enquête du Comité judiciaire des tribunaux d'exception (Cojes), le président de ce comité a conclu que la juge n'avait pas agi de manière abusive en ordonnant la clôture de l'audience, l'avocat s'étant retiré de la salle sans l'autorisation du juge alors que la conciliation était toujours en cours. La décision ajoute que Valeria dos Santos aurait été « exaltée », n'avait pas présenté de justification de sa qualité d'avocate, qu'il n'y aurait pas eu de connotation raciale et que de toute façon, il n'y avait pas eu de mandat d'arrêt.

La décision a été qualifiée de « regrettable » par l'Ordre des avocats du Brésil qui a décidé de mener sa propre enquête par le comité Cour d'éthique et de discipline du barreau.

RUSSIE – 30 janvier 2018

Valentin Karelin

Agressé par trois inconnus masqués à proximité de la station de métro "Krylatskoe" à Moscou.

Le 30 janvier 2018, trois inconnus ont agressé physiquement l'avocat et défenseur de l'environnement, Valentin Karelin, à proximité de la station de métro "Krylatskoe" à Moscou. Il a été attaqué par derrière, jeté au sol et a reçu de violents coups de pieds à la tête, jusqu'à ce qu'un passant s'interpose et tente d'éloigner les agresseurs. Valentin Karelin souffre d'un traumatisme crânien, d'une fracture de, à l'os zygomatique, du nez, d'un hématome périorbital, d'une commotion cérébrale et d'autres blessures. La police a ouvert une enquête en vertu du point "a" de la 2e partie de l'article 115 du Code pénal de Fédération de Russie, concernant les tentatives de blessures volontaires.

Valentin Karelin, qui est l'un des fondateurs du mouvement écologiste du district "Save the Krylatskie Hills!", défend les intérêts des habitants du district de Krylatskoye à Moscou. Il fournit des conseils juridiques aux adjoints de la municipalité et aux militants écologistes locaux qui luttent pour la préservation du parc local et qui protestent contre les actions illégales de l'entreprise qui loue la zone naturelle protégée de "Krylatsky Hills". Il assure aussi la défense des intérêts des habitants du village de Potapovo, mécontents de la réduction de leur territoire et de l'installation illégale de barrières.

MOLDAVIE - 18 mai 2018

Vitalie Taulean

Agressé par deux policiers qui l'ont amené pour un interrogatoire dans le bureau du procureur de Chisinau



Vitalie Taulean affirme avoir été agressé physiquement par deux policiers, qui lui ont frappé la tête contre le sol et l'ont brutalement conduit dans le bureau du procureur de Chisinau pour un interrogatoire. Vitalie Taulean a été arrêté devant le tribunal de district de Rascani à Chisinau, où il était venu assister un client lors d'un procès.

L'avocat a déclaré qu'il ne s'était pas soumis à l'ordre donné par le procureur d'être interrogé de force parce que il était illégal, et qu'il l'avait donc contesté.

«Je suis avocat, je connais les lois et pourtant ils m'ont fait cela. Et comment vont-ils se comporter avec de simples citoyens? », a demandé Vitalie Taulean au président du Syndicat des avocats, Emanoil Plosnita, quand il s'est rendu dans le bureau du procureur..

Bien qu'il ait été conduit jusqu'au bureau du procureur, Vitalie Taulean n'a pas pu être interrogé car il souffrait d'une crise de tension et a été conduit à l'hôpital

TUNISIE – 7 mars 2018

Najet Laabidi

Victime d'actes d'intimidation et d'agressions verbales de la part des agents de la garde nationale au poste de police de Ben Arous



Originaire de Siliana, dans le nord-ouest voisin de l'Algérie, Najet Laabidi est une avocate qui a notamment défendu devant le Tribunal militaire de Tunis plusieurs victimes de torture sous le régime du président Ben Ali, dans le cadre de l'affaire dite de "Barraket Essahel".

Le 7 mars 2018, Najet Laabidi a été victime d'actes d'intimidation et d'agressions verbales de la part des agents de la garde nationale au poste de police de Ben Arous. Elle s'y était rendue pour assister un témoin dans un dossier de violence contre des enfants autistes

dans un centre privé de prise en charge et d'éducation spécialisée à Tunis, dans lequel une des inculpés est notoirement connue pour être proche du pouvoir politique tunisien. Les agents de la garde nationale ont alors encerclé Najet Laabidi et le témoin, ont fermé la porte du poste de police et les ont menacés verbalement alors qu'ils tenaient une arme à feu à la main.

Najet Laabidi a déposé plainte contre les agents de la garde nationale de Ben Arous, mais aucune action n'a été entreprise par les autorités à cet égard. Au contraire, le 8 mars 2018, une plainte pour diffamation a été déposée à l'encontre de Najet Laabidi par les agents de la garde nationale de Ben Arous, à la suite de laquelle elle a été immédiatement convoquée par le procureur de la Cour d'appel de Tunis.

De plus, le 9 mars 2018, Najet Laabidi a été convoquée par le juge d'instruction du Tribunal militaire permanent de première instance de Tunis à la suite d'une plainte pour « outrage à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire », déposée à son encontre par la présidente du Tribunal militaire, le 26 novembre 2015, à la suite de sa plaidoirie dans l'affaire de "Barraket Essahel". Depuis quatre ans, ni Najet Laabidi ni ses avocats, n'avaient eu d'informations sur cette plainte.

En 2016, Najet Laabidi avait été condamnée par contumace à un an d'emprisonnement en application de l'article 128 du Code pénal tunisien, pour avoir partagé une vidéo sur les réseaux sociaux où elle accusait le Tribunal militaire de Tunis de partialité dans l'affaire de Barraket Essahel. Dès qu'elle avait eu connaissance du jugement, elle avait fait opposition à cette condamnation prononcée en son absence. Le 11 mai 2017, Najet Laabidi avait été condamnée par la 8ème chambre correctionnelle du Tribunal de Tunis à six mois de prison avec sursis pour « outrage à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire ». Elle avait fait appel de cette décision. Elle devait comparaître le 27 juin 2019 devant la juridiction d'appel de Tunis.

COTE D'IVOIRE – 19 janvier 2018

Laeticia Segui

Agressée dans la nuit par un chef de village sur la route de Bingerville

Laeticia Segui, avocate et membre de l'Association des jeunes avocats de Côte d'Ivoire, a été agressée collectivement par le chef du village d'Akouédo Attié, ses garde du corps ainsi que par un de ses notables alors qu'elle se trouvait au bord de la route en direction de Bingerville, dans la banlieue d'Abidjan. L'agression serait liée à l'immobilisation du véhicule de l'avocate sur le bas-côté, les feux de détresse allumés, en raison d'une panne. La voiture du chef de village a percuté l'arrière de la voiture de Laeticia Segui alors que celle-ci avait allumée ces feux de détresse. Selon son avocate, les agresseurs l'ont entraînée dans la pénombre et l'ont frappée.

Le barreau de la Côte d'Ivoire a saisi les autorités gouvernementales afin qu'une suite, en termes de sanction, soit donnée à cette affaire et que les agressions pour cause de genre soient définitivement terminées. Cependant, il semble que les agents de police qui se sont rendus sur place, ont préféré ne rien faire car ils auraient identifié l'un des agresseurs comme étant le chef du village lui-même.

L'agression de Laeticia Segui s'inscrit ici dans une continuité commencée par celle d'une femme policière. Selon Me Assi Khoudjhis-Offoumou qui a dénoncé les actes de violence perpétrés contre les femmes, «le chef du village doit être destitué et ne mérite pas d'être chef. Ces violences d'un autre siècle sont inadmissibles», a-t-elle martelé.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – 8 mai 2018

Evariste Kalala Kwete

Enlevé à Kinshasa par les services de l'ANR à son domicile



Evariste Kalala Kwete, 35 ans, un des cadres de la Ligue des jeunes de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), a été arrêté par des hommes en armes dans la nuit du 8 au 9 mai 2018, à son domicile de Kinshasa. Depuis, ses proches n'ont plus pu le voir.

Il faisait partie du collectif d'avocats qui défend le parti et a été nommé secrétaire national adjoint aux droits l'Homme.

Selon l'Agence nationale de renseignement (ANR), il serait « impliqué de manière avérée dans le réseau terroriste Kamuina Nsapu », qui aurait « mené des attaques

en série à Kinshasa l'année dernière, notamment à la prison de Makala et au marché central ».

Pour le président de l'UDPS, Félix Tshisekedi, cette affaire est une « manipulation » des services de renseignement du gouvernement, visant à assimiler les militants de son parti à ces miliciens.

NIGÉRIA – 23 janvier 2018

Chiamaka Nwangwu

Elle accuse la police de l'avoir rouée de coups, déshabillée, détenue dans un commissariat de Nkwelle Ezunaka où elle venait assister un client



Chiamaka Nwangwu, une jeune avocate nigériane de l'État d'Anambra, a accusé un officier de police divisionnaire du commissariat de police de Nkwelle Ezunaka, de l'avoir insultée, frappée et humiliée alors qu'elle était venue pour demander la remise en liberté d'un de ses clients.

Chiamaka Nwangwu a déclaré que l'incident aurait eu lieu le 22 janvier 2018, alors qu'elle s'était rendue au commissariat de police à la demande d'un confrère à Abuja qui l'avait appelée pour la supplier de se rendre au poste pour assister un client qui avait été passé à tabac par son propriétaire et qui était sur le point de

signer une déclaration. Mais la surintendante en chef de la police se serait offusquée et lui aurait demandé quel intérêt elle avait pour l'affaire en tenant des propos désagréables sur les avocats en général.

Chiamaka Nwangwu a raconté comment elle aurait été ensuite gravement humiliée par des membres de la police. Elle a affirmé que des policiers l'avaient battue, avait déchiré ses vêtements, avaient cassé son téléphone après l'avoir blessée. Selon ses mots, les policiers l'ont brutalisée sur l'ordre de l'officier de police divisionnaire, qu'elle a accusée de l'avoir d'abord frappée.

«Elle m'a giflé et l'une des poignées de mes lunettes est tombée, d'autres agents de police subalternes ont joint les mains et m'ont roué de coups sans pitié. Ma robe noire a été déchirée et j'ai été déshabillée. J'ai réussi à sortir mon téléphone de mon sac pour enregistrer et filmer la scène, mais une policière a pris mon téléphone de ma main, l'a brisé et l'a saisi. Mon majeur était cassé et j'avais des blessures internes... «Un autre policier m'a giflé et a menacé de me faire tabasser par ses subalternes, avant de me pousser dans la cellule, tandis qu'une autre policière qui venait d'entrer à ce moment-là me giflait et me poussait du comptoir. Elle a dit qu'elle aurait fait pire si elle était les autres policières qui m'ont battue », a-t-elle déclaré.

Son avocat, Chukwunonso Akah d'Alpha & Sigma Partners, et un groupe de défense des droits de l'homme, la Fondation internationale pour la défense des droits de l'homme et de l'équité (I-Ref), dirigée par Justus Ijeoma, ont adressé une requête à l'inspecteur général de la police à Abuja, exigeant une enquête approfondie ainsi que des sanctions à l'encontre de la surintendante en chef de la police. Sur les médias sociaux, divers groupes ont demandé la tête de l'officier de police divisionnaire. Cependant, celle-ci a déclaré qu'elle n'avait rien fait de mal. Elle a décrit l'avocate comme l'agresseur, ajoutant que son accusatrice avait par la suite inventé des histoires pour la faire « tomber ».

Un rapport médical signé par le Dr Okwusogu AO, directeur médical en chef de l'hôpital général d'Onitsha, indique que Chiamaka Nwangwu a été victime de : *"Blessures sur la paroi thoracique antérieure, myalgie, gonflement et sensibilité au quatrième doigt droit et a été placé sous des médicaments et en traitement."*

CAMEROUN – 27 novembre 2018

Suh Fuh Benjamin

Kidnappé à Bamenda à son retour de l'Assemblée générale du barreau à Douala.



Suh Fuh Benjamin, candidat à l'élection au conseil de l'ordre du barreau du Cameroun, a été kidnappé à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun, quelques heures après la proclamation des résultats de l'élection du conseil de barreau. Il revenait de Douala lorsqu'il aurait été capturé par des hommes armés non identifiés. Il a été libéré aux premières heures du mercredi 28 novembre et a été accueilli par les membres de sa famille, chez lui, à Bamenda. Les détails de sa libération n'ont pas été révélés. Son enlèvement et sa libération interviennent après que des menaces aient été adressées à des avocats anglophones pour leur participation aux élections au conseil de l'ordre.

TCHAD – 22 mai 2018

Doumra Manassé

Victime de tirs sur sa voiture par des gendarmes alors qu'il transportait trois clients relaxés.



Le 22 mai 2018, Doumra Manassé, 39 ans, avocat de Doba, s'était dit victime de tirs de gendarmes sur sa voiture à Doba dans le sud du pays, alors qu'il transportait trois clients relaxés. Ces derniers avaient ensuite été bastonnés et emmenés dans les locaux de la gendarmerie de Doba. Pour Doumra Manassé, il s'agit d'une tentative d'assassinat.

De son côté, l'Ordre des avocats du Tchad a décidé le 31 mai 2018, de se mettre en grève tant que le gouverneur de Doba et le commandant de Légion de la gendarmerie ne sont pas arrêtés et mis à la disposition de la justice.

Une mission d'enquête du ministère de la Justice été envoyée à Doba et a recommandé le départ du gouverneur et du commandant de gendarmerie de la région du Logone Oriental (sud). Le gouverneur a été démis de ses fonctions le 6 juin par décret présidentiel du président Idriss Déby. Malgré le limogeage du gouverneur, les avocats, notaires et huissiers de justice du Tchad ont décidé de poursuivre leur grève au moins jusqu'au 13 juin, estimant que le geste du gouvernement n'était pas suffisant. Ils ont réclamé que le même traitement soit appliqué aux « autorités militaires et civiles impliquées » dans les violences. La revendication a été portée, le 9 juin, à N'Djamena par le secrétaire national de l'Ordre des avocats du Tchad, Djimadoun Koumtog. Il a également l'organisation d'« une marche » le 16 juin dans la capitale tchadienne et le boycott d'une session d'assises prévue du 11 au 20 juin. Les autorités militaires impliquées ont finalement été traduites en justice. La grève des avocats a pris fin le 21 juin.

NIGÉRIA –17 octobre 2018

Luqman Olanrewaju Bello

Luqman Bello, battu et déshabillé par des policiers alors qu'il tentait d'obtenir la libération sous caution de son client en détention.



Jeune avocat et membre du barreau nigérian, section de Ilorin, Luqman Olanrewaju Bello s'est rendu au poste de police d'Ilorin dans l'État de Kwara, pour obtenir la libération sous caution de son client qui avait été arrêté par un agent de la circulation. Il a été jeté dans une cellule avec son client et d'autres détenus après avoir été roué de coups et complètement mis à nu. L'intervention du président de la section du Barreau du Nigéria (NBA) Mohammed Akande, n'a eu aucun impact.

Immédiatement après l'incident, le président de la NBA a contacté le président de la branche d'Ilorin, Idowu Akande. Le président a tenté d'intervenir avec un autre avocat, Mustapha Aduwa, mais il a également été malmené avec le confrère qui il s'est rendu au poste de police. Il a pris la photo de Luqman Bello dans l'état dans lequel il l'avait trouvé dans la cellule de police. Des informations parvenues au président de la NBA, Paul Usoro, ont confirmé que le policier, qui aurait agressé Luqman Bello, à Ilorin, était un officier de police de l'école de formation de la police, qu'il avait été arrêté et allait être poursuivi en justice.

MADAGASCAR – 1er Décembre 2018

Aly Roman Aliarivelo

Tabassé par trois personnes dont une armée



Aly Roman Aliarivelo, dit Ialy, a été violemment tabassé par trois individus armés, dans la nuit du 1er décembre 2018, près d'une boîte de nuit à Antanimena. Les circonstances de l'agression demeurent floues et plusieurs hypothèses ont été émises. Les agresseurs s'en seraient d'abord pris à un journaliste de la chaîne Tv Dreamin. Aly Roman Aliarivelo leur aurait demandé de cesser et les trois individus se seraient brutalement retournés contre lui en lui portant des coups violents et en le forçant à se mettre à genoux pour l'humilier.

Les coups portés à l'avocat ont été filmés par un passant et diffusés sur Facebook provoquant un tollé général en raison de leur caractère difficilement soutenable.

Il est établi que des agresseurs seraient les fils du Général, directeur de la Sécurité à la Primature. Le général a été limogé après la révélation de l'affaire.

L'Ordre des avocats a exigé que toute la lumière soit faite dans cette affaire. Les membres de l'Ordre des avocats de Madagascar avec à sa tête le batonnier Hubert Raharison, ont effectué un sit-in devant le tribunal à Anosy pour dénoncer la violence à l'encontre de l'un de leurs confrères.

HAÏTI – 4/9 octobre 2018

Jerry Pétiotte, Réginald Févry et Élie Diepst Augustin

Agressés par des policiers, giflé par le directeur de la police

Le 4 octobre 2018, de mauvais traitements auraient été infligés à Gérald-Bataille à deux avocats, Jerry Petiotte et Réginald Févry, par des policiers Wagner Thomas, Polo Yvenel et Jimmy Mathador. Ils ont été agressés physiquement et humiliés par des policiers et ont été par la suite enfermés au commissariat de Delmas 33, où ils ont été battus.

Le 9 octobre 2018, un autre incident s'est produit dans les locaux du parquet où Élie Diepst Augustin a été giflé dans l'enceinte du Parquet lors de l'interrogatoire d'un client par le directeur départemental de l'Ouest de la police nationale d'Haïti (PNH), Berson Soljour. Le greffier en chef du parquet, Wilbert Rhau, aurait été lui-aussi frappé. Selon des photos publiées sur les réseaux sociaux des éraflures et des bleus apparaissent sur le visage des deux victimes.

Les membres du Barreau de Port-au-Prince ont reproché au Commissaire du gouvernement, Clamé-Ocname Daméus, d'avoir aidé Berson Soljour, à s'échapper des locaux du Parquet après avoir frappé entre autres, un avocat.

L'Ordre des avocats de Port-au-Prince a condamné cet incident survenu dans les locaux du palais de justice de Port-au-Prince et a décidé de ne plus plaider aucune affaire au tribunal jusqu'au 15 octobre en signe de solidarité avec le greffier en chef du parquet de Port-au-Prince et les autres avocats victimes de brutalité policière.

L'Ordre des avocats de Port-au-Prince a demandé à la direction générale de la Police Nationale d'Haïti (PNH) de prendre des sanctions disciplinaires contre Berson Soljour et des policiers impliqués dans des actes de violence contre des avocats et demandé le départ du Commissaire du Gouvernement de Port-au-Prince, Clamé Ocname Daméus. Le Conseil de l'ordre des avocats a demandé également le concours d'une institution indépendante, pour faire toute la lumière sur l'incident du 9 octobre 2018.

Le bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Stanley Gaston a fait savoir qu'il avait entamé des discussions avec l'Exécutif en vue de régler l'affaire à l'amiable mais avait essuyé un échec. « *Le mouvement est légitime. La crise risque de durer le temps qu'elle doit durer. Les avocats ne vont pas lâcher prise* », a-t-il annoncé. Il a ajouté qu'il s'agissait d'un « *combat pour le prestige de la profession d'avocat et aussi pour la protection des justiciables* ». La grève s'est prolongée pendant plus de deux mois.

Le Commissaire du gouvernement a finalement été remplacé et les avocats du barreau de Port-au-Prince ont décidé de lever provisoirement leur grève, le 20 Décembre 2018, en attendant que des dispositions soient prises pour satisfaire l'ensemble de leurs revendications.

UGANDA – 16 novembre 2018

Wilbert Muhereza

Atteint de deux balles tirées par un agent de sécurité dans son cabinet à Kampala



Wilbert Muhereza, du cabinet Owoyesigire & Co Advocates, a dû être admis à l'hôpital de Mengo après avoir été victime de tirs dans son cabinet d'Access building, situé sur Rubaga Road, à Kampala. Il a été touché par deux balles au bras et à la taille.

Ses collègues de travail ont d'abord déclaré aux enquêteurs de la police métropolitaine de Kampala que des assaillants étaient venus au cabinet en tant que clients mais qu'après une

brève conversation, ils auraient tiré sur lui. (TheSpy Uganda)

Plus tard, il a été allégué que ce serait le garde de sécurité appartenant à une entreprise de sécurité privée, qui voulant nettoyer son arme aurait tiré les deux balles qui ont touché l'avocat. L'agent de sécurité a été arrêté.

ZIMBABWE – 20 août 2018

Unite Saize

Sévèrement battu, en accompagnant un haut responsable du MDC Alliance, qui tentait de se réfugier en Zambie

Unite Saize a été sévèrement battu et sa voiture endommagée par des soldats alors qu'il se trouvait aux côtés de l'ancien ministre des Finances responsable de l'Alliance pour le MDC, Tendai Biti, lorsqu'il a tenté de demander asile en Zambie et qu'il en a été empêché par l'armée du Zimbabwe.

Selon Beatrice Mtetwa, avocate de Tendai Biti, des hommes venant de Chirundua ont intercepté la voiture de l'avocat qui accompagnait Tendai Biti pour l'assister devant le juge zambien qui devait statuer sur son asile politique. Les agresseurs ont d'abord dégonflé ses pneus avant de confisquer son téléphone et l'ont traîné derrière le convoi qui ramenait Biti après son enlèvement en Zambie par l'armée zimbabwéenne. Il a ensuite été attaqué par les ravisseurs avant qu'ils n'atteignent Karoi et a reçu l'ordre de s'arrêter ou de perdre la vie.

Selon Beatrice Mtetwa, Unite Saize a suivi le convoi pour s'assurer que Biti était en sécurité. Tendai Biti soutient que son arrestation était illégale car il avait été enlevé sur le sol zambien, où il répondait à la convocation d'un tribunal pour statuer en audience sur sa demande d'asile.

L'ancien ministre des Finances, Tendai Biti, avait tenté de demander l'asile politique en Zambie après les conséquences meurtrières des élections du 30 juillet. Il est poursuivi pour 'incitation à la violence après que des partisans de l'opposition soient descendus dans les rues de la capitale pour protester contre les résultats des élections. Au moins sept personnes ont été tuées lorsque des soldats ont reçu l'ordre des autorités de disperser la manifestation.

TURQUIE – 25 septembre 2018

Heval Yıldız Karasu

Attaque au fusil à pompe et graffitis haineux contre le cabinet d'une avocate kurde à Eskişehir



Le cabinet de Heval Yıldız Karasu, avocate kurde installée dans le district d'Odunpazarı à Eskişehir, au centre de l'Anatolie, a été attaqué par des inconnus vers cinq heures du matin, le 25 septembre 2018.

Les assaillants ont ouvert le feu sur le bureau de l'avocat dans un bâtiment de trois étages avec des fusils à pompe, faisant notamment exploser des vitrages et ont inscrit des graffitis sur les murs du bâtiment. Les employés du bureau de l'avocat ont trouvé les graffitis et les vitres cassées de l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble lorsqu'ils sont arrivés au travail le matin et ont averti la police. Sur les murs de l'immeuble

on pouvait lire : « *Nous ne voulons pas de gens du HDP [Parti démocratique des peuples pro-kurdes] à Odunpazarı* ». Les tirs n'ont pas fait de blessé parce que l'immeuble était inoccupé à l'heure de l'attaque.

Heval Yıldız Karasu intervient dans des affaires sensibles comme celle du meurtre d'Ali Ismail Korkmaz, un étudiant, tué par les forces de sécurité lors des manifestations anti-gouvernementales de Gezi en 2013, ainsi que dans l'affaire de l'attentat terroriste d'Ankara en 2015 qui lors d'une manifestation pour la paix, a coûté la vie à plus de 100 personnes. La plupart des victimes étaient des partisans du HDP.

La porte-parole du groupe HDP au sein de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Parlement turc, Ayşe Acar Başaran, a exhorté les autorités concernées à rechercher les coupables et à les traduire en justice, en précisant qu'un groupe installé à proximité du cabinet avait diffusé sur les médias sociaux le message suivant: "*Un avocat du nom de Heval Yıldız Karasu est installé dans le bâtiment voisin. Nous ne voulons pas de gens HDP à Odunpazarı*", désignant ainsi l'avocate kurde comme une cible.

L'agression a entraîné une manifestation de protestation des avocats et des représentants d'organisations non gouvernementales. Le président de l'Union des barreaux turcs, Metin Feyzioğlu, a condamné l'agression qu'il a qualifiée d'"*attaque contre l'état de droit*".

Les Oublié(e)s 2018



Buzurgmehr Yorov

TADJIKISTAN

Nouvelles accusations d'insultes aux fonctionnaires du gouvernement et au chef de l'État pour porter sa peine de 23 à 28 ans



Buzurgmehr Yorov, 48 ans, a été condamné le 6 octobre 2016, à 23 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de haute sécurité, par le tribunal municipal de Douchanbé. Il a nié toutes les accusations portées contre lui dont il a dénoncé le caractère politique. Il a insisté dans sa déclaration finale du 3 octobre 2016 sur le fait qu'il n'était « pas un extrémiste, mais un avocat ». Le tribunal a déclaré Yorov coupable, entre autres, de "fraude" et "d'appels publics à entreprendre des activités extrémistes" il avait été arrêté le 28 septembre 2015 alors qu'il défendait treize membres du parti de la Renaissance Islamique, qui

avait été déclaré illégal en août 2015 avant d'être qualifié d'organisation terroriste en septembre. La veille de son arrestation, Buzurgmehr Yorov avait recueilli le témoignage d'un de ses clients le vice-président de l'IRPT, qui déclarait avoir été torturé lors de son arrestation. Il a été poursuivi pour des accusations fabriquées de « fraude » consistant à lui reprocher d'avoir reçu 4 000 \$ d'un habitant d'Istaravshan, dans le cadre de sa profession d'avocat.

Le 6 janvier 2017, la Cour suprême du Tadjikistan a condamné Yorov à deux ans de prison supplémentaires pour « outrage au tribunal » parce qu'il avait lu une strophe d'un poème classique du poète persan du XI^{ème} siècle, Omar Khayyam (1048-1131), dans ses déclarations finales devant la cour de Dushanbe lors de son procès initial, qui disait en substance: « *Ces quelques ignorants qui stupidement/Se considèrent comme les intelligents du monde/ Devraient être des ânes, parce qu'ils sont si profonds dans l'ânerie/ Qu'ils appellent "blasphémateur" celui qui n'est pas un âne* ». Sa peine d'emprisonnement a été ainsi portée de 23 à 25 ans.

Le 4 août 2017, le procureur a de nouveau demandé que Buzurgmehr Yorov soit condamné à 17 ans de prison supplémentaires pour « fraude » et « outrage au chef de la nation ». Depuis mai 2017, une autre poursuite pénale est en instance contre Buzurgmehr Yorov. Cette nouvelle accusation d'avoir « insulté le chef de la nation » semble découler de déclarations qu'il a faites à la cour en réponse aux accusations mentionnées précédemment. Le 23 août 2017, la famille de Yorov a été informée que sa peine d'emprisonnement initiale de 25 ans avait été prolongée de trois ans pour avoir publiquement insulté le chef de la nation. L'audience s'est tenue à huis clos. Pour aggraver la situation de Buzurgmehr Yorov, sa famille a été dans l'impossibilité de trouver un avocat indépendant acceptant de le représenter au tribunal. Son avocate, Muazzama Qodirova a été placée sous une pression telle par les autorités tadjikes qu'elle a été forcée d'abandonner la défense de Yorov et de fuir le Tadjikistan. Après le retrait de Muazzama Qodirova, la famille de Buzurgmehr Yorov a déclaré qu'il lui était impossible de trouver un autre avocat pour le remplacer. Il doit désormais purger 28 années de prison. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2018, p.121).

Walid Abu al-Khair

ARABIE SAOUDITE

*Enfermé pendant quinze années dans une cellule à Jeddah pour
« manque de respect envers les autorités »*



Walid Abu al-Khair a été arrêté à Jeddah, le 2 octobre 2013. Depuis, il doit purger une peine de 15 ans de prison, assortie de 15 ans d'interdiction de quitter le territoire.

Walid Abu al-Khair a été condamné, le 6 juillet 2014, par la Cour pénale spécialisée en matière de terrorisme à quinze ans de prison - dont cinq années avec sursis - à autant d'années d'interdiction de voyage et à 200.000 riyals (environ 50.000 €) d'amende, pour « désobéissance et rupture de l'allégeance au souverain »,

« manque de respect envers les autorités » et « outrage à magistrat ». La Cour pénale spécialisée a été instituée pour juger des affaires liées au terrorisme, mais elle est utilisée pour poursuivre les défenseurs des droits de l'Homme. Le 26 juin 2014, Walid Abu al-Khair avait lu une déclaration devant la Cour expliquant qu'il ne reconnaissait pas la légitimité de la juridiction. Tout au long de l'audience ses jambes étaient enchaînées.

Sur appel du ministère public, le 12 janvier 2015, la Cour pénale spécialisée de Riyad a annulé le sursis et a ordonné que la totalité de la peine de 15 ans de prison serait exécutée parce qu'il n'avait pas retiré sa déclaration ou présenté des excuses à la Cour. Le 15 février 2015, la Cour pénale spécialisée de Riyad a confirmé la décision.

En sa qualité de fondateur de Monitor of Human Rights in Saudi Arabia (MHRSA), l'Observateur saoudien des droits de l'Homme, Walid Abu al-Khair a participé depuis plusieurs années, à des actions intentées contre le gouvernement pour avoir emprisonné des militants sans charge, et pour avoir interdit le vote des femmes aux élections municipales.

Il a défendu de nombreuses victimes de violations des droits de l'Homme et notamment son beau-frère, Raif Badawi, le célèbre blogueur saoudien qui a été condamné en juillet 2013 à sept ans de prison et 600 coups de fouet, pour avoir insulté les autorités religieuses en créant et en administrant un site Internet.

Walid Abu al-Khair a été le lauréat du XXème Prix International des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux. (Voir: *Ces avocats assassinés etc. 2015*, p. 229 et *Ces avocats assassinés etc. 2018*, p.182).

Mohammed al-Roken

ÉMIRATS ARABES UNIS

Emprisonné depuis plus de cinq ans dans la prison d'al-Rezin



Cela fera bientôt 7 ans que Mohammed al-Roken, 54 ans, est détenu à la prison d'al-Rezin aux EAU à la suite de sa condamnation en juillet 2013 par la Cour suprême fédérale chargée de la sûreté de l'État à 10 ans de réclusion ainsi qu'à un contrôle administratif de 3 ans pour avoir prétendument monté une organisation en vue de renverser le régime en place. Il s'est également vu interdire d'exercer l'activité d'avocat.

Arrêté en juillet 2012, dans le cadre d'arrestations de masse de défenseurs des droits de l'Homme, de juges,

d'intellectuels et de leaders de la communauté étudiante. Ces arrestations faisaient suite à une pétition réclamant des réformes pour une plus grande démocratisation de l'État. Détenu dans une prison secrète, il affirme avoir été torturé et maltraité dans le but d'obtenir des preuves. À l'issue du procès à huis clos, des « 94 Émiratis » également connu sous l'acronyme "UAE94", il a été condamné en juillet 2013, à 10 ans de prison, interdit d'exercer sa profession d'avocat et transféré dans l'une des prisons les plus redoutées des Émirats arabes unis.

Les « 94 » ont été accusés de "création l'établissement et d'exécution d'une organisation qui cherche à opposer les principes de base du système de gouvernance des EAU et de coup d'État" et « communication avec des personnes et les entités et les établissements internationaux et étrangers basés en dehors de l'État, afin de porter atteinte à l'image de l'État », accusations qui se réfèrent à des violations de l'article 180 du Code pénal émirien.

Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a appelé les autorités des EAU à libérer Mohammed al-Roken et à le réhabiliter. La Rapporteuse spéciale pour l'indépendance des juges et des avocats a, pour sa part, dénoncé la torture et les mauvais traitements subis par des personnes arrêtées aux EAU et s'est dite préoccupée par les intimidations, les menaces et les arrestations auxquelles sont confrontés les avocats aux EAU.

Le 27 mai 2017, le Jury du Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux" 2017 réunis en séance de délibération, à l'Académie de France à la Villa Médicis à Rome a attribué le XXIIème Prix à Mohammed al-Roken

Le Jury a déclaré qu'au cours des deux dernières décennies, Mohammed al-Roken s'est consacré à la défense et à la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales tout en soulignant leur universalité et indivisibilité et pour cela il a été condamné à dix années de prison et à l'interdiction d'exercer sa profession d'avocat. (Voir: *Ces avocats assassinés, emprisonnés, persécutés dans le monde*, 2018, p 38).

Les disparus

SYRIE

Razan Zeitouneh & Nazem Hammadi

Détenus depuis 4 ans quelque part, en Syrie



Le 9 décembre 2017, quatre ans se sont écoulés depuis la disparition de Razan Zeitouneh et de Nazem Hammadi. Depuis, personne n'a eu de leurs nouvelles. Ils sont détenus quelque part, en Syrie, mais nul ne sait où et par qui. On ignore tout d'eux. Dans la nuit du 9 au 10 décembre 2013 - cette dernière date n'est pas innocente - Razan Zeitouneh, et son mari, Waël

Hamada, ainsi que l'avocat Nazem Hammadi et Samira Khalil, l'épouse de Yassin Haj Saleh, l'un des principaux théoriciens de la révolution, avaient été enlevés dans le secteur de Douma, une ville proche de Damas contrôlée par plusieurs groupes armés de l'opposition. Des hommes masqués - peut être un groupe armé salafiste ? - ont fait irruption dans les locaux du Centre de documentation des violations (CVC), qui est rattaché aux comités locaux de coordination (CLC).

L'enlèvement des quatre militants, connus sous le nom de « Quatre de Douma », a eu lieu à Douma, dans la Ghouta orientale, un secteur à l'est de la capitale, contrôlé par les rebelles mais assiégé par les forces gouvernementales. Selon les militants de Local Coalition Committees CLC, les soupçons se portent sur les groupes armés de l'État islamique en Irak et au Levant (EIIL).

Quelques mois avant son enlèvement, Razan Zeitouneh avait été menacée par le gouvernement et par des groupes antigouvernementaux. Elle les avait rendues publiques sur son site internet Now Lebanon. En septembre 2013, elle avait aussi révélé des menaces proférées par des groupes armés de Douma.

Avocate de formation, Razan Zeitouneh, née le 29 avril 1977, a eu 40 ans pendant sa détention. Elle était spécialisée avant la révolution, dans la défense des prisonniers politiques. Elle avait fondé en 2001, l'Association pour les droits de l'Homme en Syrie, et elle a été l'un des premiers militants du soulèvement populaire lancé en mars 2011 contre le régime de Bachar al-Assad. En 2005, Razan a fondé le Lien d'information syrien des droits de l'Homme (LISDH), la première source de documentation publique de Syrie sur les violations des droits de l'Homme. Devenue une figure de la lutte pour une Syrie laïque et démocratique, elle a été la fondatrice du Centre de documentation des violations (CVC) et cofondatrice de Local Coalition Committees (CLC). Nazem Hammadi, avocat et poète, a été à titre bénévole l'un des principaux défenseurs, de prisonniers politiques en Syrie, avant et après le soulèvement. Il a contribué à la création de l'organisation LCC et a également travaillé sur les projets d'assistance humanitaire aux résidents de la Ghouta orientale. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2017, p. 165).

SYRIE

Khalil Matouq

« Arrêté » à Sahnaya « Disparu » depuis?



Khalil Matouq et son assistant Mohamed Zaza, ont été « enlevés », le 2 octobre 2012, à l'un des différents points de contrôle gérés par les forces de sécurité, alors qu'ils se trouvaient à mi-chemin entre la maison de Matouq dans la banlieue de Damas Sahnaya et son bureau à Damas. Les demandes d'informations adressées au procureur à Damas par sa famille et ses collègues en 2012 et 2013 ont seulement conduit les autorités syriennes à nier l'arrestation des deux hommes. Depuis lors, leurs familles et amis n'ont reçu aucune information des autorités. Des détenus libérés avaient informé la famille de Matouq qu'ils l'avaient reconnu dans divers centres de détention gérés par le gouvernement, notamment dans les locaux de l'Intelligence militaire 235 à Damas. Depuis, nul ne sait où il est, ou même s'il est toujours en vie.

Bien que les raisons de leur arrestation ne soient pas très claires, leur disparition forcée est probablement liée à des travaux de Matouq en tant qu'avocat des droits de l'Homme spécialisé dans la défense des prisonniers politiques. Il a travaillé, souvent bénévolement, avec des centaines de personnes détenues uniquement pour l'exercice légitime de leurs droits de l'Homme. Il était également le directeur du Centre syrien pour les études juridiques et de recherches. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2017, p. 166).

Abdullah al-Khalil

Emmené par des hommes armés non identifiés à la sortie de son bureau Plus aucune nouvelles depuis



Le 18 mai 2013 en fin de soirée, Abdullah al-Khalil aurait été emmené par des hommes armés non identifiés à la sortie de son bureau de Raqqa, au nord-est du pays. Selon des proches, il a été emmené en même temps qu'un autre homme dans deux voitures, et l'on ignore ce qu'ils sont devenus depuis. Les groupes armés d'opposition auraient nié toute responsabilité dans cet enlèvement.

Abdullah al-Khalil, membre du *Detainees Defence Team* à Raqqa, était devenu le chef du Conseil local du gouvernorat de la ville après la prise de contrôle par des groupes d'opposition armés en mars 2013.

Depuis le début du soulèvement en mars 2011, il avait donné des conseils juridiques gratuits fourni une aide financière à des victimes d'arrestations et de détentions arbitraires. Il a été depuis lors victime d'une campagne de harcèlement et d'intimidation orchestrée par les autorités, y compris de détentions, acharnement judiciaire et menaces de mort. Il avait été arrêté à cinq reprises par les forces gouvernementales au cours des deux années qui ont précédé pour avoir défendu des prisonniers politiques et promu les droits de l'Homme dans le cadre de son travail d'avocat. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2017, p. 166).

KENYA/SOUDAN DU SUD - 17 janvier 2019

Dong Samuel Luak

Disparu depuis le 23 janvier 2017: un tribunal kenyan a mis fin à 24 mois de surveillance de l'enquête policière 17 janvier 2019



Dong Samuel Luak, éminent avocat sud-soudanais spécialisé dans la défense des droits de l'Homme et opposant au gouvernement en place, a disparu, le 23 janvier 2017. En 2018, un an après sa disparition il n'y avait toujours aucune information sur son sort. L'enquête de la police étant au point mort, leurs familles ont demandé une ordonnance judiciaire à la police pour qu'elle enquête sur la disparition. Responsables de sa sécurité, le Soudan du Sud et le Kenya n'ont manifesté aucun enthousiasme pour enquêter, ce qui a provoqué le dépôt d'un recours devant la justice kényane. Mais le

juge kenyan a rejeté la plainte, affirmant qu'il ne pouvait pas établir que Dong Samuel Luak était en détention et que la police pouvait ouvrir une enquête. Il a cependant relevé des lacunes dans l'enquête de la police, notamment l'absence de recherche d'informations auprès des autorités sud-soudanaises et d'interrogatoire des témoins et des services de renseignement du Kenya. Le 5 février 2018, la police a déclaré qu'elle ne pouvait pas avoir accès à certains des témoins et qu'elle n'avait plus de piste, mais s'était engagée à garder le dossier ouvert.

Le 17 janvier 2019, une Haute Cour kényane a mis fin à 24 mois de surveillance de l'enquête policière et a conseillé aux familles de recourir à d'autres mesures, telles que le dépôt d'une plainte auprès de l'autorité de surveillance de la police interne.

Dong Samuel Luak aurait été arrêté et détenu au quartier général de police de Nairobi à la demande des représentants de l'État sud-soudanais. On pensait alors qu'il risquait d'être expulsé illégalement du Kenya vers le Soudan du Sud, ce qui l'exposait au risque d'être torturé et persécuté au Soudan du Sud.

Dong Samuel Luak s'était réfugié, en août 2013, au Kenya après avoir dû fuir le Soudan du Sud après avoir reçu des menaces de mort à la suite de sa défense de Pagan Amum, un ancien haut responsable politique que le gouvernement sud-soudanais avait accusé de trahison.

Dong Samuel Luak était de 2002 à 2013, le Secrétaire général de la South Sudan Law Society, oeuvrant à la promotion de la justice, des droits de l'Homme et de l'État de droit au Soudan du Sud. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2018, p. 172).

BANGLADESH - Mir Ahmed Bin Quasem, disparu depuis 2016.

Dans la nuit du 9 août 2016, Mir Ahmed Bin Quasem, 32 ans, membre du Bar of England and Wales et de la Supreme Court Bar Association of Bangladesh, a été enlevé à son domicile dans la région de Mirpur à Dhaka et conduit de force dans un véhicule aux vitres teintées par plusieurs hommes sans uniforme. Depuis, les autorités ont affirmé ne pas le détenir. Il n'a été inculpé d'aucune infraction. Il est détenu au secret depuis 3 ans. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2017, p. 107).

*Radiations,
poursuites et
autres entraves...*



AUSTRALIE – 28 juin 2018

Bernard Collaery

Menacé de prison pour avoir violé loi sur les services de renseignement dans un mémoire rédigé pour la défense d'un client



Bernard Collaery, 75 ans, et son client, un ancien officier du Service australien de renseignement de sécurité (ASIS), connu sous le nom de « Témoin K. » ont été inculpés de conspiration en vue de révéler des informations secrètes. Dans un mémoire pour la défense de son client, il a révélé que le gouvernement australien espionnait le Timor oriental en 2004 alors que les deux pays négociaient un traité lucratif sur le pétrole et un gisement de gaz que la société australienne Woodside cherchait à exploiter.

Bernard Collaery et son client font l'objet de poursuites par le directeur des poursuites pénales du Commonwealth (CDPP) pour avoir enfreint l'article 39 de la loi sur les services de renseignement (*Federal Intelligence Services Act 2001*), qui traite du secret et de la communication non autorisée d'informations.

Déterminé à faire éclater la vérité, Bernard Collaery a minutieusement rédigé un mémoire dans lequel il alléguait que les autorités australiennes avaient organisé un plan visant à escroquer le pays, qui venait au second rang dans les négociations sur les frontières maritimes. Une grande partie de l'affaire est entourée de secret et il est illégal de révéler des détails sur l'opération d'espionnage ou de révéler l'identité du « témoin K. ». Bernard Collaery a reçu par ordonnance relative à la sécurité nationale une injonction qui lui interdit de commenter publiquement l'administration de la justice dans le cadre de son affaire. Le 28 août 2018, il a été averti par l'avocat du gouvernement australien que, s'il révélait des secrets sur le service ASIS, dans un prochain livre, il risquait une peine de dix ans de prison.

L'accusation veut une audience secrète de l'affaire. Les lois sur la sécurité nationale exigent seulement que l'audience préliminaire, qui déterminera le cours ultérieur de la procédure a été fixée au 6 août 2019. Certains avocats ont déploré publiquement que les barreaux et le Law Council of Australia aient gardé le silence face à ce que beaucoup d'autres considèrent comme une atteinte à l'indépendance de la profession d'avocat.

En 2014, le Timor oriental a assigné l'Australie devant la Cour internationale de justice afin d'obtenir l'annulation d'un accord conclu en 2006, mais qui, selon lui, était entaché d'espionnage illégal par l'Australie. Le Timor oriental et l'Australie ont finalement abouti en 2018 à un règlement des frontières maritimes après un processus de conciliation.

Bernard Collaery, qui est à la tête du cabinet Collaery Lawyers de Canberra, avait été conseiller juridique du Congrès national pour la reconstruction du Timor au cours de la période critique précédant l'indépendance formelle en 2002. Il a défendu les familles de victime lors de l'enquête sur le glissement de terrain de Thredbo en 1997, il a représenté divers propriétaires terriens dans les demandes d'indemnisation après le feu de brousse de Canberra en 2003 et la famille du défunt après l'implosion de l'hôpital royal de Canberra.

IRAN – 6 juillet 2018

Hossein Ahmadiniaz

Convoqué par le tribunal de Sanandaj parce qu'il défend un militant politique kurde condamné à mort qui clame son innocence



Hossein Ahmadiniaz, qui intervient dans plusieurs affaires sensibles relatives aux droits de l'homme et aux droits politiques en Iran, a été arrêté le 15 août 2018 après avoir évoqué. Il a été convoqué devant la quatrième chambre du tribunal révolutionnaire de Sanandaj, capitale de la province du Kurdistan. La convocation lui avait ordonné de comparaître dans un délai de 10 jours, soit le 16 juillet au plus tard, mais sans donner de motif. Hossein Ahmadiniaz, qui ne cesse de subir des pressions et des menaces de la part des services de sécurité, est l'avocat de l'activiste politique

kurde, Ramin Hossein Panahi, condamné à mort détenu à la prison centrale de Sanandaj. Les poursuites auraient pour origine le ministère des Renseignements iraniens qui accuse Hossein Ahmadiniaz d'exercer des « pressions illégales » sur Ramin Hossein Panahi, dont il voulait empêcher l'exécution. Selon Campagne pour la défense des prisonniers politiques et civils, Hussein Ahmadiniaz a été arrêté le 15 août 2018, après avoir demandé au tribunal révolutionnaire de Sanandaj de poursuivre l'affaire de Ramin Hosseinpanahi. Mais, ce dernier a été finalement exécuté le 8 septembre 2018.

Hossein Ahmadiniaz est l'un des 155 avocats iraniens à avoir signé une lettre ouverte critiquant le chef du pouvoir judiciaire, Sadegh Larijani, qui avait restreint en janvier 2018 la possibilité pour les accusés de « crimes contre la sécurité nationale » de choisir leur avocat en la limitant à une liste d'une vingtaine d'avocats approuvés par l'État. Les signataires ont dénoncé le fait que la liste publiée violait l'article 35 de la Constitution iranienne, qui dispose: *"Les deux parties à une action en justice ont le droit de choisir un avocat, et s'ils ne le peuvent pas, des dispositions doivent être prises pour leur fournir un conseil juridique"*.

La 11 juin 2018, Hossein Ahmadiniaz a déclaré que *« l'utilisation de certains avocats du gouvernement pour défendre les accusés impliqués dans des affaires politiques mènera à la disparition de leurs espoirs d'être sauvé de lourdes accusations judiciaires. »* Il a ajouté que le système judiciaire, en prenant de telles mesures, réduit considérablement même le plus petit espoir pour l'accusé politique d'être sauvé. Hossein Ahmadiniaz défend notamment les familles de plusieurs filles victimes d'un incendie dans leur école élémentaire publique, dans le village de Shinabad, en décembre 2012. Les familles soutiennent qu'elles n'ont pas été entièrement indemnisées pour les pertes subies par les autorités locales. Il a ainsi déclaré: *« J'ai honorablement défendu mes clients devant la loi. J'ai toujours respecté les lois de mon pays. Je ne suis pas un politicien. Je suis avocat. J'ai et je défendrai toujours mes clients en fonction de mes responsabilités professionnelles. Je n'ai violé ni la loi ni le code de conduite des avocats et je ne le ferai jamais. »*

CHINE – 23 janvier 2018

*Sui Muqing**Annulation de sa licence d'avocat par les autorités du Guangdong.*

Le 22 janvier 2018 au soir, Sui Muqing, 50 ans, avocat au sein du cabinet Yaohui, à Guangzhou, a été informé que des représentants du ministère de la Justice du gouvernement provincial avaient décidé de procéder à une inspection de son cabinet le lendemain matin, en ajoutant qu'il devait personnellement y être présent. Le lendemain matin (23 janvier), deux responsables du ministère de la Justice sont arrivés et ont annoncé sur-le-champ que la licence de Sui Muqing avait été révoquée.

Le document écrit remis mentionne deux incidents comme cause de la sanction: Sui Muqing aurait troublé l'ordre du tribunal en défendant les militants du New Citizen Movement, le 8 avril 2014, en quittant le tribunal en signe de protestation et il aurait pris par ailleurs contrairement à la réglementation applicable des photos de son client, Chen Yunfei, qu'il défendait devant un tribunal à Chengdu (Sichuan).

Sui Muqing a déclaré qu'il demanderait une audience pour exprimer ses objections contre la décision, bien qu'il sache qu'il est peu probable que le gouvernement annule sa décision.

Vétéran du mouvement étudiant de 1989, Sui Muqing avait signé une lettre ouverte en faveur de Wang Yu. lors de la « Répression 709 », en 2015, il avait été enlevé dans la nuit du 10 juillet et emmené au poste de police de Panyu, puis placé en « résidence surveillée » pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État ». Après sa libération sous caution « en attente d'une enquête plus approfondie », le 6 janvier 2016, il avait continué à défendre des avocats militants de la liberté d'expression, la liberté de religion et d'autres droits civils dans le cadre de nombreux procès politiques en Chine, notamment ceux de Guo Feixiong, Ding Jiayi, Wang Qingying, Huang Wenxun, Chen Yunfei, Huang Qi et d'autres. C'est à cette occasion qu'il avait été arrêté de nouveau, le 13 janvier 2017, pour « troubles à l'ordre public » parce qu'il prenait une photo de Chen Yunfei, un vétéran de Tiananmen emprisonné.

La radiation brutale de Sui Muqing marque une nouvelle étape dans la répression contre les avocats et semble faire partie d'une campagne délibérée et déterminée visant à écarter et à dissuader les avocats des droits de l'homme. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2018, des dizaines d'avocats ont ainsi perdu ou sont en passe de perdre leur licence. Outre Sui Muqing ont vu leur licence révoquée en 2018: En janvier, Yu Wensheng ; en février, Zhou Shifeng; en avril, Xie Yanyi, Li Heping et Li Chunfu; en mai, Huang Simin, Wen Donghai, Yang Jinzhu et Qin Yongpei; en août Cheng Hai; en octobre Chen Keyun; et en décembre, Liu Zhengqing. Depuis la révocation de la licence du cabinet Fengrui, le 9 novembre 2018, tous les anciens avocats du cabinet Fengrui, Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin, Wang Yu et son mari, Bao Longjun, sont sous la menace d'une perte « automatique » de leur licence d'avocat, faute de pouvoir justifier du transfert dans les six mois de leur activité dans un nouveau cabinet, après leur « licenciement » provoqué ou la perte de licence du cabinet qui les emploie (Voir aussi ci-après pp. 224 et 226).

CHINE – 27 mars 2018

Zhang Kai

Licencié par son cabinet de Beijing sous la contrainte des autorités dans le but de parvenir à la révocation de sa licence



Le 27 mars 2018, Zhang Kai, avocat au sein du cabinet Xinqiao de Beijing a annoncé publiquement que son cabinet avait été contraint de le licencier par les autorités. Dès lors qu'il est licencié, si à l'expiration du délai de six mois, il n'est pas recruté ou inscrit dans un autre cabinet, sa licence d'exercice professionnel est aussitôt annulée.

Zhang Kai, avocat chrétien, a défendu un certain nombre d'églises de la région de Wenzhou lors de la campagne visant à démolir les croix de 2014 à 2015. Le 25 août 2015, Zhang et deux assistants ont été emmenés par la police alors qu'ils se trouvaient à l'église Xialing à Wenzhou et, deux jours plus tard, accusés d'avoir causé « un trouble à l'ordre public » et de « voler, espionner, acheter et fournir illégalement des secrets d'État et des renseignements à étrangers ». Zhang a été libéré sous caution en mars 2016, et ramené de force dans sa ville natale, en Mongolie intérieure. En mars 2017, sa libération conditionnelle a été prolongée d'un an.

CHINE – 26 avril 2018

Cheng Hai et Lin Qilei

Interrogés comme « témoins » contre leurs clients après avoir été empêchés de rencontrer Weng Quanzhang en prison



Le 5 février 2018, le Bureau de la justice de Beijing a annulé la licence du cabinet d'avocats Wutian de Cheng Hai, à Beijing, au motif qu'il « avait refusé de participer à l'évaluation annuelle de 2017 ». Cheng Hai devait trouver un autre cabinet d'avocats avant le 5 août, à peine de voir sa licence d'avocat automatiquement annulée. Bien

qu'il ait in extremis signé un contrat de travail avec le cabinet Liangzhi, le 30 juillet, le Bureau de la justice de Beijing a prononcé, le 9 août, l'annulation de la licence de Cheng Hai.

Après avoir été empêché malgré de nombreuses tentatives de rendre visite à leur client, Wang Quanzhang, au centre de détention n° 1 de Tianjin, la police a mis en œuvre une procédure désormais usuelle qui consiste à qualifier de témoins tout avocat librement choisi par un accusé ou sa famille.

En avril 2018, la police de Tianjin s'est rendue à Kunming, dans le sud-ouest du pays, afin d'interroger. Lin Qilei, en tant que "témoin", ce qui permet de justifier le refus d'accès à son client. Lin Qilei a déclaré qu'il avait refusé de coopérer. "Comment les avocats de la défense peuvent-ils témoigner?" a-t-il déclaré. Cheng Hai, a également déclaré que la police de Tianjin s'était déplacée à son domicile à Hefei, dans la province d'Anhui, pour tenter de l'interroger.

CHINE – 17 mai 2018

Li Heping

Le Bureau de la Justice de Pékin révoque la licence d'avocat



Le 25 avril 2018, le Bureau de la justice de Pékin a avisé Li Heping que sa licence d'avocat allait être révoquée. Selon la législation et la réglementation chinoises, les avocats qui ont commis des crimes et qui ont été condamnés doivent subir l'annulation de leur licence professionnelle. Li Heping a rejeté cette explication et demandé qu'une audience soit tenue sur son cas. Le 7 mai, un homme est venu chez lui pour remettre l'avis d'audience, et Li Heping a écrit sur le document: *«C'est une grande injustice. C'est une fausse accusation, un cas*

de persécution politique. La vérité finira par voir le jour! » " Une audience s'est tenue, le 17 mai dans un centre pénitentiaire du district de Chaoyang, à Beijing. Affirmant que l'affaire de Li Heping impliquait des secrets d'État, les autorités ont annoncé que l'audience se tiendrait à huis clos. A cette date, le Bureau de la justice de Pékin a révoqué la licence de Li Heping, invoquant la condamnation pénale dont il a fait l'objet en 2017.

Le 25 avril 2017, le tribunal populaire intermédiaire de Tianjin, n ° 2, avait tenu un procès secret sur la présumée « subversion du pouvoir » par Li Heping. Trois jours plus tard, il a été condamné à trois ans d'emprisonnement avec sursis et à une privation de ses droits politiques pendant quatre ans. Li n'avait pas fait appel.

Le 9 mai de la même année, après l'expiration de la période d'appel, Li, le visage émacié, méconnaissable, a été libéré et autorisé à retourner dans sa famille. Au cours d'une détention de près de deux ans, Li Heping a été soumis à un degré de torture inconcevable, ses mains et ses chevilles étant enchaînées pendant plus d'un mois.

Li Heping est l'un des tout premiers avocats chinois spécialisés dans la défense des droits de l'homme. Après avoir été harcelé et battu par la police depuis 2007, il travaillait avec une ONG étrangère qui enquêtait sur des cas de torture en garde à vue et organisait des cours de formation contre la torture. En avril 2018, la licence de Li Chunfu, frère de Li Heping, qui avait également été arrêté lors de la répression à 709, a été supprimée sur le site Web du Bureau de la justice de Pékin. Cependant, depuis sa libération sous caution, en janvier 2017, le cabinet d'avocats de Li Chunfu a continué à traiter des dossiers de sécurité sociale et d'assurance médicale. Son activité n'a donc pas cessé et le gouvernement n'a aucun motif réel pour annuler son permis.

Le 1er août 2015, Li Chunfu avait été arrêté pour avoir parlé au nom de son frère, Li Heping. En janvier 2017, lors de sa libération sous caution, il est apparu que Li Chunfu avait été terriblement maltraité en détention et qu'il souffrait d'une dépression mentale. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2018, p. 123).

CHINE – 6 juin 2018***Yang Jinzhu****Licence révoquée par le bureau de la Justice du Hunan*

Yang Jinzhu, avocat à Changsha, a reçu le 14 mai, une notification de quatre pages du bureau de la justice de la province du Hunan l'informant de sa future radiation du barreau pour «utilisation d'un langage malveillant pour diffamer autrui, ainsi que pour *«présomptions de menaces à la sécurité nationale, utilisation de méthodes inappropriées pour influencer le traitement des affaires, perturbation de l'organisation du tribunal»*. La première accusation fait référence à un article publié sur WeChat, intitulé *«L'avocat Yang Jinzhu emm...furieusement les 18 générations d'ancêtres du*

système judiciaire chinois», où il déclarait: *«Ce gouvernement ignore la loi. Le pouvoir judiciaire ignore la loi. Et quand ils voient des avocats qui défendent les droits de la personne, ils vous mettent de côté, vous ligotent, vous attachent les mains et les pieds - voilà, en ce moment, le système judiciaire de la Chine! »*

Le 6 juin, le bureau de la Justice du Hunan lui a notifié la révocation de sa licence d'avocat. Yang Jinzhu surnommé "la vigilance du droit sous un masque", est connu pour son intervention remarquée dans l'affaire de l'incendie criminel de Hangzhou. Il a été l'avocat du directeur du cabinet Fengrui, Zhou Shifeng.

CHINE – 6 juin 2018***Wen Donghai****Licence d'avocat annulée par le bureau de la Justice du Hunan*

Wen Donghai, avocat à Changsha, dans le Hunan, a été informé le 10 mai 2018 que le bureau de la Justice de la province du Hunan envisageait d'annuler sa licence d'avocat et a été informé qu'il avait le droit de demander une audience. Les auditions de cette nature ne sont que des formalités qui sont principalement conçues pour couvrir en apparence ce qui est essentiellement une punition politique.

Le 6 juin 2018, le bureau de la justice du Hunan a notifié à Wen Donghai la révocation de sa licence d'avocat, alléguant que son « comportement judiciaire désordonné » avait entraîné «des effets préjudiciables sur la société».

Wen Donghai a été le premier avocat à braver l'atmosphère de terreur qui a accompagné le début de la « répression 709 » et à agir en tant qu'avocat de Wang Yu. Le 30 octobre 2017, le bureau judiciaire de Changsha avait envoyé une «notification» à Wen, l'informant qu'il avait fait l'objet d'une enquête pour *«suspçon d'avoir perturbé l'ordonnance du tribunal et les activités normales du procès»* et serait passible de sanctions administratives.

Ainsi, trois ans après, la répression n'a pas cessé envers ceux qui ont soutenu le cabinet Fengrui.

CHINE – 16 mai 2018

Xie Yanyi

Victime de violences par la police lors de sa comparution dans la procédure de révocation de sa licence.



Le 4 mai, la Beijing Lawyers 'Association (BLA) a informé Xie Yanyi qu'une audience aurait lieu le 16 mai pour statuer sur la révocation de sa licence d'avocat en raison des violations non précisées qu'il aurait commises à l'occasion de sa défense de Sun Qian, un citoyen sino-canadien, adepte de Falun Gong. Le 13 mai, Xie Yanyi a demandé que l'audience soit reportée au motif qu'il n'avait pas eu suffisamment accès aux moyens de preuve invoqués pour étayer les allégations du gouvernement. Sa demande a été rejetée. Le 16 mai 2018, Xie Yanyi a dû comparaître devant la Beijing Lawyers 'Association. À l'entrée de la Beijing Lawyers 'Association, un journaliste accompagnant Xie Yanyi a été arrêté et sa pièce d'identité a été confisquée par la police. Lorsque les policiers ont refusé de remettre le document, Xie Yanyi a voulu faire restituer la carte d'identité, et il a été saisi à la gorge par un policier, qui l'a blessé et a déchiré sa chemise. Les agents l'ont ensuite amené dans cet état à l'audience pour voir statuer sur sa radiation du barreau. Selon les associés de Xie Yanyi, qui avaient assisté à l'audience, Xie Yanyi et son épouse ont été emmenés par la police et ont été détenus pendant plusieurs heures. Bien avant l'audience, en avril 2018, Xie Yanyi, à l'instar de Li Chunfu, avait constaté que sa licence d'avocat comportait la mention «néant» sur le site Web du Bureau de la justice de Beijing.

CHINE – 25 décembre 2018

Liu Zhengqing

Radié pour « mise en danger la sécurité de l'État » peu avant le procès de son client



Liu Zhengqing, avocat des défenseurs des droits de la province du Sichuan, a été informé, le 18 octobre 2018, des poursuites engagées à son encontre par le bureau de la justice du Guangzhou, où il réside. Il a été accusé d'avoir enfreint la réglementation du centre de détention de Mianyang, le 30 juillet 2018 lors d'une visite à son client, le militant des droits de l'homme, Huang Qi, détenu sur des accusations douteuses de «divulgence de secrets d'État». L'ouverture d'une enquête a pour seul but de l'obliger à cesser de défendre son client. Liu Zhengqing avait été choisi pour remplacer Sui Muqing, radié en janvier 2019. À la veille du procès de Huang Qi, le 25 décembre 2018, le Bureau de la justice du Guangdong a radié Liu Zhengqing au motif qu'il mettrait « en danger la sécurité de l'État ». Le 14 janvier 2019, Huang Qi a dû comparaître sans défenseur à son procès devant le tribunal intermédiaire de Mianyang.

CHINE – 9 novembre 2018

Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin, Wang Yu et Bao Longjun

Menacés de radiation après la révocation de la licence du cabinet Fengrui



Tous les anciens avocats du cabinet Fengrui (et ceux qui les ont défendus)

sont sous la menace de perdre définitivement leur licence. En mars 2018, le bureau de la justice de Pékin a suspendu la licence légale du cabinet d'avocats Fengrui. Le 9 novembre 2018, après la fermeture de la succursale de Nanchong, dans le Sichuan, la licence du cabinet Fengrui a été définitivement révoquée. Depuis cette date, tous les anciens avocats du cabinet, Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin, Wang Yu et son mari, Bao Longjun, disposent d'un délai de six mois, soit jusqu'au 9 mai 2019, pour justifier de leur transfert dans un nouveau cabinet d'avocats. Mais, depuis cette date, soit il leur est impossible de trouver un emploi, car les autorités font pression sur les cabinets pour qu'ils refusent de les recruter (Wang Yu, Bao Longjun), soit ses cabinets ne sont pas en mesure de faire enregistrer le transfert (Liu Xiaoyuan, Zhou Lixin)

Le règlement prévoit en effet que lorsque les avocats passent d'un cabinet à un autre, ils doivent d'abord demander deux documents à la Beijing Lawyers Association (BLA). L'un est le certificat indiquant les cabinets dans lesquels ils ont travaillé et l'autre est un certificat confirmant qu'ils n'ont pas enfreint les règles professionnelles de l'avocat. Normalement ces informations transitent par le site Web de la BLA, qui permet de soumettre une demande. Il s'agit d'une simple formalité mais pour les avocats « indésirables », l'accès au site officiel du Bureau de la justice de Beijing est bloqué. Ils ne peuvent saisir ni leur nom, ni leur numéro d'identité ou numéro de licence pour accomplir les formalités. Dès que le délai est expiré, le site Web du Bureau de la justice de Pékin fait apparaître après leur nom la mention que la licence est « annulée ». Ainsi, en novembre 2018, à peu près au moment de l'annulation de sa licence, toutes les informations relatives aux membres du cabinet Fengrui ont été supprimées du système de gestion des avocats sur le site officiel du Bureau de la justice de Pékin. La saisie du nom, des numéros d'identité ou de licence ne donnait aucun résultat. La licence de deux autres membres du cabinet Fengrui, Zhou Shifeng et Wang Quanzhang, qui ont tous les deux été condamnés, est également objet d'annulation du fait de leur condamnation.

Les avocats qui ont défendu des membres du cabinet Fengrui ne sont pas épargnés. Tous sont confrontés au même problème comme Zhang Kai avec son transfert, voire pire ont perdu leur licence comme Chang Hai, avocat de Wang Quanzhang ou Wen Donghai, qui a agi en tant qu'avocat de Wang Yu. (Voir: *Ces avocats assassinés etc.* 2017, pp. 24, 98, 151).

AZERBAÏDJAN – 22 janvier 2018

Fakhraddin Mehdiyev

Suspendu pour un an par le Présidium du barreau

Fakhraddin Mehdiyev a été suspendu d'exercice professionnel pour un an par une décision du Présidium du barreau d'Azerbaïdjan, lors d'une réunion tenue hors la présence de Mekhtiyev. Il faisait l'objet de poursuites sur demande du premier procureur général adjoint, Rustam Usubov, pour la publication dans les médias d'un entretien avec son client, l'ancien chef de la Banque internationale d'Azerbaïdjan, Jahangir Hajiyeu, condamné à 15 ans de prison. Dans un entretien sur www.ovqat.com, en septembre 2017, Jahangir Hajiyeu avait critiqué la politique du gouvernement à l'égard des banques et de l'entrepreneuriat, et avait notamment parlé du ministre des Finances, Samir Sharifov.

Fakhraddin Mehdiyev n'est pas le seul avocat sanctionné. Un autre avocat de Hajiyeu, Agil Lahyjev, a fait quant à lui l'objet d'une réprimande

Fakhraddin Mehdiyev estime que la décision du Présidium du Barreau contre lui et son confrère est dépourvue de fondement car son client a été accusé et insulté et avait le droit de répondre à ces accusations. Il a fait appel de la décision.

Fakhraddin Mehdiyev est le défenseur des droits de nombreux prisonniers politiques, dont le chef du Mouvement de l'unité musulmane, Taleh Bagirzadeh, le vice-président du Parti du Front populaire, Fuad Gahramanli, d'un autre militant de ce parti, Asif Yusifli, et du chef de l'opposition Ali Kerimli, Elnur Seyidov.

AZERBAÏDJAN – 29 mai 2018

Samad Rahimli

Rejeté par le comité d'admission du présidium du barreau



Samad Rahimli membre du Group of Practising Lawyers (groupe des Avocats praticiens) a vu sa candidature au barreau rejeté par le comité d'admission du présidium de d'Azerbaïdjan qui devait décider de son admission. Il avait comparu devant les sept membres du comité d'admission du pour une épreuve orale. Alors que tous les autres candidats n'ont été interrogés que pendant 15 minutes, il a été retenu pendant 35 minutes, au cours desquelles a été interrompu et s'est vu reprocher de donner des réponses fausses.

Samad Rahimli a plusieurs années d'expérience dans le traitement d'affaires judiciaires et notamment d'une douzaine d'affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il a déclaré que le barreau avait fait preuve de partialité à l'encontre des personnes impliquées dans l'activisme politique ou civique qui ont toutes été refusées. Il a ajouté que le barreau dépendait d'organisations gouvernementales et du ministère de la Justice et que depuis 2017, les autorités ont entrepris de supprimer par tous moyens la profession d'avocat indépendante. Le gouvernement a arrêté des avocats, les a harcelés et les a radiés. Il a également incité le Présidium des avocats à écarter lors des examens d'entrée au barreau tout avocat jugé peu fiable ou déloyal, ou qui accepte de défendre les opposants aux autorités en place.

AZERBAÏDJAN – 21 février 2018

Yalchin Imanov

En appel de la décision du présidium du barreau qui veut le radier



Le 21 février 2018, Yalchin Imanov a comparu, devant le tribunal administratif et financier de Ganja, pour contester la décision du Présidium du barreau d'Azerbaïdjan, qui l'a suspendu de de tout exercice professionnel. Il a invoqué les violations survenues lors de l'examen de son dossier.

Après avoir été provisoirement suspendu, le 20 novembre 2017, il avait engagé une action en justice contre le barreau azerbaïdjanais, mais le tribunal de Bakou ne l'a pas examinée. Au contraire, le tribunal de Ganja a fait droit à une instance judiciaire à son encontre soutenant qu'il était domicilié dans le district d'Agdam (qui relevait de la juridiction du tribunal de Ganja). Son dossier sera examiné par deux tribunaux à la fois. Yalchin Imanov considère l'incident comme l'une des violations commises par les tribunaux dans son différend avec le barreau et que cela accroît ses chances de gagner son affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), à laquelle il a l'intention de faire appel.

Yalchin Imanov a défendu notamment les journalistes Khadija Ismayilova et Nijat Aliyev, ainsi que des personnalités politiques de l'opposition. Il a été sanctionné pour avoir rendu public le fait que son client, le militant religieux Abbas Guseinov, avait été torturé à la prison de Gobustan.

AZERBAÏDJAN – 23 avril 2018

Asabali Mustafayev et Nemet Karimli

Suspendus pour un an par le Présidium du barreau d'Azerbaïdjan



Asabali Mustafayev et Nemet Karimli ont été suspendu temporairement par le Présidium du barreau d'Azerbaïdjan. La décision a été prise à la suite d'une plainte du procureur général adjoint pour leurs déclarations critiques dans les médias au sujet de leurs affaires.

Asabali Mustafayev défendait Gozel Bayramli, un activiste politique condamné

à trois ans d'emprisonnement pour un trafic de 12 000 EUR en espèces à la frontière entre la Géorgie et l'Azerbaïdjan. Le bureau du procureur reproche à Asabali Mustafayev de n'avoir pas encore été désigné comme avocat par Bayramli lorsqu'il a déclaré que son arrestation avait une motivation politique.

Nemat Karimli défendait Afgan Mukhtarli - qui a été kidnappé en Géorgie et amené de l'autre côté de la frontière en Azerbaïdjan, où il a été reconnu coupable de trafic de 10 000 EUR, de franchissement illégal de la frontière entre la Géorgie et l'Azerbaïdjan et de résistance à la police. Mukhtarli a été condamné à six ans de prison.

AZERBAIJAN – 11 juin 2018

Irada Javadova

Elle a voté contre la radiation de Yalchin Imanov. Elle est radiée à son tour après une procédure inéquitable



Irada Javadova a été radiée du barreau le 11 juin 2018. Le 12 juin, elle a rencontré le président du Présidium du barreau et a présenté des éléments de défense supplémentaires. Elle a été informée qu'elle pouvait former un recours devant le Tribunal administratif et économique de Bakou. Irada Javadova estime que la décision de la commission de discipline était partielle et entachée d'erreur. Le 14 juin 2018, elle a interjeté appel.

La décision du Présidium du Barreau de radier Irada Javadova a été prise à la suite d'une plainte et sur la base

des seules affirmations fournies par un client qu'elle avait assisté.

Le plaignant avait déclaré qu'Irada Javadova avait adressé une lettre au Ministère de l'intérieur au sujet de sa détention illégale par la Direction de la lutte contre le crime organisé et avait signalé l'incident à la presse sans son consentement et sans procuration notariée. En outre, elle aurait selon lui, diffusé de fausses informations et l'avait diffamé. Cela a déclenché l'ouverture d'une action disciplinaire contre l'avocat.

Irada Javadova a nié les allégations, affirmant qu'elle avait conclu un accord avec son client et qu'elle l'avait légitimement défendu dans le respect de la loi. Elle a soumis l'accord signé au barreau, mais ses confrères ont dû exprimer des doutes quant à l'authenticité de la signature du mandant. Il apparaît au contraire que c'est après avoir alertée par la mère de son client, qu'Irada Javadova avait demandé aux autorités de lui fournir des informations sur le sort qui lui avait été réservé. N'ayant obtenu aucune réponse, elle avait fait part dans une lettre ouverte, de ses préoccupations concernant une possible détention arbitraire. Après la publication de la lettre ouverte, le client avait bénéficié d'une libération.

Contrairement à la procédure établie par la loi sur les avocats et les activités des avocats, Irada Javadova n'a pas eu la possibilité de présenter sa défense lors de l'audience disciplinaire sommaire devant le Présidium. Elle n'a pas reçu copie de l'avis de la commission disciplinaire soumis au Présidium et des éléments de preuve qu'elle a fournis n'ont été ni considérés ni é discutés.

Irada Javadova est une avocate spécialisée dans la défense des droits de l'homme installée à Bakou depuis 13 ans. Elle a été impliquée dans de nombreuses affaires, notamment dans le cadre de nombreuses violations des droits de propriété des citoyens et de violations des droits des militants politiques et des défenseurs des droits de l'homme. Elle est l'ancienne directrice de l'ONG «Human Rights Education». De 2012 à 2017, a été membre du Présidium du Barreau et elle avait été le seul membre, en 2017, à avoir voté contre la radiation de l'avocat des droits de l'homme Yalchin Imanov. Pour beaucoup d'observateurs, elle a perdu sa place au Présidium pour avoir défendu Yalchin Imanov.

AZERBAÏDJAN – 5 septembre 2018

Elchin Sadigov

Révoqué de la défense de son client par le procureur général et traduit devant le Présidium du barreau



Le 5 septembre 2018, le bureau du procureur général a révoqué Elchin Sadigov du droit de défendre son client, Yunis Safarov pour «[...] avoir créé de faux motifs de plainte auprès de la Cour des droits de l'homme [...], sachant clairement que ce n'était pas vrai, avoir proposé à son client de se plaindre des tortures infligées par la police et les autorités chargées des enquêtes, alors même que l'accusé lui avait dit qu'il n'avait pas été torturé, [...] avoir influencé psychologiquement son client [...] à refuser de

témoigner, refuser les services d'un avocat de l'État nommé [...] ». La décision de destituer Sadigov a été prise par le premier procureur général adjoint, Rustam Usubov. En outre, le parquet a saisi le barreau d'une plainte, demandant des sanctions disciplinaires contre Sadigov.

Elchin Sadigov était l'avocat de Yunis Safarov, accusé de tentative de meurtre sur Elmar Valiyev, ancien maire de la ville de Ganja en Azerbaïdjan. Selon Sadigov, il aurait informé son client, dans le cadre d'une conversation confidentielle en détention, du droit de se plaindre s'il subissait torture ou mauvais traitements. Peu de temps après, il a été informé qu'il avait enfreint la loi en persuadant son client de se plaindre de mauvais traitements.

La plainte faisait référence à la conversation confidentielle entre l'avocat et son client, qui aurait été écoutée et vraisemblablement enregistrée par des responsables de l'application de la loi. Elle faisait également état d'une lettre apparue au cours de la procédure disciplinaire, dans laquelle le client de Sadigov se plaignait du fait que son avocat avait tenté de le convaincre de se plaindre du recours à la torture en garde à vue. Selon Elchin Sadigov, cette lettre aurait été signée par son ancien client, sous la pression des autorités pénitentiaires.

Lors d'une réunion avec le président du barreau, Anar Bagirov et un membre de la commission de discipline, le 17 septembre, Elchin Sadigov avait constaté que le dossier disciplinaire de l'Ordre des avocats ne comprenait qu'une seule pièce: la décision du procureur général adjoint le révoquant de la défense de son client.

Elchin Sadigov a été sanctionné le 25 février 2019 par un blâme prononcé par le Présidium du barreau azerbaïdjanais. La CIJ a appelé le barreau à annuler cette sanction et à prendre des mesures pour mettre fin à toute ingérence dans l'exercice indépendant de la représentation des victimes de violations des droits de l'homme.

En 2018, il y avait déjà deux procédures disciplinaires contre Sadigov, fondées sur des plaintes prétendument contraires à l'éthique professionnelle.

Auparavant, en novembre 2017, le Présidium du Barreau avait décidé d'écarter un autre éminent avocat, Yalchin Imanov. Khalid Bagirov, Alaif Hasanov, Elchin Namazov et d'autres avocats réputés pour leur participation à la défense des prisonniers politiques ont également été exclus du barreau au cours des dernières années.

KAZAKHSTAN – 11 mai 2018:

Valeri et Raissa Yakubenko, Vladimir Zolotov, Sergei Sizintsev

Demandes de radiation en chaîne du Ministère de la Justice contre les bâtonniers et les responsables de l'ordre national des avocats



Raissa Yakubenko et Sergei Sizintsev

Au Kazakhstan une traque contre les avocats est organisée par les pouvoirs publics. Le 24 avril 2018, le site internet officiel du Ministère de la Justice du Kazakhstan a publié un communiqué détaillé sur le cas de Valeri Yakubenko, un avocat inscrit au barreau régional d'Aktioubé (ou Aktioubinsk).

Le Ministère de la Justice déclare avoir engagé une action en justice afin d'obtenir la résiliation de la licence d'avocat de Valeri Yakubenko. Il lui reproche notamment d'avoir facturé trop de prestations dans le cadre de l'assistance juridictionnelle garantie par l'État. Le ministère prétend également que Valeri Yakubenko aurait obtenu en 2000 la citoyenneté russe illégalement car, selon la constitution, un citoyen du Kazakhstan ne peut pas être simultanément citoyen d'un autre Etat, et, que de plus, un avocat, selon la loi, ne peut qu'être un citoyen du Kazakhstan. Valeri Yakubenko a démenti, avoir la citoyenneté russe.

La demande contre Valery Yakubenko semble surtout viser sa femme, Raisa Ivanovna Yakubenko, la bâtonnière de l'ordre des avocats d'Aktioubinsk, élue depuis 1984, qui a fait l'objet d'une procédure de radiation par le ministère de la Justice mais qui a été réélue pour un nouveau mandat (le 10^e) en 2018.

Bien qu'aux termes de la loi, le Présidium des avocats soit une institution « indépendante », le Ministère de la Justice, entend exercer un contrôle sur les activités des barreaux locaux et sur celle des avocats. Ainsi, il conteste le temps consacré par les avocats dans le cadre de l'aide juridictionnelle et accuse les avocats du barreau d'Aktioubé de ne pas respecter la législation en vigueur.

De son côté, l'Ordre national des avocats a été accusé de ne pas s'être acquitté de sa mission de contrôle des activités des barreaux locaux. Le président de l'Ordre national des avocats, Anvar Tugel, a démissionné de ses fonctions en raison de son "désaccord avec la réforme proposée par le ministère de la Justice" qui n'a d'autre but que de supprimer le pouvoir direction de l'ordre des avocats. Dans une déclaration publique, le président a indiqué également que plusieurs bâtonniers de barreaux locaux ont subi des pressions. Il a rappelé qu'outre Raisa Yakubenko, Vladimir Zolotov, bâtonnier du barreau de Pavlodar, a fait l'objet d'une procédure de radiation engagée par le ministère de la Justice pour des faits allégués exclusivement liées à leur administration des barreaux. A la suite de la démission du président de l'ordre national, le directeur exécutif de l'Ordre national, Sergei Sizintsev, a été brutalement démis de ses fonctions le 23 octobre 2018. Le ministère de la justice a depuis de surcroît demandé sa radiation du barreau au motif qu'il aurait continué à exercer sa profession d'avocat alors qu'il était directeur de l'Ordre national. Il l'a obtenue du tribunal de Petropavlovsk, le 21 mai 2019.

KAZAKHSTAN – 24 juillet 2018

Bauyrzhan Azanov

Enquête ouverte par le Bureau du Procureur général pour diffusion de fausses informations sur la corruption du système judiciaire.



Le 24 juillet 2018, le Bureau du Procureur général a ouvert une enquête contre Baurzhan Azanov pour diffusion de fausses informations sur la corruption du système judiciaire. Bauyrzhan Azanov, éminent avocat au Kazakhstan, a évoqué publiquement une affaire très médiatisée dans laquelle il défendait les droits d'un mineur, victime présumée de sévices sexuels et physiques. Lorsque l'affaire a éclaté, en mars 2018, plusieurs policiers ont été licenciés et deux directeurs d'école ainsi que d'autres agents de l'État ont été suspendus de leurs fonctions, apparemment parce

qu'ils n'auraient pas signalé l'affaire ni enquêté.

Dans ses déclarations sur les réseaux sociaux, Baurzhan Azanov a affirmé que l'enquête avait été entravée pour des raisons de corruption. En réaction à cela, le 21 mai 2018, la mère du mineur a déposé une plainte contre Azanov dans laquelle elle s'inquiétait de « tensions sociales », de « création d'une image négative de l'organisme d'enquête » et d'elle-même « en tant que mère ». À la suite de la plainte de la mère, le Bureau du Procureur général a ouvert le 24 juillet une enquête pénale contre l'avocat pour diffusion de fausses informations.

S'exprimant dans les médias, Bauyrzhan Azanov a nié les accusations portées contre lui et a déclaré qu'il avait agi dans le plus haut intérêt de son client et cherché à garantir l'absence d'impunité des actes criminels. Le 1er juin 2018, Nursultan Nazarbayev, Président de la République du Kazakhstan, a commenté l'affaire, affirmant qu'une prolongation déraisonnable de l'enquête était liée au népotisme de la police et des autorités chargées de l'enquête. Plusieurs membres du barreau du Kazakhstan et des défenseurs des droits de l'homme ont fait des déclarations publiques en faveur de Bauyrzhan Azanov.

ETATS-UNIS – 10 juillet 2018

Steven Donziger

Suspendu après avoir fait condamner Chevron Corp pour la pollution de la forêt tropicale amazonienne

Un collège de cinq juges de Manhattan, a confirmé la décision rendue en 2014 par le juge de district américain, Lewis Kaplan, suspendant Steven Donziger de pratique professionnelle parcequ'il aurait utilisé «fraude» et «contrainte» pour pousser un tribunal équatorien à frapper le géant pétrolier avec un jugement de 8,6 milliards de dollars pour la pollution dans la forêt tropicale amazonienne.

Mais Steven Donziger a annoncé qu'il demanderait l'autorisation d'interjeter appel de la décision et que Lewis Kaplan avait basé ses conclusions sur un témoin que Chevron aurait payé. La suspension est intervenue également alors que Donziger continue de se battre contre le groupe Racketeer Influenced and Corrupt de Chevron devant le juge Kaplan.

RUSSIE – 20 janvier 2018

Petr Zaikin

L'avocat du chef du centre des droits de l'homme Memorial à Grozny, victime de manœuvres d'intimidation.



Petr Zaikin, est l'avocat d'Oyub Titiev, défenseur des droits de l'Homme et chef du bureau de l'ONG Mémorial à Grozny, qui a été arbitrairement arrêté sur des accusations fabriquées de possession de drogue, le 9 janvier 2018. Il a été emmené au poste de police et détenu au secret pendant plusieurs heures. Il a nié toutes les accusations. Le 11 janvier 2018, un tribunal de Shali, en Tchétchénie, a ordonné la détention d'Oyub Titiev pendant deux mois. La détention a ensuite été prolongée en mars pour deux mois supplémentaires, et pour un mois de plus en avril. La pression sur Memorial et sur les collègues d'Oyub

Titiev a augmenté.

Petr Zaikin, a rapporté qu'en sa qualité d'avocat d'Oyub Titiev, il était sous surveillance en Tchétchénie. Dans la nuit du 17 janvier 2018, des hommes masqués non identifiés ont incendié le bureau de Memorial de la République d'Ingouchie voisine. Le 19 janvier, la police a effectué une perquisition dans le bureau de Memorial à Grozny. Le 20 janvier, Petr Zaikin a découvert qu'il faisait l'objet d'une filature alors qu'il se rendait à l'aéroport de Makhachkala. Il a été suivi par une Ford argentée, et la surveillance était aussi grossière que flagrante. Selon lui, la Ford le suivait avec persistance dans la ville. Il a pu semer les hommes qui le suivaient en sautant dans une autre voiture alors que sa voiture était en mouvement. Le 22 janvier, la voiture de Memorial utilisée par Petr Zaikin en Tchétchénie a été incendiée au Daghestan. Au même moment, des membres du personnel du Daghestan de Memorial ont reçu des menaces de mort sur leurs téléphones portables. Le 28 mars, des assaillants non identifiés ont attaqué et brutalement battu le chef du mémorial du Daghestan, Sirazhutdin Datsiev. L'organisation Memorial estime que ces incidents sont liés à la persécution d'Oyub Titiev en Tchétchénie.

RUSSIE – 24 avril 2018

Mark Feygin

Le barreau de Moscou a retiré la licence d'avocat de pour ses propos sur les réseaux sociaux.



Mark Feygin, 47 ans, a été radié du barreau le 24 avril 2018. *"J'ai été dépouillé de mon statut d'avocat pour trois tweets à partir du 19 juillet 2017"*, a tweeté Mark Feygin le 24 avril 2018. Il a été accusé d'avoir insulté sur Twitter l'avocate Stalina Gurevich, qui représentait un journaliste et blogueur ukrainien qui aurait déposé une plainte en diffamation contre Feygin. Stalina Gurevich, qui a déposé une plainte contre Feygin, a déclaré à la BBC Russian Service, que Mark Feygin aurait été averti de son comportement inapproprié, ce qui, dit-elle, gênait la communauté des avocats. Feygin

a répondu en accusant le barreau de Moscou de se soumettre à la volonté du Kremlin. Mark Feygin estime que la décision de révoquer sa licence a été fabriquée pour des motivations exclusivement politiques. En 2011 et 2012, notamment, Mark Feygin était un membre actif de l'opposition au président Vladimir Poutine.

En juillet 2017, Mark Feygin a eu une altercation publique avec un journaliste ukrainien, Anatoly Shariy, qui a été accusé d'avoir des opinions anti-ukrainiennes. Au cours de l'échange, Feygin a promis de rendre publiques toutes les affaires pénales contre Shariy, dont une sur la pédophilie. Shariy a ensuite poursuivi Feygin en justice pour diffamation et a gagné son procès.

Mark Feygin était l'avocat des prisonniers politiques les plus célèbres de Russie, comme les Pussy Riot (Nadezhda Tolokonnikova) ou le pilote ukrainien Nadiya Savchenko, qui a été condamné à 22 ans de prison en Russie, puis réhabilité. En 2016, Feygin avait travaillé sur le cas d'un autre prisonnier ukrainien en Russie, le journaliste Roman Sushchenko, détenu à Moscou à partir d'octobre 2016, et accusé d'espionnage. Savchenko a été échangé le 25 mai 2016 contre des officiers russes du GRU, Evgueni Erofeïev et Alexandre Alexandrov, qui avaient été capturés par l'Ukraine. Il défendait également les dirigeants Tatars de Crimée tels qu'Ilmi Umerov et Akhtem Chygoz.

En janvier 1994, Mark Feygin avait été, à 22 ans, le plus jeune député de la Douma. En 1995, il a participé aux missions de libération de prisonniers russes dans le Caucase du Nord avec d'autres députés. De la fin des années 90 à 2007, il a été maire-adjoint de Samara.

RUSSIE / CRIMÉE – 27 octobre 2018

Lilya Hemedzhy et Edem Semedlayev

Deux avocats tartares de Crimée, mis en demeure par des agents des forces de sécurité russes de respecter la loi russe sur "l'extrémisme"

Des représentants du bureau du procureur accompagnés d'hommes masqués non identifiés, qui se sont ultérieurement avérés appartenir à un prétendu « Centre de lutte contre l'extrémisme », ainsi que de policiers en uniforme, se sont présentés à une réunion tenue par Crimean Solidarity à Simferopol. Les hommes masqués ont pris des photographies des personnes présentes, tandis que les fonctionnaires du "bureau du procureur" ont lu et notifié à Lilya Hemedzhy et Edem Semedlayev, tout comme à l'activiste civique Dilyar Memetov, le fils du prisonnier politique Remzi Memetov, un « avertissement » leur enjoignant d'avoir à ne plus enfreindre la loi russe sur "l'extrémisme" et sur les manifestations. Le 6 novembre 201, le même « avertissement » a été notifié à Emil Kurbedinov. (Voir p. 114).

Selon ce document, le procureur aurait reçu des informations selon lesquelles des activistes tartares de Crimée soutenaient le Hizb ut-Tahrir, l'organisation pacifique islamique que la Russie qualifie de "terroriste", et auraient projeté d'organiser des « manifestations de grande ampleur » pour soutenir les personnes soupçonnées d'implication dans le Hizb ut-Tahrir. Edem Semedlayev a affiché l'« avertissement » qu'il considère comme une pression sur lui en tant qu'avocat afin qu'il ne s'occupe plus d'affaires motivées par des considérations politiques et notamment qu'il cesse de défendre les Tartares de Crimée. Edem Semedlayev et Emil Kurbedinov ont déclaré qu'ils allaient former un recours contre ces "avertissements".

SOUDAN – 16 mai 2018

Adil Mohamed al-Imam

L'avocat d'une adolescente qui a tué son violeur victime de manœuvres d'intimidation de la part du service national de sécurité et de renseignements (NISS)



Adil Mohamed al-Imam est l'avocat principal de Noura Hussein, âgée de 19 ans, condamnée à la peine de mort, le 11 mai 2018, à Omdurman après avoir poignardé l'homme qu'elle avait été forcée d'épouser et qui la violait avec la complicité de membres de sa famille.

Le 16 mai 2018 au matin, les bureaux d'Adil Mohamed Al-Imam, ont été occupés par les forces du NISS alors qu'il s'apprêtait à donner une conférence de presse pour informer la communauté internationale des conditions de détention de sa cliente. Les forces de sécurité ont signifié à Adil Mohamed al-Imam que la conférence de presse était interdite et obligée toute l'équipe d'avocats de Noura Hussein à l'annuler.

D'après les activistes, cette action s'inscrit dans le cadre d'une opération de plus grande envergure qui vise à intimider non seulement Adil Mohamed al-Imam mais aussi toutes les personnes qui tentent de défendre les droits fondamentaux au Soudan, notamment ceux des femmes.

FRANCE – 21 novembre 2018

Frank Berton

Condamné pour avoir refusé une commission d'office du président de la juridiction dont il contestait l'impartialité



Frank Berton, 56 ans, avocat au barreau de Lille, s'est vu infliger, le 21 novembre 2018 un avertissement par la cour d'appel de Douai dans le cadre de la procédure disciplinaire diligentée à son encontre par le parquet général de la cour d'appel de Douai. Il avait du comparaître devant la formation plénière du Conseil régional de discipline des avocats du ressort de la cour d'appel de Douai, pour avoir refusé une commission d'office lors d'une audience de la cour d'assises de Saint Omer (Nord de la France), en 2014. En accord avec

son client, il avait quitté l'audience en invoquant une clause de conscience, parce qu'il estimait que son client ne bénéficiait plus d'un procès équitable. Son client ayant refusé d'être défendu par un avocat commis d'office, la présidente de la Cour d'Assises, dont il avait mis en cause l'impartialité, avait alors aussitôt commis Frank Berton d'office pour que le procès puisse suivre son cours. Celui-ci avait refusé ne voulant « *plus cautionner* » le déroulement du procès par un simulacre de défense qui devenait purement formel.

Lors de sa comparution devant le Conseil de discipline, Frank Berton a demandé, avant toute défense au fond, qu'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) soit soumise au Conseil constitutionnel. Par décision rendue le 4 mai 2018, le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution l'article 9 de la loi du 31 décembre 1971 selon lequel "*l'avocat régulièrement commis d'office par le bâtonnier ou par le président de la cour d'assises ne peut refuser son ministère sans faire approuver ses motifs d'excuse ou d'empêchement par le bâtonnier ou par le président*". Le conseil régional de discipline avait considéré le 5 juillet 2018 que l'avocat n'avait rien à se reprocher. Après appel du parquet, le 21 novembre 2018, la cour d'appel de Douai a prononcé un avertissement contre Frank Berton.

Si la « sanction » peut paraître symbolique et sans conséquence, il s'agit ici d'une question de principe. L'affaire concerne structurellement l'indépendance non seulement d'un avocat face au président d'une cour d'assises qui le commet d'office, mais aussi celle aussi du barreau face aux magistrats. Au-delà les principes et des textes, comment un avocat qui décide se retirer parce qu'il estime que l'impartialité n'est plus garantie par la juridiction, pourrait-il en conscience admettre subitement que, parce qu'il est commis d'office, la juridiction devant laquelle il plaide redeviendrait impartiale ? Il est regrettable sur ce point que la discussion se soit réduite trop vite à la question de l'autorité du bâtonnier pour apprécier la clause de conscience d'un avocat, délaissant celle du pouvoir du magistrat dont l'impartialité est en cause, de contraindre un avocat à plaider devant lui. La juridiction d'appel a cru pouvoir juger que même s'il refusait d'être commis d'office, Frank Berton aurait dû néanmoins rester présent à l'audience en y observant le silence. En quelques sortes, un avocat coi, nécessaire à la régularité du procès, ainsi devenu immeuble par destination des salles de cours d'assises, comme la barre des témoins, le siège du greffier ou le box des accusés.

THAÏLANDE – 2 octobre 2018

Anon Nampa

Poursuivi pour violation de la loi sur les crimes informatiques (Computer Crimes Act) et outrage au tribunal



La persécution ne s'est pas arrêtée pour Anon Nampa, 35 ans, avocat spécialisé dans les droits de l'homme, travaille bénévolement pour Thai Lawyers for Human Rights (TLHR) - « Avocats thaïlandais pour les Droits de l'Homme » - une organisation créée par un groupe d'avocats après le coup d'État du 22 mai 2014 pour apporter une assistance juridique aux civils arrêtés ou poursuivis par l'armée, ainsi que pour surveiller et documenter la situation et les violations des droits de l'homme en Thaïlande. Le 2 octobre 2018, la police a convoqué Anon Nampa pour qu'il réponde des

accusations de violation de la loi sur la cybercriminalité (Computer Crime Act), d'outrage au tribunal et d'atteinte à l'autorité du tribunal.

Le 10 janvier 2018, Anon Nampa avait été inculpé d'outrage au tribunal à cause d'un message posté le 2 novembre sur Facebook qui exprimait son sur une décision du tribunal de Khon Kaen, qui avait condamné pour outrage au tribunal, sept militants pro-démocratie pour s'être rassemblés pacifiquement pour manifester leur solidarité avec Jaturapat Boonpattaraksa, alias Pai Daodin, un activiste pro-démocratie condamné à deux ans et six mois de prison pour crime de lèse-majesté.

Selon Thai Lawyers for Human Rights –TLHR, la convocation a pour origine directe la plainte, déposée le 5 décembre précédent, par un lieutenant-colonel, accusant Anon Nampa d'outrage au tribunal et d'importation de fausses informations sur son système informatique contraire la loi sur la criminalité informatique (Computer Crime Act).

Le 27 janvier 2018, à la suite d'une manifestation pacifique en faveur de la démocratie, dans le centre de Bangkok, Anon Nampa et huit autres personnes, ont été inculpés de « sédition », pour leur participation présumée à l'organisation du rassemblement pacifique.

Le 22 mai 2018, Anon Nampa et 14 autres militants pro-démocratie, ont été arrêtés et accusés de sédition, d'avoir violé l'interdiction imposée par la junte sur les rassemblements politiques de cinq personnes ou plus, et la loi sur le trafic routier, pour avoir participé à une manifestation en faveur de la démocratie à Bangkok pour marquer les quatre ans du coup d'État militaire. Ils ont été libérés sous caution de 100 000 bahts chacun (environ 2670€), le 24 mai, à condition qu'ils ne participent à aucune activité politique. Tous restent cependant accusés.

Anon Nampa fait face depuis plusieurs années à un harcèlement judiciaire. Il fait l'objet de 11 poursuites judiciaires (entre autres pour sédition en vertu de l'article 116 du code pénal et insulte à un tribunal en vertu de l'article 198 du code pénal). Trois des affaires sont terminées et huit sont en cours. (Voir: *Ces avocats assassinés*, etc. 2018, p. 208).

Menaces de mort



ARGENTINE – 9 mars 2018

Gustavo de la Fuente

Menacé de mort par un ancien instructeur de la Cour fédérale emprisonné pour le vol de drogue

Gustavo de la Fuente, avocat pénaliste, est l'objet de menaces de mort par un détenu dans une procédure pénale. L'auteur des menaces serait un dénommé Sergio Fabián Puentedura, ancien fonctionnaire judiciaire accusé d'avoir volé environ 40 kilos de drogue et une somme de près de 40 000 dollars à la Cour fédérale, où il a travaillé pendant 20 ans. Gustavo de la Fuente est le défenseur d'un témoin repent qui a fait des révélations et compliqué la situation du fonctionnaire en ce qui concerne les pratiques de vol et de vente de drogues volées devant la Cour.

Puentedura a annoncé à un autre client de La Fuente qu'il allait tuer son avocat. Le ton et les détails qu'il donnait sur la manière dont il allait exécuter son plan macabre étaient si précis que l'autre détenu a pris Puentedura par le cou et que les gardiens de prison ont dû intervenir pour les séparer.

La justice fédérale a immédiatement accordé Gustavo de la Fuente une protection personnelle et à domicile.

COLOMBIE – 1er août 2018

Abelardo de la Espriella et Iván Cancino

Menaces de mort contre les avocats critiques contre les accords entre le gouvernement et les FARC.



Abelardo de la Espriella et Iván Cancino, qui ont exprimé des positions contraires à l'accord de paix entre le gouvernement colombien et les FARC, ont été la cible de menaces. Abelardo de la Espriella a révélé avoir été victime d'une série d'intimidations via les réseaux sociaux. Il avait émis des critiques à l'égard du juge spécial pour

la paix (JEP), créé dans le cadre des négociations entre le gouvernement et les FARC. Il a en outre déclaré avoir reçu par courrier, le 1er août, à son bureau de Bogotá, une menace de mort contre lui et toutes les personnes qui travaillent à ses côtés. Il a déposé plainte auprès du procureur général de la nation.

De son côté, Iván Cancino, un autre avocat renommé qui critique plusieurs points de l'Accord de paix, a révélé que des menaces de mort lui avaient été adressées via les réseaux sociaux, par téléphone et directement dans son bureau.

"J'ai reçu des menaces pendant des années, mais c'est la première fois de ma vie que je pense qu'elles sont sérieuses et vraies", a-t-il déclaré.

Le procureur général, Néstor Humberto Martínez, a déclaré que l'entité en charge aurait déjà des indices sur les auteurs des menaces.

COLOMBIE – 30 novembre 2018

Daniel Ernesto Prado Albarracín

Nouvelles menaces contre l'avocat des victimes du groupe paramilitaire «Les 12 apôtres»



Daniel Prado Albarracín, membre de l'Observatoire des Droits de l'homme Surcolombiana-OBSURDH, qui assure la défense des victimes des crimes commis par le groupe paramilitaire «Les 12 apôtres», été victime de graves actes d'intimidation, notamment: menaces de mort, surveillances et déclarations publiques diffamatoires à son encontre de hauts fonctionnaires.

Le bureau du procureur général a ouvert des enquêtes sur les meurtres et les disparitions commis par ce groupe entre 1988 et 1997 dans le nord d'Antioquia. Des

poursuites pénales sont en cours contre l'un des présumés fondateurs du groupe «Les 12 apôtres», Santiago Uribe Vélez, frère de l'ancien président Álvaro et plusieurs autres accusés devant le Juzgado Primero Especializado de Antioquia.

Le 30 novembre 2018, lors d'une tournée en Europe et quelques jours après l'une des audiences, la messagerie de Daniel Prado était piratée et ses courriels supprimés. Seul le billet électronique a été laissé dans sa boîte de réception, indiquant la date de son retour en Colombie, entendue comme une action d'intimidation et de menace

Prado Albarracín a été menacé et intimidé à plusieurs reprises en raison et au rythme des avancées de la procédure. Ainsi, le 29 février 2016, quelques jours après la capture de Santiago Uribe Vélez, son frère, l'actuel sénateur Álvaro Uribe Vélez, accusait l'avocat Daniel Ernesto Prado Albarracín, dans une vidéo publique, d'être un combattant de la guérilla. Cela a déclenché des menaces et des incidents de sécurité successifs qui ont mis en danger son intégrité physique.

De plus, le 2 novembre 2017, quelques jours après le début des audiences préparatoires à l'affaire, Daniel Ernesto Prado Albarracín a été menacé de mort dans un appel enregistré sur son téléphone fixe avec le message suivant: "*HP, vous allez mourir, nous allons le tuer.* " À la fin de 2017, Daniel Prado avait reçu plusieurs menaces [16] et quelqu'un avait desserré les quatre pneus de sa voiture. «Heureusement, rien ne s'est produit, mais il s'agit d'incidents très graves, car il n'est pas normal, dans le monde entier, de dévisser les quatre pneus de votre voiture».

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a accordé des mesures conservatoires à Daniel Prado.(Medida cautelar W 261-16 du 20 novembre 2017).

NICARAGUA – 14/29 août 2018

***Amy García Curtis, Nelson Cortez,
Boanerges Fornos***

Menaces contre les avocats de l'UNANIC dans l'affaire du meurtre du journaliste Ángel Eduardo Gahona López



Amy García Curtis et Nelson Cortez, avocats de prisonniers politiques et notamment des suspects poursuivis pour le meurtre du journaliste Ángel Eduardo Gahona López font l'objet de menaces de mort par des partisans du gouvernement. Ils dénoncent des illégalités et l'absence de preuves dans le dossier de leurs clients, Brandon Lovo et Glen Slate, condamnés

pour le meurtre du journaliste Ángel Gahona.

Amy García Curtis a reçu des messages de menaces de mort par SMS au cours du procès. Nelson Cortez a dû abandonner l'affaire en raison des menaces de mort et de la persécution des sympathisants du FSLN, qui ont voulu l'impliquer dans des meurtres de Nueva Segovia. *"Ce sont des menaces directes de mort, ils vont brûler ma maison, ils vont tuer ma famille. Et le dernier en date, qui est supposé m'accuser de terrorisme, de crime organisé et de meurtre commis par les trois personnes à Nueva Segovia, où je vis"* a déclaré Cortez. De plus, Nelson Cortez a été victime d'une collision provoquée par une voiture sans plaque d'immatriculation. Menacé de mort et inculpé de terrorisme, Nelson Cortez, a dû se retirer du procès et se trouve aujourd'hui en exil.

Un autre avocat, Boanerge Fornos, représentant de la famille du journaliste assassiné Ángel Gahona, soutient que la mort du journaliste est imputable à la police d'Ortega. Il a allégué au cours du procès qu'il existait un doute raisonnable en faveur des accusés Brandon Lovo et Glen Slate, aucune preuve ne permettant de les incriminer du meurtre. Cela a amené le bureau du procureur à annoncer des poursuites pour trahison de son mandat d'avocat.

L'Unión Nacional de Abogados y Notarios de Nicaragua (UNANIC) a condamné les agressions, représailles et menaces proférées à l'encontre de ses membres, pour avoir défendu leurs droits et pour avoir soutenu les luttes sociales du peuple nicaraguayen par des manifestations pacifiques.

L'UNANIC, qui a entamé ses manifestations en janvier 2018 par des sit-in devant la Cour suprême de justice, rend le gouvernement responsable des menaces de mort reçues par certains avocats par le biais "d'appels téléphoniques, de messages sur Facebook, de violations de domiciles dans différents départements du pays", a déclaré l'un des responsables des médias de l'Union. D'autres dirigeants d'Unanic ont été menacés à Grenade et à Rivas. C'est le cas de Manuel Cárcamo, de Yolanda Ruiz, de Noel Vidaurre, de José Daniel Bejarano et de Yarrince Vilchez. Des inconnus ont envahi leurs bureaux, examiné des dossiers, pris des informations sur des clés USB et à la police n'a rien fait.

MEXIQUE – 2 octobre 2018

Claudia Ivet

Menaces accompagnées d'un sac contenant des restes humains, portés à son Cabinet, à Yautepec.

Un sac contenant des restes humains a été déposé devant la porte d'accès au cabinet, "Abogados Casteli", situé rue Paseo Tlahuica, dans le quartier de Rancho Nuevo, à Yautepec..

La découverte en a été faite par un jeune collaborateur gêné en voulant ouvrir la porte du cabinet par un sac noir contenant une jambe, un bras et un avant-bras, provenant d'un corps humain. Sous le sac se trouvait un message de menaces écrit sur un carton: "*Vous avez 24 heures pour partir d'ici, avocate de m..., ou alors c'est fini pour vous*". Les menaces s'adressaient à l'avocate Claudia Ivet, 34 ans, qui est la responsable du cabinet. Les voisins ont signalé qu'il y a à peine un mois, plusieurs hommes avaient tenté de mettre le feu au bureau, mais ils n'avaient pas réussi.

CAMEROUN – 13 avril 2018

Elvis Brown Luma Mukuna

Menaces de mort contre l'avocat de l'OFFGO, une organisation d'agriculteurs fondée pour promouvoir l'agriculture biologique et lutter contre l'accaparement de terres

Les 13 et 18 avril, Elvis Brown Luma Mukuna l'avocat de l'organisation « Agriculture biologique pour les gorilles » (Organic Farming for Gorillas OFFGO) - une organisation d'agriculteurs fondée pour promouvoir l'agriculture biologique, la protection de l'environnement, lutter contre l'accaparement de terres et œuvrer pour la protection du gorille de la rivière à Mbengwi - a reçu des appels de menaces de mort s'il "ne laissait pas tomber le dossier", en référence aux plaintes de l'OFFGO devant la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés du Cameroun (CNDHL). Au cours de son travail, l'OFFGO a analysé le statut des avoirs fonciers et l'allégation de petits agriculteurs d'empiétement sur les terres par l'homme d'affaires, Baba Danpullo, qui exploite des plantations de thé et des élevages. La CNDHL a ouvert des enquêtes sur les abus et les conflits fonciers dont sont victimes les membres de l'OFFGO, y compris le harcèlement judiciaire. Le rapport de la commission dont la publication a été retardée à plusieurs reprises, a finalement confirmé les conclusions de l'OFFGO concernant l'accaparement de terres et les violations des droits de l'homme.

Elvis Brown Luma Mukuna est confronté, depuis fin 2015, à des menaces en représailles de ses travaux sur les droits à la terre, à l'environnement et aux peuples autochtones. Plusieurs membres du groupe ont été menacés et harcelés par la justice, comme le fondateur de l'OFFGO, Jan Capelle, brièvement détenu et expulsé du Cameroun vers la Belgique en mai 2016.

ETATS-UNIS – 29 avril 2018

Allegra Love

Menacée de mort en raison de son travail pour les immigrés, elle est contrainte de quitter son domicile à Santa Fe



Allegra Love est une avocate spécialisée en droit de l'immigration à Santa Fe, au Nouveau-Mexique. Elle apporte son concours gratuit aux familles sans papiers à Santa Fe. Après avoir fait face à de nombreuses insultes, souvent après la diffusion de son nom, elle a reçu sur sa boîte vocale, le 29 avril 2018, une menace venant d'un numéro de téléphone du Nouveau-Mexique. Un homme, qui a dit qu'il venait à Santa Fe, a grondé au téléphone: «Je vais assassiner chacune de vous, mères aimant la tyrannie. Sois prêt pour moi! Vous êtes tous morts. »

Le lendemain, un agent du FBI a rencontré Love à son bureau. une enquête du FBI a été ouverte et Allegra Love a dû provisoirement abandonner son domicile jusqu'à ce que le danger soit passé. La police a annoncé qu'elle surveillerait de près son domicile et son bureau jusqu'à la fin de la menace. *«Cela m'a fait peur de penser que quelque chose pourrait arriver à notre personnel»*, déclare Allegra Love, ancienne enseignante dans une école primaire de Santa Fe Public Schools. *"Je sens que [le travail] est devenu dangereux d'une manière que je n'aurais jamais anticipée."*

Allegra Love est diplômée du Dartmouth College et de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Mexique. Elle est la directrice de Santa Fe Dreamers Project, organisation à but non lucratif, et ardente défenseuse des familles immigrées au Nouveau-Mexique. Avec une douzaine d'autres avocats, elle était au Mexique avec la caravane début avril pour répondre à des questions et organiser des séminaires juridiques.

Au Mexique, elle a expliqué la loi américaine sur l'asile aux migrants, décrit les mauvaises conditions de détention et mis en garde contre les politiques de séparation des familles à la frontière. Un reportage de NBC Nightly News a montré que les migrants, y compris de nombreuses femmes et enfants, se rassemblaient sous des bâches bleues et jaunes après avoir parcouru des centaines de kilomètres en train et à pied. En plus de fournir une aide juridique gratuite à environ 700 immigrants par an au Nouveau-Mexique et aux demandeurs d'asile en détention, l'organisation à but non lucratif propose des séminaires «Connaissez vos droits», des cliniques juridiques pour les jeunes Rêveurs et des présentations à la communauté.

Les experts affirment que ce qui est arrivé à Allegra Love et à ses collègues est un exemple terrifiant des menaces ouvertes et de l'hostilité implacable auxquelles les défenseurs des droits des immigrés sont confrontés à l'échelle nationale. La rhétorique anti-immigrée de l'administration Trump - amplifiée par les médias politiquement alignés sur le président - est au moins en partie responsable, selon le Southern Poverty Law Center, une organisation de défense des droits civils qui retrace les incidents de discours de haine.

INDE–16 avril 2018

Deepika Singh Rajawat

*Placée sous protection policière après avoir reçu des **menaces** de mort.*



Deepika Singh Rajawat, 38 ans, avocate à la Haute Cour du Jammu et Cachemire, est aussi présidente de *Voice for Rights*, une ONG de défense des droits de l'homme et elle travaille aussi pour *Child Rights and You*.

Depuis janvier 2018, elle est engagée dans la défense d'une famille musulmane d'une tribu nomade au Jammu et Cachemire, dont la fillette de huit ans a été violée par huit hommes. Pour cela, elle a été violemment attaquée critiquée étant « anti-hindoue ». Elle a demandé une

protection policière après avoir été l'objet de menaces de mort. La Cour suprême de New Delhi a ordonné le 16 avril 2018, à l'Etat de Jammu et Cachemire de mettre en place à son profit une protection policière.

D'après les enquêteurs, les suspects ont kidnappé la fillette alors qu'elle cherchait ses chevaux en forêt. Ses tortionnaires l'auraient droguée, séquestrée pendant cinq jours dans un temple hindou, violée à tour de rôle, avant de finalement l'étrangler et lui frapper la tête avec une pierre. Son corps avait été découvert en forêt une semaine après sa disparition.

Dans la continuité de ce placement sous protection policière, la Cour Suprême a aussi ordonné le transfert du procès vers Chandigarh, capitale de l'Etat du Penjab et de l'Haryana. En effet, la victime étant de confession musulmane, afin de ne pas attiser les tensions entre communautés musulmanes et hindoues en laissant le procès se dérouler dans le Jammu et Cachemire. Le gardien d'un temple hindou et quatre policiers figurent parmi le groupe arrêté pour ce crime.

Les suspects ont comparu le 16 avril 2018, pour la première fois devant un tribunal de la petite ville de Kathua. Ils ont plaidé non coupable et ont demandé à passer au détecteur de mensonges. L'audience a ensuite été ajournée pour des questions procédurales. Il a été établi que dans la période précédant le procès, des avocats du barreau de Kathua ont essayé physiquement de bloquer des enquêteurs, lorsqu'ils allaient déposer l'acte d'accusation au tribunal contre les suspects, tous hindous. Une plainte a été déposée contre eux et le barreau national aurait ouvert une enquête.

La protection octroyée à Deepika Singh Rajawat intervient dans un contexte de multiplication de viols suivis par des meurtres, notamment dans le nord du pays, envers les jeunes femmes des communautés musulmanes du Jammu et Cachemire. Comme le cas de Talib Hussain, une communauté musulmane a été visée, celle des Bakarwals, avec un motif similaire : selon l'acte d'accusation de la police, le crime imputé à des fonctionnaires hindous visait à terrifier la communauté de bergers musulmans des Bakarwals pour les forcer à quitter la zone, à majorité hindoue.

RUSSIE – 26 novembre 2018

Ramil Akhmetgaliyev

Le défenseur des intérêts du peuple ingouche menacé de mort



Le 26 novembre 2018, Ramil Akhmetgaliyev a reçu des menaces portées par un messenger qui est venu lui « déconseiller » de se rendre à Saint-Pétersbourg, en lui précisant qu'il « pourrait tomber malade et [que sa] température augmenterait ». L'homme a mentionné le lieu où vit l'avocat, le nom de sa fille et de son épouse, en lui conseillant de « passer plus de temps avec eux ».

Ramil Akhmetgaliyev devait représenter, le 27 novembre, les intérêts du Congrès mondial du peuple ingouche à la Cour constitutionnelle de Russie, à Saint-Pétersbourg, au sujet d'un conflit foncier né de l'accord frontalier conclu le 26 septembre 2018. La chambre fédérale des avocats de Russie et le secrétariat de la Cour constitutionnelle de Russie ont été informés des menaces. Ramil Akhmetgaliyev est un avocat spécialiste des droits de l'homme de Kazan. Il exerce en tant qu'avocat depuis 2004 et travaille actuellement en tant qu'analyste juridique au sein du groupe international de défense des droits de l'homme Agora, une association regroupant plus de 50 avocats travaillant sur des affaires de torture, mort de personnes dans des prisons et des colonies pénitenciaires ainsi que des attaques contre des militants des droits civiques, des journalistes et des blogueurs.

FRANCE – 20 décembre 2018

Marjane Ghaem

Avocate au barreau de Mayotte menacée de meurtre et de viol



Marjane Ghaem, avocate au barreau de Mayotte et spécialiste du droit des immigrés, a été victime de menaces sur Facebook. Le 20 décembre 2018, un message la désignait comme « complice de la colonisation comorienne, malgré les messages clairs envoyés publiquement lors de l'émission de [sic] Kalaoïdala ». Des commentaires ont aussitôt publiquement appelé au meurtre et d'autres au viol de Marjane Ghaem.

Une motion de l'ordre des avocats de Mayotte, a affirmé son soutien à l'avocate et rappelé que « la défense de tous et particulièrement des plus vulnérables, indépendamment de toutes considérations d'ordre politique, religieux, philosophique, social, constitue le devoir et l'honneur de tous les avocats ». Marjane Ghaem, qui assiste les étrangers, dans leur accès à leurs droits au séjour, à la nationalité française, à la scolarisation et à des conditions dignes d'existence, est accusée d'encourager, en exerçant son métier, l'immigration clandestine et la spoliation des terrains, et elle est devenue la cible récurrente de menaces.

TURQUIE – 24 décembre 2018

Erdal Doğan

Menaces de mort et manœuvres d'intimidation



Erdal Doğan, avocat connu pour avoir pris en charge des affaires concernant des Arméniens, a déclaré qu'il était suivi par des personnes suspectes et craignait qu'il ne soit victime d'une tentative d'assassinat par des «forces profondes» en Turquie, a rapporté le site web d'artigerçek.

Le 24 décembre, Erdal Doğan a publié sur Twitter des photos montrant deux personnes suspectes devant son cabinet d'avocats à Istanbul. Les deux cherchaient à obtenir des informations auprès des secrétaires de la réception sur le moment où il se rendait au travail et partait, passerait à son bureau ce jour-là ainsi que son numéro de téléphone: "*Est-ce qu'il travail tout seul, a-t-il une secrétaire ?*" Ces activités sont confirmées par des images de la caméra et des déclarations des responsables du ménage. Il a déclaré avoir informé la police d'Istanbul et qu'il avait reçu un agent de sécurité.

Erdal Doğan a déclaré qu'il avait reçu des menaces de mort par le biais des médias sociaux lorsqu'il était entré dans le procès des suspects du meurtre de Zirve Publishing House. Trois missionnaires, l'Allemand Tillman Geske et deux Turcs, Necati Aydın et Uğur Yüksel, ont été ligotés et torturés avant d'être égorgés à la maison d'édition Zirve, maison d'édition chrétienne à Malatya, le 18 avril 2007.

En l'état, le bureau du gouverneur d'Istanbul a accordé une protection policière à Erdal Dogan.

HAÏTI – 4 octobre 2018 : Les avocats Cisirmond Mauril, Junior Cherette et Sylvie Jean Marie auraient été également l'objet de menaces de mort et de tentative d'assassinat avec commencement d'exécution par le nommé Jimmy Matador, agent du Corps d'intervention et de maintien d'ordre (Cimo).

Interdiction de voyager - Refoulement



ZAMBIE - 29 septembre 2018

Patrick Loch Otieno Lumumba

Refoulé à l'aéroport de Lusaka où il se rendait pour prononcer une conférence sur les relations sino-africaines.



Patrick Loch Otieno Lumumba, 56 ans, s'est vu refuser l'entrée sur le territoire zambien à l'aéroport international Kenneth Kaunda de Lusaka lors de son arrivée pour donner une conférence publique sur les relations sino-africaines à l'université Eden.

L'avocat kenyan, célèbre professeur panafricaniste, a été refoulé par des agents de l'immigration peu après avoir atterri et a été expulsé vers le Kenya.

La conférence du professeur Lumumba intitulée *"L'Afrique à l'époque de l'influence de la Chine et de la dynamique géographique mondiale"* critique la

domination de Pékin sur l'économie de la nation de l'Afrique australe.

La porte-parole du gouvernement a confirmé par la suite que le ministère de l'immigration a refusé l'entrée en Zambie du professeur Patrick Lumumba, de nationalité kényane, pour des raisons de sécurité. L'immigration est une branche de la sécurité qui travaille avec des agences à l'intérieur et au-delà de la Zambie.

Patrick Lumumba a annoncé qu'il écrirait à l'Union africaine pour protester contre son expulsion de Zambie. Il a déploré que la Zambie, membre de l'UA qui plaide pour la libre circulation des personnes, puisse aller à l'encontre de l'esprit continental.

Le professeur Lumumba a déclaré : *«Comment puis-je devenir un risque de sécurité? Je ne porte que des idées. Je ne bouge pas avec des fusils. C'est un acte de stupidité »*, a déclaré le professeur Lumumba. Le chef de l'opposition, Hakainde Hichilema, a estimé que l'expulsion du professeur Lumumba est une honte inutile pour le pays.

La Chine est le principal investisseur en Zambie comme dans plusieurs autres pays africains. Grâce à ses offres d'aide "inconditionnelle", la plupart des appels d'offres sont attribués à des soumissionnaires chinois. À Lusaka et dans tout le pays, la Chine s'emploie à construire des aéroports, des routes, des usines et des postes de police, l'essor de la construction étant largement financé par des emprunts chinois.

Patrick Lumumba a exercé les fonctions de directeur de la Commission anti-corruption du Kenya de septembre 2010 à août 2011 et est actuellement directeur de la Kenya School of Laws depuis l'année 2014. Avocat au Kenya, il est titulaire d'un doctorat en droit de la mer de l'Université de Gand en Belgique. Panafricaniste convaincu, il a prononcé plusieurs discours prônant des solutions africaines aux problèmes africains.

- **SOUDAN – 8 mars 2018: Mohamed Abdallah al-Doma empêché de prendre un vol à destination du Caire pour un traitement médical.**

QATAR – 28 avril 2018

Najib al-Nuaimi

Le procureur général maintient l'interdiction de voyager à son encontre après l'annulation de sa décision par Cour d'appel du Qatar



Najib al-Nuaimi, a publié le 28 avril 2018, une déclaration dans laquelle il protestait contre la décision du Procureur général du Qatar de lui interdire de quitter le pays et de déposer pour justifier la mesure une plainte malveillante contre lui. À l'origine de l'affaire, le 7 février 2017 Najib al-Nuaimi avait découvert que le procureur général du Qatar, Ali Al-Marri, l'avait placé sur la liste des personnes qui ne sont pas autorisées à voyager à l'étranger, sans fournir aucune raison ou accusation contre lui. Il avait saisi

la Cour d'appel du Qatar d'une demande d'annulation et la juridiction avait révoquée l'interdiction le 30 mai 2017. Néanmoins, malgré cette décision d'annulation de l'interdiction de voyager, le Capital Security Administration du pays a informé Al-Nuaimi que le procureur général avait prononcé une nouvelle interdiction dans le même sens.

Dans sa déclaration, Najib al-Nuaimi indique: « ... avec l'approbation du gouvernement, le procureur général a continué de violer de manière flagrante les principes de la Constitution et des lois qatariennes, et a violé de manière flagrante les droits de l'homme pour lesquels il tient des conférences internationales au Qatar, et a imposé à moi un blocus semblable au blocus imposé au Qatar ».

Il a annoncé qu'il allait à nouveau attaquer la décision afin d'obtenir le respect de ses droits fondamentaux *"Je revendiquerais tous mes droits par tous les moyens légaux disponibles à l'étranger, et je recourrai à tous les moyens pour obtenir mes droits garantis par la Constitution et les lois du pays"*, a-t-il conclu.

Najib al-Nuaimi, qui fut ministre de la Justice du Qatar, est un avocat renommé en matière de droits de l'homme qui a volontairement défendu des prisonniers d'opinion au Qatar, parmi lesquels le poète Mohamed Rashid Al-Ajami, condamné en raison d'un poème à une peine d'emprisonnement à perpétuité en 2011, dont il obtenu la réduction de la peine à 15 ans de prison. Il n'a été libéré qu'en 2016 après cinq ans de prison. Najib al-Nuaimi a été en première ligne des réformes judiciaires, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. Il a été notamment étroitement associé à la défense des droits des détenus à Guantanamo Bay et a personnellement assuré la défense de 93 des détenus. Il a été nommé président du Comité de défense des détenus de Guantanamo.

- **ÉGYPTE – 4 octobre 2018 ;** Khaled Ali a été informé qu'une interdiction de voyager avait été prononcée à son encontre à son retour de Tunisie où il avait assisté à une conférence sur *"La lutte contre la corruption et son impact sur la transformation démocratique"*. L'interdiction de voyager qui ne lui a jamais été notifiée aurait été émise dans le cadre de l'affaire 173/2011, également connue sous le nom d *"affaire de financement extérieur d'une ONG"*, dans laquelle il n'est intervenu que comme avocat des accusés.

Libérés en 2018

ÉGYPTE - 13 janvier 2018 : Mahienour el Massry acquittée devant la Cour d'appel d'Alexandrie.

Accusée d'avoir enfreint la loi de 2013 sur les manifestations, d'avoir exercé des «violences» et d'avoir «insulté le Président», Mahienour el-Massry s'était présentée seule, le 18 novembre 2017, devant le tribunal d'Alexandrie qui avait ordonné son arrestation à l'audience, dans l'attente de son jugement.

Le 30 décembre 2017, le tribunal correctionnel de Montazah à Alexandrie a condamné Mahienour el-Massry à deux ans de prison. La seule preuve invoquée par l'accusation est le témoignage d'un policier, dont le rapport écrit explique que les accusés étaient partis avant qu'il n'arrive lui-même sur les lieux.

Mahienour el-Massry a été acquittée devant la Cour d'appel, le 13 janvier 2018.

Militante de droits de l'Homme, plusieurs fois emprisonnée sous le régime du Président Moubarak, puis du Président Morsi, Mahienour el-Massry, aujourd'hui âgée de 33 ans, fut à Alexandrie en janvier 2011, une figure de proue du soulèvement qui a renversé Hosni Moubarak. En novembre 2014, elle avait reçu le Prix international des droits de l'homme Ludovic-Trarieux. (Voir: Ces avocats assassinés, etc. 2018, p. 44).

VIETNAM - 7 juin 2018: Nguyễn Văn Đài remis en liberté et expulsé du pays.

Nguyen Van Dai et un autre membre de la Fraternité pour la démocratie ont été libérés jeudi de la prison de Hanoï en Allemagne, des membres de son groupe interdit et un groupe pro-démocratique en exil.

La libération et l'exil de Dai et de Le Thu Ha sont survenus environ deux mois après qu'ils aient été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement pour avoir mené des activités visant à renverser l'État en vertu de l'article 79 du Code pénal vietnamien.

Nguyễn Văn Đài a été condamné à 15 ans de prison et cinq ans de résidence surveillée le 5 avril, alors que Ha a été condamné à neuf ans d'emprisonnement. (Voir: Ces avocats assassinés, etc. 2018, p. 164).

KAZAKHSTAN - 17 août 2018: Vadim Kuramshin libéré sur parole d'une colonie pénitentiaire à Oskemen, une ville du nord-est du Kazakhstan.après avoir purgé plus de six ans et demi de prison

Le 1er août, un tribunal d'Oskemen accorda la libération anticipée à Kuramshin, affirmant qu'il serait libéré après 15 jours si la décision ne faisait pas l'objet d'un appel et était infirmée.

Kuramshin est connu pour ses efforts de sensibilisation aux violations des droits des détenus dans les prisons kazakhes, y compris celle où il a purgé sa peine.

Il a été condamné à 12 ans de prison en 2012 pour extorsion de fonds, ce qu'il a toujours formellement nié.

En décembre 2013, alors qu'il était derrière les barreaux, Vadim Kuramshin a reçu le prestigieux Prix international des droits de l'homme Ludovic-Trarieux. (Voir: Ces avocats assassinés, etc. 2018, p. 183).

TADJIKISTAN - 24 août 2018: Shukhrat Kudratov libéré après avoir passé près de quatre ans dans la colonie pénale 3/4 basée à Douchanbé pour avoir défendu une personnalité politique de l'opposition. Il a passé quatre ans.

Shuhrat Qudratov a été arrêté en juillet 2014 après avoir été accusé d'avoir tenté de corrompre un juge dans une affaire civile et d'avoir escroqué un ancien client de plusieurs milliers de dollars.

Le 13 janvier 2015, Shuhrat Qudratov a été condamné à neuf ans de prison, qui a ensuite été ramené en appel à trois ans et huit mois.

Depuis son arrestation, Shukhrat Qudratov a nié les accusations qu'il a qualifiées de représailles pour son engagement dans des affaires politiquement sensibles et en raison de sa qualité de membre dirigeant du parti d'opposition.

Shuhrat Qudratov était le chef adjoint du Parti social-démocrate du Tadjikistan, est connu pour avoir abordé des affaires politiquement sensibles, telles que celle de l'agence de presse Asia-Plus, que des responsables du gouvernement ont fréquemment poursuivie pour diffamation. Il a également défendu Zayd Saidov, un ancien ministre du gouvernement qui avait été condamné à 26 ans de prison en 2013 pour des accusations de corruption et de viol. (Voir: Ces avocats assassinés, etc. 2016, p. 101).

ISRAËL/PALESTINE - 30 septembre 2018 : Salah Hamouri, un avocat franco-palestinien, libéré de prison après plus d'un an de détention administrative en Israël.

Salah Hamouri, 33 ans, avait été arrêté à Jérusalem le 23 août 2017. Il a passé la quasi-totalité de sa détention dans une prison du Néguev dans le sud d'Israël. Les accusations portées contre lui sont restées confidentielles comme c'est généralement le cas pour les détentions administratives.

Le régime de détention administrative, très critiqué par les défenseurs des droits de l'Homme, permet à Israël de priver de liberté des personnes pendant plusieurs mois renouvelables indéfiniment sans leur en notifier les raisons.

Salah Hamouri ne doit participer à "aucune célébration (notamment de sa libération) pendant 30 jours",

Il lui est également interdit de prendre part à des activités militantes pendant cette période, a ajouté Me Hassan en précisant que son client avait payé une caution de 3000 shekels (709 euros). (Voir: Ces avocats assassinés, etc. 2018, p. 141).

Les Archives de la Liberté

L'IDHAE toujours à l'avant-garde pour défendre les avocats menacés

2010 La (première) campagne pour Nasrin Sotoudeh

IDH A E

IDHAE  **Observatoire Mondial des Droits de la Défense et des violations des droits des avocats**
Au secours des avocats depuis 1984



ACTION URGENTE AVOCAT

IRAN

La Campagne IDHAE "Libérez Nasrin SOTOUDEH !"

5 décembre 2010

AUTRES

**URGENTS
IDHAE**

OBSERVATOIRE
POUR LA
PROTECTION DES
DEFENSEURS DES
DROITS DE
L'HOMME

Amnesty International

Centre pour
l'indépendance des
magistrats et des
avocats

Protectionline

Frontline Defenders

Humanrightsfirst Alert

Human Rights Watch
Campaigns (HRW)

RESEAU EURO-
MEDITERRANEEN
DES DROITS DE
L'HOMME (REMDH)

Algeria Watch

Préoccupations croissantes pour la santé de



Nasrin Sotoodeh

Le 6 décembre, Nasrin Sotoudeh a repris une grève de la faim "sèche" pour protester contre sa détention "illégale" et les menaces proférées contre ses avocats à l'audience.

Nasrin Sotoodeh a été arrêtée le 4 septembre, après avoir été convoquée à la Cour de la prison Evin, pour « propagande contre l'Etat » et « collusion et rassemblement visant à agir contre la sécurité nationale ». Son avocate, Nasrin Ghanayi, l'a accompagnée au tribunal, mais elle n'a pas été autorisée à être présente durant l'interrogatoire.

Après avoir été interrogée, Nasrin Sotoodeh a ensuite été placée en détention à la prison Evin sans avoir eu un seul instant la possibilité de s'entretenir avec Nasrin Ghanayi. Depuis cette date elle n'a pas été davantage autorisée à voir son avocate.

Nasrin Sotoodeh a été arrêtée, le 4 septembre par le régime iranien et est actuellement incarcérée. Selon l'Agence RAHANA, Reza Khandan, le mari de Nasrin Sotoodeh, a révélé, le 5 septembre qu'elle avait reçu trois jours avant une convocation à se rendre le matin du samedi 4 septembre auprès du parquet rattaché aux tribunaux révolutionnaires (dad sarat amniah), dont les locaux sont situés dans l'enceinte de la prison d'Evin. Un mandat d'arrêt a été délivré contre elle et elle n'est pas retournée à son domicile depuis.

Selon, l'IFEX, le 28 août précédent, le bureau de Nasrin Sotoodeh avait été perquisitionné avant d'être fermé par les autorités. Elle avait alors déclaré : "Leur but est de vider le pays de ses défenseurs des droits de l'homme."

Nasrin Sotoodeh qui a représenté plusieurs personnalités, notamment les journalistes Issa Saharkhiz et Mohammed Sedigh Kabodvand, gravement malades, avait indiqué qu'elle avait été accusée dans la convocation de "conspiration contre sécurité nationale et propagande contre la République Islamique". Elle avait aussi annoncé que quelles que soit les circonstances, elle contestait formellement ces accusations.

Nasrin Sotoodeh, membre du Cercle des défenseurs des droits de l'homme, créé à Téhéran par Shirin Ebadi, Prix Nobel de la paix, travaille notamment avec de jeunes prisonniers qui risquent la peine de mort, ainsi que des prisonniers de conscience. Elle est aussi membre de la Société pour la Protection des Droits des Enfants.

Elle a assuré la défense de plusieurs prisonniers politiques et journalistes arrêtés à la suite de l'élection présidentielle controversée de juin 2009. Elle avait dénoncé les nombreuses irrégularités de procédure et notamment le fait que les prisonniers, notamment les journalistes incarcérés, soient privés de leurs droits les plus élémentaires. Ainsi, les avocats ne pouvaient pas rendre visite à leurs clients en détention, ni consulter leur dossier. Au cours du mois d'août 2009, elle a été convoquée à plusieurs reprises par les agents du ministère des Renseignements. Depuis juin 2009, elle n'a cessé de dénoncer les arrestations arbitraires et illégales, demandant aux autorités de respecter les droits des détenus, malgré plusieurs interpellations et les menaces.

En janvier 2010 elle a été l'avocate d'Arash Rahmanipour, un des deux accusés condamnés pour l'exemple à la pendaison après avoir été reconnus coupables de *mohareb* (inimitié à l'égard de Dieu). Il s'agit des premières exécutions justifiées par les troubles survenus depuis l'élection présidentielle, alors qu'il a été établi depuis que les deux hommes étaient déjà emprisonnés lors de l'élection présidentielle. A cette occasion, Nasrin Sotoodeh, avait déclaré : « Une mise à mort aussi rapide et précipitée ne saurait avoir qu'une seule explication [...] Le gouvernement tente d'empêcher le mouvement d'opposition de gagner de l'ampleur en usant de la peur et de l'intimidation. »

Les Archives de la Liberté

L'IDHAE toujours à l'avant-garde pour défendre les avocats menacés

2008 Firmin Yangambi

IDH A E

IDHAE  **bservatoire Mondial des Droits de la Défense et des violations des droits des avocats**
Au secours des avocats depuis 1984



ACTION URGENTE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

26 septembre 2008

AUTRES APPELS URGENTS IDHAE
 OBSERVATOIRE POUR LA PROTECTION DES DEFENSEURS
 DES DROITS DE L'HOMME
 Amnesty International

Centre pour l'indépendance des magistrats et des avocats

Protectionline

Frontline Defenders

Human Rights Alert

Human Rights Watch Campaigns (HRW)

RESEAU EURO-MEDITERRANEE DES DROITS DE
L'HOMME (REMIDH)

Algeria Watch

**Arrestation
ou enlèvement
de**

Me Firmin Yangambi Libote ,



**président de « Paix sur Terre »
pour tentative de mouvement insurrectionnel à Kisangani.**

Le 4 novembre, la Cour militaire de la Gombe a refusé de statuer sur la demande de liberté provisoire sollicitée par la défense.

AGISSEZ MAINTENANT
Demandez un procès équitable pour
Me Firmin Yangambi Libote

Source : Groupe LOTUS et Radio Okapi

Maitre Firmin Yangambi Libote, président d'une organisation de défense des droits de l'Homme dénommée « Paix sur Terre » a été "arrêté" le samedi 26 Septembre 2009 à Kisangani et transféré à Kinshasa, le 27 septembre 2009.

Activiste des droits de l'Homme, Me Firmin Yangambi est avocat au barreau de Kisangani et président de l'ONG de défense des droits humains « Paix sur terre ».

Interpellation ou enlèvement ?

L'annonce de l'arrestation de Me Firmin Yangambi a été faite à la presse par le ministre de la communication, Lambert Mende, le lundi 28 septembre à Kinshasa. Au cours de cette conférence, le Ministre de la Communication et des médias, et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende a annoncé l'arrestation, à l'aéroport international de Bangoka à Kisangani, de Me Firmin Yangambi, président de l'ONG « Paix sur la Terre » qui convoitait des armes de guerre. Lambert Mende, qui s'exprimait à son cabinet de travail lors du point de presse qu'il tient régulièrement sur la situation générale du pays, a fait savoir que l'intervisé avait l'intention de lancer, dans le chef-lieu de la Province Orientale, un mouvement insurrectionnel avec ses armes qu'il avait achetées à

AGISSEZ MAINTENANT

Un procès ne pourrait être équitable que si les droits de l'accusé ont été respectés durant toute la procédure.

Priez instamment les autorités congolaises :

- de faire bénéficier à l'accusé de tous les droits lui reconnus avant le procès notamment les droits d'être informé du motif de son arrestation, de faire appel à un avocat, d'entrer en contact avec sa famille ou avec son conseil, d'être traduit sans délai devant un juge, d'être jugé dans un délai raisonnable, de disposer du temps et de moyens nécessaires pour préparer sa défense ainsi que les droits à des conditions humaines de détention ;
- de garantir à l'accusé le droit de ne pas être jugé en tant que civil par une juridiction militaire selon l'esprit de l'article 7 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, ratifiée par la République Démocratique du Congo ;
- de laisser aux instances judiciaires compétentes la liberté de mener en toute indépendance l'instruction de cette affaire ;
- de cesser la campagne d'assimiler les organisations de défense des droits de l'Homme aux opposants politiques.

• de respecter tous les standards internationaux des droits de l'Homme sur un procès équitable tels qu'ils se dégagent de la Constitution du 18 février 2006 ou des Conventions Internationales auxquelles la RD Congo est partie.

ADRESSES :

Chef de l'Etat :

Son Excellence Joseph KABILA

Président de la République

Cabinet du Président de la République

Palais de la Nation

Kinshasa

Republique Démocratique du Congo

Courriers électroniques : cabinet_president@yahoo.fr

Formule d'appel : Son Excellence Monsieur le Président,

Ministre de la Défense :

Mr Chizez Diem

Ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants

Ministère de la Défense Nationale

Kinshasa

Republique Démocratique du Congo

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Denis Kalume Numbi

Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité

Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité

Kinshasa

Republique Démocratique du Congo

Courriers électroniques : ministerieur@yahoo.fr

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et des Droits humains :

Mr Mutombo Bakafwa Nsenda

Ministre de la Justice et Droits Humains

Ministère de la Justice

Kinshasa-Gombe

Republique Démocratique du Congo

Courriers électroniques : min_droitshumains@yahoo.fr

Prière d'écrire également aux représentations diplomatiques de la République démocratique du Congo dans vos pays respectifs.

MERCI D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.

IDH A E

REMERCIEMENTS

**Nous tenons à remercier tout particulièrement
pour leur aide précieuse cette année:**

Milan ABRAM
Anne-Frantz DOLLIN
Zoé KAPPES
Amalia PETAUX
Stuart RUSSEL
Guislaine SEZE

,

Institut de formation en droit de l'Homme du barreau de Paris (IFDHBP)
Institut des droits de l'Homme du barreau de Bruxelles
Institut des droits de l'Homme du barreau de Bordeaux (IDHBB)
International Association of People's Lawyers (IAPL)
Unione Forense Per la Tutela di Diritti Umani (UFTDU)
Lawyers for Lawyers (L4L)
Union Internationale des avocats (UIA)

Avec une mention particulière à:

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
(ACAT-France)
Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH)
Alkarama for Human Rights
Amnesty International Belgique
The Arrested Lawyer Initiative
Asian Human Rights Commission (AHRC)
Asian Legal Resource Centre (ALRC)
Asociación Colombiana de Abogados defensores de
derechos humanos – ACADEHUM
Associação Brasileira dos Advogados do Povo –
ABRAPO
Association for Human Rights in Central Asia –
AHRCA
Associação Brasileira dos Advogados do Povo
(ABRAPO)
Bahrain Center for Human Rights (BCHR),
Bahrain Human Rights Society (BHRS),
Bangladesh Environmental Lawyer's Association
(BELA).
Bar Association of Sri Lanka (BASL)
Bar Human Rights Committee, England and Wales
Caucasian Knot
China Human Rights Lawyers Concern Group
Central Papuan Highlands Coalition for Peace, Law and
Human Rights (*Koalisi untuk Kedamaian, Hukum dan
HAM Pegunungan Tengah Papua*)
Centre Egyptien des Droits Economiques et Sociaux
(ECESR)

Center for Human Rights in Iran (CHRI)
Centro Brasileiro de Solidariedade aos Povos –
CEBRASPO
China Aid
China Brief - The Jamestown Foundation
China Digital Times
China Media Project
Chinese Human Rights Defenders
Chinese Law and Politics Blog
Civil Rights & Livelihood Watch
Colegio de Abogados Penalistas del
Estado de Jalisco
Comisionado Nacional de Derechos Humanos
Honduras (CONADEH),
Comité de soutien aux droits de l'Homme en Iran
(CSDHI)
Comité des Affaires des Prisonniers Palestiniennes
Comité Ejecutivo de la Abogacía Colombiana, (CEAC)
Comité por los derechos humanos en América latina (CDHAL),
Comité pour la défense des droits de l'Homme au
Honduras (CODEH)
Commission internationale de juristes (CIJ)-
International Commission of Jurists (ICJ)
Committee Against Torture
Committee for Human Rights in Syria
Committee of Syria lawyers for freedom
Committee to Support Chinese Lawyers CSCL
Defensa Estratégica en Derechos Humanos, A.C.
Dui Hua Human Rights Journal

- East and Horn of Africa Human Rights Defender Project (EHAHRDP)
- East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project
- Epoch Times
- European Association of Lawyers for Democracy and World Human Rights (ELDH)
- Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)
- Foro Penal Venezolano (FPV)
- Frontlinedefenders
- Fundación Comité de solidaridad con los presos políticos
- Fundación Comité de Solidaridad con los Presos Políticos (FCSPP)
- Gulf Center for Human Rights (GCHR),
- Haldane Society of Socialist Lawyers
- Hong Kong Free Press
- Human Rights Activists News Agency in Iran (HRANA)
- Human Rights Defender (CHDR)
- Human Rights House Foundation (HRRF)
- Human Rights in China (HRIC)
- Human Rights Voices
- Human Rights Watch (HRW)
- Ifex
- Institute for Reporters' Freedom and Safety (IRFS)
- International Campaign for Human Rights in Iran
- International Commission of Jurists
- International PEN Writers in Prison Committee
- Justice For Colombia
- Kurdish Organization for Defending Human Rights and Public Freedoms in Syria
- Lawyers for Human Rights (LHR)
- Lawyers for Lawyers
- Lawyers with the Democracy Alliance for Papua (*Aliansi Demokrasi untuk Papua*, AIDP)
- Lawyers' Rights Watch Canada
- LP3BH (Institute for Research, Investigation and Development of Legal Aid, *Lembaga Penelitian, Pengkajian dan Pengembangan Bantuan Hukum*)
- Memorial Human Rights Center
- Middle East Monitor
- Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Irak (MANUI)
- Movimiento Nacional de Víctimas de Estado – MOVICE.
- Observatoire syrien pour les droits de l'Homme (OSDH)
- Observatorio Venezolano de Violencia
- Open Society Justice Initiative
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT)
- Palestine Prisoners' Center for Studies
- Palestinian Detainees' Committee,
- Papuans behind bars
- Peace Brigades International (PBI)
- PEN
- Radio Free Asia
- Reporters sans frontières
- Réseau Arabe pour l'Information des Droits de l'Homme (ANHRI),
- Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)
- Rights Action
- SADC Lawyers' Association
- Solicitors International Human Rights Group
- South China Morning Post
- Soutiens sans frontières
- Syrian Organization for Human Rights (SWASIAH)
- The Arabic Network for Human Rights Information
- Réseau Arabe pour l'Information des Droits de l'Homme (ANHRI)
- The Colombian Caravana
- UN Special Rapporteur on the Independence of Judges and Lawyers
- Unione Camere Penali Italiane
- United States Commission on International Religious Freedom (USCIRF)
- Voix des sans-voix pour les droits de l'Homme (VSV)
- www.kampain.info
- Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR)



AVERTISSEMENT À NOS LECTEURS

L'IDHAE ne reçoit aucune subvention et aucun financement d'aucune sorte d'aucun gouvernement, organisme étatique ou organisation internationale constituée ou contrôlée par des États et n'a de compte à rendre à aucun de ceux-ci.

Afin de préserver sa totale indépendance, son financement est assuré exclusivement par les contributions de ses membres.

*Les grands barreaux d'Europe pour la
défense des droits de l'Homme*

IDHAE  Observatoire sans frontières des
violations des droits de la défense et des droits de
l'Homme des avocats dans le monde



Rapport 2018

Directeur de la publication: Bertrand Favreau



TABLE DES MATIERES

2019

<i>AVANT –PROPOS : « ÊTRE AVOCAT ! LE DANGER EXISTENTIEL PERMANENT » par le Bâtonnier Issouf Baadhio, Président de l'Union Internationale des Avocats (UIA).....</i>	<i>7</i>
<i>2019, par Bertrand FAVREAU</i>	<i>9</i>
<i>365 jours de la vie des avocats dan le monde 2018.....</i>	<i>21</i>
<i>8 avocats qui ont marqué l'année 2018.....</i>	<i>41</i>
<i>Assassiné(e)s en 2018</i>	<i>50</i>
<i>Celles et ceux qui en ont réchappé.....</i>	<i>106</i>
<i>Condamné(e)s en 2018</i>	<i>112</i>
<i>Emprisonné(e)s en 2018</i>	<i>153</i>
<i>Arrestations, interpellations & privations de liberté en 2018.....</i>	<i>159</i>
<i>Attentats, Violences & Mauvais traitements.....</i>	<i>195</i>
<i>Les oublié(e)s de 2018.....</i>	<i>211</i>
<i>Radiations, poursuites et entraves à l'exercice professionnel.....</i>	<i>218</i>
<i>Menaces de mort.....</i>	<i>238</i>
<i>Interdiction de voyager</i>	<i>247</i>
<i>Libéré(e)s en 2018</i>	<i>250</i>
<i>Les Archives de la Liberté.....</i>	<i>252</i>
<i>Tables des Matières</i>	<i>258</i>
<i>Index.....</i>	<i>259</i>

SUPPLEMENT

HOMMAGE A NASRIN SOTOUDEH

Cérémonie de Remise

du XXIIIème Prix International des Droits de l'Homme

"Ludovic-Trarieux" 2018

Bruxelles, 24 mai 2019.....263

INDEX

AFRIQUE DU SUD – Mongezi Gqoboka...101
 AFRIQUE DU SUD – Pete Mihalik...102
 AFRIQUE DU SUD – Richard Spoor...188
 AFRIQUE DU SUD – Thamsanqa Wilson Ndwandwe...101
 ARABIE SAOUDITE – Ibrahim al-Modeimigh...160
 ARABIE-SAOUITE – Walid Abu al-Khair...213
 ARGENTINE – Alizia Beatriz Arzadum... 65
 ARGENTINE – Andres Lamboy...107
 ARGENTINE – Antonio Francisco Parrellada...65
 ARGENTINE – Gustavo de la Fuente...238
 ARGENTINE – Nelson Alberto Spirito...65
 ARGENTINE – Pedro “Pilico” Cortez... 65
 AUSTRALIE – Bernard Collaery... 219
 AUSTRALIE – Ho Ledin...105
 AZERBAÏDJAN – Asabali Mustafayev...228
 AZERBAÏDJAN – Elchin Sadigov... 230
 AZERBAÏDJAN – Emin Aslan...113
 AZERBAÏDJAN – Fakhraddin Mehdiyev...227
 AZERBAÏDJAN – Irada Javadova...229
 AZERBAÏDJAN – Nemet Karimli... 228
 AZERBAÏDJAN – Samad Rahimli...227
 AZERBAÏDJAN – Yalchin Imanov...228
 BANGLADESH – Mainul Hosein...161
 BIRMANIE/MYANMAR – Khin Khin Kyaw...120
 BOLIVIE – Julio César Herrera...66
 BRÉSIL – André Ambrósio Ribeiro da Silva...70
 BRÉSIL – Armando de Oliveira Freitas...68
 BRÉSIL – Carlos Roberto Binelli... 73
 BRÉSIL – Emerson Vieira...72
 BRÉSIL – Francisco Erivaldo Rodrigues... 70
 BRÉSIL – Joacir Montagna... 72
 BRÉSIL – Jonatas Fernando Venturini da Silva...67
 BRÉSIL – José Atanásio Lemes Neto...73
 BRÉSIL – José Fernando Cabral de Lima...67
 BRÉSIL – Kléber Martins de Araújo...68
 BRÉSIL – Marcelino Aguiar da Cunha...66

BRÉSIL – Marleni Fantinel Ataíde Reis...74
 BRÉSIL – Nelson José Castro... 74
 BRÉSIL – Nilson Aparecido Carreira Mônico...68
 BRÉSIL – Renato Jorge Rocha Rezerra Fini...71
 BRÉSIL – Sérgio Beze Prates... 71
 BRÉSIL – Silvia da Silva Carvalho...69
 BRÉSIL – Valéria Lucia dos Santos...201
 BRÉSIL – Wellington da Costa Souza...73
 CAMEROUN – Elvis Brown Luma Mukuna...242
 CAMEROUN – Emmanuel Simh...177
 CAMEROUN – Maurice Kamto...177
 CAMEROUN – Michèle Ndoki...176
 CAMEROUN – Suh Fuh Benjamin...206
 CHINE – Bao Longjun...226
 CHINE – Cheng Hai...222
 CHINE – Huang Sha...174
 CHINE – Li Boguang...111
 CHINE – Li Heping...222
 CHINE – Li Yuhang...197
 CHINE – Lin Qilei...222
 CHINE – Liu Xiaoyuan...226
 CHINE – Liu Zhengqing...225
 CHINE – Sui Muqing...220
 CHINE – Sun Shihua...196
 CHINE – Wang Quanzhang...49
 CHINE – Wang Yu...226
 CHINE – Wen Donghai...224
 CHINE – Xie Yanyi...224
 CHINE – Yang Jinzhu...224
 CHINE – Yu Wensheng...154
 CHINE – Zhang Kai...222
 CHINE – Zhou Lixin...226
 COLOMBIE – Abelardo de la Espriella...238
 COLOMBIE – Cesar Augusto Maya Gómez...76
 COLOMBIE – Daniel Ernesto Prado Albarracín...240
 COLOMBIE – Dignoris Pérez Niño...106
 COLOMBIE – Freddy Gómez Sanclemente...75
 COLOMBIE – Iván Cancino...239
 COLOMBIE – Jaime Guapi Riascos...77
 COLOMBIE – Jairo Mosquera...77
 COLOMBIE – Luis Fernando Medina Mendoza...76
 COLOMBIE – Pedro Amoroch Barragán...77
 COLOMBIE – Soneyda Figueroa Duarte...75
 COSTA RICA – Eduardo Enrique Lobo Madrigal...93
 COTE D'IVOIRE – Laetitia Segui... 204

ÉGYPTE – Azzouz Mahgoub...162
 ÉGYPTE – Ezzat Ghoneim...162
 ÉGYPTE – Haitham Mohamedain...163
 ÉGYPTE – Huda Abd al-Moneim...164
 ÉGYPTE – Ibrahim Metwally
 ÉGYPTE – Khaled Ali... 116
 ÉGYPTE – Mahienour el-Massry...250
 ÉGYPTE – Mohamed Ramadan...155
 ÉMIRATS ARABES UNIS – Mohammed al-Roken...214
 ETATS-UNIS – Allegra Love...243
 ETATS-UNIS – Antonio B. Mari...100
 ETATS-UNIS – Steven Donziger ...232
 ETATS-UNIS – Tracy Edward Page...100
 FRANCE – Frank Berton...236
 FRANCE – Marjane Ghaem...244
 HAÏTI – Cisirismond Mauril...246
 HAÏTI – Jerry Pétite...208
 HAÏTI – Junior Cherette...246
 HAÏTI – Réginald Févry...208
 HAÏTI – Sylvie Jean Marie...246
 HAÏTI: Élie Diepst Augustin...208
 HONDURAS – Carlos Hernández... 79
 HONDURAS – Carlos Iván Ordóñez...78
 HONDURAS – Daniel Torres Herrera... 107
 HONDURAS – Jorge Alberto Topete Vásquez...80
 HONDURAS – Louis Rivera Valladares...81
 HONDURAS – Norma Saraf Romero Zeydel...80
 HONDURAS – Rafael Humberto González...81
 HONDURAS – Reynaldo Barahona... 82
 HONDURAS – Rubén Darío Mateo Galán...81
 HONDURAS – Saddie Karina Araque Machado...79
 INDE – Ajit Nayak...60
 INDE – Arun Ferreira...166
 INDE – Ashish Kumar Dubey...198
 INDE – Ashutosh Shrotiya...110
 INDE – Bachan Lal Soni...59
 INDE – Dayanand Ratnakar Dhokne...110
 INDE – Debi Prasanna Pattanaik...199
 INDE – Deepika Singh Rajawat...244
 INDE – Jitendra Kumar Singh... 61
 INDE – K. Hariragavan...165

INDE – Kanwar Bhan Arya...58
 INDE – Kirit Joshi...58
 INDE – Pramod Nagar...198
 INDE – Rajesh Kumar Srivastava...59
 INDE – Ravi Prasad Tewari... 59
 INDE – S. Vanchinathan...165
 INDE – Sambit Nayak...60
 INDE – Sangeeta Sharma...198
 INDE – Subhrakant Satpathy...199
 INDE – Sudha Bharadwaj...167
 INDE – Surendra Gadling...165
 INDE – Upanra Nayak...164
 INDE – Vinod Tyagi...198
 que c'est chiant
 alorsINDE/CACHEMIRE – Shabir Ahmad Bukhari...168
 INDE/CACHEMIRE – Talib Hussain...169
 IRAN – Abdolfattah Soltani...48
 IRAN – Amirsalar Davoudi...173
 IRAN – Arash Keykhosravi...119
 IRAN – Faroukh Forouzan...171
 IRAN – Farshid Hakki...64
 IRAN – Ghassem Sholeh-Sadi...119
 IRAN – Hoda Amid...173
 IRAN – Hossein Ahmadianiaz...220
 IRAN – Masoud Javadieh...119
 IRAN – Mohammad Najafi...117
 IRAN – Mostafa Daneshjou...118
 IRAN – Mostafa Tork Hamadani...172
 IRAN – Nasrin Sotoudeh...43
 IRAN – Payam Derafshan...171
 IRAN – Zeinab Taheri...170
 ISRAËL/PALESTINE – Salah Hamouri...251
 KAZAKHSTAN – Bauyrzhan Azanov...232
 KAZAKHSTAN – Gulnara Zhuaspaeva...174
 KAZAKHSTAN – Vadim Kuramshin...249
 KAZAKHSTAN– Sergey Sizintsev...230
 KAZAKHSTAN: Raissa Yakubenko...230
 KAZAKHSTAN: Valeriy Yakubenko...230
 KAZAKHSTAN: Vladimir Zolotov...230
 KENYA – Miguna Miguna...175
 KENYA – Stephen Kariuki Mburu...103
 KENYA/SOUDAN DU SUD – Dong Samuel Luak...217
 LETTONIE – Martins Bunkus...105
 MADAGASCAR – Aly Roman Aliarivelo...207

MALAISIE – Siti Kassim...181
 MALDIVES – Moosa Siraj...180
 MALDIVES – Nazim Sattar...180
 MAROC – Abdessadek el Bouchtaoui...121.
 MEXIQUE – Adrián José Chavarría Castillo...88
 MEXIQUE – Claudia Ivet...242
 MEXIQUE – Dario Ramírez Salazar...83, 107
 MEXIQUE – Edgar Neptali Bustamante Padilla... 85
 MEXIQUE – Emmanuel Vilchis Sandoval...84
 MEXIQUE – Ervey Gutiérrez Ochoa...88
 MEXIQUE – Everardo Romero Rancaño...83
 MEXIQUE – Federico Nava Mundo... 90
 MEXIQUE – Francisco Osorio Puga...90
 MEXIQUE – Gerardo Romo Muñoz...84
 MEXIQUE – Héctor Israel Pérez...90
 MEXIQUE – Horacio García Vallejo...91
 MEXIQUE – Iracema Yasmín Díaz Gutiérrez...88
 MEXIQUE – Javier Huacuja Domínguez... 83
 MEXIQUE – Jesus Horacio García Vallejo...91
 MEXIQUE – Joaquín Morales Sánchez...87
 MEXIQUE – Jonathán Guadalupe Romero Gil... 91
 MEXIQUE – Jorge Iván Leyva Loya...86
 MEXIQUE – José Antonio Muñiz Sánchez...83
 MEXIQUE – José Antonio Vergara Hernández... 85
 MEXIQUE – José Jairo García Oliver... 83
 MEXIQUE – Luis Alberto Castañeda Yañez...83
 MEXIQUE – Mauricio Ochoa Rojas...89
 MEXIQUE – Miguel Ángel Cerpas Torres...85
 MEXIQUE – Omar Tejeda Flores...84
 MEXIQUE – Óscar Carrasco Coronel...89
 MEXIQUE – Óscar Manuel Rocha Rivera... 85
 MEXIQUE – Ramón Arturo Morales Muro... 84
 MEXIQUE – Ricardo Timshel Barrón González...85
 MEXIQUE – Salvador Rentería Rentería...88
 MEXIQUE – Servando Nájera Ávila...84
 MEXIQUE – Víctor Guerrero Terrazas Olivas...87
 MOLDAVIE – Ion Cretu...183
 MOLDAVIE – Vitalie Taulean...202
 NICARAGUA – Amy García Curtis...240

NICARAGUA – Boanerges Fornos...240
 NICARAGUA – Erick Rivera Calderón...200
 NICARAGUA – Harold Contreras Rivera...92
 NICARAGUA – Nelson Cortez...240
 NICARAGUA – Óscar Noel Herrera Blandón...92
 NIGER – Lirwana Abdourahmane...178
 NIGÉRIA – Adeola Adebayo...102
 NIGÉRIA – Adesina Okeya...103
 NIGÉRIA – Chiamaka Nwangwu... 205
 NIGÉRIA – Luqman Olanrewaju Bello...207
 NIGERIA – Olukoya Ogungbeje...179
 OUGANDA – Wilbert Muhereza... 209
 PAKISTAN – Muhammad Idrees...61
 PAKISTAN – Owais Talib...62
 PAKISTAN – Pervez Akhtar Cheema...61
 PAKISTAN – Rana Ishtiaq...62
 PAKISTAN – Rizvam...200
 PAKISTAN – Saif-ul-Malook...42
 PAKISTAN – Sanam Umrani...62
 PAKISTAN – Syed Azam Kundi...63
 PAKISTAN – Yasir Zikyria...63
 PAKISTAN – Zainullah Khan...62
 PAKISTAN – Zamin Khan Kakar...62
 PANAMA – Leida Montero Ruedas...93
 PANAMA – Miguel Guevara Ruiz...93
 PARAGUAY – Hudson Silva Polvora...94
 PARAGUAY – Laura Marcela Casuso...95
 PARAGUAY – Lucilo Nicolás Cardozo Salina...94
 PÉROU – Ernesto Castro Ríos...95
 PÉROU – Jenny Nolasco Tomás...96
 PHILIPPINES – Argel Joseph Cabatbat... 108
 PHILIPPINES – Benjamin Tarug Ramos...47
 PHILIPPINES – Connie del Rio Villamor... 55
 PHILIPPINES – Edel Julio Romero... 56
 PHILIPPINES – Erfe del Castillo...109
 PHILIPPINES – Geronimo S. Marabe Jr...53.
 PHILIPPINES – Henry Joseph Herrera... 52
 PHILIPPINES – Jan Vincent Soliven...182
 PHILIPPINES – Jason Bader Perera...109
 PHILIPPINES – Joey Galit...53

PHILIPPINES – Ramy
Tagnong...53
PHILIPPINES – John
Ungab...52
PHILIPPINES – Lenie Rocel
Rocha...182
PHILIPPINES – Nasser M.
Laban...56
PHILIPPINES – Rafael
Atotubo...55
PHILIPPINES – Rodel
Batocabe...57
PHILIPPINES – Romulo
Bernard Alarkon...182
PHILIPPINES – Salvador
Solima... 54
PHILIPPINES – Wilmer
Quiñones Donasco...108
PORTO RICO – Carlos
Cotto Cartagena...98
QATAR – Najib al-
Nuaimi...249
RÉP. DÉM. DU CONGO –
Evariste Kalala Kwete... 204
RÉP. DOMINICAINE –
Rafael Leonidas Ovalles
Santana...99
RÉP. DOMINICAINE –
Santos Cedeño Del
Rosario...99
RUSSIE – Alexander
Golovach...184
RUSSIE – Mark Feygin...234
RUSSIE – Mikhail
Benyash...183
RUSSIE – Petr Zaikin...233
RUSSIE – Ramil
Akhmetgaliyev...245
RUSSIE – Sergey
Leonov...115
RUSSIE – Valentin Karelin...
202
RUSSIE – Viktor
Fedorchenko...115
RUSSIE – Vyacheslav
Gimadi...184
RUSSIE / CRIMEE – Edem
Semedlayev...235
RUSSIE / CRIMEE – Emil
Kurbedinov... 114
RUSSIE / CRIMEE – Lilya
Hemedzhy...235
SALVADOR – Juan José
Zelaya Rodríguez...97
SALVADOR – Luis Eleno
Lazo Hernandez... 97
SERBIE – Dragoslav
Ognjanovic...104
SOUDAN – Adil Mohamed
Al-Imam...235
SOUDAN – Alhadi
Alfar...192
SOUDAN – Bakari
Gerbil...192
SOUDAN – Gibril Hamid
Hassabu...190
SOUDAN – Hanan Hassan
Khalifa...192
SOUDAN – Haram
Othman...192
SOUDAN – Hatim
Oushi...192
SOUDAN – Huwida
Mursal...192
SOUDAN – Ibrahim
Azrag...192
SOUDAN – Iqbal Mohamed
Ali...192

SOUDAN – Isamael
Hassan...192
SOUDAN – Laila
Bashar...192
SOUDAN – Manal
Khogali...192
SOUDAN – Mohamed
Abdallah al-Doma...190
SOUDAN – Mohamed
Almustafa...192
SOUDAN – Mohamed
Bagan...192
SOUDAN – Mohamed
Qurashi...192
SOUDAN – Muna
Altigani...192
SOUDAN – Noon
Kashkosh...192
SOUDAN – Osman Hassan
Salih... 189
SOUDAN – Rashida Al
Ansari...190
SOUDAN – Rehab Assadiq
Sharif...190
SOUDAN – Saleh Mahmoud
Osman...191
SOUDAN – Samia
Arqawi...192
SOUDAN – Sumaia
Isaaq...192
SYRIE – Yasser al-
Salim...193
SYRIE – Razan Zaitouneh
...215
SYRIE – Nazem
Hammadi...215
SYRIE – Khalil Matouq...216
SYRIE – Abdullah al-
Khalil...216
TADJIKISTAN – Shukhrat
Kudratov...251
TCHAD – Doumra
Manassé...206
THAÏLANDE – Anon
Nampa...237
THAÏLANDE – Prawet
Prapankul...122
TUNISIE – Najet
Laabidi...203
TURQUIE – Adnan
Taşkın...132
TURQUIE – Ahmet Kemal
Göncü...134
TURQUIE – Ahmet
Mandacı...158
TURQUIE – Akın Atalay...
130
TURQUIE – Ali Aksoy...142
TURQUIE – Ali
Hasdemir...147
TURQUIE – Ali Osman
Turgut...136
TURQUIE – Ali Özcel...147
TURQUIE – Ayca Çiçek...
158
TURQUIE – Ayse
Batumlu...124
TURQUIE – Aysegül
Çagatay...158
TURQUIE – Aysel
Tuğluk...125
TURQUIE – Aytac
Ünsal...158
TURQUIE – Barkin
Timitk...46, 158
TURQUIE – Behiç Asçı...
158
TURQUIE – Bekir Sıddık
Çelik...134.

TURQUIE – Besim
Yücel...147
TURQUIE – Buğra
Büyükeren...147
TURQUIE – Bülent
Utku...130
TURQUIE – Burak
Keskin...143
TURQUIE – Burcu Çelik
Özkan...126
TURQUIE – Büseyne
Kahraman...145.
TURQUIE – Cagatay
Aygün...147
TURQUIE – Can
Tombul...157
TURQUIE – Cengiz Çağlar
Ayyıldız...141
TURQUIE – Cüneyit
Göğüş...129
TURQUIE – Deniz
Kurtoglu...184
TURQUIE – Didem Baydar
Ünsal... 158
TURQUIE – Dilek
Kütükçü...140
TURQUIE – Ebru Timtik...
158
TURQUIE – Ekrem
Horozoğlu...136
TURQUIE – Elmas
Çatar...140
TURQUIE – Emin
Baran...146
TURQUIE – Emre
Karcı...139
TURQUIE – Engin
Gökoglu...158
TURQUIE – Erdal
Doğan...246
TURQUIE – Eren Keskin...44
TURQUIE – Erol
Altıntaş...141
TURQUIE – Ersan
Satılmış...132
TURQUIE – Ezgi Çakır...158
TURQUIE – Fatma Çilem
Ömeroğlu...138
TURQUIE – Fatma Saadet
Yılmaz...148
TURQUIE – Fatma
Şen...140
TURQUIE – Fevzi Cem
Şenocak...140
TURQUIE – Filiz
Ölmez...144
TURQUIE – Gökhan
Çelik...147
TURQUIE – Hakan
Özbek...134
TURQUIE – Halil İbrahim
Akkaş...137
TURQUIE – Haluk
Bedel...147
TURQUIE – Hanifi Barış...
156
TURQUIE – Hasan
Günaydın...151
TURQUIE – Heval Yıldız
Karasu...210
TURQUIE – Hilmi Sari...147
TURQUIE – Hüdayi
Kayhan...139
TURQUIE – Hüseyin
Azman... 147
TURQUIE – İbrahim
Bakır...137
TURQUIE – İsa Koşar...147

TURQUIE – İsmail Taştan...149
 TURQUIE – Kadir Çelik...147
 TURQUIE – Kemal Aytac...185
 TURQUIE – Kemal Uçar...186
 TURQUIE – Kemal Yıldız...140
 TURQUIE – Kenan Mengi...134
 TURQUIE – Mehmet Akif Canpolat...131
 TURQUIE – Mehmet Canpolat...129
 TURQUIE – Mehmet Cemal Acar...138
 TURQUIE – Mehmet Işık...147
 TURQUIE – Mehmet Sönmez...147
 TURQUIE – Metin Yücel...131
 TURQUIE – Mikail Ünal...135
 TURQUIE – Muammer Güler...139
 TURQUIE – Müdayi Kaplan...139
 TURQUIE – Muhammed İkbâl Çil...139
 TURQUIE – Muhammet Sercan Üst...134
 TURQUIE – Muhittin Köylüoğlu...150
 TURQUIE – Mustafa Babayigit...135
 TURQUIE – Mustafa Canbaz...147
 TURQUIE – Mustafa Ezber...141
 TURQUIE – Mustafa Güleç...147
 TURQUIE – Mustafa Kemal Açıcı...140
 TURQUIE – Mustafa Kemal Güngör...130
 TURQUIE – Mustafa Maskan...139
 TURQUIE – Mustafa Murat Bayoğlu...134
 TURQUIE – Mustafa Özmen...134
 TURQUIE – Mustafa Yelbey...147

TURQUIE – Naciye Demir...158
 TURQUIE – Necati Coşkun...137
 TURQUIE – Neşe Yıldızoğlu...140
 TURQUIE – Nuri Polat...150
 TURQUIE – Nurten Eğercioğlu...151
 TURQUIE – Oğuz Holat...134
 TURQUIE – Okan Gökalp...147
 TURQUIE – Ömer Binalı...132
 TURQUIE – Ömer Faruk Tosun...149
 TURQUIE – Ömer Kavili...187
 TURQUIE – Orhan Öngöz...152
 TURQUIE – Osman Karataş...135
 TURQUIE – Osman Yengil...132
 TURQUIE – Özcan Aksoy...139
 TURQUIE – Özge Elif Hendekçi...143
 TURQUIE – Özgür Yılmaz...
 TURQUIE – Özkan Yücel...
 TURQUIE – Rabia Fitnat Yılmaz...148
 TURQUIE – Ramazan Demir...123
 TURQUIE – Raziye Aktaş...146
 TURQUIE – Recep Bağ...140
 TURQUIE – Sadettin Yılmaz...147
 TURQUIE – Sedat Alp...132
 TURQUIE – Selahattin Demirtaş...128
 TURQUIE – Selamet Şen...146
 TURQUIE – Selcuk Kozagacli...158
 TURQUIE – Serdar Baskin...140
 TURQUIE – Serdar Kutlu...
 TURQUIE – Serdar Şenocak...140
 TURQUIE – Serhat Doğan...132

TURQUIE – Serkan Ulufer...133
 TURQUIE – Sibel Gürkök...135
 TURQUIE – Sibel Sevinç Deveci...185
 TURQUIE – Sükriye Erden...158
 TURQUIE – Süleyman Gökten...158
 TURQUIE – Süleyman Gürkök...135
 TURQUIE – Suna Bilgin...127
 TURQUIE – Yagmur Ereren...158
 TURQUIE – Yalçın Cabar...147
 TURQUIE – Yalçın Kayaaltı...133
 TURQUIE – Yaprak Türkmen...158
 TURQUIE – Yücel Akdağ...145
 TURQUIE – Yusuf Yılmaz...139
 TURQUIE – Yusuf Zotluoğlu...140
 TURQUIE – Zehra Özdemir...158
 TURQUIE – Zekeriya Albayrak...140
 TURQUIE – Zeynel Balkız...147
 UKRAINE – Iryna Nozdrovskaya...51
 VENEZUELA – Elián Alejandro Rojas Cabrera...98
 VENEZUELA – Enrique Aristeguieta Gramcko...193
 VENEZUELA – Jairo Finol...97
 VENEZUELA – Mario Meleán...97
 VENEZUELA – Mario Sánchez...97
 VENEZUELA – Orlando Gonzalez...194
 VENEZUELA – Oscar Rios...194
 VIETNAM – Nguyễn Văn Đài...45, 250
 ZAMBIE – Patrick Loch Otieno Lumumba...248
 ZIMBABWE – Unite Saize...209

*Prix International des droits de l'Homme Ludovic-Trarieux
Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize
Premio Internacional de Derechos Humanos Ludovic Trarieux
Premio Internazionale per i Diritti Umani Ludovic Trarieux
Internationalen Ludovic-Trarieux-Menschenrechtspreis
Prêmio Internacional de Direitos Humanos Ludovic Trarieux
Ludovic Trarieux Internationale Mensenrechtenprijs*



Depuis/Since/Desde/Dal/Seit/Sinds 1984

*“L’hommage des avocats à un avocat ”
“The award given by lawyers to a lawyer”
“El homenaje de abogados a un abogado ”
“L’omaggio degli avvocati ad un avvocato”
“Die Hommage von Anwälten zu einem Anwalt”
« De award gegeven door advocaten aan een advocaat »*



*« CE
N'ÉTAIT
PAS SEULEMENT
D'AILLEURS LA CAUSE
ISOLÉE D'UN HOMME QUI ÉTAIT À DÉFENDRE,
C'ÉTAIT, DERRIÈRE CETTE
CAUSE, LE DROIT, LA JUSTICE,
L'HUMANITÉ »*

www.ludovictrarieux.org



Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize 2018
Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux 2018
Premio Internacional de Derechos Humanos Ludovic Trarieux 2018
Internationalen Ludovic-Trarieux-Menschenrechtspreis 2018
Prêmio Internacional de Direitos Humanos Ludovic Trarieux 2018
Premio Internazionale per i Diritti Umani Ludovic Trarieux 2018
Ludovic Trarieux Internationale Mensenrechtenprijs 2018

Depuis/Since/Desde/Dal/Sinds 1984

*Cérémonie de Remise du
XXIIème Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-
Trarieux" 2018*

à

Madame Nasrin SOTOUDEH
(Iran).

par

Monsieur le Juge Paul LEMMENS,
juge à la Cour européenne des droits de l'homme

21 septembre 2018 - La délibération



Vendredi 21 septembre 2018 : la délibération du jury du prix 2018, dans la salle de délibération du conseil de l'Ordre, au palais de justice de Paris.

Trente-trois ans après Nelson Mandela

le XXIIIème Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux" 2018
attribué à
Nasrin Sotoudeh



Le XXIIIème *Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux"* 2018 a été attribué, le 21 septembre 2018, dans la salle de délibération du conseil de l'Ordre, au palais de justice de Paris, aimablement mise à la disposition du Jury par Madame Marie-Aimée Peyron, bâtonnière de l'ordre, à l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh.

Le Jury a souligné la détermination, le courage et la force de l'engagement de la lauréate qui, au mépris de sa liberté de sa santé, n'a pas hésité à partir d'octobre 2013, à se rendre cinq jours par semaine pendant neuf mois devant les bureaux de l'Ordre des avocats pour protester contre l'interdiction d'exercer son métier qui l'avait frappée. À cette occasion, elle a été à deux reprises arrêtée. Elle est aujourd'hui détenue à la prison d'Evin à Téhéran après avoir été condamnée à 38 années de prison et à 148 coups de fouet.

La *Mention spéciale du Jury* décernée chaque année à un barreau qui a illustré par son action, son œuvre ou ses souffrances la défense des droits de l'homme, a été décernée pour 2018 au barreau de Diyarbakir (Diyarbakir Barosu).

La cérémonie officielle de remise du prix a eu lieu le vendredi 24 mai 2019, dans la Salle solennelle des audiences de la Cour de cassation, au palais de justice de Bruxelles, sous la présidence du bâtonnier Michel FORGES, bâtonnier de l'Ordre français des avocats du Barreau de Bruxelles. Le Prix a été remis par Monsieur le Juge Paul LEMMENS, juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Auparavant, Madame Nasrin SOTOUDEH a reçu successivement les hommages de Madame Adrie VAN DE STREEK au nom de Barreau d'Amsterdam *, du Dr Bilinç ISPARTA au nom de Berliner Rechtsanwaltskammer *, de Monsieur Christophe PETTITI au nom de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Paris, de Monsieur Anton Giulio LANA au nom de UFTDU *, de Madame Saskia DITISHEIM au nom de l'Ordre des Avocats de Genève, de Monsieur François MOYSE au nom de l'Ordre des Avocats de Luxembourg *, de Monsieur le Bâtonnier OSCHINSKY au nom de l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, de Monsieur le Bâtonnier Issouf BAADHIO, Président de l'UIA *, ety de Monsieur le Bâtonnier Bertrand FAVREAU au nom du Jury du Prix.

**Discours non parvenu.*

Discours de Monsieur le bâtonnier Michel FORGES

bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

C'est un grand honneur pour le barreau de Bruxelles de vous accueillir dans cette belle salle des audiences solennelles de la cour de cassation pour ce colloque organisé à l'occasion de la remise du prix international des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux.

Je remercie Madame le premier président de la cour de cassation, d'avoir mis cette salle à notre disposition et de nous avoir permis ainsi de nous retrouver dans un lieu qui soit à la mesure de notre propos.

Je tiens à remercier le public d'être venu, et de manifester par sa présence dès le colloque proposé avant la remise du prix, son intérêt pour les droits de l'homme et pour la juridiction qui est appelée à les consacrer, la Cour européenne des droits de l'homme.

Je remercie aussi les orateurs qui ont accepté de prendre la parole et d'évoquer avec nous, après un exposé introductif de Me Frédéric KRENC, le renforcement du dialogue et la protection des libertés.

Je remercie particulièrement Madame Françoise TULKENS, ancienne juge et vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, et Monsieur Paul LEMMENS, juge belge à la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que les présidents des trois hautes juridictions du pays, qui entourent Mesdames Marie-Aude BEERNAERT et Isabelle NIEDLISPACHER.

Je dis aussi merci à Mes Frédéric KRENC, Anton Giulio LANA, et Christophe PETTITI.

Enfin, je remercie Monsieur le bâtonnier Yves OSCHINSKY et Me Thierry BONTINCK, sans lesquels l'organisation de ce colloque n'aurait pas été possible.

Ce colloque, et la remise du prix Trarieux revêtent une importance considérable, parce que les enjeux sont au cœur de notre activité : sans respect de nos droits humains fondamentaux, sans liberté d'expression, sans défense libre, sans avocat libre, il ne peut y avoir de démocratie.

Ce colloque, et la remise du prix Trarieux, constituent un nouveau reflet du rayonnement de nos barreaux et une nouvelle occasion de partager nos valeurs communes.

Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les barreaux de Bordeaux, Bruxelles, Paris, ou Rome qui se rassemblent, ce sont tous les avocats du monde entier.

La remise du Prix Ludovic Trarieux 2018 nous permet de rappeler notre soutien à la défense des droits humains et d'exprimer notre volonté de nous montrer dignes de Jacques Ludovic Trarieux, avocat et homme politique français, qui a été le fondateur de la Ligue des droits de l'homme et son premier président.

C'est toujours un moment spécial lorsque les avocats cessent pour un temps de se préoccuper de leurs clients pour se préoccuper d'un autre avocat.

Cet autre avocat, le jury ne le choisit pas par hasard.

C'est un avocat qui s'est illustré dans la défense de la défense.

Un avocat qui s'est préoccupé du respect des droits de l'homme, au péril de sa situation, au péril de sa liberté, au péril de sa vie.

Un avocat comme Me Nasrin SOTOUDEH, c'est-à-dire une avocate qui n'a peur de rien et qui entend défendre coûte que coûte tous les laissés pour compte des droits humains, ceux dont la liberté est ressentie comme un camouflet inadmissible.

Me Nasrin SOTOUEH, condamnée à une lourde peine pour avoir notamment défendu des hommes ou des femmes qui n'avaient rien fait d'autre que se prévaloir de droits humains fondamentaux (refus de porter le hijab, liberté d'expression des journalistes, ...), dans des conditions que nous tenons à la fois pour incompréhensibles et inadmissibles.

Nous honorons des avocats, non seulement en tant que victimes de la privation de droits humains fondamentaux mais encore victimes d'une assimilation constante de la défense aux faits reprochés aux personnes défendues.

Et c'est ce ricochet incompatible avec le cœur de notre job qui nous saisit le plus : s'il est déjà inqualifiable de poursuivre l'accusé comment justifier que son avocat soit poursuivi à son tour pour cette seule raison qu'il a assumé la défense ?

Cet hommage nous renvoie aux aspects fondamentaux de notre métier d'avocat :

a) le respect des droits de la défense repose sur ce principe fondamental qui veut que l'avocat soit le porte-parole de son client mais non son complice ; il n'est évidemment pas admissible de faire payer à l'avocat les infractions commises par son client ;

b) la violation des droits humains de nos clients justifie tous les combats, devant toutes les juridictions, et notamment devant la Cour européenne des droits de l'homme ;

c) il n'est pas admissible que des sanctions à ce point disproportionnées – jusqu'à la mort – soient prononcées en raison de l'exercice de droits fondamentaux.

Dans une étude remarquable consacrée aux garanties du procès équitable en droit judiciaire privé (JT, 2011, 681), Madame CLOSSET-MARCHAL -à laquelle je voue une admiration particulière- a dit : « l'élément de loin le plus frappant est le rôle créateur de la Cour européenne des droits de l'homme ».

On doit se réjouir qu'au départ d'une disposition, l'article 6, § 1er, de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour européenne ait pu à ce point développer des raisonnements dont elle a pu déduire d'autres droits, comme :

- le droit d'accès à un tribunal ;

- ou le droit à l'exécution des décisions de justice.

On doit se réjouir que la Cour ait pu insister sur l'obligation positive pour les États d'assurer l'effectivité des droits reconnus aux individus, non seulement par des règles générales, mais aussi et surtout d'une manière concrète et individuelle, en exigeant le respect de ces droits dans chaque procédure particulière, ou qu'elle ait pu jeter des ponts entre les exigences du procès pénal et celles du procès civil (respect du délai raisonnable, exigence du contradictoire, ...).

Mais rien n'est jamais acquis et les exposés de cet après-midi ont eu le mérite de nous rappeler la fragilité des jurisprudences les plus audacieuses, les tendances récentes plus restrictives, les difficiles distances qui doivent être prises avec les exigences de l'efficacité ou de la rapidité, les dangers des procédures expéditives.

Nous devons prendre garde, lorsqu'au nom de l'efficacité, ou sous le couvert de l'« équité globale du procès » on nous propose des aménagements « pragmatiques », qui passent par une réduction de l'obligation de motivation des décisions, une réduction de leur publicité, voire un anéantissement des acquis liés à l'exigence du « procès équitable ».

Nous avons besoin pour la Justice de nos pays de juges et d'avocats libres, disposant de moyens pour que les droits et leur effectivité soient garantis.

Aucune autre évocation que celle de la résistance de Me Nasrin SOTOUEH n'aurait permis de mieux nous rappeler les limites de ce que nous ne pouvons tolérer.

Michel FORGES

Discours du Bâtonnier Yves OSCHINSKY
Président de l'Institut des Droits de l'Homme du barreau de Bruxelles

L'avocat.

L'avocat se lève, il a fourbi ses armes, il défend, il défend des personnes.

L'avocat réclame le respect des droits de ses clients.

L'avocat porte haut les droits fondamentaux, les droits de l'homme, les droits de la défense, le droit à la justice.

La justice, le pilier de la société depuis la nuit des temps.

La justice, ce n'est pas un concept abstrait, ce n'est pas un département parmi d'autres de l'organisation d'un Etat, ce n'est pas simplement un outil de répression ou, mieux peut-être, de prévention, c'est simplement le pilier, au sein de la société, de ce qui est juste.

Le ministre de la Justice est le garant de ce qui est juste, alors que, dans tant de lieux du monde, le Ministre de la Justice est l'ordonnateur de l'injustice.

L'avocat, ici comme ailleurs, livre un combat, souvent hélas le dernier combat, pour brandir le droit, pour s'opposer à l'arbitraire, pour remettre debout celui qui a été injustement mis à terre.

L'avocat n'est jamais indifférent, il ne se tait pas, on ne le musèle pas, il ne renonce pas ; il clame, il réclame, il ne désarme pas, il hurle sa défense même s'il n'y a plus personne pour l'écouter, mais il sait qu'il y aura toujours quelqu'un pour l'entendre. Il sait que sa conscience est son moteur.

C'est ça l'avocat, c'est ça le défenseur des droits de l'homme !

Certes, il est des lieux où le prix de la défense est moins lourd, où cette défense est libre, mais la vraie défense, sans complaisance, sans connivence, celle contre les pouvoirs établis, est un acte de courage, ici comme ailleurs.

Comment ne pas songer, avec une immense émotion, aux lauréats du Prix Ludovic Trarieux, depuis Nelson Mandela, en 1985, alors emprisonné depuis 23 ans, comment ne pas songer aux combats de tous ces avocats, menés au risque d'être chassés de leur profession d'avocat, au risque de leur liberté, au risque de leur intégrité, au risque de leur vie.

Nous pensons aussi à ces avocats assassinés, emprisonnés, persécutés dans le monde, dont les parcours terribles, courageux et forçant l'admiration sont, chaque année, décrits dans un ouvrage édité par l'Institut des droits de l'homme des avocats européens, à l'initiative de son président, le Bâtonnier Bertrand Favreau, qui est à cet égard un formidable lanceur d'alertes.

Oui, mes chers Confrères, nous, avocats du monde, nous devons manifester notre soutien et notre solidarité à ces avocats qui se battent pour les droits, pour les libertés, pour l'Etat de droit. Ne laissons rien passer, dénonçons toutes les atteintes

aux défenseurs des droits de l'homme, exerçons notre vigilance à l'égard des violations des droits fondamentaux et des droits de la défense. Agissons, avec l'obsession de la défense de la défense.

Même dans l'obscurité d'une cellule, un avocat sait que l'on parle de lui et ce soutien le porte car rien n'est pire que l'isolement du silence.

Parler, soutenir, protéger un avocat, nous le faisons aussi en décernant le Prix International des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

Nasrin Sotoudeh, est aujourd'hui en détention à la prison d'Evin à Téhéran, à la suite de sa condamnation, le 11 mars 2019, à 33 ans d'emprisonnement et 148 coups de fouet, pour son activité d'avocate, notamment sous la prévention d'« incitation à la débauche », de « conspiration », de « propagande contre le système », d'« atteinte à l'ordre public », pour avoir défendu les droits des femmes iraniennes qui refusaient de porter le hijab.

Elle s'était elle-même présentée à son audience sans être revêtue du voile, ce qui constituait largement plus qu'un symbole, et elle avait refusé l'assistance d'un avocat figurant sur une liste imposée par les autorités.

Sa peine s'ajoute à une condamnation antérieure à 5 ans de prison pour des accusations d'espionnage.

Son absence est symbolisée par cette chaise vide ornée de ce bouquet de roses.

Elle est proche de notre consœur iranienne Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix en 2003, qui lui a expressément manifesté son soutien.

Nous suivons notre consœur Nasrin Sotoudeh depuis longtemps déjà, elle qui est sur tous les fronts, dans la défense des journalistes, des prisonniers politiques, des femmes, des mineurs condamnés à mort, des militants des droits des Kurdes.

Elle avait été condamnée en 2011 à 6 ans de prison et, le 18 septembre 2013, nous étions nombreux à nous réjouir de sa libération.

Nasrin Sotoudeh fait honneur à la profession d'avocat et elle force notre profonde admiration. La distinction qu'elle reçoit aujourd'hui n'est qu'une étape dans le combat que nous menons pour la soutenir et pour exiger et obtenir sa libération.

Le Bâtonnier Favreau dressera le portrait de Nasrin Sotoudeh dans quelques instants, après l'hommage qui lui sera rendu par les instituts, les barreaux et les organisations dotateurs du Prix.

Monsieur le Juge Paul Lemmens, juge belge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme remettra le Prix Ludovic Trarieux aux représentants de Nasrin Sotoudeh. Je le remercie très profondément, au nom du jury du Prix, d'ainsi illustrer les

objectifs de justice, de liberté et de démocratie communs aux avocats et aux magistrats dans un Etat de droit.

Nasrin Sotoudeh est représentée par Abdol-Karim Lahidji et Parastou Forouhar.

Monsieur Abdol-Karim Lahidji est Président d'honneur de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, la FIDH. Militant des droits de l'Homme dès son inscription à la faculté de droit de l'Université de Téhéran, il a été emprisonné à deux reprises pour avoir défendu la liberté d'expression et pour s'être dressé contre la répression politique en Iran. Il a été l'un des fondateurs en décembre 1977 et le porte-parole de l'Association iranienne pour la défense de la liberté et des droits de l'Homme.

En exil en France depuis 1982, il a créé avec un groupe d'exilés iraniens la Ligue pour la Défense des droits de l'Homme en Iran qui n'a eu de cesse de dénoncer les violations des droits de l'Homme en Iran.

Madame Parastou Forouhar est née en 1962 en Iran au sein d'une famille d'opposants politiques. Ses parents ont tous deux été tués en 1998 par des agents des services secrets de la République islamique d'Iran.

Elle se définit comme artiste et activiste des droits de l'Homme.

Elle exprime son opposition à la politique iranienne et au fondamentalisme islamique à travers diverses formes artistiques, parmi lesquelles l'installation sur site, la photographie, le dessin numérique et l'animation. Ses œuvres ont fait l'objet d'acquisitions par plusieurs musées dans le monde.

Elle est exilée en Allemagne depuis 1991.

Depuis 3 ans, elle fait l'objet, devant le tribunal révolutionnaire de Téhéran, d'une accusation de propagande contre le système et de réalisation d'œuvres d'art constituant des insultes au sacré.

Le jury du Prix Ludovic Trarieux a voulu honorer le barreau de Diyarbakir d'une mention spéciale, celle du barreau de l'année 2018.

Diyarbakir est située au sud-est de la Turquie, dans la partie kurde du pays.

Au-delà de la situation de non-droit existant en Turquie, particulièrement à la suite du coup d'état manqué de 2016, qui a vu 1.546 avocats poursuivis, 598 avocats arrêtés et 274 avocats condamnés à des peines de prison, ce qui a fait l'objet d'une condamnation internationale des barreaux, le 24 janvier 2019, journée internationale de l'avocat en danger, au-delà de cette situation, les Kurdes et, en particulier, les avocats kurdes sont persécutés en Turquie depuis des décennies.

Le barreau de Diyarbakir est soutenu depuis le siècle dernier par le barreau de Bruxelles, avec lequel un jumelage a été signé dans les années quatre-vingt dix.

Plusieurs missions du barreau de Bruxelles se sont rendues à Diyarbakir et j'ai personnellement eu la chance d'y être merveilleusement accueilli par le barreau, dans un contexte où, lors de tous nos déplacements, nous étions ostensiblement suivis par des services de police circulant dans des voitures banalisées.

L'on retrouve régulièrement des représentants du barreau de Diyarbakir présents lors de procès emblématiques à Istanbul, visant des avocats ou des journalistes, auxquels assistent aussi des observateurs internationaux.

Nous sommes toujours sous le coup de l'émotion, de la colère et de l'indignation, suite à l'assassinat, le 28 novembre 2015, du Bâtonnier de Diyarbakir, Tahir Elçi, frappé d'un tir mortel à la tête alors qu'il se trouvait dans la vieille ville de Diyarbakir où il venait de prononcer un discours plaidant pour le respect des droits civils et politiques et la liberté d'expression.

Pour rendre cet hommage au barreau de Diyarbakir, j'appelle Me Thierry Bontinck, Vice-Président de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles et trésorier de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens.

Yves OSCHINSKY



DIYARBAKIR BAROSU

Tahir Elçi



***Hommage du Jury du prix Ludovic Trarieux au
barreau de Diyarbakir
(Turquie)***



**Allocution de Me Thierry BONTINCK
Avocat au barreau de Bruxelles**

« Les quatre piliers du minaret représentent les diverses religions de ce pays. Nous ne voulons plus d'accrochage et de violence en ce lieu historique. Nous voulons la paix ». Prononcées le 28 novembre 2015 devant la Grande Mosquée de Diyarbakir ces paroles furent les dernières du bâtonnier Tahir Elçi. Un instant plus tard une fusillade éclate. Le chef de l'Ordre du barreau de Diyarbakir est atteint d'une balle en pleine tête.

Tahir Elçi assurait la défense de familles de victimes de violations flagrantes des droits de l'homme par les forces de sécurité, y compris de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires commises par des agents présumés du gouvernement. Il avait présenté de nombreux recours au nom de victimes de ces crimes devant la Cour européenne des droits de l'homme. En sa qualité de bâtonnier, il avait dirigé plusieurs missions d'enquête sur les couvre-feux imposés par les autorités publiques et avait recensé les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité contre des civils. Il assumait ses engagements pacifiques et la défense de présumés terroristes ou auteurs d'attaques kurdes.

A Diyarbakir, c'est un défilé de plus de 50.000 personnes qui lui ont rendu hommage tandis que son barreau s'engageait à obtenir la vérité sur sa mort. Depuis ce jour funeste de novembre 2015, chaque semaine, et encore probablement ce vendredi 24 mai 2019, en même temps que nous, les membres du barreau de Diyarbakir manifestent derrière une banderole sur laquelle est inscrit « nous ne t'oublierons pas », en kurde et en turc, à côté de la photo de Tahir Elçi.

Mais à ce jour, et quatre années plus tard, la vérité sur la mort du bâtonnier Elçi reste inconnue. Aucun suspect n'a été arrêté. Personne n'a été entendu, même si des doutes sérieux pèsent sur les policiers présents ce jour-là à proximité du bâtonnier.

Le bâtonnier Elçi est loin d'être le seul avocat du barreau de Diyarbakir à avoir subi les foudres d'un pouvoir politique de plus en plus autoritaire. Dans une région au cœur des guerres du Kurdistan, les autorités confondent à dessein les engagements pacifiques des avocats et la défense des intérêts de leur client avec les prétendus ou présumés agissements terroristes de ceux-ci. Ainsi le prix Ludovic Trarieux a déjà récompensé en 2012 Muharem Erbey de ce barreau dont, fort heureusement, l'emprisonnement a pris fin, mais qui reste toujours aujourd'hui sous la menace d'une arrestation et du bon vouloir des autorités.

Plus encore qu'ailleurs en Turquie, ce qui n'est pas peu dire, les avocats de Diyarbakir sont contrôlés, pistés, traqués dans leur activité quotidienne. Les

déclarations à la presse sont scrutées, les écritures judiciaires passées au crible, les discussions dans les parloirs des prisons enregistrées.

Depuis l'état d'urgence du 21 novembre 2016, la situation ne fait qu'empirer. A l'échelle du pays, ce sont 34 associations d'avocats qui ont été dissoutes. Plus de 1500 avocats font l'objet d'emprisonnement, de mesures restrictives de liberté ou de procès interminables en cours depuis des années. La consultation de l'ouvrage consacré aux avocats turcs et publié par l'IDHAE à l'occasion de la journée de l'avocat en danger est effrayante. C'est à juste titre que ce recueil d'atteintes aux droits fondamentaux des avocats s'intitule : Turquie : « le crépuscule des droits » ou encore « le martyr des robes noires ».

La Turquie, ce pays proche, membre du conseil de l'Europe. Ce pays fascinant à la lisière de l'Asie mais aussi européen est en passe de détrôner la Chine au sommet de la sinistre liste des pays qui emprisonnent des avocats. La montée inéluctable de l'autoritarisme et du populisme est en train d'assécher ce qu'il restait de la démocratie turque. Les recettes sont connues : mise en place d'un sentiment d'insécurité, identification d'ennemis extérieurs, exaltation de la pureté et d'une morale religieuse et, bien sûr, pour éviter qu'ils ne témoignent ou ne défendent : restriction des droits, surveillance et finalement arrestation des journalistes et des avocats. Nous le savons hélas, ces tentations morbides sont présentes aussi au sein de partis politiques voire de gouvernements de certains Etats membres de l'Union européenne.

C'est le message et la leçon que nous adressent le barreau de Diyarbakir : ne pas plier, ne pas céder, identifier les dangers avant qu'il ne soit trop tard. Ils n'hésitent pas nos confrères à mettre leur sécurité et leur carrière en danger pour que la vérité soit dite sur les exactions des autorités publiques, pour que chaque individu, y compris les présumés terroristes, surtout les présumés terroristes, puissent être défendus dans des conditions décentes.

Depuis le début de cette année, sans doute contrariées par l'obstination du barreau dans sa quête de vérité et son obsession à défendre, les autorités turques ont ouvert une enquête contre l'ancien bâtonnier et les anciens membres du conseil de l'Ordre du barreau de Diyarbakir. Le motif : « insultes envers la nation, l'Etat et les institutions turques ». Ces avocats font l'objet d'auditions, de mesures d'intimidation et d'arrestations.

Ils ont besoin du soutien de la Communauté internationale, soutien que l'Institut des droits de l'homme des avocats européens continuera à leur apporter ainsi bien entendu que nos différents instituts en particulier le barreau de Bruxelles qui est jumelé avec le barreau de Diyarbakir et dont l'article 5 de la convention de jumelage signé le 21 mai 1994 prévoit que les parties s'engagent à « s'apporter un mutuel soutien pour que soit respectée la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que ces protocoles ». Nous y veillerons ! Quelques jours avant sa mort, le bâtonnier Tahir Elçi a fait l'objet d'une mesure d'arrestation arbitraire par les forces de l'ordre turques dans son bureau de bâtonnier. Menotté et emmené à l'extérieur par les policiers, il fut encadré par une haie d'honneur des avocats membres de son barreau qu'ils l'ont applaudi. Je vous demande aujourd'hui de reconstituer cette haie d'honneur pour les avocats du barreau de Diyarbakir en vous levant et en applaudissant à votre tour nos héroïques confrères, conscients du prix de la liberté et des devoirs de l'avocat.

Je vous demande donc de vous lever et d'applaudir le barreau de Diyarbakir.

Thierry BONTINCK

Hommage à Madame Nasrin SOTOUDEH



Discours de Me Christophe PETTITI

Secrétaire général de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris

Madame,

L'Institut des droits de l'homme du Barreau de Paris est fier et heureux de pouvoir, aux côtés des autres membres du Prix Ludovic Trarieux, vous remettre ce 23ème Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux.

C'est tout d'abord à l'avocate que nous adressons nos félicitations et remerciements pour dédier votre vie à l'exercice de la défense. Vous êtes un exemple pour les jeunes avocats des barreaux du monde entier qui choisissent notre profession.

C'est également à votre combat pour la promotion des droits fondamentaux, l'égalité entre les hommes et les femmes, la liberté de s'exprimer, la liberté de manifester ses opinions, que nous vous célébrons.

Vous nous rappelez que ces libertés parfois entravées dans nos pays européens sont elles totalement méconnues en Iran, et dans de nombreux pays du monde arabe, mais également à travers le monde y compris dans nos pays européens.

Alors que votre beau pays s'est ouvert au tourisme mondial, nous regrettons qu'il ne se soit pas ouvert aux règles de la démocratie et au respect des droits fondamentaux. Et pourtant, son histoire est empreinte de respect, de culture : votre peuple est dépositaires d'une culture millénaire, et de courage. On peut rappeler que le premier document des droits de l'homme est probablement le cylindre de Cyrus rédigé en 539 avant Jésus-Christ par Cyrus, le Grand de l'empire Achéménide de Perse, ancien Iran, après sa conquête de Babylone.

Alors que l'Iran avait voté la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, elle s'est placée en dehors de la communauté internationale des droits de l'homme. Elle n'a pas signé la charte arabe des droits de l'homme de 2004, ni même la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979. Ces discriminations que vous avez dénoncées au péril de votre liberté.

C'est un hommage que nous rendons à votre combat au soutien du mouvement des droits des femmes en Iran, de celles qui osent sur l'Avenue Enghelab à Téhéran, contester le port obligatoire du voile, de manière pacifique.

C'est aussi un message de soutien que nous souhaitons apporter à votre famille qui se voit également menacée, privée de liberté.

Enfin nous célébrons votre courage, et votre détermination : vous qui aviez déjà été arrêtée et condamnée à 11 ans de prison, radiée de votre barreau pour avoir défendu des prisonniers politiques et militants des droits de l'homme. Vous avez eu le courage, tout en connaissant les risques, d'exercer de nouveau notre profession, tout en vous consacrant toujours à la défense, mais surtout à la défense des libertés fondamentales et du droit à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Vous êtes pour nous avocat et défenseur des droits de l'homme l'incarnation de ce personnage du Livre des Rois de Ferdowsi, Rostam héros mythique de la Perse antique, champion de tous les champions. Aujourd'hui vous êtes, si vous me le permettez, la championne des défenseurs avocats des droits de l'homme.

J'aimerais vous dédier un extrait de ce poème de Paul Eluard

*Sur mes cahiers d'écolier,
Sur mon pupitre et les arbres,
Sur le sable sur la neige,
J'écris ton nom.*

*Sur toutes les pages lues,
Sur toutes les pages blanches,
Pierre sang papier ou cendre,
J'écris ton nom.*

*Et par le pouvoir d'un mot,
Je recommence ma vie,
Je suis né pour te connaître,
Pour te nommer,*

Liberté.

Madame, nous espérons que vous retrouverez cette liberté.

Christophe PETTITI

Hommage à Madame Nasrin SOTOUDEH

*Dans son éclat, je contemplais la rose rouge à peine éclos.
la sombre nuit se déchirait, la rose en était le flambeau.*



*En ce jardin tant de rose s'épanouissent, mais
personne n'a cueilli une rose sans le fléau de l'épine.*

Hâfez

Discours de M. le bâtonnier Bertrand FAVREAU

Président du Jury

[...] À écouter les éminents intervenants qui m'ont précédé, j'avais envie de m'interroger. Comme chaque année, comme chaque fois, il faut nous sentir submerger par ce flot de souffrances, rappelés à la conscience..... chaque année nous sommes confrontée à ces tourments indicibles sans peut-être arriver véritablement à concevoir qu'ils viennent frapper des êtres qui veulent exercer la même profession que nous.

Ce rendez-vous annuel est une douleur. Et ce discours ne sera pas une présentation ou un portrait, à vrai dire bien inutiles, mais plutôt un itinéraire intérieur. Quelques dates et quelques visions furtives d'un parcours que nous menons avec elle, que je vous convie ce soir, à partager.

Certes, ce prix aurait dû, du vœu de tous, lui être attribué beaucoup plus tôt, mais nul de saurait en faire grief aux Jury, cela ne doit rien à un défaut de perspicacité de ses membres qui en ont été empêché par une clause draconienne - et peut-être critiquable - du règlement qui interdit de décerner ce prix à un lauréat qui aurait été primé par ailleurs dans les deux ans qui précèdent son attribution.

Le 21 septembre 2018, ce prix réservé un avocat pouvait lui être attribué et le jury n'a pas eu d'hésitation. Il lui a été attribué sans partage. Et c'est elle qui elle - même si nous n'oublions pas les autres avocats d'Iran comme nous le faisons inlassablement depuis 1984—qui est ce soir l'objet de toute notre attention notre considération et à laquelle notre hommage est tout entier consacré.

À vrai dire, nous n'avons pas davantage manqué notre premier rendez-vous avec elle. Ce premier rendez-vous, il a une date. C'est le 4 septembre 2010. Car, déjà, au début de ce siècle, un grand mouvement de répression était venu frapper les avocats. Nous en avons bien connu, voire primé, les victimes. Aussi cruelle et injuste fut t-il, il n'avait rien de commun avec la vague de répression - que l'on ose qualifier de sans précédent, car il y a toujours de sombres précédents en Iran— qui allait sévir au lendemain des élections dites présidentielles —ou de ce qui aux yeux de beaucoup en tint lieu—de juin 2009. La vague a sans doute frappé tout le pays mais en premier lieu des avocats. Et au premier rang d'entre eux, Nasrin Sotoudeh.

Ce 4 septembre 2010, nous aurions pu le prévoir. Il avait été précédé par des événements prémonitoires. Six jours plus tôt, le cabinet de Nasrin Sotoudeh avait été perquisitionné avant d'être fermé par les autorités. Et, dès ce jour, elle avait parfaitement analysé ce qui se profilait pour la décennie à venir : « Leur but est de vider le pays de ses défenseurs des droits de l'homme » avait-elle dit alors.

Les défenseurs des droits de l'homme ? Nasrin Sotoudeh est depuis longtemps au nombre de ceux-là. Elle-même depuis juin 2009 n'a cessé d'élever la voix contre les arrestations arbitraires illégales, a exhorté les autorités de respecter les droits des détenus, sans crainte des menaces et des interpellations réitérées. Membre la société pour la protection des droits des enfants et surtout de l'emblématique « Centre des défenseurs des droits de l'homme » de Téhéran, co-fondé notamment par cinq avocats. Elle avait participé à la campagne pour l'égalité des droits des femmes. Elle travaillait déjà avec des jeunes détenus qui encourent la peine de mort. Et qui parfois l'ont subie. Elle fut l'avocate de Zahra Bahrami, exécuté le 29 janvier 2011.

Les pressions elle les connaissait bien. Les convocations par les agents du ministère des renseignements aussi. Tous les avocats défenseurs des droits de l'homme ont été livrés au moins une fois aux interrogatoires des agents de renseignement.

Le matin du samedi 4 septembre 2010, donc, Nasrin Sotoudeh a été convoquée, arrêtée et livrée au parquet des tribunaux révolutionnaires, conduit par des agents du ministère des renseignements, dans le centre hybride, mi-carcéral mi-policier situé au cœur de la prison et faisant corps avec lui. Son avocate avait bien tenu à l'accompagner, mais elle a été écartée avant le début de l'interrogatoire.

C'est bien ce 4 septembre, là – souvenons-nous-en ici - que nous avons eu notre premier rendez-vous avec elle. C'est ce jour-là, qu'a commencé notre première campagne : la « campagne libérez Nasrin Sotoudeh ! », dont les traces fugaces resurgissent parfois encore au hasard des algorithmes, comme autant de résurgences d'un temps qui ne veut pas finir, ou qui vient juste de recommencer.

Nous avons alors suivi pas à pas son calvaire : pas de visite d'avocats, pas de visite de la famille. Interdiction de voir sa fille alors âgée de 13 ans et son fils Nima, âgé de cinq ans. Pour espérer les entrevoir, pour pouvoir rencontrer un avocat, elle doit se livrer aussi au cycle infernal des grèves de la faim, toujours recommencée après une fausse accalmie jusqu'à ce qu'elle obtienne au moins en partie satisfaction. Des détenus de la section 209 de la prison d'Evin – le Ward 209, contrôlé par les services secrets iraniens où sont parqués les avocats - ont rapporté avoir entendu les râle d'agonie de Nasrin Sotoudeh traversant, à la nuit tombée, la salle de leur plainte tragique, avant de répandre leur raucité tragique, à l'extérieur.

C'est à ce prix, que le 3 novembre 2010, ses enfants, auxquels elle n'a cessé d'envoyer des lettres prodiguant des conseils qu'elle signe maman Nasrin, avaient pu la voir pour la première fois. Elle avait perdu 12 kg et présentait un visage couleur d'ébène. Ils avaient pleuré après l'entrevue. Le 11 novembre son mari Reza Randhan a été autorisé à la voir. Son visage s'était tellement creusé que lorsqu'elle s'est approchée de lui, il a dit qu'il ne l'avait pas reconnue.

Après plus de 49 jours de grève de la faim, elle a dû comparaître devant la 26e section du tribunal révolutionnaire. Puis, le 9 janvier 2011 le verdict est tombé : Nasrin Sotoudeh a été condamnée à 11 ans de prison, interdite d'exercer sa profession et interdite de sortie du territoire pour 20 ans. Un an de prison pour propagande contre l'État, cinq ans pour la collusion, plus cinq ans pour infraction au code vestimentaire islamique en ne portant pas le voile lors d'un entretien télévisé. Le tribunal révolutionnaire était alors présidé par le juge PirAbassi bien connu pour condamner les avocats, les militants étudiants, les journalistes, ou les chrétiens. A ce juge qui l'avait condamnée, Nasrin Sotoudeh a trouvé la force d'adresser dans un sursaut ironique une lettre afin de le remercier. Le remercier « d'avoir prononcé contre elle une peine plus longue que toutes celles dont il avait frappé ses clients, car pour elle, devoir quitter la prison avant ceux qu'elle avait défendus aurait été une expérience douloureuse », a-t-elle précisé.

A 2010 succéda 2011 : années terribles de répression qui vont emporter, successivement tous les avocats fondateurs du Centre pour les défenseurs des droits de l'homme, tous, tour à tour arrêtés et condamnés à de lourdes peines et plus encore éliminés d'un barreau, désormais dépourvu de défenseurs : En octobre 2010, neuf ans de prison et dix ans d'interdiction d'exercer contre Mohammad Seifzadeh, lui-même avocat de plusieurs journalistes emprisonnés. En juillet 2011, 8 ans de prison et 10 ans, d'interdiction

d'exercer pour Mohammad Ali Dadkhah. En mars 2012, enfin, dix-huit ans de prison et vingt ans d'interdiction d'exercer sa profession pour Abdolfattah Soltani, qui ne sera libéré que le 21 novembre 2018, après 2630 jours en prison.

Dès lors, peu importe les modiques « réductions » si concédées en appel ou l'exécution de la peine. Chacun connaît déjà sinon la fin de l'histoire, qui marque le terme de ce premier épisode. Deux ans plus tard, le 18 septembre 2013, après trois années passées en prison, Nasrin Sotoudeh a été libérée, sans aucune explication de la part des autorités. Libération conditionnelle, grâce, pardon ? Qu'importe, il fallait qu'elle fut libérée. Quelques jours plus tard, le président Rohani allait se rendre à New York et devait se présenter à la tribune des Nations unies pour y prononcer son premier discours. Singulière justice politique.

Il demeure que, comme à l'accoutumée, le pouvoir des mollahs a sans doute libéré la militante, mais il n'a pas rendu sa liberté à l'avocate. Dès lors, Nasrin Sotoudeh n'avait guère besoin de cette liberté là, même si en septembre 2011, la cour d'appel avait dans sa clémence, « réduit » l'interdiction d'exercer de 20 ans à 10 ans...

Ici – et bien sûr, encore plus ailleurs - tout a été dit ou presque depuis longtemps sur la militante. Mais peut-être ne dira-t-on jamais assez ou ne répètera-t-on pas comme il se devrait, que Nasrin Sotoudeh ne vit que pour exercer sa profession d'avocat... Pendant qu'elle était en détention, c'était en mai 2011, son mari Reza Khandan avait rendu publique une lettre écrite depuis la prison d'Evin où elle proclamait à la face de ses geôliers: "Que j'aie ou non une licence d'avocate, je continuerai de m'opposer sans relâche à ces condamnations injustes."

Les procureurs d'Evin ou plutôt les agents de renseignement auxquels ils prêtent complaisamment leurs traits et leurs fonctions, veillaient. Sous la pression et la menace, ils avaient déjà obtenu que « l'Ordre des avocats » la convoque pour instruire une demande de radiation qu'ils espéraient définitive. Elle avait alors été extraite de sa cellule pour assister, menottée, à la première séance d'instruction de son affaire par la commission de discipline du barreau de Téhéran. De cela une photo demeure : à sa sortie, couverte de son foulard blanc, elle avait brandi ses poignets menottés pour tenter d'enlacer son mari Reza devant ses amis, ses camarades et ses anciens clients venus la saluer. Mais la remise de peine avait créé une incertitude à défaut d'un trouble de conscience. La grâce de circonstance pouvait-elle avoir une incidence sur la sanction accessoire ?

Les pressions auprès du barreau pour obtenir une radiation que seule la profession pouvait prononcer, ne cessaient pas. Enfin, le 19 octobre 2014, toujours docile aux injonctions du procureur de Téhéran, la commission de discipline des avocats finissait par prononcer contre Nasrin Sotoudeh une interdiction d'exercer son activité pendant trois ans. Elle a refusé de faire appel. Elle avait déjà décidé d'exercer une autre voie de recours.

Deux jours plus tard, déterminée à faire rapporter la décision, elle a commencé à se rendre tous les matins, du samedi au mercredi, entre neuf heures et midi, arborant son foulard blanc, souvenir de ses trois ans de détention à la prison d'Evin, devant les bureaux de l'Ordre des avocats, sur la place d'Argentine, pour une manifestation pacifique de protestation, aux côtés de Reza Khandan, en brandissant une pancarte sur laquelle était écrit "Droit Du Travail, Droit Des Dissidents".

Très vite d'autres dissidents l'avaient rejointe. Des mères ayant perdu leurs enfants dans les manifestations en 2009, à la suite de la réélection de Mahmoud Ahmadinejad ou au moment de la révolte des étudiants de 1999, des dissidents n'ayant plus le droit de quitter le territoire iranien etc. Des confrères aussi. On a pu y voir Mohammad Najafi... ou Payam Derafshan.

Mais pour mener cette inlassable combat, il fallait accepter d'être arrêtée, de subir plusieurs heures d'interrogatoire... la première tentative de protestation a été interrompue par la police et des agents de renseignements. Elle a été arrêtée et détenue dans un centre de détention du ministère du Renseignement à Téhéran où des agents de sécurité l'ont menacée si elle poursuivait son action de l'accuser de Moharebeh (littéralement d'inimitié à l'égard de Dieu), passible de la peine de mort.. Cela ne l'a pas davantage découragée : "Je poursuivrai mes sit-in jusqu'à ce que l'interdiction d'exercer mon métier soit abolie", a-t-elle proclamé fièrement au sortir d'une de ses gardes à vue.

Là encore chacun connaît déjà la suite de ce nouvel épisode. Et, le chapitre qui s'ouvre et vient de se refermer, pourrait s'intituler : « Où il est démontré que l'opiniâtreté et l'endurance de l'avocat l'emporte toujours sur la force aveugle d'un pouvoir ».

Un peu plus de neuf mois après, le barreau de Téhéran a compris enfin que Nasrin ne céderait pas. Le 23 juin 2015, la Direction générale 2 de la chambre de discipline du Barreau a réduit de 3 ans aux 9 mois déjà purgés, la durée de la suspension. Sur la place d'Argentine, l'ombre de Nasrin Sotoudeh a cessé de hanter le parvis de l'ordre des avocats de Téhéran et de tarauder sa (mauvaise) conscience. Elle était redevenue avocate.

Sans doute, il ne s'agissait-il par tant d'aspects que d'un exercice rabais. Uniquement des affaires civiles pas d'affaire touchant à la politique ou à la sécurité. Pas d'affaire relevant du tribunal révolutionnaire. Lorsque des journalistes poursuivis, ont voulu le saisir comme par le passé les autorités judiciaires ont refusé qu'elle les défende.

Cette année 2015, l'année d'une vocation ressuscitée, fut une année heureuse. Nous avons d'elle une deuxième image tout aussi inoubliable que la première. Ce sont des images mouvantes et sonores. Celle de Taxi Téhéran qui la révèle jouant son propre rôle dans le taxi de Jafar Pahani, le cinéaste-chauffeur, qui a partagé avec elle le prix Sakharov, décerné à des Iraniens. Là, elle est encore couverte de son foulard blanc mais ses mains ne portent plus de menottes. Ses bras ne sont plus entravés que par un énorme bouquet de roses.

Que nous dit-elle, alors, avec son inimitable sourire, de ces mollahs qui la persécutent au chauffeur réalisateur: « Tu sais Jafar ils font on se sorte qu'on sache qu'ils nous surveillent. Leurs tactiques sont évidentes. Ils te créent un casier politique tu deviens l'agent du Mossad de la CIA, du MI5 ensuite ils ajoutent une affaire de mœurs. Ils font de ta vie une prison. Tu es sorti, et le monde extérieur n'est plus qu'une grande prison. Ils font de tes meilleurs amis des pires ennemis. Il te reste à fuir le pays. Ou alors à prier pour retourner au trou. Donc il n'y a que ça à faire : ne pas s'en faire. »

On connaît ces images qui ont fait le tour du monde. Elles ont reçu l'Ours d'Or du Festival de Berlin en 2015. On connaît moins le message de son bouquet de roses, une référence, comme un regard tourné vers « "Gulistan", le Jardin des roses » de Saadi, poète persan qui est aussi aussi ce "Zadig", que les conventions à la mode ne veulent pas séparer de Voltaire, puisque Voltaire a voulu en faire l'auteur putatif de la dédicace de son roman à quelques sultane imaginaire.

Ce bouquet de roses contient un message subliminal puisé aux tréfonds la poésie iranienne. C'est celui jardin des roses où Saadi... raille les travers des hommes et blâme leurs folies, au gré de ses historiettes, qui embrassent la profondeur des temps, surtout celle où il est dit : « Le poids de la tyrannie dans l'univers a d'abord été minime. Ceux qui sont venus y ont ajouté quelque chose de sorte qu'il est parvenu où nous en sommes... »

Ceux qui sont venus ont ajouté en Iran ce poids de la tyrannie qui en est parvenu au degré où les avocats lui paient un tribut : la prison où l'exil. Presque toujours, l'une précède l'autre. Car défendre pour un avocat digne de nom conduit à sa propre persécution, ou à l'exil forcé, sans aucun espoir de retour...

Ils sont si nombreux il est vrai ceux qui n'ont pas eu d'autre choix que de tout abandonner, d'autre issue de partir avant qu'il ne soit trop tard. Ont dû partir : et ils ont dû partir parce qu'ils étaient avocats : D'abord il y a eu Mehrangiz Kar aux Etats Unis, puis Shadi Sadr en Allemagne, Mohammad Mostafaei en Norvège etc.. Les autres ont connu et reconnu la prison, comme Nasrin Sotoudeh. Quatre des cinq avocats fondateurs du DHRC, Abdolfatah Soltani, Mohammad Seifzadeh, Mohammad Ali Dakhah, et Hadi Esmailzadeh ont été tour à tour condamnés à la prison. Quant à la cinquième, Chirine Ebadi, elle a fui l'Iran depuis 2008.

Ne pas partir. Rester c'était bien assumer un retour au « trou » si l'on demeurait avocat. Car bien sur un autre poète, de Chiraz lui aussi, que Victor Hugo citait en épigraphe dans ses Odes, est retourné, un siècle plus tard, dans le jardin des roses, pour à son tour, nous avertir : « En ce jardin tant de roses s'épanouissent, mais personne n'a cueilli une rose sans le fléau de l'épine ».

Ainsi, le message prémonitoire de 'Taxi Téhéran, comme le double avertissement des jardins persans, ne devaient-ils pas tarder à révéler leur réalité cruelle. Les Cerbères à trois têtes du parquet d'Evin n'avaient pas dit leur dernier mot. Dès 2015, il avaient recommencé le harcèlement des convocation devant 28e section du tribunal révolutionnaire. Leur plan était bien clair. connaître les accusations elle n'a pas eu accès à son dossier. elle a exigé une citation écrite. Elle l'a reçue, le 19 août 2016, pour le 3 septembre. Le motif en était laconique : une « nouvelle affaire ». Elle a annoncé son refus de se rendre à l'audience : « Je ne me soumettrai pas à un procès si la procédure régulière observée n'est pas équitable ». Puis, le 16 novembre 2017, une nouvelle convocation, de plus en plus comminatoire comminatoire, qui signifiait qu'elle serait arrêtée si elle ne se conformait pas à l'ordre au-delà de trois à cinq jours.

Le 13 juin 2018, Nasrin a été arrêtée et conduite à la prison d'Evin. Là, elle a pu comprendre que tant d'ardeur à la faire comparaître n'avait d'autres fins que de la faire disparaître à nouveau. Elle a pu enfin apprendre qu'elle avait déjà été condamnée en son absence à une peine de cinq ans de prison et qu'elle n'avait été convoquée que pour la purger.

Car 2018, marque une nouvelle vague de répression contre les avocats. C'est ce que Nasrin Sotoudeh appelle dans une lettre à son fils « la tourmente de l'injustice et de la lâcheté qui détruit la communauté des avocats iraniens. »

Ce 13 juin, pour nous a commencé la deuxième campagne : « Libérez Nasrin Sotoudeh ! Pour Nasrin Sotoudeh, re arrêtée huit ans après, recommençait alors le cycle infernal des grèves de la faim pour obtenir de voir son mari, ses enfants, ou ces avocats et des lettres déchirantes de maman Nasrin. Aussitôt, les charges ont été accumulés contre elle. »

Propagande contre le système », « crime contre la sécurité nationale » faisant planer le spectre d'un nouveau procès et d'une lourde condamnation. Ce nouveau procès a eu lieu encore sans elle.

Depuis des semaines la rumeur courait d'une nouvelle condamnation. Annoncée puis démentie par son avocat lui-même Mohamed Moghimi « et puis le 11 mars 2019 la décision lui était notifiée. Un matin. Elle a eu le temps d'appeler brièvement son mari pour donner deux chiffres. Outre les cinq ans pour la précédente affaire 33 ans et 148 coups de fouet pour la seconde.

Ah, certes, en termes de calcul on peut toujours ergoter. Les maîtres de la prison d'Evin ne s'y sont pas trompés dès le 11 mars leurs services de propagande ont abreuvé la presse occidentale la considération diverse et surtout d'un chiffre : le chiffre sept. Avec beaucoup d'empressement—on ne savait pas pourquoi—ils annonçaient que Nasrin n'avait été condamnée qu'à sept ans de prison. Le chiffre a été repris par complaisance ou par crédulité par certaines O.N.G. ou certains médias.

Les malheureux ! « 7 ans » qui voulaient dire dans l'esprit des désinformateurs, sept ans seulement comme un brevet de clémence ou presque une faveur. 7 ans pour rien, c'est déjà trop. 7 ans pour avoir fait son métier d'avocat c'est pire encore. D'autres ont finassé dans les calculs ; 10, 12 ans peut être ? D'autres sont parvenus jusqu'à 33... Mais pour ceux qui avaient reçu le message de Reza la tentative d'intoxication était patente. À sa lecture, nous avons dès la première heure publié le chiffre juste : 38 ans, qui tonnaient comme la condamnation d'un prétendu système judiciaire aux yeux du monde.

Car, les mécomptes de Nasrin et de Reza étaient bien exacts La peine qui était venue la frapper était bien de 38 ans. 33 + 5 ans soit 38 ans de prison. Inutile alors de venir d'ergoter sur les conditions d'application d'une peine ultérieure, les possibilités d'aménagement éventuel, les précédents... Une peine prononcée d'une peine prononcée elle ne se travestit pas, par anticipation à l'aune de la durée qui pourrait être réellement effectuée.

Peu nous importe dès lors de savoir si le code pénal iranien prévoit que seule la peine la plus longue est effectuée... Les articles du code pénal iranien ne sont pas écrits pour les femmes et les hommes qui peuplent les prisons.

Scrutons le passé : Nasser Zahrafchan condamné à trois ans et à deux ans de prison a fait le total de cinq années au jour près. Il a même dû purger 20 jours de détention pour « rembourser » en quelque sorte les jours passés en hospitalisation à l'extérieur de la prison pour recevoir les soins médicaux quand il était entre la vie et la mort. Mais Adolfatah Soltani qui aura passé 2630 jours en prison balloté entre cellule et clinique, avant d'être libéré avait droit selon la loi à trois jours de congé par mois de détention mais cela ne lui a jamais été appliqué. Fermons les codes aux articles morts, ouvrons les yeux à la vie.

38 ans. Et c'est là sans doute que la destinée de Nasrin Sotoudeh connaît une véritable transfiguration. Et c'est là que l'histoire dira peut-être que Nasrin est devenue une héroïne de nos temps actuels. Sa photo s'étale sur des façades entières, des balcons et des murs pignons, dans le monde entier comme la condamnation vivante d'un régime et nul n'en effacera plus l'empreinte. Son visage illustrera à jamais les bassesses d'un régime finissant qu'une jeunesse emportera un jour dans souffle puissant.

Alors, si la militante a été déjà justement célébrée et continuera de l'être encore, pour nous, fidèles à nos statuts et à nos engagements, ce jour est un jour de célébration sans partage. C'est à l'avocate que s'adresse notre hommage. Car ce si l'on y regarde de près, toute cette persécution toutes ces souffrances endurées, ont peut être visée la militante mais à vrai dire depuis le début, de cet acharnement, c'est uniquement l'avocate qui en a été la cible. C'est parce qu'elle a voulu exercer pleinement son métier, qu'elle a été persécutée.

Et empêchée d'intervenir dans les affaires politiques elle n'a pas hésité à apporter son soutien depuis 2017, à celle que l'on appelle les "filles de la rue Enqelab" -« enghelab" qui en persan signifie "révolution"- ces jeunes filles de la rue de la révolution, juchées sur des transformateurs électriques, des caisses de fortune des bornes de béton, qui brandissaient en pleine rue, leur voile au-dessus de leur tête nue, comme un symbole tournoyant de leur liberté espérée. Parce qu'elle a voulu combattre pour le droit.

En avril 2011, maman Nasrin écrivait déjà sa fille : "Ma fille, j'espère que tu ne penseras jamais que je ne pensais pas à toi ou que ce sont mes actions qui méritaient une telle punition... Tout ce que j'ai fait est légal et conforme à la loi."

Légal et conforme à la loi ? Cette loi nous la connaissons bien. Ce n'est pas la loi des mollahs. Ce n'est pas la norme née du pouvoir des tyrans., ce n'est pas davantage la loi édictée par les codes des nations. C'est celle qui doit résider universellement dans le cœur de tout avocat ! Comment proclamer davantage une foi inébranlable dans le droit naturel qui doit régir l'humanité tout entière ? Comment mieux invoquer cette autre loi que tout avocat doit brandir—fusion péril de sa liberté— face à la norme interne injuste ?

Au mois de septembre 2018, maman Nasrin écrivait dans une autre lettre à son fils Nima, maintenant âgé de 11 ans, et à sa fille Mehraveh, maintenant âgée de 19 ans :
« Je vous envoie mes larmes d'amour, en espérant qu'elles rendent l'injustice de notre temps un peu plus supportable pour vous ».

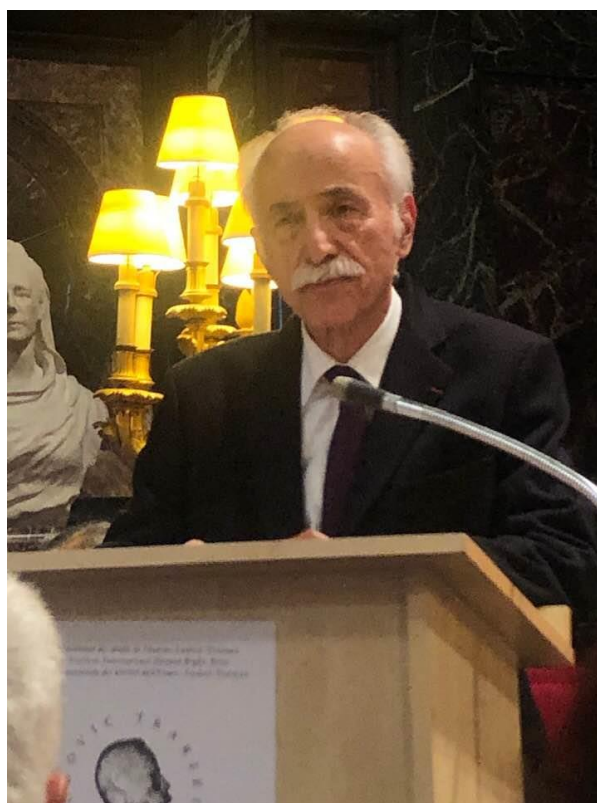
Non, cette injustice n'est pas supportable pour nous ! C'est en ce même mois de septembre 2018, que le jury a adressé, quant à lui son message à Nasrin en lui décernant ce Prix 2018. Après avoir lancé, depuis le 4 septembre 2010, successivement tant d'appels, d'exhortations, ou de pétitions – sans doute inefficaces et inutiles -si nous n'avions su faire qu'une chose en lui envoyant cet hommage, en espérant qu'il puisse rendre l'injustice plus supportable pour elle, avant sa libération que nous savons inéluctable, nous n'aurons pas failli à l'humble mission que nous sommes donnée.

Bertrand FAVREAU



**Remise du Prix Ludovic-Trarieux 2018 par
Monsieur le Juge Paul LEMMENS*,
juge à la Cour européenne des droits de l'homme**

à
Monsieur Karim LAHIDJI, président d'Honneur de la Fédération internationale des
droits de l'homme (FIDH)
et à Madame Parastou FOROUHAR
désignés par Madame Nasrin SOTOUDEH pour venir la représenter et accepter en son
nom le prix Ludovic-Trarieux 2018.



L'Hommage des avocats à un avocat

Créé en 1984, le « Prix International des Droits de l'Homme – Ludovic-Trarieux » est décerné à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

Il est la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux (1840-1904), fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».

Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Cinq ans plus tard, le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.

Depuis 2003, le prix est devenu l'Hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par les Instituts des Droits de l'Homme des barreaux de Bordeaux, de Bruxelles et de Paris, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome) la Rechtsanwaltskammer de Berlin, les barreaux d'Amsterdam et de Luxembourg, l'Ordre des Avocats de Genève, ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA) et l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE). Il est remis aux lauréats alternativement dans une des villes où chacun des instituts exerce son activité.

LAURÉATS DEPUIS 1984

1985: Nelson MANDELA (Afrique du Sud)

1992: Augusto ZÚÑIGA PAZ (Pérou)

1994: Jadranka CIGELJ (Bosnie-Herzégovine)

1996 Najib HOSNI (Tunisie) et Dalila MEZIANE (Algérie)

1998 : ZHOU Guoqiang (Chine)

2000 : Esber YAGMURDERELI (Turquie)

2002 : Mehrangiz KAR (Iran)

2003 : Digna OCHOA et Bárbara ZAMORA (Mexique).

2004 : Akhtam NAISSE (Syrie)

2005 : Henri BURIN DES ROZIERES (Brésil)

2006: Parvez IMROZ (Inde)

2007 : René GÓMEZ MANZANO (Cuba)

2008 : U AYE MYINT (Birmanie)

2009 : Beatrice MTETWA (Zimbabwe)

2010 : Karinna MOSKALENKO (Russie)

2011 : Fethi TERBIL (Libye)

2012 : Muharrem ERBEY (Turquie)

2013 : Vadim KURAMSHIN (Kazakhstan)

2014 : Mahienour el-MASSRY (Égypte)

2015 : Walid Abu al-KHAIR (Arabie Saoudite)

2016 : WANG Yu (Chine) (Refusé)

2017 : Mohamed al-ROKEN (Emirats Arabes Unis)

2018 : Nasrin SOTOUDEH (Iran)



1984-2019

35



BARREAU
DE BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS



Barreau
de Luxembourg IDHBP



RAK
Rechtsanwaltskammer
Berlin



ORDRE DES AVOCATS
DE GENÈVE



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados

www.ludovictrarieux.org

Les rapports de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats

Déjà parus



2006



2007



2008



2009



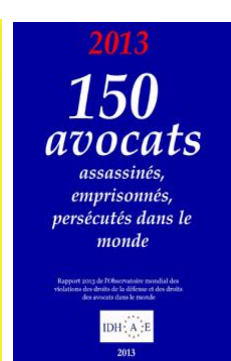
2010



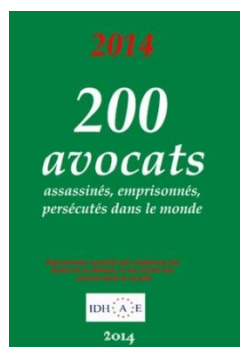
2011



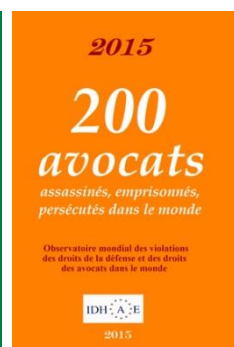
2012



2013



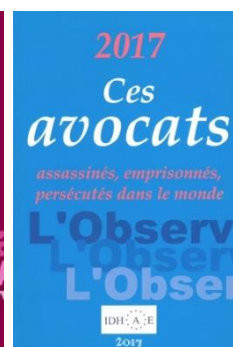
2014



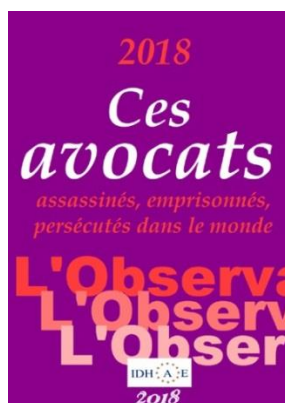
2015



2016



2017



2018

Les rapports 2005 à 2017 sont épuisés.

Maquette, Conception et Réalisation

Vera Durant-Faber

Imprimé par Copy-Media.